THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Janvier 1720. /1

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueïllis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Janvier 1720.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXIX.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & ſe vendent 15 ſ. le mois en blanc, & broché 16 ſ.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	2. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	1. v.

AVERTISSEMENT.

DEpuis quelque tems on s'eſt plaint qu'il n'y avoit plus de régularité dans la publication de nos Mémoires ; que ce n'étoit que retardement ; & quelques perſonnes ont même cru que nous prétendions par là diſpoſer le monde à nous voir tout abandonner. Il ne nous ſeroit pas difficile de répondre à ce qu'il y a de vrai dans ces plaintes, & de nous juſtifier ſur ces retardemens & cette interruption qu'on nous reproche : mais il faudroit pour cela entrer dans des détails qui ne ſont pas dignes de l'attention du public, & qu'il eſt bon de lui épargner : auſſi ne nous y arrêterons-nous pas : nous nous contenterons ſeulement d'aſſurer ici que bien loin que ce ſoit notre intention de tout abandonner, on a pris depuis peu de nouvelles meſures les plus juſtes & les plus ſûres qu'il étoit poſſible pour remettre ces Mémoires au meilleur état qu'ils ayent jamais été : & le Libraire a promis de donner tous les mois deux Journaux, juſqu'à ce que l'on ſoit en régle ; c'eſt-à-dire, juſqu'à ce que les

Mémoires de chaque mois paroissent aux premiers jours du mois suivant.

Pour la perfection de ces Mémoires, il est à souhaiter que les Sçavans, les Gens de Lettres, veüillent bien y contribuer autant que leurs occupations plus importantes & leurs engagemens particuliers le pourront permettre; & parce qu'il y a des gens qui ne sçavent pas en détail ce que l'on désire, nous avons fait reimprimer, après cet avertissement, deux Ecrits faits il y a vingt ans, mais que la longueur du tems a fait oublier, où ce que l'on attendoit des Scavans est amplement expliqué. L'un de ces écrits est en François; l'autre en Latin en faveur des Etrangers: l'Ecrit en François n'est autre chose que la Preface qui fut mise à la tête de ces Memoires en 1701. avec quelques changemens que le tems a apportez; l'autre Ecrit est un Memoire en Latin qui fut envoyé en divers endroits de l'Europe peu de tems avant que ces Memoires commençassent à paroître.

Nous invitons les Sçavans à les vouloir lire: ils y verront quel a été le dessein du Grand Prince, par l'ordre

duquel ont été recuëillis & imprimez ces Mémoires. 2°, à quoi en particulier se sont engagez ceux qui ont l'honneur d'y travailler. 3°, ce qu'ils ont attendu des Gens de Lettres, qui ont du zele pour l'avancement des Sciences.

PREFACE

Qui fut mise à la tête des mois de Janvier & de Février en 1701.

Son Altesse Serenissime Monseigneur le Duc du Maine a souhaité qu'il s'imprimât chaque mois dans sa ville de Trevoux des *Memoires pour l'Histoire des Siences & des beaux Arts*, & voici le plan sur lequel ce Prince a ordonné de travailler, à ceux qu'il a bien voulu choisir pour l'execution de son dessein.

I. Ces nouveaux Mémoires doivent contenir des Extraits de tous les Livres de Science imprimez en France, en Espagne, en Italie, en Allemagne, & dans les Royaumes du Nord, en Hollande, en Angleterre, &c. Comme ces Mémoires ne commencent qu'avec le siécle, on n'y parlera que des Livres qui auront été imprimez dans le siécle nouveau, ou qui étoient encore nouveaux quand le siécle a commencé.

II Personne, ordinairement parlant, n'est capable de faire mieux l'Extrait d'un Livre que celui qui l'a composé ; & d'ailleurs un Auteur pourroit craindre quelquefois qu'un autre faisant l'Extrait de son Livre, ne le fît pas parler & penser aussi bien qu'il croyoit avoir fait. Ceux donc qui

voudront faire eux-mêmes des Extraits de leurs ouvrages, n'ont qu'à les faire tenir aux Auteurs des Mémoires. On promet de les y inserer tels qu'ils les envervont, après cependant qu'on les aura comparez avec les ouvrages mêmes pour s'assurer que ces Extraits sont fidéles. On juge cette précaution néccessaire, parce qu'un Auteur ne remplit pas toûjours dans son ouvrage l'idée qu'il s'en est formée & qu'il en donne dans une Préface.

III. On espere donner souvent au public des pieces manuscrites de critique, des explications de Medailles curieuses, de nouveaux éclaircissemens sur des passages de la sainte Ecriture, des découvertes qui regardent la Physique, la Médecine & les Mathematiques, quelque nouveau Phenoméne, quelque machine nouvelle inventée, &c. Ainsi les personnes habiles en chaque genre de sçiences trouveront toutes dequoi se satisfaire dans ces nouveaux Mémoires.

IV. Ces Mémoires comprendront encore toutes les nouvelles des Lettres, par exemple, la mort des personnes distinguées par leur sçience, supposé qu'ils ayent imprimé quelque chose, les changemens qui se font dans les Académies & les Universitez; les différends qui naissent entre les Sçavans, si ces differends sont de quelque consequence, & meritent qu'on en fasse part au public.

V. En apprenant au Public la mort des Sçavans, on y joindra le recit de leurs principales occupations & des plus considerables actions de leur vie. L'histoire des Lettres doit cette marque de reconnoissance à la mémoire de ceux qui les ont cultivées ; & on est persuadé que leurs amis aideront volontiers à leur rendre ce dernier devoir, par les instructions qu'ils voudront bien fournir sur ce sujet. Nous avons marqué plus d'une fois que la diversité de Religion ne nous empêchera pas de rendre justice à l'esprit, à l'erudition, & aux travaux des Sçavans, de qui nous aimons les personnes, en même tems que nous déplorons leur séparation d'avec l'Eglise Catholique.

VI. Dans les contestations qui s'elevent souvent entre les hommes de lettres sur les matieres de science, les Auteurs des Mémoires ne prendront jamais aucun parti : & ils ne feront alors qu'un simple exposé de ce qui s'écrira de part & d'autre, retranchant cependant ce qu'il pourroit y avoir d'aigre & d'injurieux dans ces écrits. Ils observeront aussi la même neutralité dans tout le reste, excepté quand il s'agira de la Religion, des bonnes mœurs, ou de l'Etat : en quoi il n'est jamais permis d'être neutre. Un Ecrivain qui fait des Mémoires, est proprement un Historien : ainsi pour demeurer plus constamment dans les bornes d'une parfaite neutralité

ſi néceſſaire aux Auteurs de ce caractere, on évitera également & ce qui pourroit offenſer, & les loüanges affectées des ouvrages & des Ecrivains.

VII. On inſerera auſſi dans les nouveaux Mémoires le deſſein & les projets de certains ouvrages, lorſque les Sçavans jugeront à propos de les communiquer, ſoit pour preſſentir le jugement du public, ſoit pour engager ceux qui auroient ſur les mêmes ſujets des lumieres particulieres, à leur en faire part.

VIII. Quand on a ſur des points de doctrine des difficultez qu'on ne ſçauroit reſoudre, on peut par le moyen de ces Mémoires conſulter à la fois tous les Sçavans de l'Europe, & en reçevoir en peu de tems les éclaiciſſemens dont on a beſoin. Cette correſpondance de tous les hommes de Lettres les uns avec les autres ſi aiſée à établir & à conſerver, peut infiniment ſervir à la perfection des ſçiences.

IX. On recevra les Mémoires particuliers ſur chaque choſe que les Sçavans jugeront devoir entrer dans cet ouvrage. On les mettra tous en œuvre, ſi l'on trouve qu'ils le méritent, & qu'ils ne contiennent rien contre les regles que l'on s'eſt preſcrites. Il n'importe en quelle langue ils ſoient écrits : on prie ſeulement qu'ils ſoient courts, autrement on ne les pourra mettre qu'en Extraits.

X. Pour la matiere des Mémoires mê-

nuſcrits que chacun pourra communiquer, c'eſt ce qu'on a dit ci-deſſus aux articles II, III, IV, V, VII, VIII, & generalement tout ce qui peut contribuer à ſatisfaire la curioſité des gens de Lettres. Par cette raiſon on a cru pouvoir donner au préſent ouvrage le titre de *Mémoires pour l'Hiſtoire des Sçiences & des beaux Arts.*

XI. *Les ouvrages & les pieces, ſoit manuſcrites, ſoit imprimées qui paroiſſent contre l'autorité des loix & la volonté connuë des Puiſſances, ont toujours été excluës de ces Mémoires, & le ſeront toujours. Il n'en eſt pas de même de leurs réfutations ſages & bien faites. Cet avis eſt pour épargner à certaines gens la peine de nous envoyer des paquets anonymes de cette ſorte.*

MEMOIRE EN LATIN,

Qui fut envoyé en divers endroits de l'Europe, peu de tems avant que nos Memoires commençassent à paroître.

AD totius Europæ viros Eruditos.

IN plurimis Europæ regionibus usus jam invaluit, ut sub Diarii Eruditorum *titulo, vel alio simili scribantur opuscula in quibus singulis hebdomadibus vel mensibus historia Librorum texitur, qui de novo in lucem prodeunt, horum ratio & argumentum explicantur, de iis judicium fertur, &c.*

Id oneris, invitante Serenissimo Dombarum Principe, Duce Coenomanum, suscepêre Parisienses è Societate Jesu non pauci, rati alios Eruditos viros qui in variis Europæ Academiis degunt tam multi, in laboris partem sponte venturos. Spem illam injicit, tum rei Litterariæ, tum etiam privatorum qui oneris partem non recusabunt, manifestissimum commodum: sic enim illi quæcumque ad

rem litterariam pertinent, facili negotio cognoscent singulis mensibus: tum verò suâ suorumque operâ quæ apud exteros ne nomine quidem sæpè nota sunt, in omnium cognitionem adducent.

Hæc sunt autem in quibus hujus novi Diarii Auctores adjuvari se postulant.

1. *Expediret eligi ex iis qui præcipuis in Urbibus vel Academiis degunt, unum, aut alterum eruditum virum qui ultrò susciperet opus scribendi ad Diarii Auctores.*

2. *Ii qui scribendi onus suscipient, mittant singulis mensibus Catalogum Librorum ad quasvis disciplinas pertinentium, qui in lucem prodibunt: primo quidem mense, eorum qui fuerint paulò ante editi in suâ Provinciâ, modò illi sint alicujus momenti: sequentibus verò mensibus, eorum qui deinceps edentur.*

3. *Singulorum Librorum titulus scribatur eâ linguâ quâ Liber fuerit editus, addatur nomen Bibliopolæ & Urbis, ubi editio facta est, quo anno scriptus Liber, quo volumine, in folio, in 4°, &c. qui paginarum numerus, an plures Tomi, &c.*

4. *Adjungatur, quoad fieri poterit, cujusque Libri argumentum, & brevis*

Analysis, imò & judicium de eo ferendum : nec omittatur Auctoris nomen, vitæ conditio, patria, cujus sectæ Auctor, &c.

5. Si quid reperiatur novi, in Astronomiâ præsertim, & aliis Mathematicæ partibus, in Physicâ, Medicinâ, aut Chirurgiâ : si quid ad explanationem Sacrarum Litterarum aut Patrum, aut etiam veterum Scriptorum Profanorum pertinens, de novo proferatur : si quæ adinventa fuerit nova machina; si observatum fuerit novum aliquod naturæ Phenomenon aut experimentum; si quid singulare ex aliis orbis partibus allatum fuerit, hæc breviter scibantur.

6. Poterit etiam quisque proponere solvendas ab eruditis viris difficiles in quocumque doctrinæ genere quæstiones : poterunt item Auctores qui alicui operi incumbunt, in quo perficiendo sperant se ab eruditis viris juvari posse, operis rationem ac consilium proponere.

7. Mittantur nomina Auctorum alicujus nominis in quolibet genere doctrinæ, qui è vivis abibunt : an quis senex, an junior, an nobilis : item si quem Magistratum gesserit vel fuerit in aliqua dignitate constitutus : an Secularis, an Regularis :

quos Libros scripserit, eorumque Catalogus adjungatur: uno verbo scribatur quidquid in eo fuerit commendatione dignum.

8. *Brevitas in scribendo, quantùm sine dispendio rerum ipsarum fieri poterit, servetur.*

9. *Si auctoritate publicâ fuerint alicubi Libri prohibiti, vel proscriptæ propositiones, non omittantur.*

10. *Si ex locis, ubi hæc scribentur, non soleant mitti cursores ordinarii qui Parisios Litteras deferant, poterunt hæc mitti in urbem primariam. v. g. Viennam, Matritum, Romam, &c. unde Parisios deferantur.*

11. *Qui scribent, suum, & urbis suæ nomen subscribant, ut possint per Litteras interrogari cùm res postulaverit explicationem.*

12. *Poterunt ii qui scribent, vel Latinâ, vel patriâ Linguâ scribere, prout magis ipsis commodum fuerit.*

13. *Curabitur ut illis qui in istis operam suam impendent, mittantur Parisiis grati animi ergo Diaria, vel singula singulis mensibus, vel plura simul, prout ipsis videbitur.*

Ceux qui déſireront qu'il ſoit parlé d'un Livre, ou qu'un Memoire ſoit employé dans le Journal de Trevoux, les adreſſeront au Pere Thoubeau, Jeſuite Bibliothequaire au College de Loüis le Grand à Paris. On les prie d'affranchir les paquets; autrement on ne les recevra pas.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Janvier 1720.

ARTICLE I.

REFUTATION DU Commentaire Philosophique : ou Solution générale & Renversement de tous les sophismes que l'Auteur y employe à dessein d'établir en tout lieux une Tolerance sans bornes, pour l'exercice public de toutes les Erreurs & les Héréſies, dont l'esprit humain peut être capable. Par Philippe Naudé, Professeur en Mathématique & de la Societé Royale de Berlin. A Berlin aux dépens des Amateurs de la verité, avec Approbation & Permission, l'an 1718, *& se vend* chez Etienne & Naudé Marchand Librai-

Janvier 1619.

re. *In 8°, deux tomes, le prémier de 464 pages, le ſecond de 536.*

MONSIEUR Naudé a fait tout ce que demande Horace, & même davantage, afin de s'aſſûrer de l'approbation du public & de ne pas hazarder ſa reputation.

. . . . . . Si quid tamen olim
Scripſeris, in metu deſcendat judicis aures.
Et Patris & noſtras, nonumque prematur in annum.

Il eſt de la ſageſſe d'un Auteur, avant que d'expoſer ſes écrits au public, de les ſoumettre à la ſévére cenſure d'un Métius, c'eſt-à-dire, d'un Critique qui ne ſçache pas flater; de conſulter des perſonnes de conſideration & intelligentes, & enfin de ſe donner neuf ans à les retoucher. Tel eſt le conſeil d'Horace : écoutons Mr. Naudé.

» Il y a plus de vingt & trois ans, » dit-il en ſa préface, que cette ré» futation eſt compoſée; mais com-

» me je ne m'étois pas encore produit
» dans le public, & que je me défiois
» également de mon ſtile & de mes
» productions, je ne voulus pas la
» mettre au jour, ſans l'avoir aupa-
» ravant communiquée à ceux de mes
» amis que je croyois les plus capables
» d'en juger ſainement. J'eus lieu d'ê-
» tre content de leurs ſuffrages, puiſ-
» qu'entre dix-huit ou vingt Lecteurs,
» à la reſerve de deux ou trois qui de-
» meurent éblouïs de la Rhetorique
» du Commentaire Philoſophique,
» tous les autres furent d'avis, que ma
» réfutation étoit ſolide & invincible,
» & parconſéquent qu'elle ſeroit très-
» utile, & même neceſſaire au Pu-
» blic, pour deſabuſer les honnêtes
» gens des damnables preventions
» qu'il leur donne.

Ce long délai neanmoins ne lui a pas été volontaire, & eſt venu de la part des Libraires de Hollande, qui refuſerent de ſe charger d'un livre, où ils ne voyoient pas le ſtile brillant & la Rhetorique de Mr. Bayle. Une autre raiſon remarquable du refus de ces Libraires, & qu'un d'eux qui fait le plus grand commerce, & qui paſſe

pour être du meilleur goût, ne diſſimula pas que des Livres touchant la Religion, s'ils ſont faits en ſa faveur leur demeurent dans la boutique & ſont durs à la vente, au lieu que ceux qui la combattent ſont d'un prompt & aſſuré débit. Mr. Naudé pour réformer ſon ſtile, a eû recours à la main de ſes amis, qui ne paroiſſent pas pourtant l'avoir ſervi fort fidélement : En effet, *Labor hic, quàm ſcribere, major*; & ce ſeroit un travail peu agreable, de remettre ſur l'enclume & ſous la lime tout l'ouvrage d'un autre. Du reſte, il ſe regarde dans le combat qu'il entreprend, comme ayant des armes d'une excellente trempe & à toute épreuve, mais peut-être mal polies; tandis que celles de ſon adverſaire ne ſont que luiſantes & fragiles; *decor eſt quæſitus in iſtis.* Cependant Mr. Bayle parle bien haut, de principes generaux & invincibles, de lumiére primitive & univerſelle, de verité éternelle compriſe en l'eſſence de Dieu qu'il a révelée à l'homme avant toute autre révélation, de tribunal ſuprême de la Raiſon. Avec tous ces termes ébloüiſſans il n'a pas

laiſſé de s'égarer & de ſe jetter dans des ſophiſmes. On va voir ſi M. Naudé avec la confiance qu'il témoigne, l'a bien relevé, & n'eſt pas lui-même tombé : on n'a pas deſſein néanmoins de le ſuivre dans un ſi long ouvrage, & il ſuffira de marquer à nos Lecteurs quelques endroits qui ſemblent mériter plus d'attention.

Tout l'ouvrage eſt diviſé en quatre parties, les deux prémiéres dans le prémier tome, & les deux autres dans le ſecond.

PREMIÉRE PARTIE.

Avant que de s'engager plus avant, il eſt à propos d'expoſer l'état de la queſtion. Mr. Bayle a employé tout ce qu'il avoit d'habileté, qui certainement étoit grande en lui, à ſoutenir une Tolérance entiére & univerſelle pour tous les ſentimens que les hommes peuvent ſe former par rapport à la Religion, quelque faux & quelque bizarres qu'ils ſoient, en ſorte que perſonne ne ſoit inquieté ſur ce qu'il penſe de Dieu, & du culte qu'il lui doit rendre, ſans excepter aucune er-

reur, aucune héréſie, aucune ſecte. Pour entrer dans ſon ſujet, il choiſit ces paroles de l'Evangile ſelon S. Luc ch. 14. v. 23, *Contrains-les d'entrer*; & ſans s'embarraſſer des autres ſens dont elles ſont ſuſceptibles, il s'appliqua uniquement à en écarter celui de contrainte & de violence, ne ſe ſervant pour cela que de preuves philoſophiques. Ainſi il donna à ſon ouvrage le tître de Commentaire Philoſophique. Pour ſe dérober à l'indignation de toutes les perſonnes qui aiment la Religion, non ſeulement il cacha ſon nom & tâcha de ſe déguiſer ſous le perſonnage d'un Anglois, mais encore dans deux ouvrages poſterieurs il nia qu'il en fût l'Auteur. Cependant au travers de ſa diſſimulation & de ſes menſonges, ſon ſtile le décéla : & ſon nom a été mis à la tête de la ſeconde édition, faite en 1718.

C'eſt ce Commentaire Philoſophique, fait, ce ſemble, exprès pour introduire & pour fomenter l'indifference ſur la Religion, que Mr. Naudé entreprend de réfuter. Dans le premier, il renverſe du thrône la Philoſophie, que Bayle y avoit placée, com-

me une Reine, dont la Theologie n'eſt que la ſervante, obligée d'homologuer, de vérifier, & d'enregiſtrer ſes dogmes au Parlement ſuprême de la Raiſon & de la lumiere naturelle, ſans quoi ils ne peuvent être que d'une autorité chancelante & fragile comme le verre. Il remarque que c'eſt là attribuer, comme font les Sociniens, un empire abſolu & ſans bornes à la raiſon humaine, & la rendre ſouverainement arbitre de ce que nous devons croire, & ne pas croire: & que Bayle, après de telles expreſſions n'a pas pû dire avec ſincerité, *à Dieu ne plaiſe que je veüille étendre, autant que font les Sociniens, la juriſdiction de la lumiere naturelle.*

Saint Paul, pourſuit l'Auteur, nous apprend une doctrine toute contraire, dans l'état de corruption où nous ſommes tombez. Mais enfin, qu'il ſoit vrai autant qu'on le voudra, que la raiſon ne trompe jamais, elle ne peut pas diſconvenir qu'il eſt encore plus vrai que Dieu, la vérité infinie & l'Auteur de la Révélation, ne ſçauroit ni ſe tromper, ni nous tromper, & que par conſequent elle eſt obligée de

reconnoître la ſupériorité de la Révélation & de s'y ſoumettre. Elle ne peut pas non plus diſſimuler à elle-même qu'elle eſt bornée dans ſes connoiſſances ; que tandis qu'à la lumiére de l'évidence elle apperçoit une partie des veritez, l'autre lui demeure cachée dans une obſcurité impénétrable : ſi elle va juſqu'à démontrer la diviſibilité de l'étenduë à l'infini, elle eſt arrêtée là, & ne comprend point ce que c'eſt que l'infini : elle ſçait avec certitude qu'un Être éternel exiſte, que Dieu exiſte, & elle ignore ce que c'eſt qu'Eternité. Ainſi elle peut être aſſurée de l'exiſtence des choſes ſans être éclairée ſur la maniére de leur exiſtence.

La Raiſon même nous apprend à nous conduire ainſi par rapport à la Religion ; certains & aſſûrez de la révélation divine des miſtéres, nous ne devons pas nous laiſſer troubler de ce que la maniere échappe à nos foibles lumiéres : & il eſt infiniment raiſonnable qu'un eſprit borné & fini reçoive avec ſoumiſſion, ce qu'il plait à la vérité infinie de lui propoſer à croire. De ſorte que la Philoſophie remet de

ſes propres mains la Théologie ſur le thrône ; & demeure à ſes pieds. Elle refuſe & déteſte l'uſurpation d'une Souveraineté qu'elle reconnoit ne lui pas appartenir, & à laquelle Bayle avec les Sociniens & les Profanes s'efforcent de l'élever malgré elle.

L'Auteur accoutumé par ſa profeſſion de Mathématicien aux preuves *à priori*, dit que cet empire abſolu, & ce droit de décider ſouverainement, que Mr. Bayle attribuë à la Raiſon, eſt la ſeule preuve poſitive qui paroiſſe dans le commentaire Philoſophique. Il devoit dire que c'eſt la ſeule *à priori*, & que les autres compriſes dans la prémiére partie, ſont à *poſteriori*.

Tout le ſecond chapitre eſt ce qu'on appelle en Logique, *ignoratio elenchi*, c'eſt-à-dire, prendre le change ſur la queſtion propoſée. Mr. Naudé a raiſon de ſoutenir que, lorſque Dieu parle & commande, nous n'avons point d'autre parti à prendre que celui de la ſoumiſſion & de l'obéïſſance ; d'où il infére qu'il faudroit forcer les Hérétiques & les Infidelles d'entrer dans l'Egliſe & leur faire violence, ſi c'é-

toit le ſens litteral du paſſage, *Contrains-les d'entrer.* Dieu, dit-il, a commandé à Abraham de ſacrifier ſon fils, & aux Iſraëlites d'exterminer les Cananéens qui vivoient paiſiblement dans le païs de leur naiſſance. » L'Ecriture, *Pſ.* 66. *& Deut.* 33. 29. publie, comme une choſe très-glorieuſe à Dieu, quand ſes ennemis ſont » contraints de ſe ſoumettre à lui, » quand même ce ne ſeroit que par » feinte & en mentant. S'il ne reçoit » point de vraïes loüanges de ſes ennemis, il lui eſt plus glorieux encore, » d'en recevoir de feintes, en les tenant à l'étroit, que d'en recevoir » des blaſphêmes, en leur laiſſant toute la liberté de les vomir.

» Il ajoûte, que de l'exemple d'Abraham nous apprenons, qu'il n'eſt pas » toujours neceſſaire de pouvoir accorder la lumiere naturelle avec la » révélation, ni même certains endroits de la révélation avec certains » autres. La puiſſance infinie de Dieu, » ſa ſageſſe & ſon autorité illimitée » ſuffiſſent pour les accorder, quand » ils n'enveloppent point de contradiction manifeſte.

Janvier 1720.

„ Il dit cruëment que les Com-
„ mandemens de la ſeconde Table, ne
„ ſont que des liens qui nous atta-
„ chent aux hommes par l'inſtitu-
„ tion de Dieu. Dieu peut nous en dé-
„ lier, il peut les rompre dans des cas
„ extraordinaires, lorſqu'il le juge à
„ propos, & que ſa gloire le deman-
„ de, comme il rompt toutes les Loix
„ de la nature par les miracles.

Dans les Chapitres trois & quatre, il traite de la nature & des droits de la conſcience. Comme ce nom de conſcience, dit-il, eſt composé de celui de ſcience avec une prépoſition, il n'y a point de conſcience qui ne ſoit ſcience; de même qu'il n'y a point de *coëxiſtence* qui ne ſoit exiſtence. A qui ſe rapporte la prépoſition qui entre dans la compoſition du nom de conſcience? A Dieu : c'eſt ſçavoir comme Dieu ſçait. De là, il conclut que c'eſt mal diviſer la conſcience en vraïe & erronée, & qu'appeller une conſcience erronée, c'eſt dire qu'une ſcience eſt une erreur : en un mot, il n'y a point de conſcience, dès qu'on ne juge pas des choſes, comme Dieu même en juge. Monſieur Naudé auroit dû

prendre encore un délai de quelques années pour digerer mieux ses pensées & pour rectifier ses comparaisons. La premiére sur laquelle il insiste merite d'être rapportée. C'est d'un Roi légitime qui est troublé par un personnage supposé, comme Henri VII. Roi d'Angleterre le fut par deux insignes fourbes. Deux des plus grands Seigneurs du païs, après toutes les recherches qu'ils ont pû faire, sont également trompez, mais ils prennent un différent parti. L'un suivant son erreur & avec le cœur d'un Sujet fidelle & zelé, employe tout ce qu'il a de force & de credit pour celui qu'il croît être son veritable Roi. L'autre d'un cœur felon & par haine pour la famille Royale se déclare avec la même ardeur, pour celui qui en éffet est le véritable Roi, convaincu néanmoins en son ame qu'il ne l'est point. Lequel de ces deux Seigneurs, demande l'Auteur, a réellement servi son Roi ? La réponse n'est pas difficile à faire. Mais allons jusqu'au bout de cette espece d'Apologue. La fourberie est bien-tôt découverte : & le Roi assis sur son Trône est pleinement instruit des motifs,

qui ont fait agir diverſement ces deux Seigneurs. Quel jugement fera-t-il de l'un & de l'autre, & lequel eſtimera-t-il dans la ſuite digne de ſa confiance? Au reſte ces comparaiſons & ces exemples ne ſont rien à la queſtion, s'il faut tolerer les Hérétiques.

Monſieur Bayle reproche aux Papiſtes, qu'avec leur *contrains-les d'entrer*, entendu, comme il le ſuppoſe, au ſens de contrainte & de violence, ils mettroient un obſtacle inſurmontable & juſte à la propagation de l'Evangile parmi les Infidelles, & qu'un Prince infidelle étonné de cette Doctrine ſeroit bien fondé à faire ſortir de ſes Etats tous les Miſſionnaires. L'Auteur en convient au ch. 5 : car on remarquera en paſſant, qu'il ne céde point à ſon adverſaire en emportement contre les Catholiques, & que c'eſt le ſeul point où il l'égale. Mais il lui reproche à ſon tour, que la tolérance outrée produiroit le même effet; que ce Prince infidelle répondroit aux Miniſtres Tolérants ; que lui & ſes Sujets étant dans la bonne foi; & gardant le culte que leur conſcience leur preſcrit, ils n'ont pas beſoin d'autre

choſe, & que ce ſeroit une grande imprudence d'expoſer ſes Etats, pour des Doctrines ſuperfluës, aux mouvemens & aux troubles qu'une nouvelle Religion pourroit y exciter. Voilà ce qui s'appelle *retorquer l'argument*, & obliger ſon adverſaire à changer la forme du combat à ſe déffendre au lieu d'attaquer. Quoi qu'il en ſoit, l'éloquence mal placée de Monſieur Bayle ne ralentira pas le zele des Miſſionnaires, & ils ne prendront pas de lui les réponſes au *contrains-les d'entrer*.

Sur ce que Bayle avance, que ſi le *contrains les d'entrer*, étoit pris pour une loi de contraindre par de mauvais traitemens, & de faire violence, elle entreroit dans l'execution, le plus grand de tous les crimes, qui eſt de faire agir, & d'agir contre ſa conſcience: parceque, dit-il, la contrainte ne perſuade pas l'eſprit, & qu'à force de coups, on ne parvient pas à faire que les gens penſent autrement qu'ils penſent; d'où il conclut que ce ſeroit ſeulement en faire des hipocrites & des menteurs, & les forcer aux exercices exterieurs d'une Religion qu'ils déteſtent dans leur ame, en un mot à agir

contre leur conſcience. Monſieur Naudé aſſûre au contraire, dans le ch. 6. que faire le bien contre ſa conſcience, qu'il appelle *conſcience mal nommée*, c'eſt-à-dire, perſuaſion intérieure, eſt un moindre peché que faire le mal en ſuivant le mouvement de cette même perſuaſion. De ſorte que les Hérétiques & les Infidelles forcez à s'acquiter des exercices exterieurs de la vraïe Religion qu'ils croyent fauſſe, ne font pas le plus grand des crimes, puiſqu'ils en commettroient un plus grand, en continuant avec liberté les exercices de la fauſſe Religion qu'ils croyent vraïe. Toutefois il avouë, que l'ignorance diminuë le peché, & rend les actions comme innocentes, en comparaiſon de celles qui ſe font avec connoiſſance.

Il dit, au ch. 7e, que l'Egliſe même dès ſa naiſſance, n'a jamais toleré les Herétiques, & l'excommunication en eſt une preuve indubitable & ſans repartie : mais il n'a pas pris garde qu'il cite à faux un paſſage de Minutius Felix, où il eſt parlé de queſtions & de tortures. Cet éloquent Apologiſte du Chriſtianiſme confeſſe, qu'a-

vant que de l'avoir connu & embrasſé, il ſuivoit la pratique ordinaire des Tribunaux contr'eux : s'ils étoient accuſez d'inceſte & de parricide, il concluoit à une cruelle queſtion, non pas pour leur faire avoüer la verité de ces crimes, mais pour extorquer d'eux le menſonge, & les forcer à nier qu'ils fuſſent Chrétiens, après quoi ils étoient déchargez de l'accuſation & renvoyez abſous. Au lieu que l'Auteur par une mépriſe étonnante, lui fait dire, que les Catholiques tourmentoient ainſi les Hérétiques pour les contraindre à abjurer leurs erreurs : comme ſi eux-mêmes ſous la perſécution, ils avoient eu le pouvoir de ſévir en cette maniere.

Il va même plus loin qu'il ne veut dans l'explication du paſſage de Minutius : lui, qui laiſſant aux Hérétiques les plus pernicieux la liberté de tenir leurs Aſſemblées, & de faire l'exercice de leur fauſſe Religion dans les maiſons particuliéres, réduit toute la contrainte à leur égard, à les obliger, ſous une peine moderée, d'aſſiſter aux inſtructions, & à les écouter paiſiblement, de garder le ſilence ſur

leurs erreurs, & de ne rien faire qui tende à séduire les Orthodoxes; pour les séducteurs, il augmente la peine, & les condamne au bannissement, ou à une prison perpétuelle.

Seconde Partie.

Monsieur Bayle, dans la seconde Partie de son Commentaire Philosophique, ne semble accumuler les objections contre son sistême de la Tolérance Universelle, qu'afin d'avoir occasion de ramener en mille maniéres différentes & par de fréquentes comparaisons, ce qu'il a avancé dans la premiére partie, touchant le droit absolu qu'il attribuë à la conscience, ou à la persuasion de chaque particulier par rapport à la Religion. Et M. Naudé à sa suite ne cesse point aussi de répeter avec prolixité les mêmes choses en onze longs Chapitres.

Au chap. 7*, après avoir dit, qu'un Etranger qui ne sçauroit pas la langue du païs, où il se trouve, ne devroit pas être toleré à proférer des blasphêmes en cette langue, bien qu'il soûtint, que par ces termes, dont il ignore la

propre ſignification, il prétend & il entend loüer Dieu : l'Auteur s'exprime ainſi. „ La malice proprement dite, „ n'eſt donc pas néceſſaire à un Héré-„ tique pour être indigne de Toléran-„ ce, l'obſtination à dire des blaſphê-„ mes qu'il ne croit pas tels, mais qui „ en ſont veritablement, ſuffit pour „ cela ; cela eſt clair ici, ou rien ne le „ peut être. Il eſt viſible que ces deux hommes, tandis qu'ils ſont de bonne foi & ſans malice, ſont exempts de crime : le prémier ne couteroit pas à corriger : la charité & le zele obligeroient à donner les inſtructions néceſſaires au ſecond, & s'il refuſoit de les recevoir, ou de s'y rendre, ce ſeroit alors qu'il deviendroit criminel d'héréſie, qu'il ceſſeroit d'être de bonne foi & ſans malice. Mais le tolerer, c'eſt-à-dire, le laiſſer dans ſon erreur, pouvant l'inſtruire, ce ſeroit une indolence grandement coupable.

Au chap. 1[er], il propoſe une regle pour juger qu'une perſonne eſt opiniâtre & obſtinée. C'eſt, dit-il, lorſqu'elle demeure attachée à un parti qui ſuccombe ordinairement dans la diſpute, ſoit entre les Sçavans de ce Parti, con-

tre les Sçavans du Parti opposé, soit entre les gens sans étude de l'un & de l'autre Parti. Regle défectueuse! Car indépendemment du Parti formé & de dispute; c'est opiniâtreté & obstination de s'entêter d'une fausse opinion & de s'endurcir dans l'erreur, au mépris de la verité qu'on est en obligation de connoître, refusant de faire l'attention nécessaire ou d'user des moyens qu'on a pour la découvrir. Au reste les Protestans ne sçauroient légitimement accuser, & bien moins convaincre personne d'opiniâtreté & d'obstination. Car puisque selon le principe fondamental de leur Schisme, chacun a également droit de décider, comme il l'entend, des Points de la Religion, il s'ensuit que dans les contestations qu'ils ont entr'eux, ils combattent à forces égales & à armes égales.

On n'omettra pas un endroit du ch.4[e], où Monsieur Naudé, contre son intention, fait l'Apologie compléte de l'Inquisition & des loix sévéres contre les Hérétiques; voici les paroles. „ Comme Bayle avoue, que les pre- „ ceptes de l'Evangile peuvent aussi

» être considerez comme des Loix Po-
» litiques des Etats Chrétiens bien ré-
» glez à l'égard de certains Chefs,
» sans lesquels la Societé ne pourroit
» subsister, comme par exemple, la
» défense du meurtre, du faux témoi-
» nage, & du vol : pourquoi ne pour-
» roit-on pas considerer de la même
» maniére celles, sans lesquelles la
» Societé sainte de l'Eglise ne sçauroit
» subsister sans trouble & sans danger
» de se corrompre entierement, sça-
» voir dans les Etats où le Souverain
» est Orthodoxe avec son peuple ? Je
» veux les Loix d'intolerance, qui dé-
» fendent de corrompre la fidélité du
» Peuple envers Dieu, leur Souverain
» en premier Chef. Est-ce que la So-
» cieté de l'Eglise ne vaut pas la Socie-
» té humaine simplement ? Est-ce que
» celle-ci souffre davantage par le vol,
» les calomnies, le meurtre, que celle-
» là ne souffre par les schismes, les dis-
» sensions & les hérésies, & que Dieu
» doit donner des Loix plus fortes &
» plus efficaces pour le maintien de la
» Societé humaine simplement, que
» pour celui de son Eglise ?

Il va encore plus loin, & on se don-

nera la ſatisfaction de le ſuivre. 1°. Il aſſure au ch. 6ᵉ, qu'il eſt du devoir des Rois & des Magiſtrats, de veiller à ce que l'héréſie ne s'introduiſe pas dans un Etat Orthodoxe, & d'y oppoſer des Loix rigoureuſes : que devoient donc faire les Princes & les Magiſtrats Catholiques à la naiſſance du Luthéraniſme, & de tant d'autres Sectes, qui étoient viſiblement marquées du caractere de ſchiſme & d'héréſie, par la nouveauté de leur doctrine, juſqu'alors inoüie parmi les Chrétiens, par la ſéparation de l'Egliſe & le refus de ſe ſoumettre à ſon jugement, par le renverſement total de la diſcipline obſervée dès l'origine du Chriſtianiſme ? N'étoit il pas de leur devoir d'arrêter cette contagion, & d'y oppoſer des Loix rigoureuſes ?

2°. Il dit, au ch. 6ᵉ, & il le répete en pluſieurs autres endroits, que les Loix pénales ne doivent être employées contre les erreurs, que pour empêcher qu'elles ne s'introduiſent dans un Etat, & non pas quand elles y ſont auparavant introduites. Voilà donc les Proteſtans condamnez d'injuſtice, qui dans les lieux, où ils do-

minent perſécutent les Catholiques, & les tiennent dans l'oppreſſion. Car ſuppoſant même avec l'Auteur que la Religion Catholique eſt chargée d'erreurs, toutefois elle eſt la premiére & elle poſſedoit le païs que le Luthéraniſme & le Calviniſme ont envahis. Elle a eu droit de leur dire. * *Qui eſtis, quando & unde veniſtis? Quid in meo agitis? mea eſt poſſeſſio : quid his ceteri ad voluntatem veſtram ſeminatis & paſcitis? mea eſt poſſeſſio : olim poſſideo, jure poſſideo, habeo origines fixas ab ipſis auctoribus, quorum fuit res : ego ſum hæres Apoſtolorum.* " Qui êtes-vous; » depuis quand, & d'où venez-vous? » Que faites-vous en ce qui m'appar- » tient? C'eſt ma poſſeſſion & mon » bien, où vous vous ingerez de ſemer » & de paître à votre volonté. C'eſt, » dis-je, ma poſſeſſion, elle eſt an- » cienne, elle eſt juſte : je nomme » mes Auteurs, ceux à qui le bien ap- » partenoit : je ſuis l'héritiere des A- » pôtres. Ce n'eſt donc qu'injuſtement, que les Catholiques, vû l'ancienneté de la Religion qu'ils profeſ-

* *Tert. l. de Præſc. c.* 37.

ſent, ſont perſecutez & opprimez par les Proteſtans.

De plus, il n'y avoit point de Rois en Europe, qui avant le Schiſme de Luther, ne promiſſent & ne juraſſent à leur avenement à la Couronne, de proteger & de défendre l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine; & ce ſerment n'étoit pas regardé comme un ſerment particulier, mais comme étant un devoir de la Royauté, de même que celui de proteger & défendre leurs Sujets. Or ſelon l'Auteur, ch. 9. « Suppoſant que par quelque » mépriſe ou mal-entendu, ou autre» ment, des promeſſes par ſerment » ayent été faites à *des gens errant dans* » *leur créance*, le ſcandale, le deshon» neur de Dieu, le danger pour les Fi» déles ſeroit plus grand de rompre de » telles promeſſes, que de continuer » la tolérance, & par conſequent ce » ſerment eſt une raiſon qui oblige à » laiſſer croître cette yvroie juſqu'à » la moiſſon, de peur de nuire au bon » grain. Quand donc le ſerment de ces Princes pour la ſûreté de la Religion Catholique n'auroit été fait que par mépriſe, ou par un mal-entendu,

il ne laiſſeroit pas de les obliger, eux & leurs Succeſſeurs, à maintenir au moins les Catholiques dans le libre exercice de leur Religion. On dit, & leurs Succeſſeurs, parceque le ſerment, dont il eſt queſtion, étoit précédemment attaché à leur Couronne. Quant à la comparaiſon de l'ivroïe, elle convient parfaitement au Luthéraniſme, & au Calviniſme qui ont été méchamment ſemez parmi le bon grain de la doctrine Catholique, qui le prémier avoit été ſemé dans le champ du Seigneur.

Troisiéme Partie.

Les Donatiſtes ſe plaignirent des Edits des Empereurs, qui les ſoumettoient à de ſévéres peines; ils criérent que c'étoit injuſtement gêner leur conſcience, & ils en firent un crime aux Evêques Catholiques d'Afrique, qui avoient ſollicité ces Edits. Saint Auguſtin écrivit à ce ſujet deux Lettres, où il prouve par pluſieurs raiſons ſolides, qu'il eſt utile & ſelon la charité d'uſer de contrainte envers les Hérétiques, & qu'il eſt de la pieté & du

devoir des Princes, entant que Chrétiens & Catholiques, d'accorder à l'Eglise le secours des Loix. Monsieur Bayle ne s'est senti que plus irrité de trouver un Saint Docteur d'un si grand esprit & si respectable, contraire à ses sentimens : il a tâché de s'en défaire dans la troisiéme Partie de son Commentaire Philosophique, & il n'a pas eu honte, d'employer tous les termes violens que la bile la plus échauffée & la plus âcre puisse suggerer. Monsieur Naudé tant soit peu plus respectueux envers saint Augustin, revient rudement sur Monsieur Bayle, & dans le fond, ils ne font l'un & l'autre que rouler dans de nouvelles répétitions de ce qu'ils ont déja dit plusieurs fois.

Quatriéme Partie.

L'Auteur commence par une ample réfutation de la Préface de la quatriéme Partie du Commentaire Philosophique. On remarquera deux endroits.

Dans le prémier, il dit que Bayle s'est lui-même poussé à bout en se fai-

ſant une objection, “qui, s'il lui fût
» reſté le moins du monde de bonne
» foi, & de reſpect pour la vérité, l'au-
» roit empêché de produire ſon mau-
» vais Livre. Car pour prouver invin-
» ciblement, comme il prétend, qu'on
» ne doit gêner perſonne, quelque
» Hérétique qu'il puiſſe être, il en
» donne pour raiſon fondamentale
» que perſonne ne fait peché en ſui-
» vant de bonne foi ſa perſuaſion. Et
» ce principe poſé, il s'enſuit nette-
» ment, que ceux qui ſont perſuadez
» qu'ils doivent gêner, ou chaſſer les
» Hérétiques, ou même les brûler
» ſans miſericorde, font fort bien de le
» faire, & qu'ils feroient très-mal d'y
» manquer. Qui eſt préciſement ce
» qu'il prétend refuter par ſon Prin-
» cipe. Car après l'avoir ſoutenu, il
n'eſt plus recevable à dire : *Qu'il ne s'enſuit pas, que ceux qui perſécuteroient ainſi, fiſſent ſans crime ce qu'ils font avec conſcience.* Ce n'eſt là qu'une exception frivole, allegée ſeulement par interêt, & oppoſée contradictoirement au principe univerſel, *que qui agit ſelon ſa conſcience*, c'eſt-à-dire, *ſelon la perſuaſion preſente, fait bien.*

Janvier 1720.

Si Monsieur Naudé semble presser son Adversaire dans l'endroit qu'on vient de rapporter, il succombe à son tour dans un autre. "Depuis que nous „ sommes obligez, dit Bayle, parlant „ pour les Protestans, de satisfaire „ aux objections de Rome par un re- „ cours à la grace, *qui nous inspire in-* „ *terieurement ce que nous devons croire*, „ nous ne pouvons plus user de con- „ trainte envers aucun Chrétien, n'y „ en ayant point, qui ne puisse recou- „ rir au même azile, dès qu'il ne peut „ répondre aux argumens du parti con- „ traire. Le Papiste, le Socinien, l'A- „ nabaptiste, le Quacker, l'Arminien, „ le Labbadiste, répondra quand il se „ verra pressé : j'avouë que les objets „ que j'embrasse ne sont pas d'une évi- „ dence convaincante ; mais Dieu a „ eu la bonté de m'y diriger par son „ inspiration particuliére. Il faut retrancher de là le Papiste, & mettre en sa place le Luthérien. Car le Catholique se défiant de ses propres lumieres, & craignant l'illusion, s'il s'en rapportoit à son sentiment, s'appuye dans sa foi sur l'autorité de l'Eglise, qui est *la colomne & la base de la verité.*

Janvier 1720.

Il dit avec Tertullien à tous ses Sectaires.[a] *Vous venez bien tard nous apprendre que Dieu vous a inspiré particulierement, comme s'il étoit possible qu'avant que vous parussiez, le Saint-Esprit eût negligé son devoir envers l'Eglise, que Dieu & Jesus-Christ ont commise à ses soins*, Dei villicus, Christi Vicarius : *qu'il l'eût laissé entendre & croire autrement qu'il n'a prêché par ses Apôtres. La verité attendoit peut-être les Luthers & les Calvins pour se produire au monde ! Jusqu'à eux l'Evangile étoit mal annoncé, & la foi corrompuë, en vain tant de mille milliers de personnes recevoient le baptême, tant de bonnes œuvres se faisoient, tant de miracles s'operoient, tant de Prêtres offroient le sacrifice, & administroient les Sacremens ; enfin tant de Martyrs prétendoient à la couronne !* Le Catholique dit avec S. Augustin, que,[b] *puisque l'Ecriture ne peut pas nous tromper, nous devons dans les questions difficiles consulter l'Eglise, à laquelle l'Ecriture nous renvoye si clairement.*

Revenons à Monsieur Naudé, qui

a *L. de præsc. c.* 23. & 29.
b *L.* 1. *contra Crescen. c.* 38.

ne reconnoît aucun Juge viſible, ni aucun Tribunal pour décider des queſtions de Religion, & qui ne veut point d'autre regle de la Foi que l'inſpiration intérieure. C'eſt là donner directement dans le grand principe des Tolérants, & qu'Epiſcopius a poſé comme la baſe de la Tolérance. C'eſt ouvrir un azile général & inviolable à tous les Hérétiques.

Car s'il n'y a point de Juge viſible, nul n'a droit d'uſer de la moindre contrainte envers eux, ni même de les excommunier. C'eſt autoriſer toutes les différentes eſpéces de Fanatiques, n'y ayant point de gens qui ſe vantent plus de l'inſpiration. C'eſt enfin anéantir l'Unité Sacrée de l'Egliſe. Pourquoi rejette-t-il un Juge viſible & l'autorité de l'Egliſe avec ſes Conciles? La raiſon qu'il en apporte, doit le couvrir de confuſion : c'eſt, dit-il, que Jeſus-Chriſt condamné par la Synagogue auroit été juſtement condamné. Quel étrange aveuglement, de ne pas voir que Jeſus-Chriſt mettoit fin à l'autorité de la Synagogue. On avertit ceux qui ſe réſoudront à lire les trente & un Chapitres,

dont cette quatriéme Partie eſt compoſée, de ſe munir d'une patience à l'épreuve des redites perpetuelles, d'une prolixité accablante, & d'un tas d'exemples qui ne ſervent de rien, ni à prouver, ni à éclaircir ce qui eſt en queſtion.

En voici quelques-uns. Un homme n'a nulle raiſon de douter que les enfans de ſa femme ſont les ſiens, & eux de leur côté ſont également perſuadez qu'il eſt veritablement leur pere. Ne s'enſuit-il pas qu'il a droit d'exercer ſur eux la puiſſance paternelle, & qu'ils ſont obligez de l'honorer, de lui obéïr, de l'aimer: qu'il ne ſçauroit ſans injuſtice les priver de ſa ſucceſſion, ſinon dans les cas d'exhéredation, & qu'ils ont droit de la recuëillir? Il eſt évident que cet exemple n'autoriſe pas les Hérétiques à demander la Tolérance, en alleguant qu'ils croyent fermement vrai ce qu'ils croyent, & qu'ils n'y ſoupçonnent aucune erreur. Car ſi étant avertis & exhortez de ſe ſoumettre au jugement de l'Egliſe, ils refuſent de le faire, dèſlors ils ſont convaincus d'héréſie & de ſchiſme. Mais Monſieur Naudé,

 au

au ch. 6. répond autrement : il nie la conſéquence, il annulle toute obligation mutuelle entre cet homme & ſes enfans, & il ne leur accorde pas plus de droit à la ſucceſſion, qu'à un bien injuſtement acquis, & qu'un heritier eſt obligé de reſtituer.

Un autre exemple. Un Juge plein de droiture & d'équité fait les informations dans un procès criminel avec toute la diligence & l'exactitude poſſibles, il prend du tems, afin de ne point précipiter ; & enfin il condamne l'innocent. Cet exemple ne prouve pas plus que le précédent pour la Tolérance. Mais à la queſtion ſi ce Juge eſt capable d'injuſtice ? L'Auteur au ch. 7. répond affirmativement qu'oüi : cependant, ajoûte-t-il, Dieu pardonnera ce peché d'injuſtice qui n'eſt pas volontaire. Il a beſoin d'une ſemblable indulgence, en avançant involontairement, & manque de lumieres les affaires des Tolérants. Car ceux-ci conviennent que de deux Partis qui conteſtent ſur un point de Religion, au moins l'un défend l'erreur, & peut-être l'autre auſſi : Ils prétendent ſeulement que l'erreur étant involontaire,

est pardonnable devant Dieu, & que par consequent les hommes doivent se tolerer mutuellement.

Il s'agit donc de forcer les Tolérants dans le retranchement d'erreur involontaire & qui paroît verité. Non seulement Monsieur Naudé ne les inquiette pas, mais il les y assûre & les fortifie. Car si sur la terre il n'y a, ni Juge, ni autorité qui puisse décider, ou discerner entre l'erreur & la verité, tous les Hérétiques avec leur inspiration imaginaire sont hors d'attaque.

Il fait encore plus en leur faveur & de tous les Fanatiques : dans le ch. 15. qui est fort long, il rapporte tout au seul goût & au sentiment particulier : contraint d'avoüer, que les simples, c'est-à-dire, le nombre incomparablement le plus grand des Chrétiens ne sont pas en état d'entrer dans le fond des controverses de Religion, ni de profiter des Livres qui en traitent : ne devoit-il pas conclure avec saint Augustin, *que celui qui craint de se tromper dans l'obscurité des questions, ait recours à l'Eglise, à laquelle l'Ecri-*

ture qui ne trompe pas, nous renvoye ſi clairement.

Faiſons une ſuppoſition qui a plû à Bayle & qui embarraſſe Monſieur Naudé dans le ch. 12. ſuppoſons, dis-je, que des Miniſtres qui traitent de corruption de l'Evangile, la Doctrine que les Miſſionnaires prêchent à la Chine, y aillent pour préſerver ou pour délivrer les Chinois d'une ſéduction auſſi damnable, que l'infidélité. La Controverſe s'allume & l'Empereur veut être inſtruit de ce qui anime les uns contre les autres, des gens qui de part & d'aûtre ſe diſent Chrétiens : il aſſemble un certain nombre des plus habiles Philoſophes de ſes Etats, & commande aux deux partis d'expoſer leurs raiſons devant ces Juges, qui n'étant point intereſſez dans la cauſe ne peuvent pas être ſuſpects.

Là les Miſſionnaires déclarent que la régle de la Religion Chrétienne eſt la Doctrine pure de Jeſus-Chriſt contenuë dans les Livres que ſes prémiers Diſciples, & que nous nommons Apôtres, nous ont laiſſez : que dans la conteſtation il s'agit uniquement de ſçavoir, qui ſont ceux qui entendent

bien & ſuivent cette divine Doctrine. Enſuite ils étaleroient une Tradition perpetuelle & non interrompuë, depuis le tems des Apôtres. Ils feroient valoir ces nombreuſes & reſpectables Aſſemblées, que nous appellons Conciles Généraux des plus Sçavans hommes, qui ont fleuri en divers tems parmi les Chrétiens, & qui par leur état étoient les dépoſitaires de la saine doctrine. Ils diroient que ſelon la conſtitution eſſentielle du Chriſtianiſme, il ne ſçauroit y avoir qu'une Societé unique appellée Egliſe, à laquelle tous ſont obligez de ſe réduire, & que ces nouveaux venus, gens ſans caractere & ſans aveu, ſont les Auteurs du trouble & de la diviſion.

Les Miniſtres ayant ordre de parler à leur tour, répondroient ; que ſans aucun égard pour ces autoritez que les Miſſionnaires ont alleguées, ſans ſe ſoucier de ce qu'avant eux, on a ou penſé ou décidé, ils ont une regle ſûre pour l'intelligence des Livres Divins : c'eſt qu'en les liſant, le veritable ſens ſe manifeſte à eux par inſpiration, qu'ils le goûtent, qu'ils le ſentent ; qu'à la verité cette inſpiration, ce

goût, ce ſentiment ſont le privilege des Elûs, & qu'il ne faut point leur demander d'aûtre raiſon.

Quel jugement les Philoſophes Chinois pourroient-ils porter, ſinon que s'il faut être Chrétien, c'eſt comme les Miſſionnaires l'enſeignent, & que les Miniſtres ſont des francs viſionnaires?

ARTICLE II.

PURPURA DOCTA, &c. *La Pourpre sçavante : Ou la vie, les Légations, les actions, la mort, & tout ce qui mérite d'être sçû des Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, qui se sont distinguez par leur esprit, leur érudition, leurs écrits, leurs livres & leurs ouvrages, depuis l'an 540 jusqu'à present. Par George-Joseph Eggs, Docteur en Theologie, Custode & Sénieur de l'Eglise Archiducale & Collégiale de S. Martin de Rheinfeld. En trois tomes* in folio ; *le premier de 520 pages*, imprimé à Francfort chez Jean-George Konig, 1710.

L'Auteur dit qu'étant au Collége Germanique à Rome, où la Théologie & le Droit-Canon faisoient sa principale occupation, il ménageoit le tems que ses études lui laissoient libre, pour l'employer à l'histoire, & principalement à l'histoire Ecclesiastique. Il ne manquoit pas de bons livres, que la riche bibliothéque de

ce Collége lui fournissoit à son choix : & il s'attacha particuliérement à ce qui concerne les Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine. Il se mit donc à lire avec application ce qu'en a écrit Ciaconius sçavant Dominiquain, avec les additions & les corrections de l'Abbé Victorellus & du P. Oldoïn Jesuite : il consulta les Auteurs originaux dont il espéroit quelque éclaircissement, & les manuscrits, tant de la bibliothéque du Vatican, que de celle du Collége Germanique. Un homme d'étude, comme l'Auteur, s'est senti plus d'inclination pour ceux d'entre les Cardinaux qui se sont distinguez par leur science & par les livres qu'ils ont composez : & ce sont aussi ceux, dont il a entrepris de nous donner l'histoire en cet ouvrage, qu'il a intitulé *Purpura docta*, à l'imitation de *Gallia Purpurata*, *Purpura Cisterciensis*, *Dominicana*, *Seraphica*, *Mariana* ; histoire des Cardinaux François composée par Frizon ; de l'Ordre de Cisteaux par Jongelin ; des Ordres de S. Dominique & de S. François, des Cardinaux dévots à la Sainte Vierge par Maracci. Cependant ce titre

ne convient ici que par anticipation, puiſque les Cardinaux ne prirent le Bonnet rouge qu'en 1245, & la Pourpre qu'en 1464; les Papes Innocent IV. & Paul II. ayant jugé à propos de les diſtinguer par cet éclat extérieur.

Dans la préface l'Auteur traite de l'origine & de la dignité des Cardinaux, & cite ce qu'en ont dit Ciaconius & Oldoïn ſur l'article du Pape S Hygin, qui ſelon le livre attribué à Damaſe, régla le Clergé de Rome.

Il eſt évident que les Papes ont toûjours eû beſoin de ſecours & de conſeil dans le gouvernement de leur Egliſe particuliére de Rome & de l'Egliſe Univerſelle : ainſi S. Pierre ordonna Evêques S. Lin, S. Clete, S. Clement, qui furent comme ſes ſuffragans ou ſes Coadjuteurs ou ſes Vicegérans. D'ailleurs, comme la ville de Rome, vû ſon étenduë & le peuple infini dont elle étoit remplie, avoit été diviſée en quatorze Régions avec autant de Magiſtrats, nommez *Curatores Regionum*, dont l'office étoit, comme celui de nos Commiſſaires de quartiers, de veiller à la police & de maintenir le bon ordre : de même

ſept Diacres furent premierément établis, & enſuite quatorze avec inſpection ſur les mœurs des Chrêtiens, & afin de pourvoir aux néceſſitez des pauvres. Ces Diacres furent nommez *Diaconi Regionarii* : & il y en eut quatre autres pendant quelque tems, nommez *Palatini*, parce qu'ils étoient empoyez par le Pape aux affaires plus importantes, & qu'ils étoient plus proches de ſa perſonne. Il étoit encore plus néceſſaire de diſtribuer des Prêtres en divers endroits de la ville pour la célébration du Sacrifice de la Meſſe, l'inſtruction des Fidéles, l'adminiſtration des Sacremens & les autres fonctions de Curez. Telle eſt l'inſtitution des Cardinaux, auſſi ancienne que l'Egliſe.

Comme des perſonnes pieuſes aſſignérent des fonds pour la ſubſiſtance & l'entretien de ces Prêtres & de ces Diacres, ces fonds furent appellez Titres, en retenant le nom des Fondateurs : comme les Titres d'Equitius, de Pammachius, des Papes Jule, Calliſte, Damaſe ; des Dames Veſtine, Lucine, Eudoxe. Le mot de Titre étoit déja uſité dans le Droit Civil

pour ſignifier un fond confiſqué ou uni au Fiſc, & tire ſon étymologie d'un tableau avec le portrait ou le nom de l'Empereur, qui étoit oppoſé pour marque de la confiſcation.

Les Titres ainſi aſſignez, étant fixes, furent nommez Cardinaux, & ceux qui les poſſédoient, Prêtres Cardinaux, Diacres Cardinaux : de là vint le terme *incardinare*, *conſtituere in cardine*, mettre en poſſeſſion d'un Titre.

Quand les Chrétiens eurent la liberté d'élever des Egliſes, ce fut en ces Titres que les premiéres furent bâties ; & elles étoient Egliſes Paroiſſiales, des Saints Jean & Paul dans le Titre de Pammachius ; des Saints Vital, Gervais & Protais dans le Titre de Veſtine ; de S. Silveſtre dans le Titre d'Equitius : & l'on voit dans les Conciles tenus à Rome par le Pape Symmaque & par S. Gregoire, les ſouſcriptions des Prêtres des Saints Jean & Paul dans le Titre de Pammachius, & ainſi des autres ; & celles des Diacres des différentes Regions. On y voit auſſi deux ou trois Prêtres en certains Titres, qui apparemment étoient les mieux fondez, ou parce que ces Par-

roiſſes avoient plus d'étenduë.

Enſuite, omettant le nom des Fondateurs, & ne retenant que celui de leurs Egliſes, ils ſignerent dans les Conciles ſuivans ſous Paul I. en 761. & Eugene II. en 853, Prêtres de la Sainte Egliſe Romaine du Titre des Saints Jean & Paul, du Titre des douze Apôtres, du Titre de S. Clement. Et les Diacres ne font point encore mention de Titres, mais ſeulement de la Région ou du Quartier qui étoit commis à leurs ſoins.

On ne ſçait pas, ſi avant l'an 963 ils ont ſigné, Cardinaux Prêtres, Cardinaux Diacres: mais c'eſt ainſi qu'on voit leurs ſouſcriptions dans un Conciliabule contre Jean XII.

L'inſtitution des Cardinaux Evêques eſt moins ancienne: & peut-être n'en trouve-t-on rien de certain avant l'an 769 ſous le Pontificat de Leon IV. En 998 ſous Gregoire V. entre les ſouſcriptions de pluſieurs Evêques eſt celle de Benoît Evêque de Lavica, tant pour lui, que pour tous les Cardinaux Evêques.

L'honneur qu'ont les Cardinaux d'aſſiſter le Pape dans ſes fonctions &

dans le gouvernement de l'Eglise Universelle, les éleve justement à un degré supérieur : & les Prêtres & les Diacres de l'Eglise Romaine ont toûjours été en une singuliére vénération. Par une raison presque semblable les Officiers de la grande Eglise de Constantinople, parce qu'ils approchent de la personne du Patriarche, précédent les Metropolitains & les Evêques : & le Pape Jean VIII. dans une lettre à l'Empereur Basile le Macedonien les nomme Cardinaux Prêtres & Diacres. On remarquera, en passant, que les Compilateurs du Dictionnaire de Trevoux sauroient pû choisir quelqu'autre Auteur qui méritât mieux que M. Maimbourg, d'être cité sur le chapitre des Cardinaux.

Cette éminente dignité a été longtems renfermée dans le Clergé de Rome, & puis communiquée seulement à quelques Evêques voisins qui pouvoient aisément se rendre auprès du Pape. Baronius en l'année 1057. rapporte d'un ancien Rituel, que sept Cardinaux Evêques, sçavoir d'Ostie, de Porto, de Sainte Rufine ou de la Forêt-blanche, d'Albano, de Sabine,

de Tusculan ou Frascati, de Preneste ou Palestrine, célébroient par semaines la Messe sur le grand Autel de l'Eglise de S. Jean de Latran; & de même sept Cardinaux Prêtres dans les autres Eglises Patriarchales, de Sainte Marie Majeure, de S. Pierre, de Saint Paul, de S. Laurent hors les murs : ce qui fait le nombre de trente Cardinaux, auxquels il faut ajouter douze Diacres Regionaires, & quatre Palatins.

Le premier qui dans les païs éloignez ait été honoré de cette dignité, fut Conrard de Wittelesbác Archevêque de Mayence, qui l'an 1163, fuyant la persécution de l'Empereur Frideric I, se refugia auprès du Pape Alexandre III, qui étoit alors à Tours, & y tenoit un Concile: mais Conrard fut fait Evêque de Sabine. Dans la suite, & environ pendant deux siécles, le Cardinalat fut réputé incompatible avec un Evêché qui n'étoit pas Titre de Cardinal; ainsi par la promotion d'un Evêque au Cardinalat, son Evêché demeuroit vacant.

Le nombre des Cardinaux n'a pas été le même dans tous les tems. Sous

le Pontificat de Paſcal II. qui fut élû en 1099, & mourut en 1118, il fut juſqu'à quatre-vingt-dix: & peu après quand Innocent II. fut élû en 1130, on ne comptoit plus que vingt Cardinaux. Ce nombre diminua encore dans la ſuite, & réduit à quatorze à l'élection de Celeſtin IV. en 1241, à dix à celle d'Innocent IV. en 1243, à huit à celle d'Urbain IV. en 1261; le ſacré College n'étant alors composé que de deux Cardinaux Evêques, de deux Prêtres & de quatre Diacres. Paul III, Paul IV, Pie IV, Gregoire XIII, l'augmentérent juſqu'à ſoixante & ſeize. Enfin il eſt aujourd'hui fixé par une Conſtitution de Sixte V. à ſoixante-dix; ſçavoir, ſix Evêques, cinquante Prêtres, quatorze Diacres.

Au reſte, le nom de Cardinal n'a pas été tellement affecté à l'Egliſe particuliére de Rome, qu'il n'ait été auſſi en uſage dans les autres Egliſes, pour ſignifier un Eccléſiaſtique ayant Titre, & Titulaire. Jean VIII. l'an 879 transféra Frotaire de l'Archevêché de Bourdeaux, parceque cette ville avoit été ruinée par les Normans, à celui de Bourges, & l'y conſtitua

Archevêque Cardinal, c'est-à-dire, propre & Titulaire : Nantes ayant eû auparavant le même sort, Actard qui en étoit Evêque fut fait par Adrien II. l'an 875 Metropolitain Cardinal de Tours. Et le Pape Gelase en 484 donnant une commission à un Evêque, l'avertit d'agir seulement en qualité de Visiteur, & non pas comme Evêque Cardinal, ou propre, ou Diocésain. On renvoye au Glossaire de M. Du Cange sur les mots d'Evêques, Prêtres, Diacres, Chanoines, Abbez Cardinaux. On remarquera seulement qu'en 845 au Concile de Meaux, ch. 54. il fut recommandé aux Evêques de remplir de bons sujets les Titres Cardinaux, c'est-à-dire, les Cures de leurs Diocéses.

Revenons à l'Auteur qu'on semble avoir abandonné dans ce discours sur les Cardinaux. Il divise son ouvrage en six livres, dont il renferme deux en chaque volume. Il ne commence le Catalogue de ses Sçavans Cardinaux que par l'année 540; ce n'est pas, dit-il, qu'auparavant il n'y en ait eû plusieurs d'un grand sçavoir, mais le tems & mille accidens en ont effacé

la memoire, & le nom ſeul de pe
d'entre eux eſt parvenu juſqu'à nous.

Certainement le Clergé de Rome
toûjours été rempli de ſujets de méri-
te : & l'hiſtoire Eccleſiaſtique n'a pa
ſouffert qu'ils demeuraſſent entiére-
ment dans l'oubli, témoin tant d
grands Papes, également recomman-
dables par leur Sainteté & par leu
Science, qui en étoient tirez ; témoin
les lettres reciproques de S. Cyprien
& de ce Clergé. Euſebe & Photius
parlent avec eſtime des livres de Caïus
Prêtre de l'Egliſe Romaine environ
l'an 200. Si Novatien, environ cin-
quante après, ſe précipita dans le
ſchiſme & l'héréſie, il faut pourtant
reconnoître qu'il étoit homme d'eſ-
prit & ſçavant : il faut faire le même
jugement d'Hilaire Diacre de l'Egliſe
Romaine, que ſon zéle inconſidéré
engagea dans le ſchiſme des Lucifé-
riens ; & de Paſcaſe auſſi Diacre qu
l'année 498 ſoutint l'élection ſchiſ-
matique de Laurent contre le Pape
Symmaque. S. Simplicien étoit Prêtre
de l'Egliſe Romaine, quand il fut élû
Evêque de Milan après S. Ambroiſe.
Et avec un peu de recherches on en

rouveroit plusieurs autres qui ont mérité le nom de sçavants, & de tenir leur rang entre les Auteurs.

Le premier qui paroît ici, est le Poëte Arator Soudiacre de l'Eglise Romaine, qui a mis en vers les Actes des Apôtres, sous le Pontificat de Vigile, environ l'an 544. L'Auteur donne ensuite la dignité de Cardinal à quelques-uns qui en effet ne l'ont jamais euë ; comme Pierre Diacre, interlocuteur dans les dialogues de Saint Gregoire ; Amalarius Fortunat Archevêque de Treves, qu'il ne distingue pas d'Amalarius Diacre, ou peut-être Chorévêque de Metz ; Jean Diacre du Mont-Cassin ; Hugue Evêque de Die, & puis Archevêque de Lyon ; Huitmund Evêque d'Averse ; Hugue de S. Victor. On ne veut pas imputer à l'Auteur ce qu'il ne dit qu'après plusieurs autres, de Hugue Archevêque de Lyon : mais on doit à la mémoire de ce grand Prélat, de ne laisser pas croire qu'il ait adhéré à l'Antipape Guibert, qui se faisoit nommer Clement III. Il est vrai que Hugue, croyant avoir mérité par les services importans qu'il avoit rendus à l'Eglise, d'être le

ſucceſſeur de Gregoire VII, témoigna un grand mécontentement de l'élection de Didier Abbé du Mont-Caſſin, & qui ſe nomma Victor III : qu'il affecta de ne point lui rendre la ſoumiſſion & l'obéïſſance dûë au Chef de l'Egliſe, & que pour cette raiſon il fut excommunié avec le Cardinal Richard Abbé de S. Victor de Marſeille, qui prénoit part à ſon reſſentiment. Mais il n'entra point dans le parti de l'Antipape ; & il marque, en écrivant à la Comteſſe Matilde, un grand éloignement de tout ce qui pouvoit ou fortifier, ou fomenter le ſchiſme. Il ſemble qu'Urbain II. ſucceſſeur de Victor III. ne regarda ce qui s'étoit paſſé, que comme une conteſtation perſonnelle, puiſqu'il ne fut pas plûtôt élevé au ſouverain Pontificat, qu'il donna ſa confiance à Hugue, & l'employa comme avoit fait Grégoire VII. On remarque dans la maniére dont ce Prélat traitoit les affaires, une hauteur & une fermeté qui excita en quelques occaſions des murmures contre lui, & qui vraiſemblablement fit appréhender aux Cardinaux de retrouver, s'ils l'éliſoient, un autre Grégoire VII. en ſa perſonne.

M.Eggs, dit, que le Cardinal Estienne Langton, Archevêque de Cantorbery, & mort en 1214, a été le prémier à distinguer les livres de la Bible en Chapitres & en Versets.

Il traite hautement d'Antipape le Cardinal Robert de Geneve, par lequel commença le grand schisme d'occident, & qui dans son obédience fut nommé Clement VI : mais il se rabat dans l'éloge qu'il fait du Bienheureux Cardinal Pierre de Luxembourg, en avoüant que le droit à la Papauté étoit litigieux entre Urbain VI. & Clement VI, qu'il étoit difficile de décider la question, & que l'un & l'autre étoient Papes douteux.

Le second tome de 688 pages, imprimé à Munick aux frais de Jean-Jacques Remi 1714, commence à Alaman Adimar fait Cardinal par Jean XXIII. l'an 1411, & finit à Loüis Madrace fait Cardinal par Pie IV. en 1561.

Comme plusieurs Cardinaux ont été employez, ou ont eû part aux grandes affaires de leurs tems, soit en qualité de Legats du Saint Siége, soit comme Ministres d'Etats des Princes,

ou par la conſidération que leur don
noient leur dignité, leur naiſſance
leur genie : l'Auteur en prend occa
ſion d'inſérer dans ſon ouvrage quel
que traits choiſis d'hiſtoires, qui n
ſervent pas ſeulement à mieux inſtrui
re le Lecteur des négociations & de
évenemens, mais encore à le deſen
nuyer d'une ſuite continuelle d'éloge
ou de vies les unes après les autres.

Ainſi dans les éloges des Cardinaux
Simon de Cremand, & Julien Ceſa-
rini, il décrit l'hiſtoire des Huſſites
dans ceux des Cardinaux Jean Arcim-
bold & Raphaël de la Rovéré, l'hiſ-
toire des Conjurations contre Galea
Sforce Duc de Milan, & contre Julier
& Laurent de Medicis. Il étoit natu-
rel, en parlant du Cardinal d'Aubuſ-
ſon, de raconter les avantures de Zi-
zime ; celles de Ceſar Borgia ſont rap-
portées dans l'éloge du Cardinal Jear
Vera : celles de Savonarole, dans l'é-
loge du Cardinal François Remolin,
qui lui fit ſon procès. Savonarole, pa
l'extrême oppoſition qui paroît entre
ſa vie & ſa fin, eſt devenu un problê-
me qui eſt élegamment exprimé dan
cette épigramme.

Dicere me prohibet pietas, Hieronyme, quicquam,
Tuo quod olim nomini
Officiat : vetat ast eadem me dicere, passum.
Te præter æquum talia.
Illud nemo negat, tibi quanquam inimicior esse.
Quæ scripseris, piissima.
Quæ dum compono, tibi, nescio, numne dolere,
Vel gratulari debeam.

La priſe de Rome par l'Armée de Charle-Quint, avec les horribles excès de barbarie que les Allemans y commirent, eſt décrite à l'occaſion du Cardinal Pompée Colomne : & la vie de l'infortunée Reine Marie Stuart, dans l'éloge du Cardinal David Beton.

On fait un merite à quelques Papes de n'avoir jamais voulu élever au Cardinalat aucun de leurs proches : & certainement ce détachement de la chair & du ſang eſt loüable, s'ils ne voyoient dans leur famille nul ſujet de merite. Mais l'Egliſe applaudira toûjours à Pie IV. d'avoir placé dans le

Sacré College des Cardinaux saint Charle Borromée, son Neveu, & l'on ne fera jamais de reproches à Jule III. de la promotion du Cardinal Robert de *Nobilibus*, son petit Neveu, qui étant mort dans sa premiére jeunesse, ne sçauroit être mis en parellele avec le Bien-heureux Pierre de Luxembourg. Sa vie est si édifiante, qu'on se sent pressé d'en faire ici un brief extrait.

Robert de *Nobilibus* ou *Nobilius*, petit-fils d'une sœur de Jean-Marie de Monte, qui fut fait Cardinal l'an 1536, & Pape sous le nom de Jule III. l'an 1550, naquit à Mont-Politien le cinq de Septembre 1541. C'est une chose assez commune, de voir les enfans faire des chapelles, & imiter les cérémonies de l'Eglise : mais ce qui est un jeu & un divertissement pour les autres, étoit pour celui-ci un exercice de dévotion & de prieres, où il se comportoit avec tant de modestie, que ceux qui le voyoient faire, se sentoient attendris. L'amour de l'étude ne lui fut pas moins naturel, & à l'âge de dix ans les plus habiles Maîtres de Rome, où son pere avoit trans-

porté sa famille, admiroient en lui la pureté & l'élegance avec laquelle il s'exprimoit en Latin, & la grande connoissance qu'il avoit acquise du Grec. Il donna une preuve de sa capacité, en prononçant une harangue Latine devant le Pape, son grand-oncle, & les agrémens de sa personne qui n'étoient pas médiocres, releverent encore le merite de la piéce qui fut fort applaudie.

Il suivit son pere qui alla prendre le Gouvernement d'Ancone, & charmé de se voir hors des embarras de la Cour, il s'appliqua entiérement à des études plus relevées, qu'il continua encore un an, après avoir été déclaré Cardinal, & reçû les marques de sa nouvelle dignité, à laquelle il fut élevé le vingt-deux de Décembre de l'an 1553, n'étant alors âgé que de douze ans, deux mois & dix-sept jours. Le Pape qui se sentit défaillir, le rappella à Rome, fit la cérémonie de lui ouvrir la bouche le cinq de Février 1555, & mourut le 21e du mois suivant.

Paul IV. son Successeur eut la même tendresse pour le jeune Cardinal,

& le voyant d'un eſprit excellent & appliqué, déja avancé dans les Sciences, & promettant beaucoup, le déclara Bibliothecaire de la ſainte Egliſe.

Cependant le Cardinal de *Nobilibus* faiſoit encore de plus grands progrès dans la vertu, & par ſa fidelité à cultiver les premiers ſentimens de dévotion que Dieu lui avoit inſpirez dès ſon enfance, non ſeulement il ſe conſerva dans l'innocence pendant ſa jeuneſſe, mais il parvint auſſi à un haut dégré de Sainteté. Comme il aimoit à entendre la parole de Dieu, & que c'étoit ordinairement à l'Egliſe des Jeſuites, il fit connoiſſance avec les Peres Salmeron & Polanc; & ayant pris celui-ci pour ſon Confeſſeur, il fit ſous ſa conduite les exercices ſpirituels. Il eut beſoin d'un ſage Directeur pour ſe moderer dans les pratiques de mortification, qu'il pouſſoit juſqu'à ſe déchirer le corps de coups de diſcipline, à coucher ſur une paillaſſe, & ſouvent ſur la terre nuë: ſes Domeſtiques qu'il avoit trompez en diſpoſant ſon lit le matin, comme s'il y avoit paſſé la nuit, en firent leur rapport au Pere Polanc, qui lui or-

 donna

donna de prendre un matelas. Sa vie étoit presque un jeûne continuel ; & sans se prévaloir de son âge & de sa foible complexion, il jeûnoit sévérement le Carême, les jours prescrits par l'Eglise & tous les Vendredis.

Afin d'entretenir l'esprit de pieté & la crainte de Dieu parmi ses Domestiques, il les rassembloit tous les soirs, & leur faisoit une vive exhortation. De même, quand il visitoit quelque Eglise de Rome, il ne manquoit pas de faire à ceux qui l'accompagnoient, un discours propre au terme de ce voyage de dévotion; son recueillement étoit perpétuel : & pour éviter la dissipation, il n'alloit par les ruës que dans un litiére fermée.

Enfin par un sentiment d'humilité, il résolut d'abdiquer sa dignité, & de se faire Religieux ; sa premiére inclination fut pour les Capucins, & puis il se détermina absolument pour les Jesuites : mais son dessein ne fut point approuvé du Pape, à qui il le proposa, ni de son Directeur, ni des autres personnes qu'il consulta. Il demanda au moins au Pape la permission de faire vœu de pauvreté, & elle lui fut

encore refusée. Toutefois son cœur étoit dans la Compagnie de Jesus.

A peine avec un corps robuste eût-il pû subsister, & il l'avoit foible & délicat : ainsi sa santé se ruina, & il tomba dans une phtisie avec une fiévre lente, qui le tint six mois sur le lit : il n'avoit que les os qui lui percerent la peau, & lui causerent d'extrêmes douleurs, qu'il souffrit avec une parfaite résignation à la volonté de Dieu, & avec une patience inaltérable, s'entretenant de divers passages des Pseaumes. Il demanda & reçût les derniers Sacremens avec un redoublement de dévotion. Comme il répetoit encore des passages des Pseaumes, & qu'il eut dit, *quia mandata tua exquisivi*, parceque je me suis étudié à garder vos Commandemens, il ajoûta, *humilité, humilité, humilité*. Ce furent ses derniéres paroles. Il mourut le 11^e^ de Janvier 1559, âge de 17 ans 4 mois & quelques jours. Paul IV. l'avoit nommé l'Ange du Seigneur, & ce nom lui demeura dans le Sacré College. Son pere n'avoit pû faire tirer son portrait que par surprise, & le Cardinal Bellarmin en gardoit une copie, qu'il

honoroit en ſon particulier, comme l'image d'un Saint.

Le Cardinal de *Nobilibus* laiſſa quelques Ouvrages de ſa compoſition, outre la Harangue prononcée devant Jule III. Sçavoir, ſix Diſcours ſur l'Aſcenſion de Notre Seigneur, ſur les loüanges de la ſainte Vierge, ſur ſaint Jean-Baptiſte, les Saints Apôtres Pierre & Paul, ſaint Jean l'Evangeliſte, ſaint Jacque, un Traité de la gloire Celeſte, un Dialogue entre Dieu & l'ame.

Le troiſiéme Tome commence par le Cardinal Marc Sitique d'Altaemps en 1561, & finit par le Cardinal Celeſtin Sfondrat en 1695.

L'Ouvrage contient la vie de 567 Cardinaux. Tous n'ont pas composé des Livres : mais ils ſe ſont fait eſtimer par leur Science ; & par la protection qu'ils ont donnée aux Sçavans. Au reſte, ce n'eſt pas ſeulement une lecture curieuſe, mais elle eſt auſſi édifiante : & l'on y trouve de fréquens exemples de vertus, qui augmentent la vénération envers le Sacré College. Monſieur Eggs n'a point compris en ce Recuëil les Cardinaux qui ont été

élevez à la Papauté, & il les reserve à un autre des Papes Sçavans.

ARTICLE III.

D. GEORGII PHILIPPI NENTERI Theoria hominis sani, sive Physiologia Medica. C'est-à-dire, *Theorie de l'homme sain, ou Physiologie medicale du sieur George Philippe Nenter, Medecin de Strasbourg.* A Strasbourg, de l'Imprimerie & aux frais de Jean Bekius 1714. *in* 12. *pages* 352.

MOnsieur Nenter met à la tête de ce Traité une longue Introduction qui tient lieu de Preface. Il y parle de ce qui doit faire le but principal d'un Medecin, qui est, dit-il, la conservation de la vie, & de la santé, autant qu'elle dépend de lui. Pour y parvenir, il veut que, ceux qui s'appliquent à la Medecine, retranchent de leurs études non seulement toutes les Sciences qui ne les portent pas directement à cette fin, telles que sont certaines parties de la Philosophie, l'Astrologie, & les Mathematiques, mais encore tout ce qu'il y a de superflu dans la Medecine moderne.

Il en examine toutes les parties : la Phiſique ordinaire qu'elle ſuppoſe d'abord, enſuite l'Anatomie, la Chimie, la Botanique, la Pharmacie, & de là, il paſſe à la Phiſiologie & à la Pathologie, &c. Il trouve toutes ces parties, de la maniere qu'on les enſeigne, chargées d'une infinité de queſtions ſuperfluës, qui bien loin de donner la connoiſſance qu'un Medecin doit avoir d'une bonne & veritable Théorie, l'en éloignent conſidérablement, & occupent cependant les jeunes gens auſſi ſérieuſement que ſi elles étoient abſolument neceſſaires.

Il entre dans un long détail des queſtions de Phiſique, qui ne les regardent en aucune façon. Quant à l'Anatomie, il juge avec Monſieur Stahll, dont il cite à ce ſujet deux ou trois endroits, que ce qui leur convient d'en ſçavoir, n'eſt que le nombre, la ſituation, la communication & l'uſage des parties, ſans perdre le tems à connoître leur ſtructure & tiſſure la plus fine, & juſqu'aux moindres fibres qui les compoſent.

La Chimie, avec ſes trois principes actifs, & ſes deux paſſifs, ſes ſels aci-

des & alkalis, & cette fermentation qui les suit, a plus introduit de désordre, selon notre Auteur, dans la Medecine, qu'elle n'a servi à son progrès, quoiqu'il avouë qu'on lui a obligation de quelques bons remedes.

Pour la Botanique, Monsieur Nenter dit, que si les Medecins se contentoient, comme les anciens, de connoître les plantes d'usage & leurs vertus, ils feroient plus avec leur secours pour la guerison des maladies, que les autres en suivant les plus celebres Botanistes modernes dans leurs longues Dissertations sur la Méchanique, & la divine texture des plantes.

La Pharmacie le rebute, tant elle est farcie de drogues, & de compositions inutiles, ensorte, dit-il, qu'au milieu d'une abondance extrême, on se trouve dans une veritable disette de bons remedes, & qu'elle auroit besoin de quelque homme judicieux qui pût la purger de tant de choses superfluës.

Il ne fait pas plus de grace à la Phisiologie, cette premiere partie de la Medecine. A quoi sert, dit-il, pour la pratique ces longs Traitez sur les sens,

ces queſtions ſur les qualitez ſenſibles, comme la lumiere, les couleurs & le ſon; celles des eſprits, ſçavoir s'ils ſont lumineux, nitro-acriens, urineux, ou acides & tant d'autres qui appartiennent plûtôt à la Phiſique, qu'à la Théorie de la Médecine?

La Pathologie, qui eſt la baſe & le fondement de tout l'Art, ne contient pas moins de choſes inutiles à un Medecin pour la fin qu'il doit ſe propoſer, ſelon notre Auteur: mais il ſe plaint ſur tout du peu de ſoin qu'on prend à y donner une bonne hiſtoire des maladies, de leurs liaiſons entre elles, & de quelles manieres elles ſe changent les unes dans les autres; en quoi conſiſte pourtant, à ſon avis, ce qu'elle peut avoir de plus utile pour la pratique.

Monſieur Nenter ne ſe contente pas de retrancher ainſi, en faveur des jeunes Étudians, tout ce qu'il juge de ſuperflu dans la Théorie de la Medecine; mais coupant court, il leur déclare que pour être bons Praticiens, ils ont beſoin d'une méthode bien differente de celles des Modernes, qui n'étant fondées que ſur des hipothéſes

empruntées de la Philosophie Corpusculaire de Descartes, ou des principes imaginaires des Chimistes, est plus propre à en faire de brillans Phisiciens, que d'excellens Medecins. De cette Théorie, dit-il, vient la source de leurs erreurs, & la verité du Proverbe: nouveau Medecin, nouveau Cimetiére. Car enfin, si elle étoit bonne, ajoûte-t-il, pourquoi ne serviroit-elle pas dans la pratique. On éprouve cependant que trop tous les jours, par une experience fatale, combien elle est défectueuse, & devient inutile dans l'application qu'on en fait; delà ce qu'on dit ordinairement, que ceux qui la sçavent le mieux sont les plus malheureux dans la pratique, & que souvent les plus Sçavans Anatomistes, Chimistes, & Botanistes sont ceux qui réüsissent le moins dans la cure des maladies, qui est néanmoins l'essentiel de la Medecine. Monsieur Nenter dit l'avoir éprouvé comme les autres pendant qu'il demeura attaché à ces pompeux sistêmes au préjudice de la véritable Théorie, & avouë franchement qu'il n'a pû éviter les fautes dans lesquelles il tomboit souvent au grand

préjudice de ſes malades, qu'après être retourné, ſuivant le conſeil de Baglivius & Sydnham, à la lecture des Anciens, & à l'Hiſtoire des maladies que ces deux celébres Auteurs recommandent ſi fort aux jeunes Medecins, ſans s'embarraſſer l'eſprit de tant de beaux & vains raiſonnemens.

Il avouë encore avoir plus appris des écrits de l'illuſtre Monſieur Stahll, que de ceux d'aucun autre Auteur, ſoit Ancien, ſoit Moderne : & c'eſt pour cette raiſon apparemment qu'il affecte ſi ſouvent d'en recommander la lecture aſſiduë, tant aux jeunes Étudians, qu'à ceux mêmes qui ſont dans la pratique, leur aſſûrant par l'experience qu'il en a faite, qu'ils y puiſeront la Théorie la plus ſûre, & la plus ſolide pour ſe conduire à une pratique heureuſe.

Dans un grand nombre d'exemples de pratique, que Monſieur Nenter dit qu'il pourroit rapporter pour vérifier ce qu'il avance des écrits de cet homme incomparable, il n'en choiſit que deux qui ſont fort intereſſans, & qu'on pourra voir dans l'Auteur avec le gros de ſa méthode pour la guéri-

ſon de certaines maladies dont la cau ſe lui étoit entiérement cachée, & ce fut en vain que pour la découvrir, il feüilleta les Auteurs: Monſieur Stahll eſt le ſeul, chez qui il trouva une Deſcription très-exacte de ces maladies & de tous les ſymptomes qui les accompagnent, enſorte qu'il y conforma dèſlors ſa pratique avec le ſuccès qu'on pourra voir dans ce Traité.

C'eſt ſur ces exemples de pratique & ſur ſa propre experience, qu'il conſeille à ceux qui étudient & exercent la Medecine, de lire & relire ſans ceſſe les écrits de Monſieur Stahll, ſans ſe rebuter des obſcuritez dont on l'accuſe, & qui ne paroîtront pourtant obſcuritez, ajoûte-t-il, que parceque qu'il a pris une route bien différente des autres, & qu'on eſt préoccupé de principes éloignez des ſiens; & pour ne rien laiſſer à deſirer, il donne au public un Catalogue de ſes écrits à la fin de ſon Introduction.

Quoiqu'il en ſoit, on peut juger que Monſieur Nenter eſtimant ſi fort les Ouvrages de cet excellent homme, & faiſant profeſſion de le ſuivre en tout dans la pratique, le Traité de Phiſio-

logie qu'il donne ici, & les autres qu'il promet dans la ſuite, ſeront d'une grande utilité au public.

Enfin Monſieur Nenter, après avoit tâché de décrediter la Théorie des Modernes, comme nous venons de le voir, nous donne un échantillon de la ſienne, & comme par cet échantillon on peut juger du mérite de tout le reſte, nous avons crû devoir le rapporter au long, en évitant néanmoins ſes fréquentes redites.

La Théorie de la Medecine, dit notre Auteur, ne doit être uniquement occupée qu'à rechercher ce que c'eſt que la vie, & la ſanté, & à obſerver les differens mouvemens qui arrivent dans l'état de maladie, leſquels ſont, ce ſemble, contre la nature, & qui neanmoins ne tendent qu'à la conſervation du corps vivant. Il développe ainſi ſa penſée.

Le corps humain a un extrême penchant à la corruption, ſoit par rapport à l'eau, à la graiſſe, & à la terre ſubtile, qui ſont, ſelon lui, les trois principes dont il eſt composé, leſquels s'uniſſent en quelque façon & ſe ſéparent aiſément, quand ils ſont trop

exaltez, ſoit par rapport à la nature des alimens dont le corps eſt nourri, leſquels ſont preſque tous propres à fermenter, & laiſſent beaucoup d'ordures dans le corps: ce qui ſe peut remarquer par les differentes excretions.

Pour empêcher donc la ſeparation de ces trois principes ſi faciles à ſe diſſoudre, & pour prévenir la corruption qui s'enſuivroit, le corps a beſoin d'un principe actif qui y veille par ſon activité, & qui ſe conſerve lui-même par les differens mouvemens qu'il imprime au corps ſur lequel il agit, dont le plus général eſt le mouvement circulaire du ſang, qui s'obſerve dans toute l'étenduë du corps vivant. Par le moyen de ces mouvemens, les humeurs ſont portées aux differens couloirs du corps pour y être ſeparées, & les excrementeuſes enſuite chaſſées au dehors. Ce ſécrétions & excretions ainſi ménagées par le mouvement des liquides & ſolides, quoiqu'elles contribuent beaucoup à la vie, ne ſont pas la vie, non plus que le mouvement, qui les ménage, & qui y concourt comme inſtrument: mais de

tout cela emsemble, dit-il, resultent la vie, & la santé; d'où il tire sa définition. La vie n'est que la conservation du corps mixte en son entier, par le moyen du mouvement circulaire du sang, & par celui des sécrétions & excrétions.

Tandis que les parties hétérogénes qui se mêlent avec les humeurs du corps n'excédent ni en qualité, ni en quantité, tous ces différens mouvemens sont égaux & tranquilles, les sécrétions & les excrétions se font paisiblement & sans incommodité; mais dès qu'elles tombent en quelque excès, il faut nécessairement pour la conservation du corps, que le mouvement du cœur & des autres parties solides, dont dépend celui des humeurs, s'augmente aussi pour préparer à la sécrétion ces parties hétérogénes, & les chasser ensuite par les émontoires convenables.

Ces mouvemens donc pour extraordinaires qu'ils paroissent, ne doivent point être arrêtez, parceque la nature s'en sert, comme de ses instrumens propres pour pousser hors du corps ce qui le blesse : au contraire s'ils sont

foibles il les faut fortifier, & s'ils ſont trop violens, il les faut moderer. On voit de ces mouvemens extraordinaires, & pourtant ſalutaires dans les hémoragies, les ſueurs critiques, & les diarrhées: leſquels arrêtez mal à propos produiſent différens maux.

Ces mouvemens ne dépendent point, ajoûte-t-il, de la quantité, ni de la qualité des matieres qui péchent, mais ils ſont excitez dans le corps pour l'en délivrer. La cauſe la plus commune de ces mouvemens eſt l'abondance du ſang, laquelle eſt bien-tôt ſuivie de ſon épuiſement, de ſa ſtagnation entiere, & enfin de ſa corruption. La nature doit courir au devant de ces déſordres: & c'eſt pour cela, dit Monſieur Nenter, que par ces mouvemens extraordinaires, & quelquefois convulſifs, elle pouſſe avec violence le ſang, qui dans l'état de ſanté ſe diſtribuoit également, tantôt vers un endroit, & tantôt vers un autre, pour en diminuer la quantité. La diſſipation de ſa partie ſéreuſe excrémenteuſe ne ſe faiſant pas aſſez promptement pour cela; ce qui cauſe dans les enfans les ſaignemens de nez, dans les hommes

le flux des hemorroïdes, ce ſang ſort de la poitrine aux jeunes gens, aux vieillards par les urines, aux femmes par leurs menſtruës & vuidanges, & quelquefois par le vomiſſement, & tout cela leur arrive ſans danger, dit notre Auteur, & même ſans peine, ſi vous en exceptez le crachement, le vomiſſement & les urines du ſang, qui arrivent pourtant ſouvent ſans aucun riſque de la vie.

Mais ſi pendant ces grands mouvemens les hémorragies ne ſurviennent point, comme elles doivent, le ſang s'épaiſſit & s'arrête vers les endroirs, par leſquels il devoit ſortir avec impetuoſité; ce qui fait, dit Monſieur Nenter, qu'on y ſent des douleurs convulſives; ou bien le ſang s'y corrompt tout-à-fait, comme il arrive dans les inflammations.

La force, la varieté, & la conſtance de ces mouvemens s'obſervent dans les fievres, & ſur tout dans la fiévre tierce, où pendant le froid le mouvement du cœur s'augmente extrémement, tandis que le mouvement tonique des parties molles reſerre la peau, & les parties ſubjacentes. La nature

n'excite ces mouvemens dans le corps que pour corriger & chaſſer enſuite la matiere de la fiévre. C'eſt donc agir contre la fin qu'elle ſe propoſe, que de les ſupprimer avant qu'elle ait fait la ſécrétion & l'excrétion des parties hétérogénes; ſoit qu'elles ſoient contenuës dans les premiéres voyes, ou dans le ſang même, c'eſt donner lieu au retour des fiévres, ou les changer en d'autres maladies plus funeſtes aux malades.

Voilà l'idée que nous donne Monſieur Nenter de ſa Théorie medicale, différente, dit il, de la vulgaire établie ſur des ſels, ou ſur je ne ſçai quelles particules, & par là très-peu utile à la pratique.

Mais comme les Auteurs, tant Anciens que Modernes, ne s'accordent point ſur la qualité, ni ſur le nombre des principes actifs du corps humain, & ne conviennent point entr'eux de ce qu'ils entendent par ce mot de nature priſe au ſens des Medecins : Monſieur Nenter, après avoir rapporté & refuté les ſentimens différens des uns & des autres, ſoutient qu'il n'y a qu'un ſeul principe actif, qui produit & re-

gle tous ces mouvemens : que ces principe & la nature ne ſont autre choſe que l'ame même raiſonnable & immortelle qui y préſide ; & quels que ſoient les autres, ils ne ſont que les inſtrumens dont elle ſe ſert pour agir. Il reſout enſuite les difficultez qu'on objecte ordinairement contre ce ſentiment, & l'établit enfin ſur les raiſons qu'on pourra voir en ſon Livre. Nous nous contentons de rapporter ici l'objection, dont ſes adverſaires ſe prévalent le plus, & ſa réponſe. Si le pouvoir de l'ame, diſent-ils, s'étendoit ſur les actions vitales, elle pourroit les changer ou les ſuſpendre à ſon gré : elle ne le ſçauroit, quelque deſir qu'elle en puiſſe avoir : ce pouvoir eſt donc imaginaire.

A cela notre Auteur répond, qu'il eſt aiſé de voir par les paſſions de l'ame l'empire qu'elle a ſur les actions tant vitales, qu'animales, & la preuve qu'il en apporte, ce ſont les changemens conſiderables qui arrivent & au mouvement du cœur & au mouvement tonique des parties, de même qu'aux ſécrétions & excrétions par la crainte ou la colere, dont il décrit les

effets. Il le prouve au long dans le Chap. VI^e, où il repete ce qu'il en dit au 3^e... Quant à ſuſpendre ces actions, ajoûte-t-il, il eſt ridicule de demander que l'ame le faſſe, puiſque ce ſeroit demander la deſtruction du corps, qu'elle a tant d'interêt de conſerver, cette conſervation ne dépendant que de la continuation des actions vitales, leſquelles ſi elles venoient à ceſſer, la vie ceſſeroit auſſi.

On voit par là que c'eſt ſur la nature même que Monſieur Nenter bâtit tout ſon ſiſtême ; & que c'eſt à elle, comme au premier mobile, qu'il a recours pour expliquer tout ce qui arrive dans la Méchanique du corps. Il repréſente ſon action, ſa prévoyance, & ſes ſoins dans les différens temperamens, & y rapporte, ſelon leur différence, la cauſe, les degrez & la varieté des paſſions. C'eſt elle, dit-il, au Ch. X^e, (mais que ne fait-elle pas?) qui procure le ſommeil en relâchant les fibres, qu'elle tenoit tenduës pendant les veilles.

Ce ſiſtême ſouffre de grandes difficultez, dont notre Auteur tâche de ſe débarraſſer par toutes les raiſons qu'on

trouvera déduites en plusieurs endroits de son Livre. Mais dans l'étenduë qu'il lui donne, il me semble qu'il a de la peine à s'accorder avec lui-même; cela paroît en ce que reconnoissant l'ame pour principe de tous les mouvemens du corps humain, sans rien relâcher en faveur des parties hétérogénes, il dit, au Ch. VI[e], que la trop grande ébullition qu'excite dans le sang un bon vin bû en quantité, trouble l'ame, & rend comme furieux. Cette violente ébullition excitée par le vin n'est-ce pas un mouvement causé par ses parties sulphureuses qui brisent & mettent en désordre celles du sang: l'ame n'y a donc point de part. Cette même ébullition s'observe dans le sang d'une personne atteinte d'une maladie aiguë, peut-on l'attribuer à l'ame? N'est-ce pas plûtôt les parties hétérogénes, de quelque nature qu'elles soient, qui mêlées avec le sang en rompent la tissure, qu'il en faut accuser? Ou dira-t-on avec Monsieur Nenter qu'à l'occasion de ces mêmes parties excédentes en qualité, ou en quantité, l'ame excite ces grands mouvemens pour les chasser? Je ne vois pas

plus de raiſon pour le dernier dans l'état de maladie, que pour le premier dans l'état de ſanté, où la quantité de vin, ſelon lui, excite l'ebullition.

Et quoique toutes ces parties ne ſoient que matiere & que toute matiere, quelque ſubtile qu'elle puiſſe être, ſoit toujours peu propre, ſelon notre Auteur, à exciter, ou cauſer du mouvement, l'illuſtre Monſieur Bayle nous fait voir, qu'une quantité proportionnée d'eſprit, d'urine, ou de quelqu'autre alkali volatiliſé verſée ſur une ſolution très-forte en couleur de cuivre excite auſſi-tôt un fort grand combat, & une ébullition avec bruit accompagné d'une infinité de petites bouteilles. Ce mouvement ne ceſſe que quand l'une des deux liqueurs a ſurmonté l'autre, comme l'ébullition dans les deux cas propoſez ne ceſſe que lorſque la matiere qui la cauſoit s'eſt diſſipée ou a été vaincuë.

Mais en quel embarras ſe jette Monſieur Nenter avec ſon principe de tous les mouvemens du corps, lorſqu'il en fait la cauſe du ſommeil en relâchant les fibres des parties. Car enfin quand un homme preſſé par la neceſſité de ſes

affaires veut abſolument veiller pour y vacquer, & qu'il ſuccombe cependant, pour le dire ainſi, ſous le poids du ſommeil, comme il arrive ſouvent, il faut neceſſairement alors, ſuivant l'étenduë du ſiſtême qu'il établit, que ſon ame ait en même tems deux volontez contraires, l'une de tenir les fibres tenduës pour veiller, & l'autre de relâcher ces mêmes fibres pour dormir.

Retournons aux trois principes dont il compoſe le corps humain, l'eau, la graiſſe & une terre fort ſubtile ſi diſpoſée, dit-il, à ſe changer en ſel, qu'elle en prend ſouvent la nature. Cette terre ſe diſſout, ajoûte-t-il, facilement dans l'eau, & ne s'unit étroitement avec elle, que quand elle eſt convertie en ſel; elle ſert alors comme un corps moyen à unir les deux autres qui ne pourroient s'accorder autrement: il en prend l'exemple du ſavon qui ſe fait de leſſive, de graiſſe d'animaux, & de groſſe huile d'olive: ici l'eau & la graiſſe ſe joignent par le moyen du ſel contenu dans la leſſive, & forme le ſavon; là l'eau & la graiſſe ſe lient enſemble par le moyen du ſel

contenu en la terre & forme le corps. Sans entrer en dissertation, je laisse au jugement de chacun à décider, si ce n'est pas là admettre sans y penser un quatriéme principe.

On en pourroit dire autant du soûfre dont il dit qu'il n'y a pas une partie du corps, à la graisse près, où il s'en trouve plus que dans le sang; ainsi M. Nenter qui rejette les principes des Chimistes, ne s'éloigne pas fort de leurs sentimens.

Au reste ce Traité de Phisiologie ne peut être qu'instructif; il est mêlé de Pathologie, & d'un peu de Diette. Ceux qui ne sçauroient gouter que les charmes des hipothéses, n'y trouveront pas leur compte : on n'y verra que la simplicité du sistéme de la nature, qui étoit celui des prémiers Peres de la Médecine.

Pour ce qui regarde la connoissance de la machine du corps, l'Auteur suit les découvertes des modernes: & pour ce qu'on n'en connoit que par conjecture, il s'attache à ce qu'ils en ont écrit de plus probable à son sens, ou le prend de son propre fond, sans perdre de vûë la nature où elle peut avoir part.

ARTICLE. IV.

CRITIQUE D'UN ENDROIT de l'Histoire de Sablé de M. Ménage, par le P. E. Souciet, de la Compagnie de Jesus.

S'Il est désagreable à un Auteur qu'on remarque ses fautes, il est toûjours utile au public qu'on le fasse. Plus même un Ouvrage est estimé, & plus il importe d'en découvrir les défauts; car le Lecteur prévenu d'une opinion avantageuse pour son guide, se livre à lui pour l'ordinaire avec moins de précaution, & le suit plus aveuglément dans toutes les erreurs où il peut l'engager. Il est donc alors plus nécessaire qu'on l'avertisse de se tenir sur ses gardes, & le bien public doit l'emporter sur les égards particuliers qu'on pourroit avoir pour la personne de l'Ecrivain. Il paroît d'ailleurs étonnant que les Auteurs soient la plûpart si délicats sur ce point. A la verité les manquemens volontaires doivent toûjours faire de la peine; mais pour les fautes indeliberées, c'est un orgueïl insupportable que de ne pouvoir souffrir qu'on nous en attribuë, & il nous est si naturel

de nous tromper, que c'est presque rougir d'être homme, que de se faire honte d'avoir failli. Je veux pourtant qu'on puisse avoir des raisons de ménager cette délicatesse, pendant qu'un Auteur est en vie; mais au moins quand il est mort, ces raisons cessent, & rien ne balance plus le droit naturel que le public a d'éxiger qu'on le détrompe.

L'Histoire de Sablé par M. Ménage est capable de produire le mauvais effet dont jai parlé; elle est d'un Auteur qui a de la reputation; c'étoit celui de ses Ouvrages qui lui avoit le plus coûté, comme il l'assure, & qu'il aimoit le plus. Il étoit à portée de faire toutes les recherches necessaires pour la rendre vraye. Il proteste qu'il les a faites : les Journaux l'en ont loüé; & pour ne point laisser effacer cette idée avantageuse, la nouvelle Bibliothéque des Historiens de France copie ce que les Journaux en ont dit; enfin cette Histoire a un air d'exactitude, qui impose & qui ne permet presque pas d'y soupçonner des négligences; il y en a pourtant de très-grossiéres.

Dès le ch. 11 du prémier Livre

p. 3, en parlant de Geoffroi Comte d'Anjou, que les Historiens Anglois appellent Plantegenet, & que nos anciennes Chroniques appellent plus ordinairement Geoffroi Le Bel, il dit dans une note marginale : *ce même Geoffroi eut pour second fils, Geoffroi Duc de Bretagne, qui fut aussi appellé Plantegenet ; c'est ce Geoffroi Duc de Bretagne, qui pour la conservation des familles de Bretagne, fit en* 1180 *la Loi appellée* l'Assise au Comte Geoffroi, *portant que le fils aîné hériteroit de tous les biens.* Il seroit difficile de faire plus de fautes en moins de mots. J'en trouve cinq ou six dans cette note, toute courte qu'elle est.

1°. Mais commençons par rendre justice à M. Ménage & par approuver ce qui est bon. Geoffroi dit Plantegenet est en effet second fils de Geoffroi Le Bel. De Bourdigné pourroit en faire douter. *Cetui Geoffroi,* dit-il, *qui pour élégance de son personnage fut surnommé Le Bel, ainsi que dit est dessus, épousa Mathilde fille du Roi d'Angleterre, & veuve de l'Empereur Henri, de laquelle Mathilde il engendra trois beaux fils, savoir, Henri qui fut Roi d'Angleterre,*

& Comte d'Anjou, Guillaume surnommé Longue Epée, & Geoffroi dit Plantégénet : ce sont les paroles de Jehan de Bourdigné dans son Histoire Aggregative des Annales & Chroniques d'Anjou, ch. 47. par où il semble que Geoffroi Plantegenet ne soit que le troisiéme fils de Geoffroi Le Bel. Mais De Bourdigné lui-même vers la fin de ce chapitre, parlant d'un acte que Geoffroi Le Bel donna aux Religieux de S. Aubin d'Angers & qu'il fit signer à ses trois fils, nommez Geoffroi le second, & Guillaume le troisiéme : & le Moine Benedictin qui a fait les *Gesta Consulum Andegavensium*, & qui étoit contemporain des fils de Geoffroi Le Bel & de qui il paroît clairement que de Bourdigné a pris ce que nous avons rapporté; cet Auteur, dis-je, marque Geoffroi Plantegenet pour second fils de Geoffroi Le Bel. *Iste ex uxore sua Mathilde tres filios generat, te Dominum meum Regem*, (il parle à Henri II Roi d'Agleterre) *& Gaufredum, & Willelmum pueros speciosos & ab avorum probitate non degenerantes.* Ainsi M. Menage dit vrai dans

ce premier point. Il n'en eſt pas de même dans le reſte.

II°. Geoffroi Plantegenet fils de Geoffroi Le Bel ne fut jamais Duc de Bretagne ; il fut ſeulement Comte de Nantes. La Ducheſſe Mathilde femme de Conan III Duc de Bretagne eut un fils nommé Hoël, & une fille nommée Berthe. Conan prétendit que Hoël étoit le fruit d'un adultere, & le deſavoüa pour ſon fils au lit de la mort ; dix ans auparavant il avoit déja pris la réſolution de faire paſſer à un autre ſa Duché, & pour cet effet, en 1138, il maria ſa fille Berthe à Alain Le Noir II du nom, Comte de Richemont, l'un des fils d'Etienne Comte de Pontievre. Alain étant mort avant Conan, & Berthe ſa veuve ayant épouſé Eudon Vicomte de Porhoët fils de Geoffroi Vicomte de Joſſelin, ceux de Rennes, en conſidération de ſa femme, le prirent pour leur Seigneur ; mais ceux de Quimper & les Nantois reconnurent Hoël. Berthe avoit eu de ſon premier mari un fils nommé Conan qui étoit en Angleterre. Il repaſſa la mer en 1155, prit Rennes, & quelque tems après, Eudon ayant été

fait prisonnier, Conan fut reconnu, pour Seigneur de Bretagne. Les Nantois cependant ne se rendirent point encore & craignant qu'Hoël, qu'ils n'estimoient pas, ne pût tenir contre Conan, ils se donnerent à Geoffroi Plantegenêt frere d'Henri Roi d'Angleterre, esperant que Conan, pour ne se point attirer sur les bras le Roi d'Angleterre, laisseroit Geoffroi son frere en repos. Ils n'y furent point trompez. Conan craignant en effet de se commettre avec un ennemi aussi puissant qu'Henri, ne troubla point Geoffroi; mais ce Prince étant mort en 1158 le 27 de juillet, les Nantois se rendirent à Conan IV, dit Le Petit, qui se vit par là en possession de toute la Bretagne.

Geoffroi Plantégenet ne fut donc que Comte de Nantes, & une preuve convaincante qu'il ne prétendit même jamais à toute la Bretagne, c'est qu'après sa mort, Henri Roi d'Angleterre voulant entrer dans ses droits, & se portant pour son héritier, ne parla jamais de prétentions sur la Bretagne entiére; ce qu'il n'eût pas cependant manqué de faire, si son frere en eût

eu. Il s'en tint au Comté de Nantes qu'il disoit lui appartenir comme frere & héritier de Geoffroi, à qui les Nantois s'étoient donnez.

III°. Quand même Geoffroi eût été maître de toute la Bretagne, & reconnu par tout, il n'en eût pas été proprement Duc; mais seulement Comte; car quoique les Historiens donnent le tître de Duc aux Princes qui possedoient alors la Bretagne, cet État ne fut pourtant érigé en Duché que par Philippe Le Bel en 1297 au mois de Septembre, & par conséquent plus de cent ans après la mort de Geoffroi Plantégener. Et le seul nom *d'Assise au Comte Geoffroi*, que porte la loi dont parle M. Ménage, & que lui-même il lui donne, devoit lui faire appercevoir que le Geoffroi, qui la fit, n'étoit point Duc, mais seulement Comte. Et en effet l'Auteur de cette Assise n'y prend que le tître de Comte. *Nous Geoffroi Comte de Bretagne, & Constance ma femme, & tous les Barons de Bretagne avons juré de tenir cette ordonnance*, &c.

IV°. L'Assise au Comte Geoffroi ne fut point faite en l'an 1180. ce fut en

1185, comme le marquent tous ceux qui en ont parlé, & en particulier d'Argentré dans ſon Hiſtoire de Bretagne, livre 3. ch. 63, & dans ſon *Avis ſur les partages des ſucceſſions entre les Nobles de Bretagne, & l'ancienne Aſſiſe du Comte Geoffroi*, imprimé après ſon Commentaire des Coutumes de Bretagne, p. 1891 de l'édition d'Amſterdam 1664. & les Auteurs de la derniere hiſtoire de Bretagne, L. V. p. 169.

V°. Le Comte Geoffroi qui a fait l'Aſſiſe, dont il eſt queſtion, n'eſt point Geoffroi Plantégénet, fils de Geoffroi Le Bel Comte d'Anjou, mais ſon neveu Geoffroi troiſiéme fils de ſon frere Henri Roi d'Angleterre, qui devint Duc de Bretagne par ſon mariage avec Conſtance de Bretagne fille unique & héritiere de Conan IV, comme on le peut voir dans l'Avis de d'Argentré que j'ai cité, & dans les autres Hiſtoriens de cette province.

VI°. Non ſeulement l'Aſiſe en queſtion n'eſt point de Geoffroi Plantégénet, mais elle n'a pû en être. Cette Aſſiſe fut faite dans un Parlement de Bretagne tenu à Rennes; jamais

Geoffroi Plantégenet n'a été maître de Rennes, & n'a pû y tenir de Parlement. Rennes, comme le reste de la Bretagne, s'étoit donnée à Eudon, à qui Conan l'avoit enlevée lorsque les Nantois appellerent Geoffroi pour l'opposer à ce Prince. Le Geoffroi qui fit l'Assise, comme il paroît par les mots que j'en ai citez, avoit épousé une Princesse nommée Constance. Geoffroi Plantégenet n'eut point de femme nommée Constance, je ne trouve pas même qu'il ait jamais été marié. Enfin l'Assise fut faite en 1185, & Geoffroi Plantégenet étoit mort en 1158 le 27 Juillet, n'ayant été Comte de Nantes qu'environ deux ans & demi, ou trois ans. Quand donc même on diroit avec M. Ménage que l'Assise fut faite dès l'an 1180, elle ne pourroit néanmoins être de Geoffroi Plantégenet. M. Ménage l'a confondu avec son neveu Geoffroi *tiers fils de Henri Roi d'Angleterre*, comme l'appelle d'Argentré, hist. de Breta. L. III. ch. 54. 56. 59.

Tant de fautes à pardonner à M. Ménage disposeront naturellement le Lecteur à me faire grace sur celles qui

pourront m'être échapées ici.

Finissons par la Genealogie de ces Princes afin qu'on puisse mieux les distinguer.

FOULQUE NERA
Comte d'Anjou

GEOFFROI MARTEL I.
mort ſans enfans.

ADELLE,
que Foulques Rechin appelle Ermengarde, mariée à Geoffroi de Château-Landou, d'où ſortirent

FOULQUES RECHIN,
Comte d'Anjon, &c.

GEOFFROI LE BARBU,
pris & depoüillé par ſon frere. Reuſner l'a confondu avec Geoffroi Le Bel.

qui épouſa en premieres noces Ermengarde de Bourbon, de laquelle il eut

Et en ſecondes nôces Bertrande de Monfort de laquelle il eut

GEOFFROI MARTEL II.
que Bertrande ſa marâtre fit tuer en 1108.

FOULQUES COMTE D'ANJOU,
puis Roi de Jéruſalem, qui de la fille du Comte du Maine qu'il épouſa en premieres nôces eut

GEOFFROI LE BEL
Comte d'Anjou & de Tourraine, puis du Maine, qui de Mathilde fille d'Henri I. Roi d'Angleterre & veuve d'Henri V. Empereur, eut

HE'LYE COMTE DU MAINE
mort ſans poſtérité.

HENRI II.
Roi d'Angleterre eut d'Eleonor d'Aquitaine, repudié par Loüis Le Jeune,

GEOFFROI PLANTEGENET
Comte de Nantes, mort ſans poſtérité,

GUILLAUME LONGUE EPE'E,
mort ſans enfans,

HENRI
mort jeune.

RICHAR CŒUR-DE-LION, Roi d'Angleterre,

GEOFFROI,
qui épouſa la fille de Conan Comte de Bretagne, & fut Comte de Bretagne; c'eſt celui-ci que Ménage confond avec Geoffroi Plantegenet.

JEAN
Roi d'Angleterre.

& quatre filles.

ARTICLE V.

*L'ORTOGRAPHE FRANÇAISE ſans équivoques & dans les principes naturels. Ou l'art d'écrire notre langue ſelon les loix de la raiſon & de l'uſage, d'une maniere aiſée pour les Dames, commode pour les Etrangers, inſtructive pour les Provinciaux, & neceſſaire pour exprimer & diſtinguer toutes les différences de la prononciation. Par M. l'Abbé G **.* A Paris ruë S. Jacques chez Pierre Giffart, Libraire Graveur du Roi, & de l'Academie Royale de Peinture & de Sculpture, à l'Image Sainte Thereſe 1716. *Avec Approbation & Privilege du Roi, in 12. pp. 227. ſans l'Avertiſſement.*

ON n'a peut-être jamais tant écrit ſur l'ortographe de notre langue qu'on l'a fait depuis quelques années, & l'on peut dire que jamais travail n'a été moins fructueux, puiſqu'à quelques différences près, & differences en choſes aſſez legéres, la plûpart des bons Ecrivains ſuivent

tous la même pratique dans leur ortographe.

Mais perſonne juſqu'ici n'a pouſſé plus loin la reforme en ce genre que l'Auteur dont nous donnons l'extrait, & il paroît, qu'à ſuivre les changemens, qu'il voudroit introduire, notre langue nous deviendroit preſque méconnoiſſable à nous-mêmes.

L'Auteur, avant que de déclarer ſon ſentiment, remarque d'abord qu'il y en a de trois ſortes en fait d'ortographe; les uns veulent que le ſeul uſage en décide; les autres prétendent corriger l'uſage par la raiſon; ces deux partis en ont produit un troiſiéme, comme mitoyen entre les deux autres, & qui craignant de contredire la raiſon, & n'oſant contrarier l'uſage, tantôt ſe donne à celui-ci, tantôt ſe prête à celle-là.

De ces trois partis, notre Auteur ſe déclare hautement pour celui de la raiſon & ne ſçauroit comprendre, dit-il, comment on peut avoir tort ayant la raiſon de ſon côté. Auſſi rien n'eſt il plus contre les régles, & c'eſt ce qui faiſoit dire à ce valet de la Comedie du Grondeur, *j'enrage d'avoir*

tort, quand j'ai raiſon. Cependant rien n'eſt plus ordinaire dans l'uſage de la vie que d'avoir tort quand on a raiſon, ou du moins, pour parler plus exactement, quand on croit avoir raiſon. La plûpart des Plaideurs qui ont perdu leurs procès ſont encore perſuadez qu'ils avoient raiſon, & cependant il y a arrêt qui prouve qu'ils avoient tort. Dans les conteſtations ſur les points les plus contradictoires chacun des deux partis croit avoir la raiſon de ſon côté, & dit hautement, j'ai la raiſon pour moi ; cependant il eſt ſûr qu'il y a du tort de part ou d'autre ; voilà comment il arrive dans la vie qu'on a ſouvent tort, lorſqu'on croit le plus avoir raiſon.

Quoi qu'il en ſoit, l'Auteur de la nouvelle ortographe ſe déclare ſi fort pour la raiſon, qu'il en prend du chagrin contre l'uſage, qu'il ne peut, dit-il, s'empêcher d'inſulter & de le nommer dans ſes momens d'indignation, *le caprice des demi-ſçavans qui toûjours jaloux de faire parade de leur ſçience mal-à-propos, veulent même en écrivant français, ortografier du Grec & du Latin.* Si ſous le nom de ces de-

mi-ſçavans prétendus l'Auteur prétend comprendre tous ceux qui ſuivent l'ortographe ordinaire, & qui ſe ſont contentez de certains petits changemens ou retranchemens que l'uſage a peu à peu introduits dans notre ortographe, il ſeroit aſſez fâcheux de voir que nos meilleurs Ecrivains depuis 50 ans ſe trouvent tous compris dans cette claſſe, & ſi tous ces gens-là ne ſont que des demi-Sçavans, je ne ſçais pas bien où il faudra aller chercher les Sçavans.

Pour revenir au deſſein de notre Auteur, le but qu'il ſe propoſe, eſt une ortographe ſimple, aiſée, conforme à la prononciation debaraſſée d'équivoques, « & qui par des régles » certaines & fixées abrége le travail » aux enfans, facilite aux Etrangers » la connoiſſance de notre langue, » corrige les Provinciaux de leurs » mauvaiſes prononciations, faſſe diſ- » paroître l'ignorance des femmes, » & de ceux à qui le Grec & le Latin » ſont inconnus, &c.

L'Ouvrage eſt en forme de Lettre à un ami, & l'ordre qu'il ſuit eſt l'ordre alphabétique, comme le plus na-

turel en fait de ces ſortes d'ouvrages.

Il ſeroit auſſi difficile de donner un extrait juſte d'un ouvrage de cette nature, que d'un dictionnaire : tout ce qu'on peut faire pour mettre le Lecteur au fait, eſt d'en toucher ſeulement quelques endroits, par où on puiſſe juger du reſte du livre ; & pour le faire avec moins d'affectation, nous commencerons à ſon exemple par la premiere lettre de l'Alphabeth.

Le grand principe de l'Auteur eſt qu'il faut écrire comme on parle. La lettre, E, s'étoit emparée d'une infinité de mots qui appartiennent à l'A, comme dans *Parent*, *accent*, *tems*, *exemple*, *temple* ; notre Auteur, comme *Juge équitable*, dit-il, en bannit l'E pour jamais, & veut qu'on écrive *parant*, *acçant*, *tams*, *example*, *tample*. *Tout ce que je peus faire*, dit-il, *en faveur de la longue poſſeſſion où l'E s'eſt maintenu juſqu'à preſant, c'eſt de lui permettre de faire les honneurs de l'A, lorſqu'il ſe trouve devant M, ou N à la tête des mots, comme dans empire, entier, entandemant enfant.* Ainſi, pourſuit-il, on prononcera ces mots & autres ſemblables, comme on pro-

nonce *ambaſſade*, *antiquité* & term
pareils. Mais, continue-t-il, *par to.
ailleurs où l'A devra ſe faire entandre
il aura ſoin de s'y faire voir, ſans q.
l'E oſe appeller de cette ſentance ſoi
peine de ſe voir honteuſement banni d
commancemant même des mots où l'o
lui fait grace de le conſerver, d'étr
proſcrit & rélegué dans ſon unique &
propre diſtrict par un arrêt qui ſera con
tradictoiremant rendu par tous ceux qu
ignorent le Grec & le Latin, par toute
les Dames, & par tous les bons Fran-
çais.*

Il faut que l'E ſoit une des lettres
du monde les plus intrepides. Auſſi
l'Auteur, dit-il qu'il ne connoît poin
de lettre plus entreprenante, & qu'i
n'y a qu'un jeune temeraire comme
lui qui puiſſe entreprendre de la ré-
duire; depuis quatre ans qu'on a me-
nacé l'E de cet arrêt, il ne paroît pas
qu'il s'en ſoit fort étonné, il a toûjours
été ſon train, & s'eſt conſervé haute-
ment dans ſes anciennes ſoit poſſeſ-
ſions, ſoit uſurpations, tant à Paris
qu'en Province, & dans les pays étran-
gers. Qu'on liſe les meilleurs livres
François qui ayent été imprimez de-

puis quatre ans, & je ne crois pas que sur cent on en trouve un où l'E se soit en rien relâché de ses anciens droits.

Cependant on lui faisoit un assez bon parti, puisque outre le commencement des mots où on le souffroit, on vouloit bien le laisser encore dans les mots où immediatement après le G il tient la place de l'A, comme dans *argent*, *gens*, *agent*, *gentil*; mais peut-être aussi que l'E s'est piqué d'honneur en considerant que quand on lui accordoit le premier de ces deux points, on declaroit que ce n'étoit que par grace, & qu'on ne le souffroit dans *gens*, que parce qu'on n'avoit pas encore, comme le dit l'Auteur, assez de hardiesse pour en chasser le G, & mettre en sa place l'J consonne, en écrivant *Jans* au lieu de *gens*, ou du moins pour introduire en faveur du G l'usage de la cédille qui a été reçûe pour le C, afin d'en adoucir la prononciation devant A. O. U.

Si on osoit opposer quelque chose à l'Auteur, on lui réprésenteroit qu'il n'y a pas plus de raison de conserver l'E devant l'M & N au commencement des mots que dans le milieu. Il

écrit *Entandemant*, ce qu'on trouve dans tous les bons livres écrit *entendement*. Si à la seconde sillabe l'E qui se trouve devant l'N se change en A, pourquoi ne se changera-t-il pas de même à la premiére ? Ne seroit-il point tombé à cet égard dans la foiblesse qu'il attribuë à ceux qui en fait d'ortographe suivent le parti mitoyen entre la raison & l'usage ; & dans qui il trouve un *panchant naturel, mais faible pour randre justice à la raison, & beaucoup de timidité pour combattre l'usage*.

Je pourrois faire encore la même difficulté sur la diphtongue oi, où l'O s'empare d'une place qui naturellement appartient à l'A. Car comme l'Auteur change *françois* en *français*, il devroit de même changer je *faisois*, je *dirois*; en je *faisais*, je *dirais*, cependant il n'en fait rien ; & persuadé qu'il y auroit à entreprendre ce changement, plus de *temerité que de courage*, il consent à entrer en composition sur cet article avec la diphtongue oi. Il est vrai qu'il le fait malgré lui, comme on le sent bien à la maniére dont il se recrie tantôt sur la mal-

heureuse étoile de l'A, tantôt sur l'extrême bonté ou la grande foiblesse de cette même lettre qui se laisse enlever *la plus grande partie de ce qui lui appartient, & qui souffre par sa lâcheté que la confusion s'introduise dans notre langue; pour moi*, ajoute-t-il, *je veux, comme on dit, lui remettre le cœur au vantre, & donner la chasse à l'O.* Mais à quoi tout cela se reduit-il? à chasser l'O de quelques mots en écrivant *Anglais, Hollandais, Français*, tandis qu'effrayé du grand nombre de préterits imparfaits, où la diphtongue oi domine; on est obligé de capituler avec elle. On convient qu'il faut bien après tout *qu'il en coûte à l'A, quelque chose de ce qui lui est dû pour rantrer dans une partie de ce qui lui a été ravi.* On croit entendre l'O dire *d'un ton ménaçant*, que si on osoit *le pousser, il se mettroit à la tête de tous les préterits imparfaits des verbes, attaqueroit, renverseroit, détruiroit toutes les raisons de l'Auteur, puniroit sa temeraire audace, & condamneroit ses écrits, & tous ceux qui les imiteroient, à n'être jamais lûs.* Cela effraye, cela intimide, de sorte que l'Auteur, *pour le bien de la*

paix, consent à laisser la diphtongue oi *en possession de tous les préterits imparfaits des verbes.* Il y a lieu de croire que les choses n'en iront pas plus mal pour cela ; mais qu'il n'y ait pas un peu de foiblesse dans la condescendance ou connivence de l'Auteur à cet égard, c'est de quoi on ne peut gueres douter, si on juge sur ses principes. Il semble en convenir lui-même, quand il dit dans un endroit qu'il sent bien *que la force de l'usage le contraint à faire des accommodemans par tout.*

Nous croyons que ceci peut suffire pour donner une juste idée du livre & de la maniere dont il est écrit. L'Auteur l'a fait en forme de lettre, *parceque*, dit-il, *cette maniere d'écrire m'a paru plus susceptible qu'une autre de ces petits agremens badins qui empêchent le Lecteur de bâiller.* Nous avons eu soin de conserver dans l'extrait quelques-uns de ces agrémens, persuadez que nous sommes, que ce n'est qu'extraire à demi un ouvrage, si en rapportant ce qu'il contient, on ne conserve aussi quelque chose de sa maniére & de son stile.

Il y a dans la nouvelle ortographe

de l'Auteur trois choſes qui ſont de ſon invention ; 1^{re} par rapport à la lettre h aſpirée ; 2^e par rapport à la lettre u en certaines occaſions après les lettres Q & G ; 3^e par rapport à la lettre X dans certains mots. Il veut que pour marquer l'aſpiration dans la lettre h aſpirée, on y mette un point dans le centre ; que pour marquer que l'U après le Q & le G n'eſt pas abſolument ſervile dans certains mots & doit s'exprimer, comme dans *Equeſtre*, *aiguiſer*, où il ſonne autrement que dans *quittance* & dans *guide*, on mette un point ſur la tête de l'U ; & que pour diſtinguer la prononciation de l'X entre deux voyelles, comme dans exil, où il ſonne autrement que dans *Mexique*, on marque cet X radouci par une cédille miſe au-deſſous: C'eſt ce que l'Imprimeur n'a pû obſerver faute de caracteres propres à cette nouvelle invention ; mais en attendant qu'il s'en faſſe de cette ſorte, on prie le Lecteur d'y ſuppléer.

L'Auteur, en parlant du point qu'il met au milieu de l'h aſpirée, craint qu'on ne faſſe difficulté de le recevoir parce qu'il vient de lui, & qu'on

ne s'en mocque comme d'un nouveau debarqué : Mais, *s'il n'est question*, ajoûte-t-il, *que de lui trouver une ancienne origine pour lui donner du credit, & de le faire venir de loin pour lui procurer l'honneur d'une belle reception, je vous l'amenerai de l'Oriant, & vous sçaurez qu'il vient de la langue Hebraïque, qu'il a pris naissance il y a plusieurs siécles dans l'école des Rabins: qu'il est employé dans six de leurs lettres de la même maniére & pour le même usage que j'en fais à cette occasion ; en un mot que mon point, que je nomme servile, est le fameux Daguesch des Hebreux. Après tout*, dit-il ensuite, *il faut un commancement à toutes choses : & sans m'inquieter de ce qu'on pensera de ma hardiesse, je leve l'étandart pour tous ceux qui voudront me suivre . . . faites-en, Monsieur, de même que moi, & douze autres avec vous, je répons du succez.* Comme le succès n'a pas jusqu'ici répondu au projet, il faut croire que l'Auteur n'a pas trouvé les douze Apôtres qu'il demandoit à son ami pour établir sa nouvelle ortographe.

Il a ajoûté au bout de son livre un morceau particulier de plus de 80 pa-

 ges,

ges, & qu'il intitule, *Liste des mots dont la prononciation est la même, & dont la signification & l'ortographe sont differentes.* Il met entre ces mots *Bosse* & le pays de *Beauce*; *faite* participe de faire; avec *faîte* & *fête*; le pays de *Grece*, avec *graisse* d'animal; *hotte* à porter des fardeaux, & *haute* feminin de l'adjectif haut; *mettre* verbe & *maître*, & autres semblables; mais on ne voit pas sur quoi fondé il suppose que la prononciation de ces mots est la même, étant au contraire tout-à-fait differente.

Le grand but de l'Auteur dans sa nouvelle Ortographe, est d'aller au-devant de toutes les Equivoques, cependant il se trouve qu'il en introduit de nouvelles; il veut qu'on écrive, *sens* du verbe sentir comme, *sans*, préposition : voilà une équivoque qu'il forme de sa grace entre ces deux mots. Au lieu que tout le monde écrit *dents*, *dentes*, il veut qu'on écrive *dans*, comme la préposition *dans*: voilà une autre équivoque. Quand un homme écrivoit, *Je sens sans mentir de grands maux dans les dents*, cela s'entendoit; mais je ne sçai si les choses s'enten-

dront également bien quand on écrira ſelon la methode de la nouvelle ortographe, *je ſans ſans mentir de grands maux dans les dans.*

Il paroît que c'eſt une peine bien inutile que celle que veulent prendre certaines gens de reformer notre ortographe. Ces prétendus Reformateurs devroient commencer par convenir entre eux, s'ils vouloient qu'on les écoutât; mais il n'y en a pas un ſeul qui voulût démordre de certaines régles qu'il a imaginées, & que les autres n'admettront jamais, parcequ'elles ne ſont pas de leur invention. La vraye régle qu'il faut ſe faire ſur l'ortographe, eſt de ſe conformer à celle des livres modernes les mieux écrits, & qui ont le plus de reputation. Moliere dans l'Ecole des maris fait dire au plus ſenſé de ſes perſonnages, qu'on doit en uſer pour les habits, ainſi que pour le langage: nous pouvons retourner ici la phraſe, & dire, qu'un honnête homme doit en uſer pour l'ortographe, ainſi que pour la maniére de s'habiller, c'eſt-à-dire,

N'y rien trop affecter, & sans empressement
Suivre ce que l'usage y fait de changement.

ARTICLE VI.

INTRODUCTIO AD VERAM Astronomiam, seu Lectiones Astronomicæ, habitæ in schola Astronomica Academiæ Oxoniensis. C'est-à-dire : *Introduction à la vraye Astronomie, ou Leçons Astronomiques, données dans l'école de l'Academie d'Oxford.* Par Jean Kelle Professeur d'Astronomie, à Oxford, 1718.

LE titre du Livre fait connoître qu'il contient plusieurs Leçons, dont chacune renferme une matiere particuliere.

On parle dans la premiere Leçon, du mouvement visible ou apparent. On suppose comme une chose démontrée en Optique, qu'afin que l'œil apperçoive un objet, son image doit être peinte au fond de l'œil, & on apporte à ce sujet l'experience d'une chambre bien fermée. On passe ensui-

ce aux inſtrumens dont on a coutume de ſe ſervir pour meſurer un angle, & de quelle maniere ces inſtrumens ont été perfectionnez; & enfin on montre comment un objet peut paroître ſous differens angles, quoiqu'en tems égaux il parcoure des parties de circonference égale.

Dans la ſeconde Leçon, on traite du mouvement apparent qui vient du mouvement de l'Obſervateur. On apporte à cette occaſion le mouvement d'un vaiſſeau dans lequel ſeroit aſſis un homme; l'experience fait voir que les rivages paroiſſent ſe mouvoir dans un ſens contraire au vaiſſeau. Enſuite on vient au mouvement de la terre, & on répond aux difficultez qu'on a coutume de propoſer contre ce mouvement.

La troiſiéme Leçon contient le ſiſtéme du monde. Dans ce ſiſtéme, le Soleil eſt au centre qui tourne autour de ſon axe dans l'eſpace de 27 jours.

Autour du Soleil ſe trouve Mercure, Venus, la Terre, Mars, Jupiter, & Saturne, qui tournent autour du Soleil d'Occident en Orient.

Mercure, qui eſt le plus proche,

acheve ſon circuit dans l'eſpace de trois mois; Venus, qui eſt plus éloignée, le fait dans huit; la Terre fait ſon circuit dans l'eſpace d'un an; Mars, dans l'eſpace de deux; Jupiter, dans l'eſpace de douze; & enfin Saturne, dans l'eſpace de trente ans.

La terre emporte avec elle la Lune, qui tourne autour du globe terreſtre d'Occident en Orient dans l'eſpace d'un mois.

Jupiter eſt accompagné de quatre Satellites. Le premier, éloigné de $2\frac{5}{6}$ de diametre de Jupiter, fait ſon circuit dans l'eſpace d'un jour & trois quarts.

Le ſecond, éloigné de $4\frac{1}{2}$ diametres de Jupiter, fait ſa revolution dans l'eſpace de trois jours & treize heures.

Le troiſiéme, éloigné de Jupiter de $7\frac{1}{6}$ de diamêtre, fait ſa revolution dans l'eſpace de ſept jours & trois heures.

Le quatriéme, éloigné d'environ de douze diametres, fait ſa revolution dans l'eſpace de ſeize jours & dix-huit heures.

Saturne eſt accompagné de cinq Satellites. Le premier, éloigné du centre de Saturne de $4\frac{3}{8}$ de ſes diametres,

acheve ſa revolution dans l'eſpace de $1\frac{7}{8}$ jours.

Le ſecond, éloigné de $5\frac{3}{5}$ de diametres, fait ſa revolution dans l'eſpace de deux jours dix-ſept heures.

Le troiſiéme, éloigné de huit demi-diametres, fait ſa revolution dans l'eſpace de quatre jours treize heures.

Le quatriéme, éloigné de dix-huit demi-diametres, fait ſa revolution dans l'eſpace d'environ ſeize jours.

Le cinquiéme, éloigné de 54 demi-diametres, fait ſa revolution dans l'eſpace de 79 jours $\frac{1}{3}$.

Saturne eſt de plus entouré d'un anneau qui paroît ſous differentes figures.

La quatriéme Leçon prouve la realité du ſiſtéme. On commence par prouver ce que les défenſeurs de Tichon ne nient point, ſçavoir, que Mercure, Venus, Mars, Jupiter & Saturne ſe meuvent autour du Soleil.

Enſuite on montre que la Terre doit ſe trouver entre Venus & Mars, & que le Soleil & la Lune ne peuvent pas tourner autour du Soleil auſſi-bien que les Planetes.

On confirme tout cela par la fa

meuſe régle de Kepler, qui veut que les quarrez des tems des revolutions des Planetes ſoient proportionnez aux cubes de leurs diſtances du Soleil. Ces mêmes régles s'obſervent auſſi dans les Satellites de Jupiter & de Saturne à l'égard de ces deux Planetes.

Le premier Satellite de Jupiter eſt éloigné du centre de Jupiter de $2\frac{5}{6}$ de diametres de Jupiter, & achéve ſa révolution dans l'eſpace d'un jour & trois quarts, ou de 42 heures.

Le dernier fait ſa révolution en 16 jours 18 heures ou 402 heures, & eſt éloigné du centre de Jupiter d'environ 12 diametres.

Si l'on fait comme 1764, quarré du nombree 42 à 161604, quarré du nombre 402, ainſi $4\frac{913}{216}$ cube du nombre $2\frac{5}{3}$ à un quatriéme nombre, on aura $45\frac{0000}{216}$, duquel nombre ſi l'on tire la racine cubique, on trouvera $7\frac{6}{6}$ pour racine approchante ou $12\frac{2}{3}$, lequel nombre marque la diſtance du quatriéme Satellite de Jupiter du centre de cette Planete.

Kepler, ſelon l'Auteur, a trouvé cette regle; mais il n'en a pas connu la raiſon, & il en donne tout l'hon-

neur à M. Neurton, qui a démontré que toute autre regle étoit impossible.

Venant ensuite au Soleil & à la Lune, il montre que suivant cette regle le Soleil ne se peut mouvoir autour de la terre.

La Lune fait sa révolution autour de la terre dans l'espace d'environ 27 jours, & le Soleil dans l'espace d'environ 365 jours.

La Lune est éloignée du centre de la Terre, dans ces éloignemens médiocres, de 60 demi-diamétres de la Terre.

Si l'on fait comme 729 quarré du nombre 27 à 133225 quarré du nombre 365 ainsi 216000 cube du nombre 60 à un quatriéme nombre, on aura 39460356, dont la racine cubique est 340; ainsi le soleil ne seroit éloigné du centre de la Terre que de 340 demi-diamétres de la Terre: ce qui est absolument faux.

On finit cette Leçon, en disant que les étoiles sont autant de soleils, & que si elles nous paroissent si petites, c'est leur grande distance de la terre qui en est la cause; distance si grande, que l'orbe annuel que décrit la terre dans

le ſiſtéme de Copernic n'eſt qu'un point par rapport au firmament où ſont placées les étoiles.

Dans la cinquiéme Leçon, on parle des taches du Soleil & de leurs révolutions, & on montre qu'elles ſont attachées au corps du Soleil.

Par le mouvement de ces taches on fait voir que l'axe du mouvement du Soleil autour de ſon centre n'eſt pas perpendiculaire au plan de l'orbite de la Terre, mais qu'il lui eſt incliné d'environ 7 degrez.

On remarque auſſi des taches dans le diſque de Mars, Jupiter & Venus. On connoît par ces taches que Venus tourne ſur ſon centre d'occident à l'orient dans l'eſpace de 23 heures; que Mars pareillement tourne ſur ſon centre, & acheve ſa révolution dans l'eſpace de 24 heures 40 minutes; que Jupiter acheve ſa révolution en 9 heures 56 minutes.

On conclut le mouvement de la Terre autour de ſon centre en 24 heures par le mouvement apparent des aſtres, qui paroiſſent tourner d'orient en occident dans l'eſpace de 24 heures.

Mercure eſt ſi proche du Soleil,

qu'on n'y peut découvrir de taches, & Saturne trop éloigné de nous.

Dans la sixiéme Leçon, on traite de la grandeur & de l'ordre des étoiles fixes, des constellations, de leur nombre & des changemens qui sont arrivez.

La grandeur differente sous laquelle les étoiles fixes paroissent, les a fait distribuer en six differentes classes; mais pour mieux distinguer toutes les étoiles, les Astronomes en ont formé diverses constellations qui servent à connoître l'ordre & la situation qu'elles gardent entr'elles.

Il n'est pas aisé de déterminer quand les Constellations ont commencé; mais il est certain que dans le Livre de Job il est parlé d'Orion, Archerus & les Pleïades.

Homere & Heliodus, Poëtes fort anciens, font mention de plusieurs Constellations.

Les Astronomes partagent le firmament ou le ciel des étoiles en trois parties; le Zodiaque, qu'on regarde comme le principal, tient le milieu.

L'Auteur fait ensuite l'énumeration de ceux qui ont enrichi par leurs découvertes, le Catalogue des anciens

Aſtronomes, qui avoient réduit les étoiles au nombre de 1022.

Celui qui donne un Catalogue plus nombreux, eſt le Sieur de Flanſted, qui en rapporte juſqu'à trois mille : à la verité pluſieurs de ces étoiles ne peuvent s'appercevoir ſans lunette.

Les obſervations des Aſtronomes font voir que pluſieurs étoiles qui avoient autrefois paru, ne paroiſſent plus, & que pluſieurs qui paroiſſent à préſent, n'avoient point été découvertes par les Aſtronomes qui ont précédé.

Dans la ſeptiéme Leçon, il s'agit du mouvement annuel de la Terre autour du Soleil, du mouvement diurne autour de ſon centre, & du mouvement apparent des aſtres, qui reſulte du mouvement réel de la Terre autour de ſon centre. Il ſuit du mouvement annuel de la Terre, que le Soleil doit nous paroître tourner autour de la Terre en un an le long de l'Ecliptique.

Il ſuit du mouvement diurne, que tous les aſtres doivent nous paroître tourner d'orient en occident en 24 heures.

Il ſuit de ces deux mouvemens, la diverſité des ſaiſons, l'inégalité des

jours, & tout ce qu'on a coutume d'expliquer dans la sphere de Copernic, & qu'on trouve expliqué dans une infinité de Livres.

On explique dans la huitiéme Leçon d'autres phénoménes. On montre, par exemple, que si on pouvoit avoir la parallaxe de l'orbe annuel, ou ce qui, selon l'Auteur, est la même chose, on pouvoit avoir la grandeur de l'angle sous lequel paroîtroit le diametre de l'orbe de la Terre vû d'une étoile, on auroit la distance de la terre aux étoiles, puisqu'on auroit un triangle dont on connoîtroit les angles & un côté.

Mais quelque soin & quelque diligence qu'ayent apporté les plus habiles Astronomes, ils n'ont pû trouver exactement cet angle; ils ont cependant trouvé qu'il n'étoit pas d'une minute.

L'Auteur prétend que M. Neuton a donné une raison physique de la procession des équinoxes, tirée des loix du mouvement, de la gravité & de la figure de la Terre qui est spheroïde: pour expliquer l'excentricité du Soleil, l'inégalité de son mouvement apparent, on se sert d'une ellipse, & on prétend que les Planétes décrivent de vrayes ellipses.

Le Soleil eſt placé dans un des foyers de l'ellipſe, & l'excentricité ſe meſure par la diſtance du foyer au centre de l'ellipſe ; ainſi l'excentricité n'eſt que la moitié de ce que les Aſtronomes ont coutume de la faire : par exemple, dans la Terre, l'excentricité eſt comme 1700 à 100000.

La Planete ſe meut de telle maniere le long de l'orbite de l'ellipſe, que ſi l'on tire du centre du Soleil des lignes droites aux extremitez des arcs qu'elle décrit en tems égaux, les eſpaces compris entre ces arcs, & les droites tirées du centre du Soleil aux extremitez de ces arcs ſeront égaux ; & ſuppoſé qu'on prît des tems inégaux, les eſpaces parcourus ſeroient proportionnez aux tems.

Il s'agit dans la neuviéme Leçon, du mouvement de la Lune & de ſes phaſes, & on ne dit rien ſur cette matiere, que ce qu'on a coutume de dire ordinairement.

Dans la dixiéme Leçon, on parle de l'inégalité du mouvement de la Lune, des montagnes, & des vallées qu'on découvre ſur ſa ſuperficie.

On convient avec les Aſtronomes,

que les mouvemens de la Lune sont fort irreguliers. L'Auteur prétend que M. Neurton a demontré que toutes ces inégalitez sont des suites necessaires des loix de la Méchanique.

Le seul mouvement qui soit uniforme dans la Lune, est celui par lequel elle tourne autour de son centre, qui se fait précisément dans le même tems qu'elle fait sa revolution autour de la Terre.

Le mouvement de libration qu'on observe dans la Lune, est une suite necessaire du mouvement de la Lune autour de son centre; parce que parcourant les quarts de son orbite qui est une ellipse en des tems inégaux, il faut de necessité que son meridien ne passe pas toûjours par le centre de la terre, & qu'on découvre consequemment tantôt à l'orient, tantôt à l'occident une nouvelle portion de sa superficie.

Ainsi par ce mouvement de la Lune autour de son centre, on explique son mouvement de libration, & comment elle presente toûjours la même face à la Terre.

Qu'il y ait des montagnes dans la Lune, c'est dont personne ne doute présentement. Quelques-uns prétendent que ces montagnes sont plus

hautes que celles de la Terre.

On traite dans l'onziéme Leçon, des éclipſes de Lune & de Soleil. On montre d'abord qu'il ne peut arriver d'éclipſe de Soleil, que lorſque la Lune eſt nouvelle; & qu'il ne peut arriver d'éclipſe de Lune, que lorſqu'elle eſt pleine. On fait voir enſuite qu'à toutes les pleines Lunes il ne doit pas arriver d'éclipſe de Lune, & qu'à toutes les nouvelles Lunes il ne doit pas arriver d'éclipſe de Soleil.

Que les éclipſes doivent être quelquefois centrales, quelquefois totales & non centrales, & quelquefois partiales ſeulement, &c.

Dans la douziéme Leçon, on parle de la penombre & du cone qu'elle forme, & comment on peut trouver la hauteur de ce cone. On ſe ſert pour cela de la Geometrie ordinaire, & de la Trigonometrie rectiligne.

La treiziéme Leçon enſeigne la projection de l'ombre ſur le diſque de la Terre. Concevons un plan qui coupe la Terre par le centre, & qui ſoit perpendiculaire à une ligne droite tirée du centre du Soleil au centre de la Terre, la ſection de la Terre ſera un grand cercle qui diviſera l'hemiſphere

éclairé de celui qui ne l'eſt point. Ce grand cercle s'appelle diſque de la Terre, & c'eſt ſur ce cercle qu'on projecte le pole, l'équateur terreſtre & ſes paralelles, & tous les autres cercles dont on a beſoin.

A cauſe de la grande diſtance du Soleil, toutes les droites qui partent du centre du Soleil, ſont cenſées paralelles. Ainſi le plan de projection étant perpendiculaire à une de ces droites, la projection eſt ortographique.

Si la Terre tourne ſur ſon axe, tous les lieux terreſtres décriront ſur ce plan leurs traces; car il eſt évident que chaque ville en 24 heures décrira un cercle perpendiculaire à l'axe, lequel cercle ſera ou l'équateur, ou l'un de ſes paralelles.

Si le Soleil ſe trouve dans le plan équinoxial, ſa route ſera repréſentée dans le plan de projection par une ligne droite: mais s'il ſe trouve hors l'équateur, dans ce cas ſa route ſera repréſentée par une ellipſe dont on aura les deux axes, & qu'on pourra par conſequent aiſément décrire: le meridien ſera repréſenté par une ligne droi-

e qui passera par le pole & le centre
lu plan de projection.

La grandeur du disque est détermi-
iée par la grandeur de l'angle, sous le-
quel le demi-diamétre de la terre se-
oit vû de la Lune, & c'est le même
qui détermine le parallaxe horison-
al de la Lune.

Si de la Lune on laisse tomber une
igne droite sur le plan de l'écliptique,
ette droite donnera la distance de la
une de l'écliptique; & comme cette
gne sera paralelle au plan de projec-
on, sa répresentation lui sera égale
paralelle.

Je passe le reste, qui revient à peu
rès à ce qu'on trouve dans les Tables
e M. de la Hire.

Dans la quatorziéme Leçon, on don-
e une nouvelle methode de calculer
s éclipses, qui est fondée sur les loix
e la projection ortographique.

Cette methode au fond est peu dif-
rente des methodes dont on se sert
n France depuis plusieurs années, &
le se trouve dans un grand détail
ans les Tables de M. de la Hire.

La quinziéme Leçon traite des ap-
arences de Venus & Mercure. Il com-

mence par Venus, & fait remarquer que cette planéte est toûjours plus orientale que le Soleil, lorsqu'elle passe de la conjonction superieure à l'inferieure, & par consequent que pendant tout ce tems-là elle doit se coucher après le Soleil.

Mais lorsque cette planéte passe de la conjonction inferieure à la superieure, elle est toûjours plus occidentale que le Soleil, & par consequent se couche devant lui, & se leve aussi avant lui, mais elle n'est visible que le matin.

Sur les directions, retrogradations stations de Venus, Mercure, l'Auteur les explique à l'ordinaire, c'est-à-dire, comme ont coutume d'expliquer ceux qui suivent le sistéme de Copernic.

On explique dans la seiziéme & dix-septiéme Leçons, ce qui regarde les planétes superieures; pourquoi elles paroissent tantôt directes, tantôt retrogrades & stationaires.

Ce qu'on appelle la parallaxe de l'orbe annuel dans les planétes superieures, & comment on la peut connoître.

On prouve par les observations de

ſatellites de Jupiter, que la propaga-
ion de la lumiere ne ſe fait pas en un
nſtant, comme veulent les Carté-
iens, mais que cette propagation eſt
ucceſſive, quoiqu'elle ſe faſſe très-
îte.

On fait remarquer que ſi on pou-
voit ſur mer ſe ſervir des immerſions
& émerſions des ſatellites de Jupiter,
pour trouver les longitudes, de mê-
me qu'on s'en ſert ſur terre, on per-
ectionneroit extrémement la naviga-
ion; mais juſqu'à préſent on n'a pû
rouver des voyes ſûres de trouver ſur
mer les longitudes, quelque effort
qu'on ait fait.

On parle dans la 18e Leçon, des
Cométes: on montre d'abord par les
obſervations qu'on a faites, qu'elles
ſont au-deſſus de la Lune, puiſqu'elles
n'ont point de parallaxe diurne, mais
qu'elles ne ſont pas au-delà des re-
gions des planetes ſuperieures, puiſ-
qu'elles ont la parallaxe de l'orbe an-
nuel.

Enſuite on fait remarquer que leurs
mouvemens ne ſe font pas toûjours
comme ceux des planétes d'occident à
l'orient, mais qu'elles vont quelque-

fois d'orient à l'occident.

Que les Cométes qui se meuvent suivant l'ordre des signes, vont sur la fin d'un mouvement plus lent qu'à l'ordinaire, ou deviennent retrogrades, lorsque la Terre se trouve entre elles & le Soleil, & qu'elles vont au contraire plus vîte qu'à l'ordinaire, si la terre se trouve vers l'opposition. Le contraire arrive aux Cométes qui vont contre l'ordre des signes.

Que les Cométes paroissent sous differentes figures, mais que de quelque maniere qu'elles paroissent, il est facile de trouver leur situation dans le Ciel, & par une suite de marquer deux points de leurs orbites qui sont des ellipses, mais si excentriques, que les portions dans lesquelles elles paroissent de la terre se mouvoir, peuvent être prises pour des paralelles.

Dans la 19e & 20e Leçons, on traite de la sphere; on explique 1° ce qu'on entend par un grand cercle, & par un petit cercle; 2°, ce que c'est que le pole d'un cercle, & le reste des notions qu'on a coutume d'expliquer en donnant la sphere.

Suivent ensuite quelques problémes

our trouver la hauteur du pole, la éclinaiſon du Soleil, ſon aſcenſion roite, & celle des étoiles.

Dans la 21ᵉ Leçon, on parle du créaſcule & de la refraction des aſtres. n pretend que le crépuſcule ne vient is ſimplement de l'atmoſphere qui ıveloppe la terre, mais d'une eſpece atmoſphere qui enveloppe le Soleil, qui luit avant le lever du Soleil, & ɔrès ſon coucher.

L'Auteur enſuite donne une metho-: pour trouver la hauteur de l'air qui fléchit la lumiere, en ſuppoſant la ɔnnoiſſance du commencement ou : la fin du crépuſcule; mais ſuppoſé ıe le rayon rompu décrive dans l'air ıe ligne courbe, comme veulent ıabiles Aſtronomes, la méthode ı'on donne ne paroit pas ſûre.

Pour ce qui regarde la refraction, luteur démontre d'abord que le Sol, la Lune & toutes les planétes ont même réfraction, lorſqu'elles ſont à ale hauteur.

Il s'agit dans la 22ᵉ Leçon, de la rallaxe des aſtres. L'Auteur avouë ıe celle du Soleil eſt très-difficile à ɔuver par elle-même; mais comme

la régle de Kepler donne la raiſon des diſtances des planétes de la Terre, ſi l'on connoît la parallaxe horizontale d'une des planétes, on aura celle du Soleil, puiſque les parallaxes horizontales ſont en raiſon reciproque des diſtances des planétes à la Terre.

Or Mars, lorſqu'il eſt acronique c'eſt-à-dire, oppoſé au Soleil, il eſ deux fois plus proche de la Terre qu le Soleil; ainſi ſa parallaxe deviendr deux fois plus grande que celle d Soleil.

De même Venus, quand elle eſ dans ſa conjonction inferieure, ell eſt preſque quatre fois plus proche d la Terre que le Soleil, & par conſ quent ſa parallaxe ſera preſque quatr fois plus grande que celle du Soleil.

Les plus habiles Aſtronomes trou vent la parallaxe de Mars Acroniqu de 25 ſecondes; d'où il ſuit que la pa rallaxe horizontale du Soleil ne paſ pas 12 ſecondes 30 tierces. M. Caſſi la fait à peu près de 10 ſecondes, & M de la Hire beaucoup plus petite.

L'Auteur montre enſuite commen il faut calculer la parallaxe de la Lun en longitude & en latitude.

Janvier 1720.

Dans la 23e Leçon, l'Auteur donne
heorie du mouvement de la Terre,
cela revient à ce qu'on appelle dans
iſtéme de Tychon, la Theorie du
leil.

Dans la 24e & 25e Leçons, on don-
la ſolution du probléme de Kepler
ichant l'aire des éclipſes que décri-
nt les planétes. Comme cette ma-
re demande beaucoup de figures, &
poſe qu'on eſt verſé en Geométrie,
ne contenterai de l'avoir indiqué.
ux qui ſe donneront la peine de
nſulter le Livre, y trouveront de-
oi ſe ſatisfaire.

Dans la 26e Leçon, il s'agit de l'é-
ation du tems. Cette matiere eſt
n traitée.

La 27e Leçon traite de la theorie du
te des planétes. On y marque les diſ-
ces moyennes des planétes, du So-
l, leurs diamétres apparens, le rap-
rt du Soleil à toutes les planétes, &
y enſeigne comment on peut trou-
toutes ces choſes.

Dans la 28e Leçon, on traite des
ties du tems, de l'année, des mois,
ſemaines & des jours.

On fait remarquer que le commen-

cement du jour étoit different chez differentes nations ; on explique ce qu'on appelloit heures égales & heures inégales, &c. Après les parties du tems, on donne les principales époques, comme celle des Olimpiades, l'ere de Nabonassarus, la fondation de Rome, la mort d'Alexandre, &c.

Dans la 29^e^ Leçon, il s'agit du Calendrier ; on y parle des differens cycles lunaire, solaire, & l'indiction Romaine ; de la maniere de trouver le cycle solaire ou lunaire d'une année donnée ; comment on pourroit trouver l'année Julienne, qui auroit 4 d'indiction, 10 de cycle solaire, & 2 de cycle lunaire.

La derniere Leçon contient la description & l'usage des globes, & quelques problémes sphériques.

ARTICLE

ARTICLE VII.

HISTOIRE DES ORDRES Monaſtiques, Religieux & Militaires, & des Congregations Séculieres de l'un & de l'autre ſexe, qui ont été établies juſqu'à preſent. &c. Tome VI. à Paris, chez Jean Baptiſte Coignard, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roi, ruë S. Jacques, à la Bible d'or. *In* 4°, pages 446.

CE Tome eſt la continuation de ce qui concerne l'Ordre de S. Beoît, & il commence par les célébres bbaïes de la Trape & de Sept-Fonts.

Les Templiers appartiennent à Ordre de Ciſteaux, en ce que S. ernard leur donna la Regle qu'ils deoient ſuivre : ils le reconnoiſſoient our leur *Pere*, & les Religieux de ſiſteaux pour leurs *Freres & Comgnons*. La naiſſance de cet Ordre Mitaire, la grande puiſſance à laquelle parvint, ſa fin tragique, rempliſſent ch. 3e.

D'autres Ordres Militaires, ſortis uſſi de Ciſteaux, ſubſiſtent aujour-

d'hui avec beaucoup d'honneur, quoique ſous une forme différente de leur premiére inſtitution ; ſçavoir ceux de Calatrava & d'Alcantara en Eſpagne, d'Avis & de Chriſt en Portugal.

Alfonſe VII Roi d'Eſpagne avoit enlevé la ville de Calatrava aux Maures, & l'avoit donnée aux Templiers, qui déſeſpérant de pouvoir la conſerver contre les grands préparatifs que faiſoient les Maures pour la recouvrer, la remirent à Sanche ſucceſſeur d'Alfonſe. Comme perſonne n'oſoit ſe preſenter pour une entrepriſe que les Templiers même avoient eſtimée être au deſſus de leurs forces, un Religieux de Ciſteaux, de l'Abbaïe de Fitéro ou Sitero en Navarre, nommé Didace Velaſquès, encouragea Raimond ſon Abbé, avec qui il étoit alors à la Cour à la pourſuite de quelques affaires, de demander Calatrava, & de s'engager à la défendre. Ils propoſerent auſſi au Roi d'inſtituer un Ordre Militaire ; & avec les ſecours qui leur donna l'Archévêque de Tolede, & ceux qui ſe joignirent à eux, ils formerent une armée, entrerent dans Calatrava l'an 1158, & la fortifiérent

ſi bien, qu'ils firent perdre aux Maures l'envie de l'attaquer.

Enſuite l'Abbé penſa à repeupler le territoire de Calatrava, qui étoit de plus de vingt lieuës de circuit & preſque deſert; il y fit paſſer plus de vingt mille perſonnes des environs de Fitéro, & y tranſporta preſque tous ſes Religieux. Cependant le Chapitre général de Ciſteaux preſcrivit une Regle & une forme de vie aux nouveaux Chevaliers, avec un habit aſſez conforme à celui de l'Ordre.

Après la mort de l'Abbé, laquelle arriva en 1163, ces Chevaliers qui n'étoient la plûpart que des Freres Convers de Ciſteaux, à qui l'on avoit fait prendre les armes, ne voulurent plus ſouffrir les Moines, ni demeurer ſoumis à un Abbé: ils élûrent un d'entre eux nommé Dom Garcias pour premier Grand-Maître, & les Moines de leur côté élûrent Dom Rodolfe pour Abbé. Ce fut un procès, qui ſe termina par accommodement, en ſorte que les Chevaliers demeurerent maîtres de Calatrava: & en 1164 ils obtinrent d'Alexandre III l'approbation de leur Ordre. Toutefois en 1187.

Dom Nugno Perès de Quignonès alors Grand Maître, alla à Cisteaux, où se tenoit un Chapitre Général, demanda une union plus étroite, & en rapporta quelques réglemens pour la conduite de son Ordre, sous la direction de l'Abbé de Morimont en qualité de Visiteur.

Les Chevaliers prospéroient, & par leurs beaux exploits contre les Maures ils meritoient continuellement de nouveaux & riches établissemens dans la Castille & l'Aragon : mais ils reçurent un terrible coup à la malheureuse bataille d'Alarcon le 19e de Juin 1195 : les Maures victorieux ne firent point de quartier aux Chevaliers, & ils les traiterent de même à Calatrava qu'ils forcerent peu après. Les Chevaliers furent rétablis à Calatrava en 1212 : & puis par leurs dissensions intestines ils se firent à eux-mêmes autant de mal, que les Maures auroient pû leur en faire. Les Chapitres Généraux & les Visiteurs de Cisteaux ne purent arrêter ces Religieux guerriers, qui se livroient des combats, toûjours à la perte de l'Ordre outre qu'ils prirent parti dans le

guerres civiles du Royaume, & que, comme il arrive en ces occaſions, ils ſe diviſoient entre eux.

Dom Garcias Lopès de Padilla, mort en 1486, fut le vingt-neuviéme & dernier Grand-Maître, le Pape Innocent VIII ayant accordé au Roi Ferdinand le Catholique l'adminiſtration de l'Ordre : & enfin Adrien VI annexa pour toujours la Grand-Maîtriſe à la Couronne d'Eſpagne. Ce changement en a produit un autre par rapport aux Chevaliers, qui ont ceſſé d'être Religieux, & qui ne font que des vœux ſimples de pauvreté, d'obéïſſance & de chaſteté conjugale, auxquels en 1651 ils ajouterent celui de défendre l'Immaculée Conception de la ſainte Vierge.

L'Ordre poſſéde environ cinquante-ſix Commanderies, avec environ ſeize Prieurez qui la plupart ſont Maiſons Conventuelles pour les Chapelains. Il y a auſſi des Couvents de Religieuſes de Calatrava, qui pour l'habillement ne différent point de celles de Ciſteaux, ſinon qu'elles portent la Croix de l'Ordre, qui eſt rouge & fleurdeliſée.

Ce qu'on ſçait de l'origine de l'Ordre Militaire d'Alcantara ; c'eſt que Gomez qui portoit le nom de Prieur de S. Julien de Peyrero ou du Poirier, prit le titre de Grand-Maître en 1177, ayant obtenu d'Alexandre III la confirmation de ſon Ordre ſous la Regle de S. Benoît, autant qu'elle peut s'accommoder avec la profeſſion des Armes, & comme elle étoit gardée à Calatrava.

Sous le troiſiéme Grand-Maître Dom Benoît Suarès, l'Ordre acquit Alcantara par la ceſſion des Chevaliers de Calatrava, qui craignoient de s'affoiblir en ſe chargeant de la defenſe d'un trop grand nombre de places : la Maiſon Conventuelle y fut transferée en 1219, Dom Didace Sanchez étant Grand-Maître, & alors les Chevaliers furent nommez d'Alcantara.

Ceux de Calatrava, en leur cédant cette ville, avoient mis dans leurs conditions, qu'il y auroit Confraternité entre les deux Ordres, avec les mêmes pratiques ; & que celui d'Alcantara ſeroit ſujet à la viſite du Grand Maître de Calatrava. Mais bien-tô les Chevaliers d'Alcantara rejetteren

cette derniére condition, sous prétexte que leur Grand-Maître n'avoit point été appellé à l'élection de celui de Calatrava, comme il avoit aussi été stipulé. Ainsi la dissention, mais les armes à la main, se mit entre les deux Ordres, qui se reconciliérent enfin par les Chapitres Généraux de Cisteaux, où ils avoient porté leur différend, & par les visites de l'Abbé de Morimond leur commun Superieur.

Du reste, la fortune de cet Ordre a été assez semblable à celle de l'Ordre de Calatrava : des expéditions contre les Maures, des dissensions ou des guerres intestines, des partialitez dans les guerres civiles du Royaume. Le dernier Grand Maître Dom Jean de Zuniga, qui fut depuis Archévêque de Seville & Cardinal, se démit de la Grand-Maîtrise, que le Roi Ferdinand prit l'an 1494 en qualité d'Administrateur, sur une Bulle d'Innocent VIII : & Adrien VI l'unit aussi à perpétuité à la Couronne d'Espagne. Les Chevaliers changerent aussi d'état, & font les mêmes vœux que ceux de Calatrava, dont ils ne sont distinguez, qu'en ce que la Croix fleurdelisée qu'ils

portent ſur un grand manteau blanc, eſt de couleur verte. Ils poſſedent trente-ſept Commanderies.

Une Société de Gentils-hommes Portugais, qui l'an 1147 s'unirent pour faire la guerre aux Maures, fut érigée en Ordre Militaire l'an 1162, dont le premier Grand-Maître fut Pierre, qui dans l'Acte qui en fut dreſſé, ſe qualifie, *Proles Regis, Par Francorum, & Magiſter novæ militiæ*, Enfant de Roi, Pair de France, & Maître de la nouvelle milice. La commune opinion eſt, que Pierre étoit fils naturel de Henri de Bourgogne. Jean Zarita Abbé de Tarouca compoſa des ſtatuts pour les Chevaliers, qu'il aggrégea à l'Ordre de Ciſteaux ſous la direction de l'Abbé de Clairvaux, & il leur preſcrivit pour habit un capuce & un ſcapulaire noirs.

La ville d'Evora ayant été ſurpriſe ſur les Maures, Sanche I Roi de Portugal la leur donna, & ils furent appellez les Chevaliers d'Evora: & puis le Roi leur ayant encore donné des terres ſur la frontiére du Royaume, à condition d'y bâtir une fortereſſe, ils prirent le nom de Chevaliers d'Avis,

ſoit que ce fût l'ancien nom de l'endroit où la forteresſe fut bâtie, ou parce que deux aigles partirent de l'endroit où l'on la traçoit. Quoi qu'il en ſoit, ils s'y établirent en 1187 En 1213 les Chevaliers de Calatrava leur cédérent tout ce qu'ils poſſédoient en Portugal, à condition qu'ils ſeroient ſoumis à la viſite du Grand-Maître de Calatrava : & ils demurerent en cet état juſqu'à l'an 1385. Mais le Roi Jean I ayant enlevé le Royaume à Beatrix Reine de Caſtille, il leur interdit tout commerce avec Calatrava.

Il ſemble que cet Ordre s'eſt préſervé des diviſions ſi communes & ſi funeſtes à ceux de Calatrava & d'Alcantara. Le titre de Grand-Maître fut ſupprimé après la mort de Dom Ferdinand Rodrigue de Sequira, qui le porta le dernier, & fut changé en celui d'Adminiſtrateur. Enfin l'an 1550 la Grand-Maîtriſe fut unie à la Couronne de Portugal par le Pape Jule III. L'Ordre poſſéde environ quarante Commanderies en Portugal : & les Chevaliers portent ſur le manteau blanc la Croix verte fleurdeliſée, au

pied de laquelle sont deux oiseaux ou deux aiglons noirs.

L'Ordre de Christ s'éleva des ruines de celui des Templiers en Portugal l'an 1319, & entra dans tous les biens qu'ils y avoient possédez. Il fut institué par le Roi Denys, & approuvé par le Pape Jean XXII, qui donna la Regle de S. Benoît avec les Constitutions de Cisteaux, & le soumit à l'Abbé d'Alcobaza. Dom Jean Lorenzo fut nommé premier Grand-Maître, & la Maison Conventuelle établie à Castro-Marino, d'où elle fut transferée à Thomar l'an 1366. Dans ces commencemens les Chevaliers étoient veritablement Religieux, & engagez par la Profession des trois vœux substantiels, dont enfin Alexandre VI les dispensa & leur permit de se marier.

Ils avoient trouvé un grand fonds dans la dépoüille des Templiers : mais ils l'ont bien augmenté par les services importans qu'ils ont rendus aux Rois de Portugal dans les guerres contre les Maures. Edoüard leur céda en toute souveraineté des conquêtes considerables, qu'ils avoient faites en Afrique : l'Infant Dom Henri frere du Roi étoit

alors Grand-Maître. Alfonſe V. & Emanuel I n'uſerent pas d'une moindre libéralité envers eux; enſorte que l'Ordre compte plus de 450 Commanderies, qui rapportent plus de 150000 livres de revenu : il y en avoit trente en Afrique, qui apparemment ne ſubſiſtent plus : il y en a quelques-unes aux Indes.

Cet Ordre a eû trente Grands-Maîtres : & l'an 1522 le Pape Adrien VI en accorda l'Adminiſtration au Roi Jean III : en 1550 Jule III unit la Grand-maîtriſe à la Couronne de Portugal.

L'habit de ces Chevaliers eſt une grande & large robbe de laine blanche ſans ouverture par devant, & ils portent ſur la poitrine une Croix patée de gueule, ſur laquelle eſt une autre petite Croix d'argent.

Cet Ordre a auſſi ſes Chapelains, vêtus comme les Religieux de Ciſteaux, à cela près, qu'ils portent la Croix : ils vivent en commun, & le principal Couvent eſt celui de Thomar. Le Grand-Prieur uſe des ornemens Epiſcopaux, & joüit d'une juriſdiction comme Epiſcopale.

On renvoye à l'Auteur pour quelques autres Ordres Militaires.

Dans le 12e ch. & le 13e, il fait l'histoire de l'Ordre de Fontevrau; & ensuite de la Congrégation de S. Sulpice proche de Rennes, où il y avoit, comme à Fontevrau, des Religieux sous l'obéïssance de l'Abbesse. Dans le dénombrement des Prieurez dépendans de cette Abbaïe il omet celui de Locmaria proche de Vannes; & l'on est bien-aise de trouver cette occasion de rendre témoignage à la vertu & à la régularité édifiante des Religieuses de ce Prieuré.

Un des endroits du Livre, dont on a été le plus frappé, est l'Histoire des Moines du Mont-Vierge au ch. 16e. S. Guillaume qui en fut le Fondateur, étoit de Verceil; & après avoir fait nuds pieds le voyage de S. Jacques en Galice, il se retira dans la solitude sur le mont, alors appellé *Virgiliano*, & depuis le Mont-Vierge, dans la Principauté Ultérieure du Royaume de Naples; où plusieurs personnes, parmi lesquelles étoient quelques Prêtres, allerent se mettre sous sa conduite. Il les mena par les voyes d'une pénitence

ſi auſtére ; qu'ils en murmurerent ; car il les occupoit à de rudes travaux, & réduiſoit la nourriture au pain & à l'eau depuis la Touſſaints juſqu'à Noël, & depuis la Septuagéſime juſqu'à Pâque : le reſte de l'année étoit encore un jeûne très-étroit. Il les quitta, les laiſſant ſous la conduite du B. Albert : & fonda à Guglieto près de la ville de Nuſco un Monaſtere double pour des Religieux & pour des Religieuſes.

Sur la réputation de ſainteté qu'avoit S. Guillaume, Roger Roi de Naples & de Sicile, voulut l'avoir auprès de ſa perſonne, ſuivoit ſes conſeils, & en ſa conſidération fonda pluſieurs Monaſteres. On raconte une hiſtoire qui, dit-on, augmenta beaucoup l'eſtime que le Roi avoit de la vertu de S. Guillaume : une courtiſaen ayant eû l'effronterie de le ſolliciter au mal, il lui marqua une heure ; & cependant il alluma un grand braſier de charbons qu'il étendit ſur la terre ; & ſe coucha deſſus, quand elle fut arrivée : cette femme effrayée & émûë d'un tel ſpectacle, entreprit dès le moment une vie pénitente qui lui a

merité le titre de Bienheureuse, S. Guillaume retourna visiter ses Religieux du Mont-Vierge, & de là à Guglieto, où il mourut le 25e de Juin 1142.

Comme il n'avoit rien laissé par écrit, le B. Robert qui succéda au B. Albert, introduisit la Regle de S. Benoît au Mont-Vierge & dans les Monasteres de sa dépendance, & retrancha quelque chose des grandes austeritez, qui dans la suite allerent toûjours en diminuant jusqu'au relâchement. Le Cardinal Hugue de Chypre fut le premier Abbé Commandataire du Mont-Vierge, & mourut en 1433: il eut pour successeurs les Cardinaux Guillaume de Chypre, Jean d'Aragon, Olivier Caraffa, Loüis d'Aragon, qui remit l'Abbaïe au Pape Leon X pour l'unir à l'Hopital de l'Annonciade de Naples, dont les Gouverneurs ou Administrateurs entrerent en possession l'an 1515. Le Sacristain de l'Hôpital eut droit de présider aux Chapitres & de recevoir les plaintes des Religieux, ne laissant qu'une ombre de superiorité avec le seul titre de Vicaire à celui des Religieux qui étoit à

la tête des autres. De là vinrent, & l'oubli entier de la Regle, & une ignorance si grande, que plusieurs ne sçavoient ni lire, ni écrire.

Ils se sont néanmoins tirez de cet esclavage peu-à-peu & comme par degrez, premiérement par des voyes d'accommodement avec l'Hôpital, dont enfin ils se sont absolument affranchis, ayant obtenu diverses Bulles des Papes Pie V, Sixte V, Clement VIII, Paul V : & la Régularité y a été rétablie. L'Abbé use des ornemens Episcopaux, prend la qualité de Seigneur Spirituel & Temporel de plusieurs grandes Terres, & confére les Moindres Ordres, non seulement à ses Religieux, mais aussi aux Vassaux de l'Abbaïe. La Communauté est de cent Religieux.

Le Mont-Vierge est fort élevé, & toûjours couvert de neiges à son sommet : le Monastere est bâti vers le milieu de la descente, il est ample & magnifique; mais l'air y est si froid, que souvent aux mois de Juillet & d'Août on y a besoin de feu pour se chauffer. On y abserve une abstinence exacte, non seulement de viande, mais

aussi d'œufs, de fromage & de tous laitages : on dit même, que, si l'on y porte de ces choses, le ciel se broüille incontinent; & récemment, l'an 1708, le Cardinal des Ursins Archevêque de Capouë l'a ainsi attesté. Au pied de la montagne & dans une situation très-agréable, est une belle maison, où l'on transporte les malades & les infirmes, qui y gardent la même abstinence, même dans les extrémitez du mal & jusqu'à la mort.

L'Abbaïe du Mont-Vierge joüit de fort gros biens : les châtaignes seules qui se cueïllent sur la montagne, lui font un revenu de plus de trois cens ducats; & les bois qui s'y coupent, de plus de quatre cens ducats. Elle a environ quatorze Prieurez Conventuels de sa dépendance dans le Royaume de Naples, & un à Rome.

Un autre S. Guillaume, dont on ignore & la naissance, & la patrie & les premiéres actions, est réputé Fondateur des Moines Guillelmites. Il passa les quatre derniéres années de sa vie dans une vallée affreuse, nommée alors l'Etable de Rhode, & depuis de Malaval, ou territoire de Siéne, & y

mourut le 10ᵉ de Février 1157, ne laiſſant qu'un Diſciple nommé Albert, compagnon de ſa retraite & imitateur de ſa pénitence, qui fut, pour ainſi dire, la tige des Guillelmites. Cette conformité de noms entre les Inſtituteurs des Ordres du Mont-Vierge & des Guillelmites a causé de la confuſion en quelques Hiſtoriens: & d'autres ſe ſont encore plus trompez, en confondant ce S. Guillaume de Malaval avec un des Ducs d'Aquitaine du même nom.

Le Monaſtére, appellé des Blancs-manteaux à Paris, fut fondé l'an 1258 pour des Servites, qui en effet portoient des manteaux blancs: en 1298 il paſſa aux Guillelmites, vêtus à peu près comme les Bernardins & ſans manteaux: & en 1618 il fut donné aux Bénédictins de la Congrégation de S. Maur.

L'Auteur décrit au ch. 19ᵉ l'origine & la triſte fin de l'Ordre des Humiliez. De là il paſſe aux Silveſtrins, aux Celeſtins, aux Olivetains.

Enſuite il fait l'hiſtoire de diverſes Congrégations de Benedictins en Allemagne, en Italie, en Eſpagne, en

Portugal, dans les Païs-Bas, en Suisse.

Au chapitre 35ᵉ il vient à la Congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe en Lorraine, & au chapitre 37ᵉ à celle de S. Maur en France.

Depuis le ch. 40ᵉ jusqu'au 49ᵉ il traite de la reforme de plusieurs Monasteres de Religieuses Benedictines, & de quelques Congrégations particulieres, comme celles des Filles de Notre-Dame, du Calvaire, de l'Adoration perpetuelle du S. Sacrement. L'Institut des premiers est mêlé de la Regle de S. Benoît & des Constitutions de S. Ignace, comme celui des secondes tient plusieurs choses de la Regle de S. François.

Les six derniers chapitres comprennent l'histoire des Chanoinesses Séculieres de Lorraine, d'Allemagne & des Païs-Bas: & il dit, après le P. Mabillon, que dans leur premiere institution elles étoient veritablement Religieuses, suivant la Regle de S. Benoît, à laquelle elles ne se sont soustraites, que parceque peu-à-peu le relâchement a prévalu. Ce qui paroît constant de celles de Nivelle en Flandre

ondées par sainte Gertrude : un an-
ien Auteur dit que la mere de la Sain-
e lui coupa les cheveux, & qu'après
ue les Prêtres lui eurent donné le voi-
e de Religion, elle l'établit Supérieu-
e de Cénobites, c'est-à-dire, d'une
Communauté, *Sancto gregi Cœnobita-
um præesse constituit*. Les personnes qui
omposoient cette Communauté, sont
ppellées dans les anciens Actes, Vier-
es, Servantes de Dieu, Religieuses,
Virgines, Ancillæ Dei, Sanctimoniales,
oms qui ne conviennent pas, ce
emble, à des filles Seculieres.

Il en est de même des Chanoinesses
'Andenne en Flandre, fondées par
ainte Bégue sœur de Sainte Gertrude
 sur le modele de celles de Nivelle,
fin qu'elle y menât une vie Religieu-
e, *ut Religiosam vitam duceret*, disent
es anciens Actes, & afin qu'elle y
ablît des Vierges consacrées au ser-
ice de Dieu dans une stabilité perpe-
uelle, *Virginesque sacras in servitu-
m divinam perpetuâ stabilitate firma-
et* : dans ce dessein elle fit venir de Ni-
elle, des sœurs spirituelles qui avoient
ieilli sous le saint habit, pour appren-
re au Monastére d'Andenne les pra-

tiques de la vie Reguliere & la Regle de la Religion: *Seniores in sancto habitu spirituales sorores, quæ ipsum Andanense Monasterium docere possent Regularis vitæ disciplinam normamque Religionis.* De là l'Auteur conclut generalement, que tous les Chapitres ou Colléges de Chanoinesses Seculiéres ont eû une semblable origine. Ce qui se confirme encore, en ce que leurs Abbesses sont demeurées obligées à faire profession de la Regle de S. Benoît.

Toutefois le Pere Thomassin pense qu'elles viennent originairement de ces Chanoinesses, pour lesquelles le Concile d'Aix-la-Chapelle fit des reglemens l'an 816, & qui n'étoient point obligées de renoncer à la proprieté de leurs biens. Elles avoient une vie assez commode : mais elles étoient enfermées, & engagées par vœu à l'obéïssance & à la chasteté perpetuelle. Tous les noms qui conviennent aux Religieuses, leur sont également appliquez, comme ceux de *Sanctimonialis*, de vie & de regle Religieuse, de saint voile, d'Abbesse, de Monastere. En sorte qu'il y a sujet de croire, qu'en quelques-uns de ces Colléges,

ù l'on voit aujourd'hui des Chanoi-
esses seculieres, elles ont succédé à ces
nciennes Chanoinesses, dont elles
'ont pas néanmoins conservé la régu-
irité: de même que les Chanoines ont
bandonné la vie Commune, qui
:oit établie en tant de Collégiales.

Un des plus celebres de ces Collé-
es de Chanoinesses Seculières est ce-
ui de Remiremont en Lorraine, qui
ertainement dans sa fondation fut une
bbaye & un Monastere de Religieu-
es sous la Regle de S. Colomban. S.
Romaric, qui de grand Seigneur
u'il étoit en Austrasie, s'étoit fait
Moine à Luxeüil, fonda le Monaste-
e de Remiremont l'an 620. Dans la
uite la Regle de S. Benoît y fut in-
roduite, comme dans les autres Mo-
asteres: & si par la succession des
ems elle cessa d'y être bien observée,
éanmoins les Dames reconnoissent
ar un Acte de 1286 qu'elles y sont
oumises: *Nos Alaydis dicta de Maroyo
Decana, totusque Conventus Monaste-
ii Romaricensis Ordinis S. Benedicti.*
Dans un autre Acte de 1403 il est dit de
eux Demoiselles de Blamont, « Que
par plusieurs bonnes & raisonnables

» bles causes & par bonne & pure dé-
» votion, elles ont resolu de se reti-
» rer & d'entrer en Religion, pour y
» vivre selon les Regle & Discipline de
» S. Benoît au Monastere des Dames
» Religieuses, Abbesse & Chapitre de
» Remiremont. « Dans un grand nombre d'Actes elles se qualifient de Religieuses, nom qu'elles ne changerent en celui de Chanoinesses qu'environ l'an 1515. On verra dans l'Auteur une histoire detaillée & curieuse de cette Abbaye, qui est aujourd'hui bien differente de ce qu'elle étoit autrefois pour le Spirituel & le Temporel.

Il reste encore en Allemagne quelques Abbayes de Chanoinesses Lutheriennes, comme celle de Quedlinbourg, d'Erford, de Gerenrode, dont les Abbesses sont Princesses de l'Empire, ayant voix aux Dietes ; & celle de Gandersheim, dont l'Abbesse n'est que Princesse médiate.

ARTICLE VIII.

NOUVEAUX SISTEMES OU nouveaux Plans de methode qui marquent une route nouvelle pour parvenir en peu de tems & facilement à la connoissance des Langues & des Sciences, des Arts & des Exercices du corps, par Monsieur de Vallauge. A Paris chez Jombert, ruë S. Jacque, & Jean Baptiste Lamesle ruë de la Huchete, *vol. in 12. pp. 521. caractere de gros romain.*

SI l'on demande quel est l'homme qui sçait tout, & quelque chose par delà, on peut répondre, *c'est celui qui sera instruit selon le projet & la promesse de l'Auteur de ce livre.* Après avoir prétendu montrer dans le premier chapitre de son ouvrage, les abus & les inconveniens generaux qui se trouvent dans les traitez & dans les methodes sur les Sciences, il parle de ses principes & de ses plans abregez de Logique, de Morale, de Physique, de Metaphysique, puis de

ses nouveaux plans de methodes pour apprendre à lire & à écrire, pour expliquer les Auteurs Latins, pour enseigner les Mathematiques, les Arts, & l'Histoire, pour l'éducation & l'instruction de la jeunesse, pour des Academies & des études qu'on pourroit faire faire aux jeunes gens, pour leur enseigner les Langues, l'Histoire, &c.

Ensuite on vient à ce qu'il convient pour enseigner les exercices du corps, le manege, les jeux; enfin pour enseigner la Theologie: on finit par la reponse aux objections.

L'Auteur est si prodigue de methodes à l'égard du public, qu'il n'a pas cru devoir trop s'arrêter à en mettre en reserve pour la suite de son propre ouvrage. Des genies moins abondans que le sien se seroient contentez de réunir dans un même lieu *les idées de méthodes* avec *les plans de méthodes* pour enseigner chaque chose. Ici l'Auteur juge à propos de faire des chapitres d'*Idées de méthodes pour enseigner les Arts*; *pour enseigner l'Histoire*, &c. & ainsi des autres. Ensuite, & bien avant dans le livre, quand il a

parlé d'autres choſes, il revient encore à des chapitres intitulez: *Plan de méthodes pour enſeigner l'Hiſtoire*, puis *Plan de méthodes pour enſeigner les Arts.*

Il faut croire qu'il trouve une difference bien fondée entre *Idées de méthodes*, *& Plans de méthodes*; d'autres les pourroient prendre indiferemment, & trouver que la *méthode* d'enſeigner une choſe n'eſt que le *plan*, ou l'*idée* qu'on ſe forme pour l'enſeigner; mais afin d'attraper l'eſprit de cet ouvrage, il eſt bon de cheminer toujours ſous le nom de *méthode*, ſans trop s'arrêter à ce qu'on trouve en ſon chemin; car on y retrouvera d'un côté, ce qu'on croyoit avoir laiſſé de l'autre. Au reſte en tenant tous ces *plans*, & ces *ſiſtémes*, ces *idées*, & ces *méthodes* auxquelles l'Auteur dit qu'il travaille depuis près de trente ans, on ne tient encore rien, car il avertit dès la troiſiéme page de ſon livre, que ne pouvant prendre trop de précautions pour rendre ſes ouvrages parfaits, il donnera ſon ſiſtéme à toutes les nations qui ont du goût pour les Sciences, afin qu'ils

puiſſent avoir leurs critiques; & il en uſe ainſi par le ſentiment d'une crainte la plus judicieuſe : *je crains infiniment*, dit-il, *d'augmenter le nombre des mauvais livres, il n'y en a deja que trop qui ſont à la charge de la République des lettres*; mais à dire le vrai, la République des lettres, qui ne les lit gueres ou point du tout, en eſt moins chargée que ceux qui ont fait les frais de l'impreſſion.

Quoi qu'il en ſoit, après le premier chapitre de notre Auteur, où il fait deja bien du païs, il commence le ſecond par dire que *ſes nouvelles méthodes l'engagent à déclarer la guerre à tous les Auteurs qui ont traité les Sciences, les Langues & les Arts*, il en temoigne du regret : *dans le tems de ma boüillante jeuneſſe*, dit-il, *je me ſerois fait un plaiſir d'avoir tant d'illuſtres adverſaires à combattre ; mais à preſent que mon ſang eſt moins vif, je ne demande que le repos & la paix dans mon travail*. Il faut croire qu'il a inventé auſſi une *nouvelle méthode* pour avoir le ſecret au même tems, & *de declarer la guerre*, & *de ne demander que le repos*. Quelque difficile que ce-

la paroiſſe d'abord à comprendre, on pourroit peut-être s'en former l'idée par celle d'un homme qui combattroit à force de donner de grands coups d'épée dans l'eau ; la guerre qu'il feroit, ne lui attireroit pas grande réſiſtance, & n'altéreroit point la paix de l'univers. Il ne paroit pas que Monſieur de Vallange ſe faſſe jamais d'adverſaires qui ſe mettent en devoir de lui reſiſter ; cependant *il a formé le deſſein*, dit-il, *d'abattre tous les edifices pompeux qu'on appelle Grammaires, Méthodes & Traitez ſur les Sciences ; & de leurs ruines*, dit-il, *je pretens compoſer toutes mes méthodes*, ſur quoi il ajoute, *voilà certainement un grand attentat, c'eſt une uſurpation qui va faire crier bien des gens.* Tout grand qu'eſt l'attentat, le monde ſe trouvera plus enclin vers la douceur que l'Auteur ne s'imagine ; & au lieu de crier, il pourra bien prendre le parti de rire.

D'ailleurs il ſe trouve ici des reflexions utiles, comme quand on obſerve que dans les ouvrages didactiques, il ſeroit ſouvent plus à propos de répéter le nom que d'employer en ſa place des

pronoms & des termes relatifs qui donnent beaucoup de fatigue aux Lecteurs : l'Auteur ajoute qu'il a trouvé ce défaut particuliérement dans les ouvrages du Pere Mallebranche, & qu'il le lui a dit à lui-même, ſur quoi il entre en des détails de familiarité avec le public qui reſſentent beaucoup les maniéres aiſées, en diſant toujours ſans peine tout ce qui lui vient à l'eſprit. On en peut juger par le trait ſuivant où il rapporte un bel endroit de l'hiſtoire de ſa vie. Il preſenta à feu Monſeigneur le Dauphin, alors Duc de Bourgogne, un projet d'Academies Militaires : *Celui qui fut chargé d'examiner mes Memoires*, dit l'Auteur, *ne ſçachant pas qu'ils venoient de la part de Monſeigneur le Duc de Bourgogne, me dit à la* Franquette *qu'il n'en avoit lû que le titre qui l'avoit éffrayé.*

FIN.

Janvier 1720.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts.
Mois de Janvier 1720.

ART. I. R*Efutation du Commentaire Philosophique : ou solution generale & Renversement de tous les sophismes que l'Auteur y employe à dessein d'établir en tous lieux une Tolerance sans bornes, pour l'exercice public de toutes les erreurs & les heresies, dont l'esprit humain peut être capable. Par Philippe Naudé, Professeur en Mathematique & de la Societé Royal de Berlin. A Berlin, aux dépens des Amateurs de la verité, avec Approbation & Permission, l'an* 1718, & se vend chez Etienne & Naudé Marchands Libraires. *In* 8°. *deux tomes, le premier de* 464 *pages, le second de* 536. Page 19.

ART. II. Purpura docta, &c. *La Pourpre Sçavante : ou la vie, les Legations, les actions, la mort, & tout ce qui merite d'être sçû des Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine ; qui se sont distinguez par leur esprit, leur*

érudition, leurs écrits, leurs livres & leurs ouvrages, depuis l'an 540, jusqu'à present. Par George-Joseph Eggs, Docteur en Theologie, Custotode & Senieur de l'Eglise Archiducale, & Collegiale de S. Martin de Rheinfeld. En trois tomes in folio; *le premier de 520 pages*, imprimé à Francfort chez Jean-George Konig, 1710. p. 54

ART. III. D. Georgii Philippi Nenteri Theoria hominis Sani, sive Physiologia Medica. C'est-à-dire, *Theorie de l'homme sain, ou Physiologie medicale du sieur George Philippe Nenter, Medecin de Strasbourg.* A Strasbourg, de l'Imprimerie & aux frais de Jean Bekius, 1714. *in* 12 *pag.* 352. p. 76

ART. IV. *Critique d'un endroit de l'Histoire de Sablé de M. Menage, par le P. E. Souciet de la Compagnie de Jesus.* p. 95

ART. V. *L'Ortographe Françaiſe sans équivoque & dans les principes naturels. Ou l'art d'écrire notre langue selon les loix de la raison & de l'usage, d'une maniere aisée pour les Dames, commode pour les étrangers, instructive pour les Provinciaux, & necessaire pour*

exprimer & distinguer toutes les differences de la prononciation. Par M. l'AbbéG. ** A Paris ruë S. Jacques, chez Pierre Giffart, Libraire Graveur du Roi, & de l'Academie Royale de Peinture & de Sculpture, à l'image sainte Therese, 1716 *Avec Approbation & Privilege du Roi, in* 12. *pp.* 227. *sans l'Avertissement.* p. 109

Art. VI. Introductio ad veram Astronomiam, seu Lectiones Astronomicæ, habitæ in schola Astronomica Academiæ Oxoniensis. C'est à dire : *Introduction à la vraye Astronomie, ou Leçons Astronomiques, données dans l'école de l'Academie d'Oxford.* Par Jean Kelle Professeur d'Astronomie, à Oxford, 1718. p. 123.

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES.
ET
DES BEAUX ARTS.

Février 1720.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recuëillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Fevrier 1720.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXX.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
———	1702.	12. v.
———	1703.	12. v.
———	1704.	13. v.
———	1705.	12. v.
———	1706.	12. v.
———	1707.	12. v.
———	1708.	12. v.
———	1709.	12. v.
———	1710.	12. v.
———	1711.	12. v.
———	1712.	2. v.
———	1713.	12. v.
———	1714.	12. v.
———	1715.	12. v.
———	1716.	12. v.
———	1717.	12. v.
———	1718.	12. v.
———	1719.	12. v.
———	1720.	2. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Février 1720.

ARTICLE IX.

HISTOIRE DES ORDRES Monaſtiques, Religieux & Militaires, Par le R.P. Helyot Religieux Penitent du Tiers Ordre de S. François, Tome ſeptiéme, &c. A Paris chez Coignard, *grand nombre de fig.* 4°. 493 *pages ſans compter les Tables.*

L'Ordre de Saint François occupe preſqu'entierement ce ſeptiême volume, qui fait la cinquiême partie de l'ouvrage du R. P. Helyot. Cet Ordre qui a donné quatre Papes, Nicolas

IV. Alexandre V. Sixte IV. & Sixte V. quarante-cinq Cardinaux, deux Electeurs de l'Empire, tant de Patriarches & d'Evêques, tant de Docteurs & de Théologiens profonds, d'Ecrivains habiles & de fervens Miſſionnaires, tant de Martyrs & de Confeſſeurs ſolemnellement canoniſez: cet Ordre ſi illuſtre par la conſtance de ſon zele pour l'Egliſe & pour l'intégrité de la foi, meritoit bien qu'on lui donnât une grande place dans l'hiſtoire des Ordres Religieux.

L'humble François, né à Aſſiſe ville d'Ombrie l'an 1182. en fut le Pere & le Fondateur. Frappé d'abord d'une voix céleſte qui lui diſoit, *va François repare ma maiſon qui tombe en ruine*; puis, touché de cet endroit de l'Evangile, où Jeſus-Chriſt recommande à ſes diſciples un détachement abſolu & une pauvreté rigoureuſe, il renonça entre les mains de ſon Evêque à toutes les eſpérances du ſiécle, ſe revêtit, à l'âge de vingt-cinq ans, d'un habit d'Hermite, & s'étant caché, il paſſa ſeul deux années entieres dans l'exercice de la plus auſtere pénitence.

La bonne odeur de ſes vertus ſe répandit bien vîte, & ſes diſcours pleins de l'eſprit de Dieu, inſpirerent le déſir de l'imiter. Quelques diſciples s'aſſocierent à lui en 1209. & comme le nombre en augmentoit tous les jours, il crut devoir les réünir ſous une même forme de vie. La regle qu'il leur préſcrivit ne fût approuvée que de vive voix par le Pape Innocent III. l'an 1210. & par le Concile general de Latran l'an 1215. mais l'ayant retouchée ſur le mont de la Colombe, où il jeûna au pain & à l'eau quarante jours, & de vingt-trois Chapitres l'ayant réduite à douze, il en obtint à Rome du Pape Honorius III. la confirmation par une Bulle du 30. Octobre l'an 1223.

Une miſerable Chaumine ſervoit de retraite au premiers diſciples de S. François. Les Bénédictins du Mont-Soubaze lui accorderent l'Egliſe de Notre-Dame des Anges, appellée de la Portioncule, parce qu'elle faiſoit une petite portion des grands biens qu'ils poſſedoient aux environs. Ce lieu pauvre, & autrefois abandonné, eſt devenu vénérable à la pieté des fi-

delles. C'eſt le berceau d'un Ordre ſçavant & Saint, qui depuis pluſieurs ſiécles ſoutient avec gloire la Religion Catholique. Mais cette Egliſe eſt ſur tout honorée par la fameuſe Indulgence, qu'Honorius III. l'an 1222. y fixa pour le ſecond jour du mois d'Août, & qui a été confirmée par les Papes Martin IV, Alexandre IV, Boniface VIII, Clement V, Jean XXII, Benoît XI.

Sixte IV. l'an 1481. l'étendit à toutes les maiſons des Religieux & des Religieuſes de l'Ordre qui peuvent la gagner dans leurs Monaſteres. Leon X, Paul V, & Gregoire X, confirmerent ce que Sixte IV. avoit accordé. Urbain VIII. qui ſuſpendit toutes les autres indulgences pendant le Jubilé Univerſel qu'il avoit publié l'an 1624. excepta celle de Notre-Dame des Anges ou de la Portioncule. Innocent X. l'an 1650, & ſes ſucceſſeurs l'ont auſſi exceptée. Innocent XII. l'a même étenduë à perpétuité en faveur de ceux qui ne pouvant pas ſe trouver le jour de la Dédicace de l'Egliſe Notre-Dame des Anges, choiſiſſent un autre jour dans l'année, & il a déclaré qu'ils peuvent gagner l'indulgence une fois

ſeulement au jour qu'ils auront choiſi.

Le corps du Saint fondateur qui eſt en dépôt dans cette Egliſe de Notre-Dame des Anges, y attire auſſi un grand concours de peuples. C'eſt un des plus beaux Monumens de la vérité de notre Religion. François mourut au Couvent d'Aſſiſe l'an 1226 âgé de 45 ans, Grégoire IX. le canoniſa l'an 1228; & par une Bulle qu'il publia l'an 1230, il fixa ſa fête au 4e d'Octobre.

Ses travaux, ſes auſteritez, & ſes ſouffrances l'épuiſerent; mais depuis l'an 1224. qu'il reçut les Stigmates ſur le Mont Alverne, il ne fit que languir.

Le miracle des Stigmates eſt trop connu pour en faire le récit; qu'il nous ſoit du moins permis de dire, qu'on ne peut ſans foibleſſe, en douter. Alexandre IV. prêcha devant Saint Bonaventure qu'il les avoit vûës. Grégoire IX. qui voyoit ſouvent Saint François, exhorte par un Bref de 1237. à les croire. Benoît XI. permit d'en faire l'Office publiquement. Sixte IV. en fit inſerer la mémoire dans le Martyrologe Romain; & Paul V. à la

priere de Philippe III. Roi d'Espagne ordonna à tous les Ecclesiastiques d'en faire l'Office.

Donnons, d'après l'Auteur que nous suivons, quelque connoissance d'un Ordre si respectable. L'estime qu'on y a toûjours eûë pour S. François, & le désir de l'imiter en tout, ont fait rechercher avec soin de siécle en siécle la premiere forme de son habillement. Diverses Congregations qui le reconnoissent pour leur instituteur, se sont disputé l'honneur d'en approcher de plus près; on s'est partagé sur cela, & on y a trouvé la matiere d'une pieuse émulation. Nous nous contenterons de dire en général, sans rien déterminer, qu'il eut une Robe de méchant drap, avec un Capuce attaché à la Robe, & qu'il eut pour ceinture une corde. C'est ainsi qu'étoient habillez en ce tems-là les Bergers.

Les progrès de cet Ordre, quoiqu'il n'eût d'autre fonds que la Providence, tiennent du prodige. Le doigt de Dieu y est sensible. Dès l'an 1219. c'est-à-dire, sept ou huit ans après son établissement on compta cinq mille Religieux, dans le Chapi,

tre qui ſe tint auprès d'Aſſiſe, & qui fut nommé le Chapitre des Nattes, parceque ceux qui s'y rendirent ne logerent qu'en pleine campagne dans des Cellules de joncs & de roſeaux. Ces cinq mille n'étoient même que les Députez d'un plus grand nombre qui étoit reſté dans les Couvens. Saint François vit avant ſa mort, plus de quatre-vingt établiſſemens de l'un & de l'autre ſexe, qui étoient répandus en Angleterre, en Ecoſſe, en Irlande, en Dannemarc, en Suede, en Hollande, & dans pluſieurs Provinces d'Allemagne : on compte encore aujourd'hui plus de ſept mille Maiſons d'hommes, où il y a plus de cent quinze mille Religieux, & plus de neuf cent Monaſteres de filles, dans leſquels il y a plus de vingt-huit mille Religieuſes, ſans compter les Couvens ſoumis aux Ordinaires des lieux.

Tout l'Ordre eſt diviſé en pluſieurs branches : les Conventuels, & les Obſervans font le premier Ordre.

Les Conventuels ſont ceux, qui par diſpenſe, ne ſuivant pas la regle dans ſa rigueur, poſſedent des fonds & des revenus. De tous les Couvens

qu'ils avoient en France, il ne leur en est resté qu'environ cinquante en Bourgogne, en Dauphiné, en Provence, en Guyenne, & dans le Languedoc, qui sont trois Provinces différentes. Mais ils en ont beaucoup en Italie, & en Allemagne.

Les Observans sont ceux qui ont embrassé diverses Réformes plus ou moins étroites; tels sont en Espagne les *Déchaussez*, & dans leur origine *les freres du Capuce* ou *du saint Evangile*, qui reconnoissent pour réformateur le B. Jean de Guadaloupe, zelé Disciple de Jean de la Puebla. On les appella Déchaussez parce qu'ils quitterent les soques ou sandales pour marcher nuds pieds; & on leur donna le nom qu'ils ne portent plus, de *Freres du Capuce*, parce qu'ils en prirent un fort étroit & rapiecé. Leur vie est très sainte & très-austere. Tels sont en Italie ceux qu'on y appelle *Gli reformati*, qui ajouterent plusieurs Carêmes à ceux qui sont ordonnez par la Regle; & qui ne mangeant rien de cuit que le Dimanche & le Jeudi, se contentoient de manger aux autres jours du pain, du fruit & des herbes

crûës. Tels ſont en France *les Recollets*, qui tirent leur nom du Couvent de Cluys au Dioceſe de Bourges, où quelques Religieux de l'Obſervance s'étoient retirez en 1592. pour y vivre dans une plus grande ſolitude; & qui s'étant établis à Nevers en 1597; à Montargis en 1599; à la Chanté ſur Loire en 1602; à Mets, à Verdun, dans l'Anjou, & dans pluſieurs Provinces, obtinrent à Paris en 1603. dans le fauxbourg Saint Martin, un établiſſement, dont la Reine Marie de Medicis ſe déclara fondatrice & protectrice en 1605. Henry IV. favoriſa cette ſainte & édifiante Réforme. Loüis XIII. les établit à S.Germain en Laye; & Loüis XIV. leur ayant fait bâtir un beau Couvent à Verſailles en 1673. les honora de la qualité d'Aumôniers de ſes armées. On ſçait aſſez avec quelle application, & quel zele ils s'acquittent de cet important & penible emploi.

Les Capucins font dans l'Ordre des Freres Mineurs une Congrégation particuliere, qui doit ſes commencemens à Mathieu Baſſi, & au P. Loüis de Foſſembrun. Cette Réforme parut

être l'ouvrage du Ciel, née en 1526. Elle fut féconde, comme elle l'est encore, en hommes Apostoliques.

L'Apostasie d'Okin, homme inquiet & éloquent, livra pendant quelque tems les Capucins à un violent orage *. Mais la chute de ce malheureux ne donna point d'atteinte à leur réputation ; le nuage se dissipa, & on leur rendit la justice qu'ils méritoient. Le fruit de leurs Missions, & l'éclat de leur vie les ont étendus dans presque tous les Royaumes Chrétiens, où l'on s'est empressé de leur donner des établissemens. Ils comptent plus de seize cens Couvens, & ils en ont jusques dans le Brésil, à Congo, en Barbarie, en Grece, en Syrie, & en Egypte, où le salut des ames les attire. Paul V. par une Bulle de 1619. leur permit de se choisir un Général indépendant qui les gouverne.

Le second Ordre est celui des Clarisses. On les appelle ainsi du nom de Sainte Claire à qui Saint François donna une regle de vie par écrit en l'an 1224. Il y en a qui la pratiquent à la lettre, comme les filles de l'Ave Ma-

* *En* 1515.

ria, & les filles de la Paſſion, ou Capucines. Il y en a qui ſuivent les adouciſſemens d'Urbain IV. en 1264, & on les nomme communément Urbaniſtes. Sainte Iſabelle fille de Loüis VIII. Roi de France, & de Blanche de Caſtille & ſœur de Saint Loüis, les établit dans le célebre Monaſtere de Long Champ proche Paris, & elles l'honorent comme leur Inſtitutrice & leur Mere.

L'établiſſement du Tiers - Ordre de Saint François ne fut fait par ce Saint Patriarche que pour les perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, qui ne pouvant quitter les engagemens qu'ils avoient dans le monde, voulurent embraſſer, au milieu du monde même, un état de vie pénitent. Mais quelques autres qui n'étoient point liées au ſiécle, joignirent à cet état de pénitence volontaire, celui de la retraite, vécurent en communauté, & s'engagerent à Dieu par les vœux ſolemnels de la Religion. Ainſi commença le troiſiéme Ordre Regulier, qu'on appelle les Religieux Pénitens. Leurs Congrégations ſont connües en Italie, en Eſpagne, en Allemagne

& en Portugal. Mais la Réforme établie en France par le R. P. Vincent Mussart, & dont les fondemens furent jettez à Franconville Sousbois proche Beaumont, se distingue par une exacte régularité. Elle compte cinquante-neuf Couvens, & celui de Picpus a toûjours été regardé comme le chef de l'Ordre.

C'est à regret que nous passons tant d'autres établissemens de Religieuses du Tiers-Ordre de Saint François, qui font une des plus belles portions du troupeau de JESUS-CHRIST. Les bornes d'un extrait ne nous permettent pas de nous étendre davantage.

II. L'Ordre des Chartreux fait trop d'honneur à l'état Monastique pour ne nous y point arrêter. Tout le monde sçait que S. Bruno résolu de vivre dans la solitude avec six de ses amis, se retira dans le désert de Chartreuse, que Saint Hugues Evêque de Grenoble lui accorda l'an 1086. Mais les les Sçavans se partagent sur le motif de sa retraite, Le Pere Théophile Rainaud Jesuite, dans une sçavante Dissertation, adopta pour véritable, l'histoire fameuse du Docteur de Paris res-

ſuſcité l'an 1082. Mr. De Launoi le combattit dans une autre Diſſertation Critique, 1°. parceque ce S. Fondateur écrivant à Raoul Prevôt de Rheims, pour l'engager à l'imiter dans ſa converſion, ne lui parle que de l'entretien qu'ils eurent avec Fulcius dans le jardin d'un nommé Adam, ſur la vanité des faux plaiſirs du ſiécle, & qu'il ne lui parle point de ce prodige ſi terrible. 2°. Parceque Guigues cinquiéme Prieur de la grande Chartreuſe n'en a pas parlé non plus dans la vie de S. Hugues, quoiqu'il y marque les commencemens de ſon Ordre juſqu'en 1322. 3°. Parceque Guibert Abbé de Nogent près Coucy en Lannois, n'attribuë la retraite de S. Bruno, qu'à l'horreur qu'il eut des ſcandales de Manaſſès Archevêque de Rheims. 4°. Parce qu'un vieux Manuſcrit des Statuts de cet Ordre, où les vies de S. Bruno, & des quatre premiers Prieurs de la Chartreuſe ſont écrites, ne fait nulle mention du prodige. 5°. Parce qu'il prétend que dans ce tems-là, l'on ne diſoit à l'Office des Morts que les Pſeaumes, ſans ajouter aucune Leçon de l'Ecriture Sainte.

Le P. Colombi Jéſuite répondit à M. de Launoi, & appuya le ſentiment du Pere Théophile Raynaud ſur une relation de 1150, ſur une Charte de 1298, ſur un écrit de 1313, ſur une Cronique de 1383, ſur un traité de 1398. Le R. P. Dom Innocent Maſſon dernier General de ce ſaint Ordre appuye auſſi dans les Annales le miracle du Docteur reſſuſcité, & il y reconnoit l'ancienne traduction de ſon Ordre.

Quoi qu'il en ſoit d'une Hiſtoire qu'Urbain VIII. retrancha dans le Breviaire Romain; c'eſt au milieu des montagnes inhabitées de Chartreuſe, que ſaint Bruno & ſes Compagnons bâtirent un Oratoire, & des Cellules fort baſſes & fort pauvres à une diſtance médiocre l'une de l'autre: ils s'y engagerent à un ſilence perpétuel, & ils y pratiquerent d'etonnantes auſtéritez. Urbain II. qui appella Bruno à Rome pour lui ſervir de conſeil, ne put le retenir long-tems. Sa ſolitude lui étoit trop chere; il ſy voulu tretourner: mais s'étant arrêté dans le déſert de la Torre, où Roger Comte de Sicile & de Calabre lui donna quelques

Domaines pour fonder un éttalissement ; il y mourut sur la fin de Septembre l'an 1101. Léon X ordonna en 1514. qu'on en fît solemnellement la Fête tous les ans le 6. d'Octobre.

L'Ordre des Chartreux ne s'est établi qu'avec lenteur. Leur prodigieuse austerité & cet éloignement si entier du monde empêchoit qu'ils ne fussent connus. On effrayoit le peu de gens qui les connoissoient. Ce ne fut qu'à force de prieres qu'ils obtinrent de Dieu d'avoir des imitateurs de leur sainte vie; ils n'avoient encore que trois maisons en 1137. L'on en compte aujourcent soixante & douze, dont il y en a cinq de filles.

Ces Religieuses conservent l'ancienne Consécration des Vierges. Elles ne la reçoivent qu'à l'âge de vingt-cinq ans, & elles portent le voile blanc jusqu'à cet âge. La consécration se fait par l'Evêque qui leur donne l'Etole, le Manipule, & le Voile noir ; le Manipule s'attache au bras droit, & l'Evêque en leur donnant le Manipule & l'Etole, prononce les mêmes paroles, qu'il dit à l'Ordination des Diacres & des Soûdiacres. Comme elles portent

ces ornemens le jour de leur consécration, elles les portent aussi à leur année de Jubilé, c'est-à-dire quand elles ont cinquante ans de Religion, & on les enterre avec eux. Du reste, elles se conforment en tout aux Chartreux, tant pour l'Office Divin, les Rits, & les cérémonies de l'Eglise, que pour les abstinences & les jeûnes. La foiblesse du sexe a demandé qu'on adoucît un peu l'austérité du silence & de la retraite. Elles mangent en commun soir & matin, jamais en particulier.

Ce qui paroit d'étonnant dans cet Ordre, c'est que l'austérité pour les veilles, le silence, &c. y soit plus grande qu'elle n'étoit dans ses commencemens; c'est ce que le R. P. Helyot prouve dans un grand détail & ce qui doit infiniment édifier tous les Lecteurs. L'Ordre des Chartreux a eu plusieurs Saints canonisez, saint Hugues saint Anthelme, &c. quatre Cardinaux & plus de 60 Archevêques & Evêques, quantité de saints Religieux qui ont refusé ces dignitez constamment, d'autres qui y ont renoncé pour embrasser ce saint institut. Il a eu aussi plusieurs Religieux qui ont don-

né courageuſement leur vie, pour conſerver leur foi en Angleterre, aux Païs-Bas, &c. Il n'a pas manqué de Docteurs & d'Ecrivains Eccleſiaſtiques excellens.

III. Voici un Inſtitut que les Auguſtins & les Bénédictins ſe diſputent. C'eſt celui de Grandmont, autrefois Erémitique ; il devint Cénobitique ; maintenant il eſt mixte, & a une Regle particuliere, dit un Ecrivain de cet Ordre. Saint Etienne qui en eſt l'Inſtituteur, naquit l'an 1046. dans le Château de Thiers, ville de la Limagne en Auvergne, appartenant à ſa famille en tître de Vicomté ; les jugemens de Dieu l'effrayerent, & il en fut ſi pénétré, qu'il ſe retira l'an 1706. à Muret, Montagne ſituée au milieu des Rochers, aſſez près de Limoges. La penitence qu'il y pratiqua fait fremir la nature & les ſens. Pour demeure, une petite loge avec des branches d'arbres entrelaſſées les unes dans les autres ; pour Lit, deux aix enfoncez dans la terre ſans matelas, ni paillaſſe, ni même de couverture ; pour chemiſe, une cotte de maille ; pour nourriture, des herbes, & des racines avec un peu

de pain & d'eau; quelquefois, mais rarement, un boüillon de farine inſipide. Et c'eſt dans ce deſert qu'il mourut l'an 1124, âgé de quatre-vingt ans; Clement III. le canoniſa l'an 1189.

Ses diſciples ſe voyant inquietez après cinquante ans de poſſeſſion, par les Religieux d'Aulbazac, allerent par inſpiration divine, de Muret à Grandmont, y bâtirent une Chapelle avec quelques Cellules, & y tranſporterent le Corps de de leur Bienheureux Pere l'an 1124. C'eſt ce Monaſtere qui a donné ſon nom à l'Ordre, dont il eſt le Chef. Il n'eut titre que de Prieuré, & on lui ſoûmit toutes les autres maiſons, qu'on fonda en diverſes Provinces; ſur tout dans l'Aquitaine, dans le Limoſin, dans l'Anjou, & dans la Normandie; Jean XXII. l'érigea en Abbaye l'an 1317.

La Regle des Grandmontains composée par Etienne de Liſiac, & réduite par écrit ſur les Exemples, & ſur les paroles du S^t fondateur, étoit très-ſévere. L'Ordre s'étant beaucoup relâché, on y fit pluſieurs Réformes. Celle dont le R. P. Charles Fremont dreſſa les Statuts en 1642. & qu'il établit dans

la maiſon de Thiers, eſt de la plus étroite obſervance.

Il ne nous reſte plus, pour donner une idée exacte de ce volume, qu'à parler des Minimes & des Jeſuites.

IV. Les Minimes reconnoiſſent pour Fondateurs ſaint François de Paule, né dans la Calabre Citerieure au Royaume de Naples l'an 1416, mort au Couvent du Pleſſis-lez-Tours l'an 1506, ou 1507, & canoniſé par Leon X. en 1519.

Ce fut en 1435. qu'ayant formé quelques Diſciples, il bâtit une Chapelle, & des Cellules auprès de Paule. Ce premier Couvent fut beaucoup augmenté en 1452. & il fut ſuivi de pluſieurs établiſſemens à Paterne, à Spezano, à Cortone, en Sicile, où François arriva heureuſement l'an 1464. à la faveur de ſon manteau qu'il étendit ſur la Mer en France, où Loüis XI. dans ſa maladie, l'ayant forcé de venir, l'an 1483, comme le Thaumaturge de ſon ſiecle, Charles VIII. lui fit bâtir un beau Couvent dans le Parc du Pleſſis au lieu appellé les *Montils*, & où Anne de Bretagne fonda celui de Nigeon près Paris; à Rome, où Char-

les VIII. fonda un autre Couvent sou le nom de la Sainte Trinité ; en Allemagne, en Espagne en Flandre, & jusques dans les Indes.

L'Ordre de François de Paule obtint de Sixte IV. une approbation authentique l'an 1473. sous le nom de *Hermites de saint François.* Alexandre VI. changea ce nom en celui de *Minimes des Freres Hermites de François de Paule.* Et après avoir approuvé la premiere Regle de 1493. il approuva en 1502. celle que François avoit retouchée en 1501. Jules II. en 1506 approuvant les trois Regles pour les Religieux, les Religieuses, & le Tiers Ordre, n'en fit qu'un corps, pour les confirmer toutes par une même bulle. L'Espagne, & l'Italie ont quelques Monasteres de ces Religieuses ; la France en a deux, à Abbeville & à Soissons.

Cet Ordre si austere par la vie quadragesimale dont il fait un vœu particulier, a produit quantité d'excellens personnages pour l'Ordre Ecclesiastique, des Archevêques, des Evêques; pour les sciences, un P. Mersenne, un P. Niceron, un P. Magnan, un P.

Camart, &c. & plusieurs habiles gens qui sont encore en vie. Il a obtenu du Saint Siége par son attachement, de beaux privileges, & il gagne encore tous les jours par sa charité & par les services l'estime & la confiance des Peuples.

IV. Enfin l'Auteur nous trace l'histoire de la vie de Saint Ignace; sa naissance au Château de Loyola en 1491; sa conversion en 1521; ses études à Paris; l'origine de sa Compagnie en 1534. par les engagemens qu'il prit avec les Compagnons dans l'Eglise de l'Abbaye de Montmartre; l'erection de cette Compagnie en Ordre Religieux, sous le nom de Compagnie de Jesus, & la confirmation de son Institut par différentes bulles en 1540; en 1543; en 1550; en 1573; le plan de ses Constitutions, la forme de son gouvernement, ses Contradictions, & ses disgraces; ses progrès, & le nombre de ses Etablissemens; la mort du saint Fondateur en l'an 1556, & sa canonization en 1622, par Grégoire XV.

Article XI.

SANCTI HIPPOLYTI EPISCOPI & Martyris operum Volumen II. &c. *Second volume des œuvres de Saint Hippolyte Evêque & Martyr, où sont compris quelques ouvrages qui n'avoient point encore été imprimez, avec des fragmens de quelques autres Peres du troisiême siécle, auxquels on a joint divers traitez de Critique qui regardent les ouvrages des Auteurs du même siecle.* A Hambourg chez Chretien Liebezeit, & Theodore Christophle Felginer, 1718. *in folio pages* 420.

IL y a quatre ans que Monsieu Fabricius donna au public une édi tion des ouvrages de saint Hippolyt on en a parlé dans ces Mémoires l'Article XXI du mois de Fevrier 171; La grande connoissance que Mor sieur Fabricius a des livres & des B bliothéques, lui a fait recouvr quelques nouvelles pieces du sai Martyr, qui lui ont donné occasi

de nous faire preſent de ce ſecond volume. Pour le rendre complet, il y a joint pluſieurs traitez de differens Auteurs tant anciens que modernes. Quoique ces pieces n'ayent preſque aucun rapport avec les ouvrages de ſaint Hippolyte, elles ont toutes cependant leur merite particulier. Nous en ferons l'énumération en tâchant d'en donner quelque connoiſſance au Lecteur.

On trouve d'abord le Texte Grec avec la verſion Latine de deux petits traitez de ſaint Hippolyte, qui n'avoient paru qu'en Latin dans le premier volume. L'un eſt contre les Juifs, l'autre contre l'Héretique Noëtus. On ne s'y arrêtera point ici, parcequ'on en a déjà parlé ailleurs.

Suivent quelques fragmens des Commentaires de Saint Hippolyte ſur l'Ecriture, en Grec & en Latin. Le plus conſiderable de ces fragmens eſt tiré d'une chaîne des Peres Grecs qu'on conſerve dans la Bibliotheque de l'Empereur. Le ſaint Martyr ſur le 49e Chap. de la Geneſe applique à Jeſus-Chriſt & à l'établiſſement du

Chriſtianiſme les predictions que le Patriarche Jacob fait à ſes enfans.

Monſieur Fabricius nous donne enſuite un autre fragment du même Saint ſur quelques chapitres de la Geneſe, & du Deuteronome, en Langue Arabe, avec une traduction Latine. Ce n'eſt qu'un morceau d'une chaîne Arabe des Peres qu'on garde dans la Bibliothéque d'Oxfort, & qui eſt écrite en Lettres Syriaques. La preface de cette chaîne qu'on a miſe à la tête du fragment de ſaint Hyppolyte, contient une éloge du Livre de la Loi, avec une liſte de tous les Docteurs qu'on prétend avoir été chargez de garder ce Livre ſacré depuis Moyſe juſqu'à Anne & Caïphe Grands Prêtres au tems de la Paſſion du Sauveur. On y dit que ce Livre fut traduit dès le commencement, de Syriaque en Hebreu par les 70, c'eſt-à-dire, par le Sanhedrin; & cela ſans doute, ſuivant la prétention des Syriens qui veulent que leur Langue ſoit plus ancienne que la langue Hebraïque. On y lit auſſi un conte touchant la verſion Grecque des Septante. Cette entrepriſe, dit-on, de traduire la Loi en

langue étrangere ayant fort déplu aux Juifs, on se saisit des Septante Interpretes, & on les mit en prison; & pour empêcher dans la suite un pareil attentat, le Livre de la Loi fut jetté dans une fosse très-profonde, couvert de feu & de cendres chaudes pendant sept jours: la fosse fut ensuite remplie des immondices de la ville qu'on y transporta. Malgré tout cela au bout de soixante & dix-ans, on retira le Livre de cet endroit, sans qu'il eût été le moins du monde endommagé.

Le Commentaire même attribué à saint Hippolyte contient plusieurs narrations qui ne paroissent gueres moins fabuleuses: par exemple, que Dieu ayant ordonné à Noé de faire mourir sur le champ la personne qui lui annonceroit la premiere que *le deluge étoit arrivé*, la femme de Cham ayant apperçû les eaux sortir d'un four où elle faisoit cuire du pain, courut dire à Noé que ce que Dieu avoit predit commençoit à s'éxécuter; sur quoi Noé lui dit que le *deluge étoit donc arrivé*. Vous l'avez dit, repondit-elle: Ainsi comme ce ne fut point

elle qui prononça ces paroles fatales ; Dieu défendit à Noé de la faire mourir.

Selon le Commentaire, l'Arche s'arrêta sur une pointe inacessible du mont Ararat, où sont encore aujourd'hui les restes de ce premier vaisseau, mais personne n'a jamais pû monter jusques-là, & si quelqu'un est assez temeraire pour l'entreprendre, aussitot des demons le saisissent, & le précipitent au bas de la montagne. Ces traditions, dont les Armeniens sont encore communément très-persuadez n'ont pas empêché plusieurs voyageurs d'entreprendre & d'executer le voyage. Le seul obstacle qu'ils ont eu à surmonter a été la violence du froid & la difficulté des chemins.

A la suite de ces fragmens on trouve un petit traité de Samuel Petit sur le Canon Pascal de saint Hippolyte, avec quelques remarques de Bullus & de Grabe, pour justifier la doctrine de saint Hippolyte contre les Arriens & les Sociciens. Ces sçavans Critiques font voir que le S. Martyr s'est expliqué comme les autres Peres qui ont écrit avant & après le Concile de Nicée. Pour bien

entendre le ſens de cette expreſſion, *nec enim verbum per ſe, & ſine carne perfectus filius erat, cum tamen eſſet perfectum verbum unigenitus.* Il faut diſtinguer comme trois naiſſances du Fils de Dieu. La premiere par laquelle le verbe eſt engendré du Pere de toute éternité. Les deux autres qui ſont comme des émiſſions *συνκαταβάσεις*, par leſquelles le Verbe éternel devient, ou plûtôt eſt manifeſté fils de Dieu; l'une ſe fit, lorſque Dieu créa le monde par le Verbe; l'autre, lorſque le Verbe s'incarna & ſe fit homme, alors le Verbe fut fils parfait, c'eſt-à-dire, qu'il eut tous les rapports de filiation qu'il pouvoit avoir. C'eſt dans ce ſens qu'on doit entendre & expliquer quelques endroits de Tertulien au livre contre Praxeas.

Après les ouvrages de ſaint Hippolyte, la conformité de nom a fait trouver place à Hippolyte de Thebes, que quelques Auteurs ont confondu mal à propos avec ſaint Hippolyte le Martyr; il eſt cependant certain qu'Hippolyte de Thebes n'a vêcu tout au plûtôt que dans le dixiéme ſiecle, puiſqu'il cite Simeon Metaphraſte,

dont il étoit apparemment contemporain. Nous avons de lui une Chronique abregée, qui traite particulierement de la généalogie, & de la vie de J. Christ, & de la sainte Vierge, dont on a donné plusieurs éditions differentes, & & même contraires entre elles sur plusieurs points. L'ouvrage n'est ni assez considérable, ni d'une assez grande autorité pour s'y arrêter long-tems. On dira seulement que suivant cette Chronique Jesus-Christ vint au monde le 25^{e} Decembre la 42^{e} année de l'Empire d'Auguste & l'an 5500 depuis la création du monde. Il fut adoré des Mages deux ans après sa nativité; Herode Antipas ne mourut que trois ans & quelques jours après l'adoration des Mages, & cinq ans après la naissance du Sauveur. Ce point bien prouvé leveroit bien des difficultez de Chronologie.

Voilà ce qui regarde les ouvrages des deux Hippolytes contenus en ce volume. L'Appendix ou Spicilege des Peres du troisiême siecle commence par quelques fragmens de S. Irenée & de Clement d'Alexandrie. Parmi les fragmens de saint Irenée, il y a

un paſſage ſur l'Euchariſtie, dont nous mettons ici la traduction Latine qu'en a faite Monſieur Pfaffius : *oblatio Euchariſtiæ non carnalis ſed ſpiritualis eſt, & in hoc munda, offerimus enim Deo panem & poculum benedictionis, gratias agentes ipſi, quòd terra mandaverit progignere hos fructus ad noſtrum nutrimentum, & poſtea finitâ oblatione invocamus ſpiritum ſanctum, ut exhibeat hanc victimam & panem corpus Chriſti, & poculum ſanguinem Chriſti;* ὅπως ἀποφήνῃ τὴν θυσίαν ταύτην καὶ τὸν ἄρτον σῶμα τοῦ Χριστοῦ, καὶ τὸ ποτήριον τὸ αἷμα τοῦ Χριστοῦ. *Ut qui hæc antitypa accipiunt remiſſionem peccatorum & vitam æternam accipiant, &c.* Parmi les fragmens de Clement d'Alexandrie il y a une paraphraſe de la parabole de l'Enfant prodigue. On eſt ſurpris d'y voir cité l'héretique Donat. Celui-ci faiſoit-il déja parler de lui, du tems de Clement d'Alexandrie dont on met la mort au plus tard l'an de Jeſus-Chriſt 220 ? & cette citation ne rendroit-elle pas la piece ſuſpecte ?

Monſieur Fabricius a cru faire plaiſir au public en lui donnant une nouvelle édition des notes d'Allatius, du

P. Pouſſines, & de Henry Valois ſur le traité de S. Methodius, qui a pour titre *Convivium virginum*. Il a mis à la tête la diſſertation du même Allatius touchant les Auteurs Eccleſiaſtiques qui ont porté le nom de Methodius, à l'article d'un Methodius Archevêque de Conſtantinople, & Auteur d'une vie de ſaint Denis l'Aréopagite, qu'on y ſuppoſe avoir été premier Evêque de Paris : Allatius paroit ſe declarer pour ce ſentiment. Il ne peut digerer ce que certains Critiques trop difficiles ont oſé avancer: qu'il faut de deux choſes l'une; ou que Methodius & quelques autres Hiſtoriens Grecs ayent été trompez par les François qui leur fournirent de faux Memoires, ou que ces Ecrivains Grecs ayent voulu tromper les François en les flattant de l'honneur imaginaire d'avoir eu pour premier Apôtre le fameux Denis l'Aréopagite. Ces reproches ſont fâcheux, il eſt vrai; mais ſont-ils injuſtes? C'eſt de quoi il s'agit, & ce qu'on doit examiner dans les livres des Critiques qui ont diſcuté la matiere. Allatius ne doit pas en être cru ſur ſa parole : il étoit Grec lui-même, & on

pourroit croire que l'amour de la Patrie a autant eu de part à l'Apologie qu'il fait de ses compatriotes, que l'amour de la verité.

On sera sans doute surpris de trouver ici une assez longue dissertation de Saumaise sur les noms des Romains; elle a trouvé place dans ce recuëil, à cause d'Arnobe Auteur du troisiéme siecle, à l'occasion duquel Saumaise la composa. Ce ne devoit être que le commencement d'un Commentaire entier que ce fameux Critique avoit dessein de donner au public, & qu'il n'eut pas le tems d'achever. Le nom d'*Arnobe* qui se trouve seul dans les livres, sans être ni precedé de prenom, ni suivi d'aucun surnom, parut à Saumaise une chose singuliere & digne de remarque. Il eût pû se contenter de dire en deux mots, ce qu'il reconnoit en effet, qu'Arnobe avoit sans doute plusieurs noms, selon la coutume universelle de ce tems-là, mais que pour se conformer aux Grecs qui ne prenoient qu'un seul nom, il s'étoit contenté de mettre un des siens à la tête de son ouvrage. Peut-être même eût-il mieux fait de ne rien dire là des-

ſus, & de nous laiſſer croire qu'il eſt arrivé à Arnobe ce qui eſt arrivé à tant d'autres qui ne nous ſont plus connus que ſous un ou deux noms, quoiqu'il ſoit hors de doute qu'ils en ayent eu autrefois pluſieurs. Au reſte Monſieur Saumaiſe n'a pas borné ſes recherches au nom de ſon Auteur ; on peut même dire qu'il n'en a parlé que pour prendre delà occaſion de debiter tout ce qu'il ſçavoit ſur les noms des anciens. Et à juger du Commentaire qu'il preparoit, par cet échantillon, ſi la mort n'avoit point interrompu le cours de ſes travaux, nous aurions aujourd'hui ſur Arnobe deux volumes au moins auſſi immenſes, que ceux qu'il nous a laiſſez ſur Solin. Après tout, comme cette diſſertation n'avoit point encore vû le jour, & que ſon Auteur y a repandu la même érudition qu'on admire dans ſes autres ouvrages, le public ſera obligé à celui qui lui en a procuré l'édition. Les autres ouvrages que nous avons ſur cette matiere nous diſpenſent de nous arrêter ici plus long-tems: diſons ſeulement en paſſant, que les exemples d'Agellius & d'Apulée que Saumaiſe

nous donne avec celui d'Arnobe, comme des seuls Auteurs qui se trouvent ne porter qu'un nom, ne sont pas justes. Il reconnoit lui-même que dans les éditions on lit *Aulus Gellius*, & *Lucius Apuleius*. Il est vrai qu'il en appelle des éditions aux manuscrits. Mais les Editeurs d'Aulu-Gelle prétendent que cela même leur donne gain de cause : outre les manuscrits sur lesquels ont été faites les premieres éditions, ils en citent six pour eux de la seule Bibliotheque du Vatican. D'ailleurs Agellius est un nom inconnu ; au lieu que Gellius étoit commun parmi les Romains. Ç'a donc été seulement, disent-ils, par une bevuë de Copistes qu'on a fait *Agellius* de *A. Gellius*, en ôtant le point après l'A, & en joignant cette lettre au mot suivant. Pour ce qui est d'Apulée, il se donne lui-même plus d'une fois dans sa Metamorphose, le Prenom de *Lucius* que lui donnent les livres imprimez. Mais c'en est trop sur un sujet si mince.

Suivent les actes de la fameuse dispute d'Archelaüs contre l'hérétique Manès. C'est un des précieux monu-

mens de l'antiquité. Plusieurs saints Peres en ont parlé avec éloge, quelques-uns même, entre autres saint Epiphane, en ont inséré des morceaux considérables dans leurs ouvrages. M^r Laurent Zaccagnius fit imprimer ces actes à Rome en 1698. sur un ancien Manuscrit du Mont-Cassin. Dans une sçavante Préface qu'il y a jointe, il nous apprend qu'on ne sçait pas au vrai, qui a mis par écrit cette fameuse dispute. Sa conjecture est, qu'Archelaüs en fit d'abord une relation en langue Syriaque, qu'ensuite un nommé Hegemonius donna plus d'ordre & d'arrangement à l'ouvrage, y ajouta un Exorde avec un Epiloque, & traduisit même le tout de Syriaque en Grec: il ne reste de cette Version Grecque que quelques fragmens citez par saint Epiphane. On est obligé de se contenter d'une traduction Latine faite sur le Grec, dont on ignore l'Auteur, quoiqu'on ne puisse douter qu'elle ne soit fort ancienne. Pour ce qui est d'Archelaüs, il étoit Evêque d'une Ville que les uns appellent Caschar, d'autres Carchar, & quelques-uns Calchar. M. Zaccagnius se dé-

claire pour Carchar, & croit que c'est là même que Carres Ville de Mesopotamie. La dispute se fit vers l'an 277. Le S. Evêque se tenoit si assûré de la bonté de sa cause, qu'il ne craignit point de prendre des arbitres parmi les Payens. On convint de quatre personnes éclairées; & c'est une chose singuliere & digne de remarque, de voir ces Juges, tout idolâtres qu'ils étoient, se dépoüiller de toute partialité, suivre les raisonnemens des deux combattans, entrer dans leurs principes, leur faire des interrogations & des instances conformes à la doctrine qu'ils soûtenoient, & ajuger enfin à Archelaüs une pleine & entiere victoire. Donner le détail de cette conférence, ce seroit donner le détail des erreurs de Manès; mais personne ignore-t'il les points principaux de sa pernicieuse doctrine? Pour ce qui est de ce tissu de fables & d'absurditez dont il se servoit pour expliquer, ou pour enveloper ses Dogmes impies, cela ne serviroit qu'à faire voir à quel excès d'égarement l'esprit humain peut aller. S'il est étonnant qu'un homme ait pû s'entêter de tant de chi-

meres & d'extravagances, il eſt encore plus étonnant qu'il ait laiſſé après lui tant de ſectateurs, ſur tout ſi on fait réflexion qu'il n'a fallu à des Juges idolâtres que les lumieres de la raiſon pour demeurer convaincus de la fauſſeté d'un ſ'yſtéme auſſi extravagant.

Après les actes de la diſpute d'Archelaüs & quelques autres concernant le Manichéiſme, nous trouvons quatre Expoſitions ou diviſions du Livre des Actes des Apôtres par chapitres, tirées des plus fameuſes Bibliotheques ; les deux premieres ſont en Grec & en Latin, l'une attribuée à ſaint Pamphile Martyr, l'autre à Euthalius. Les deux dernieres ne ſont qu'en Latin. Quoique la diſtribution des chapitres ne ſoit pas entierement la même dans ces quatre ſommaires, on connoît au moins par là combien eſt ancienne la diviſion des Livres ſaints en chapitres & en verſets. On a enſuite donné place dans ce recueïl au Texte Grec des actes du Martyre de ſaint Pamphile par Euſebe de Ceſarée.

Chalcidius, qui vivoit, à ce qu'on croit, vers le commencement du quatriéme ſiecle, nous a laiſſé une verſion

Latine du Timée de Platon avec un fort long Commentaire de sa façon sur cet ouvrage. M. Fabricius a jugé à propos de nous en donner dans ce volume une nouvelle édition, en y ajoutant de sçavantes notes. Les Critiques ne sont pas d'accord sur la Religion de Chalcidius; plusieurs prétendent qu'il étoit Chrétien, & M. Fabricius se range de leur parti. Ce Philosophe, disent ils, parle souvent des Hebreux, il cite Moyse, Salomon, les Septante, Symmaque, Aquila, Origene; il rapporte même des passages du nouveau Testament. Quel autre qu'un Chrétien pourroit se servir de ces autoritez? M. Cave, malgré toutes ces raisons, a cru devoir suspendre son jugement; & il ne paroît pas qu'il ait eu tort. Chalcidius parle des Hebreux & de leurs Dogmes avec la même indifférence dont il parle de toutes les Sectes des Philosophes Payens. S'il donne en passant quelques loüanges à Moyse, c'est avec la précaution restrictive d'un *ut ferunt*; ayant cent occasions de se déclarer pour le seul sentiment veritable sur les points les plus essentiels de
Religion, il ne fait pencher la

balance d'aucun côté, & ne laisse paroître qu'un froid Pyronisme, au travers duquel il n'est gueres possible de démêler ce qu'il pense. Il est vrai qu'il avoit lû nos saints Livres, mais combien de Payens les lisoient par pure curiosité ou avec malignité? Quoi qu'il en soit de sa Religion, on lui accorde volontiers la gloire d'habile Platonicien & d'homme parfaitement instruit de tous les dogmes des Anciens Philosophes. Ceux qui aiment ce genre d'étude, trouveront ici avec plaisir une édition plus parfaite que les précédentes.

ARTICLE XII.

BIBLIOTHEQUE HISTORIQUE de la France, &c. Par Jacques le Long Prêtre de l'Oratoire, Bibliothécaire de la Maison de Paris. A Paris chez Charles Osmont, ruë Saint Jacques à l'Ecu de France. 1719. *Pages* 1100. *in folio.*

LE Pere Le Long divise sa Bibliothéque en quatre Livres. Le premier renferme les Préliminaires de l'Histoire de France; le second, l'Histoire Ecclesiastique; le troisiéme, l'Histoire Politique; & le quatriéme, l'Histoire Civile.

Voici comment il conçoit & explique cette division pour faciliter l'idée & l'usage du tout à ses Lecteurs. Son premier Livre qu'il intitule les Préliminaires géneraux de l'Histoire de France, contient la Géographie ancienne des Gaules & celle du moyen âge: la Géographie moderne, générale, Ecclesiastique, & particuliere des Diocèses, des Provinces, & des lisieres du Royaume. Le premier

Chapitre de ces Préliminaires , san[s] parler du nombre des traitez de Géographie, des Itineraires des voyages [;] nous offre plus de huit cent carte[s] Geographiques de toute la France , [&] de quelqu'unes de ses parties & des païs limitrophes. L'Auteur dit ici qu'il a négligé presque toutes celles qui sont au-dessous de la grandeur d'une feüille , & il assûre qu'excepté trois ou quatre qui sont fort anciennes dont quelques Auteurs font mention , & qu'il rapporte sur leur citation, il a vû toutes les autres.

Le second Chapitre ou le second Préliminaire general comprend l'Histoire naturelle du Royaume; Les traitez des mines d'or & d'argent & de toutes les especes de metaux, qu'on y a trouvez, ou que l'on a cru y trouver; les traitez des eaux minerales rangez selon l'ordre alphabetique du nom des lieux où elles sont; l'Histoire des Plantes, & de quelques effets physiques & naturels : à propos de ces effets de la nature que l'on surfait quelquefois, le Pere Le Long ne prétend point qu'on les croye légerement sur la foi d'autrui : il apporte un exemple de ces

hénomenes pouſſez au prodige qui
eut ſervir de regle pour en reduire
ien d'autres à leur juſte valeur. Le
oici cet exemple : Les Hiſtoriens du
)auphiné ont débité ſous le nom de
iiracles & de merveilles, certaines
ngularitez de leur Province, qui ne
)nt que des bagatelles à ceux qui les
oyent de près ; j'ai eu la curioſité de
:s examiner ſur les lieux, dit le Pere
Íeneſtrier dans la Préface de ſon Hiſ-
)ire de Lyon. Leurs caves de Saſſenage
)nt une fable ſemblable à celle de
Íeluſine ; la Tour ſans venin n'eſt
ı'une maſure où l'on trouve des ar-
ıignées, des ſerpens & des plantes
:nimeuſes, comme par tout ailleurs.
eurs prez flottans, leur fontaine qui
:ûle, & celle donc l'eau a le goût du
n ne ſont pas comparables à cent
ıriofitez que j'ai vûës en France, en
alie, en Hollande, dont on n'a pas
it beaucoup de cas.

Le troiſiéme & le dernier Prélimi-
ıire général de cette Bibliothéque
pporte toutes les Hiſtoires & tous
s traitez des anciens Gaulois. Peut-
re que quelques demi-ſçavans re-
ırderont d'abord cet article comme

une chose assez étrangere au dessein de notre Auteur ; cependant, ce même article est très-important pour avoir une parfaite connoissance de l'Histoire entiere de la France. Car, tel est le but du P. Le Long de ramasser tout ce qui concerne en quelque maniere que ce soit la nation Françoise: & pour cela bien loin de s'arrêter à l'inutile, je demande qu'on l'aide pour le nécessaire qu'il n'a pas à beaucoup près de son propre aveu; quelques soins qu'il ait pris, dit-il dans sa Préface, pour mettre cette Bibliotheque Historique en l'état où elle est, on peut neanmoins l'augmenter & l'enrichir tous les jours de nouvelles découvertes. Après quoi, il prie ceux qui s'interessent à la perfection de notre Histoire, de vouloir bien lui communiquer, ou aux Libraires les Livres imprimez, ou les Manuscrits qui peuvent y avoir quelque rapport. Et il promet de leur en marquer publiquement sa reconnoissance dans un second supplément qu'il fera, dès qu'il aura assez de materiaux pour en composer un nouveau. Cependant, le P. Le Long n'aura gueres besoin, je crois, du secours d'autrui pour ajoûter encore quelque chose à cequ'il dit

des Commentaires de Jules Ceſar dans ce dernier Préliminaire general. Car le Catalogue des Editeurs & des Traducteurs de ces celebres Commentaires occupe quatre colonnes de ſon *in folio*. Les verſions en tant de langues différentes ſont ici judicieuſement rapprochées pour montrer qu'il n'y a eu qu'un cri d'admiration ſur cet ouvrage incomparable: on en voit des verſions Arabes, Grecques, Italiennes, Eſpagnolles, Allemandes, Flamandes, Angloiſes, Françoiſes, de toutes les nations qui entendent le Latin, & qui ſçavent écrire en leur langue; mais comme il s'eſt trouvé des gens de lettres qui n'ont pas rendu à Céſar tout ce qui ſemble lui appartenir, une remarque critique ſur cela n'eût pas été mal placée, auſſi n'a-t-elle point échappé au P. Le Long toûjours attentif à ſon but, qu'il ne perd pas un moment de vûë: il paroît à propos de faire mention de cette note, afin que de l'une ou juge des autres, que l'Auteur a toujours choiſies avec ſuccès; il a emprunté celle-ci, du moins en partie, de la Bibliothéque Latine de Jean Albert Fabricius: nous n'en

rapportons que l'essentiel ; quelques Auteurs ont osé avancer que c'étoit mal à propos qu'on attribuoit à Cesar les Livres de la guerre des Gaules ; Loüis Carrion, Floridus Sabinus, & Loüis Caduccus ont adopté ce Paradoxe ; ce dernier même les donne de sa propre autorité à Suétone. Isaac Vossius, dans ses réponses aux objections de M. Simon, assure qu'il a fait une dissertation dans laquelle il prouve, selon lui, que tout ce qui est dit dans ces Livres est faux ; que Cesar n'a jamais traversé les Alpes, ni vû les Gaules. Juste Lipse estime que ce n'est point le même Auteur qui a écrit les Livres de la Guerre des Gaules, & ceux de la guerre civile ; il attribuë les premiers à Jules Celsus, & il les croit fort corrompus. Cependant la ressemblance du style de ces deux ouvrages, également doux, pur, exact, correct, & le témoignage des Anciens ne permettent point de douter qu'ils ne soient de Jules Cesar.

Cette dissertation en forme de note termine la premiere partie de l'ouvrage du P. Le Long ; la seconde partie indique tout ce qui est du ressort

 de

de notre Histoire Ecclesiastique. Sous ce nom de notre Histoire Ecclesiastique ; l'Auteur entend les origines des Eglises de ce Royaume, celle des lieux consacrez à l'invocation de la sainte Vierge ; les Vies des Saints de la France ; les histoires de leur culte, ou de la fondation des Eglises qui leur sont dédiées ; les histoires des Contestations entre les Théologiens du Royaume, & celles des hérésies qui y ont pris naissance, les actes des Synodes, & des Conciles, & les assemblées générales du Clergé ; ses Droits & ses Libertez ; ses Revenus, ou ses Bénéfices, son gouvernement qui renferme l'histoire du Clergé séculier, ou des Métropoles, & de leurs Suffragans ; l'Histoire du Clergé Régulier, ou des Ordres Monastiques & des autres Communautez Religieuses. Tel est en gros le Projet que l'Auteur expose de ce second Livre : ensuite il détaille un peu ce projet selon l'ordre de chaque partie qu'il renferme ; suivons-le, pour continüer de mettre les Lecteurs au fait sur un Ouvrage si utile.

Comme les origines des Eglises font connoître le tems de leur établisse-

ment, elles doivent, dit-il, occupe
la premiere place dans l'Histoire Ec
clesiastique. Les Vies des Saints d
tous les Diocèses viennent après ce
la, parcequ'elles sont un des plus con
sidérables, & des plus interessans ar
ticles de l'histoire de l'Eglise : la gloi
re des Saints & le fruit qu'on peut ti
rer de leur exemple, en sont de
preuvres.

L'Auteur dresse ici une Table al
phabetique dans laquelle il renvoy
les Lecteurs aux endroits où les Saint
sont placez suivant l'ordre de leur di
gnité. Il met avant les Vies des Saints
les Histoires des lieux consacrez à l
dévotion envers la sainte Vierge;
la suite de ces Vies, celles des person
nes séculieres qui ont vêcu dans un
haute pieté, & enfin les Histoires d
Eglises particulieres du Royaum
Cette longue Liste des Saints est bie
capable d'interesser la plûpart de ceu
qui se donneront la peine de la lire
ils y verront avec joye les noms
leurs ancêtres couronnez d'une glo
immortelle. Sans compter les famil
illustres, ni les médiocres, ni les p
basses, les seules premieres maiso

fournissent un ample Catalogue de ces ames d'une éminente vertu. Par exemple les Maisons de Bourbon, de Condé, de Guise, de Lorraine, de Vandôme, de Luxembourg, de Clermont-Tonnerre, &c.

Tout ceci fait la matiere des trois premiers Chapitres de ce second Livre.

Le quatriême Chapitre roule sur les contestations arrivées entre les Théologiens de France. Mais, que ce nom de contestations ne fasse point peur à ceux qui ne sçavent ni leur saint Thomas, ni leur Aristote: il ne s'agit nullement de nous proposer en Théologien les disputes Métapysiques des differentes Ecoles. Il y a eu, dit le P. Le Long un nombre presque infini d'Ecrits publiez sur les contestations qui se sont élevées de tems à autre parmi les Théologiens de France: mais comme la plûpart ne sont que Doctrinales, elles n'entrent point dans le dessein de son ouvrage, & il ne citera qu'en Historien ces differends.

Le cinquiême Chapitre traite des Hérésies née en France; de celles de

Berenger, des Vandois, des Albigeois, des Prétendus Réformez ; ces héréſies ont été les ſujets d'un grand nombre d'Hiſtoires, à cauſe des guerres qu'elles ont allumées dans le Royaume. C'eſt pour cela que notre Auteur a tâché, dit-il, de n'omettre aucune de ces Hiſtoires remplies de faits ſi diverſement racontez. Un exemple des plus ſenſibles de cette extrême contrarieté entre les Ecrivains eſt celui de Mr. Varillas, & de M. de Larroque au ſujet des *Révolutions arrivées en Europe, &c.* dont le premier eſt l'Auteur. Mr. Varillas dit avoir travaillé cette Hiſtoire indifferemment ſur les mémoires des Catholiques, & ſur ceux des Proteſtans : il ajoute qu'il a employé les propres termes de ceux-ci, lorſqu'il les a jugez aſſez ſinceres pour ne rien ſupprimer ni rien déguiſer d'eſſentiel. Mr. de Larroque au contraire très-peu convaincu de la bonne foi de M. Varillas, l'accuſe hautement d'une étrange infidélité ; il ne voit dans ſon Hiſtoire que noms propres défigurez, que des faits évidemment faux, & que des idées romaneſques. On conçoit par là qu'il

faut lire plus d'un Auteur ſur une même matiere pour être bien inſtruit de la vérité. Car, il reſte un milieu à prendre contre l'inexactitude reprochée à M. Varillas, & la critique de M. de Larroque.

Le ſixiême Chapitre qui eſt une collection des Conciles, & des Synodes, ſuit naturellement du cinquiéme; car les Conciles & les Synodes ont été aſſemblez pour appaiſer les conteſtations, pour combattre ou extirper les héréſies, pour réformer les mœurs, dont la dépravation eſt la ſource ordinaire des erreurs; pour défendre & rétablir l'ancienne diſcipline. Au reſte il n'eſt pas beſoin de dire aux ſçavans, combien la connoiſſance des Actes de ces Conciles, & de ces Synodes eſt néceſſaire; ils n'ignorent pas qu'on ne ſçauroit s'en paſſer, lorſqu'on veut poſſeder notre Hiſtoire, dont ils ſont une des plus eſſentielles parties. Notre Auteur, pour abreger les citations des recuëils où ſe trouvent les Conciles & les Synodes, nomme ſeulement le nom de l'Editeur, avec le tome & la page de ce tome. Il donne pour cela une Table al-

phabetique diſpoſée ſelon les lieux où ces Conciles ſe ſont aſſemblez : & quand il y en a eu pluſieurs tenus au même lieu, il les place ſelon l'ordre des tems. Il employe le même arrangement par rapport aux aſſemblées generales du Clergé de France. Ainſi le Pere Le Long facilite-t'il toûjours l'uſage de ſa Bibliothéque par la methode la plus ſimple qu'il a eu ſoin d'y mettre.

Les trois derniers chapitres de ce ſecond Livre ne contenant rien, quant à la diſpoſition des choſes, qui ne ſoit aſſez ſemblable aux ſix premiers, nous nous contenterons d'en avoir indiqué les matieres ſans en parler davantage. Nous remettons même à un autre extrait ce qui regarde l Hiſtoire Politique, & l'Hiſtoire Civile de la France.

ARTICLE XIII.

JACOBI CAROLI SPENER Historia Germaniæ universalis & pragmatica, breviter ac perspicuè exposita cum perpetuis notis & copiosis indicibus. Lipsiæ & Hallæ apud Felicem du Serre 1716. c'est-à-dire, *Histoire universelle & pragmatique d'Alemagne, exposée avec brieveté & clarté par M. Jacque Charle Spener.* A Lipsic & à Hall, chez Félix du Serre *in* 8°. *pp.* 624. *sans la Préface & les Tables qui sont fort amples, caractére de saint Augustin.*

IL y a long-tems qu'on a souhaité une suite générale de l'Histoire d'Allemagne ; c'est une espéce de cahos où l'on ne peut se faire jour, tant par l'obscurité des faits que par la multiplicité des Etats qui y sont compris ; & qu'il n'est pas aisé de ramener à un même point de vûë dans une Histoire générale. Le livre que nous annonçons devroit être une sorte de fil pour nous conduire dans ce Labirinthe.

M. Spéner ne pousse ici son ouvrage que jusqu'à Rodolfe de Hapsbourg. Il l'appelle *Histoire universelle*, parceque c'est en effet une suite générale bien que très-abregée de l'Histoire d'Allemagne, & il l'appelle *pragmatique*, parcequ'il a eu soin d'y marquer la variation des loix & du droit d'Allemagne. Les loix & leur établissement faisant toujours une partie interessante & même essentielle de l'Histoire, puisque c'est de là qu'on conoît les mœurs, la conduite & le génie d'une Nation; les changemens par raport aux loix sont marquez en ce volume à la fin de chaque siécle. Plusieurs de celles-là ne subsistent plus, mais elles sont comme la Généalogie de celles qui sont aujourd'hui en usage, montrant comment les unes ont été amenées par les autres, au point où elles sont aujourd'hui.

Ce volume est accompagné par tout de deux sortes de notes dont il seroit à souhaiter que fussent accompagnez tous les Livres, particuliérement ceux de ce genre. Les prémiéres renferment les citations des Auteurs d'où sont tirez les faits, ensorte que pour

les vérifier & les voir dans leur ſource avec un peu plus d'étenduë, il ne faut qu'avoir recours aux endroits citez, ce qui eſt une très-grande avance pour une hiſtoire générale & compléte. Les autres notes ſont marginales, & ſont les indices du ſujet de chaque article, ce qui eſt d'une grande commodité pour ſe rappeller tout d'un coup les choſes qui forment la ſuite & le fond de l'ouvrage, & pour y trouver dans l'occaſion chacun des points dont on pourroit avoir beſoin, ſans être obligé de relire tout l'ouvrage, à quoi ſervira encore extrémement la Table alphabétique à la fin du livre qui eſt ample & exacte. Si ces avantages ne contribuent pas beaucoup à la réputation de l'Auteur, ils contribuent du moins à l'utilité de ſon ouvrage; une grande quantité de livres très-bons, perdant la moitié de leur uſage faute des ſecours dont nous parlons.

Pour venir au corps du livre de M. Spener; en rapportant la prémiere origine des peuples d'Allemagne, il obſerve qu'avant le tems de Céſar, la partie entre le Rhin, le Mein & le

Danube & les montagnes de la forêt noire, étoit habitée par les *Helvétiens*. Pour donner une idée plus diſtincte de ces peuples dont le nom paſſa depuis à ceux que nous appellons aujourd'hui *Suiſſes*, il pouvoit obſerver encore que ces prémiers Helvétiens, comme nous l'apprend Pline, étoient ceux qui depuis furent appellez *Sequani*, & qui habiterent la Bourgogne. Au tems des guerres de Céſar le païs des prémiers Helvetiens étoit habité par les Suéves. Toutes ces prémieres origines paroiſſent peu aſſurées, parceque ces peuples alors étoient à peu près ce qu'ont été de nos jours les nations du Canada, leſquelles n'ayant point de demeures fixes, ne peuvent auſſi fixer ce qu'on voudroit dire du lieu de leur demeure, & de la ſuite de leur Hiſtoire. On n'attrape guere que des mots, ſans idées déterminées, en ramaſſant ce qu'en ont dit par occaſion d'anciens Auteurs. Auſſi ne concevons-nous pas bien nettement en cet endroit même ce qu'étoient & ce que devinrent les *Suéves* & les *Marcomans*, que Mr. Spener dit être des *Arudiens* & des *Séduſiens*

qui passerent dans le païs dit *Boiohemum*, que nous tenons aujourd'hui pour une partie de la Baviere & de la Bohême. On nous ajoute que l'Empire Romain étendant ses bornes, ces contrées firent partie d'une Province; *aucto Imperii Romani limite, provinciæ pars illæ habitæ sunt.* Mais quand, de quelle province, de quel nom? c'est ce que l'Auteur ne dit point. Il ne dit pas davantage, quand, ni comment se fit cette alliance Allemanique, ou *Fœdus Germanicum*, après laquelle les Romains furent chassez du païs qu'ils possedoient & qui commença d'être appellé *Allemagne*. Bien des Lecteurs souhaiteroient qu'en histoire encore plus qu'en Poësie, un Ecrivain observât le précepte d'Horace, d'omettre les choses qui ne peuvent avoir assez de clarté. D'ailleurs comme elles se trouvent d'une maniere très-concise dans un abregé, il faut avoir un grand soin de la netteté d'expression, en quoi les Sçavans d'Allemagne ne sont pas toujours aussi soigneux que dans l'execution des Tables & des *Index* de leurs Livres. Quoi qu'il en soit, les diverses

Nations dont il s'agit ayant entre elles un grand rapport d'habits, de langage & de mœurs, elles furent appellées par leurs voisins *Germains* d'un nom commun ; tandis que méprisant le nom qui leur venoit des étrangers, elles aimerent mieux, ce semble, prendre en général celui de *Theutisques*, ou *Teutons*, qui étoit le nom d'un de leurs Dieux ou de leurs Héros.

On remarque que la fameuse armée des Romains appellée la Germanique, au tems de l'Empereur Néron, étoit pour assurer les Gaules contre les Germains ; elle fut appellée *Germanique*, étant placée dans la Germanie en deça du Rhin, & étant composée de Germains ; c'est celle qui après la mort de Neron proclama Galba, puis Vitellius Empereurs, & qui deffendit quelque tems celui-ci contre Othon, puis contre Vespasien.

Vers le regne d'Antonin le Pieux, les guerres civiles continuant parmi les Germains, plus de soixante mille d'entre eux du Canton des Bructéres, perirent pour le divertissement & aux yeux des Romains, du consentement

même des Nations voisines. *Bructerorum super LX millia, vicinarum consensu nationum, oblectationi, oculisque Romanorum cecidere.* Voilà encore un de ces endroits qui excitent assez la curiosité pour désirer que l'Auteur eût expliqué plus nettement à quel jeu ou de quelle maniere les Germains donnerent à leurs dépens un si tragique divertissement, du consentement de leurs alliez, à leurs ennemis communs.

Sous les Empereurs Valérien & Gallien son fils, les Germains franchirent les barrieres Romaines, & il se fit parmi eux une nouvelle jonction de quelques-uns de leurs peuples, qui prenant le nom de *Francs*, passerent le bas Rhin, & commencerent, dit M. Spener, à posseder non seulement la Gaule, mais encore l'Espagne. Comme il ne cite point ici d'Ecrivains, on ne sçait s'il parle assez sûrement, car on ne se souvient pas d'avoir vû que ces *Francs* ayent habité la Gaule & beaucoup moins l'Espagne dans le troisiéme siecle; c'est, comme on sçait, sous l'Empire d'Arcadius & d'Honorius qu'ils y firent irruption, lorsque

tous les peuples de la Germanie semblant concourir contre Rome, en détruisirent l'Empire. L'Auteur met parmi les peuples de la Germanie les Hérules, dont le Roi Odoacer effaça en occident jusqu'au nom de l'Empire Romain.

Selon lui, l'Etat politique de l'ancienne Germanie étoit à peu près le même que dans l'Allemagne d'aujourd'hui; chaque ville avoit son gouvernement particulier, étant gouvernées les unes par un Roi, d'autres par les Grands, d'autres uniquement par le peuple; n'ayant entre elles pour lien commun qu'un souverain goût pour la liberté & pour la deffendre par les armes. Les Rois étoient les maîtres à l'armée; hors de là il ne leur restoit presque nulle autorité. Les Ducs ne différoient guére des Rois que de nom, & se trouvoient dans celles des villes à qui le titre de Roi faisoit ombrage. Les *Princes* rendoient la justice dans les bourgs & villages; ils étoient choisis, comme les Rois & les Ducs, par le peuple dans l'*assemblée* ou *diette*; les grandes affaires s'y traitoient, & les moindres

étoient laiſſées à la diſcrétion des Princes. Il n'y avoit point encore de tribunal de loix ou de juſtice reglée. Les Princes, dit-on, terminoient les procès à la bonne foi, ou bien ils ſe décidoient par les armes. Il ſe trouvoit dans les nations Germaniques quatre ordres ou dégrez, les *Nobles*, les *Citoyens* ou *Ingénus*, les *Affranchis* & les *Eſclaves*; l'uſage des armes étoit permis aux deux premiers, & défendu aux derniers.

La loi du mariage étoit ſevérement gardée; le mari n'ayant qu'une ſeule femme excépté quelques-uns qui à cauſe de la grandeur de leur rang, dit-on, & non par cupidité, épouſoient pluſieurs femmes. Sur cela point de citation, il en faut croire M. Spener.

M. Spener rapporte l'Hiſtoire abregée de nos prémiers Rois François comme ſortis de Germanie, & faiſant une partie la plus illuſtre de l'Hiſtoire de ce païs. Il remarque une erreur commune qui a fait croire à pluſieurs que les peuples Francs tiroient leur nom de la Franconie, ſuppoſant qu'ils en étoient originaires, au lieu que

c'eſt eux qui ont donné leur nom à la Franconie, lorſque ſous Clovis ils menerent dans ce païs-là une colonie de Francs pour tenir en reſpect les Thuringiens, les Boïens & les Allemans contre qui ils avoient eu la guerre, la fameuſe bataille dite communément de Tolbiac ayant été peu auparavant gagnée ſur ces derniers. Le Roi Clovis donna enſuite des Ducs aux Allemans, & aux Boïens ou Bavarois pour les conduire à la guerre, & en tirer des tributs. Il en donna un ſur tout à la Franconie, pour regler les affaires de la guerre & de police. Le Roi Théodoric ou Thierry donna depuis pour chacun de ces peuples des loix qui leur furent la plûpart communes avec celles des François.

M. Spener dans la forme qu'il attribuë au gouvernement des premiers François prétend que la puiſſance du Roi étoit temperée de maniére qu'elle laiſſoit en ſureté la liberté des peuples, à laquelle il ne lui étoit pas permis de donner atteinte. Leurs fils leur ſuccedoient non par droit, dit-il, mais par la condeſcendance des peuples, *non juri. ſed comi obſervantiæ*

debuere. Cette condeſcendance continuée ne devient-elle pas un véritable droit? Il y avoit deux ordres dans les Etats du Royaume: le prémier étoit composé des Evêques, des Abbez, des Ducs & des Comtes; le second, des Vicomtes, des Centeniers, des Notaires, Actionnaires & Gentilshommes particuliers qui y étoient députez. Nous aurions appris avec plaiſir qui étoient les Actionnaires, *Actionarii*; peut-être étoit-ce les députez ou agens des villes. Il ſe trouve dans le reſte de ce chapitre une notice des anciennes mœurs des Francs qui peut intereſſer les François: en voici un trait qui dit beaucoup en peu de paroles; *Ils faiſoient la guerre de maniére que ceux qu'ils avoient ſoumis regrettoient aſſez peu la perte de leur liberté.* Dans le chapitre ſuivant qui expoſe l'état de la Religion, on obſerve que les Clercs en ce tems-là étoient les ſeuls qui cultivaſſent les lettres; ils rempliſſoient auſſi les principales fonctions de l'Etat & de la Cour.

Sous les Carlovingiens, l'Allemagne s'étendoit vers l'occident juſqu'à la Meuſe, l'Eſcaut, la Saône

& le Rhône, & à l'Orient jusqu'à la Vistule. La domination des Sclavons en Germanie s'étendoit entre le Danube, l'Elbe & la Vistule; & la Saxe divisée alors en plusieurs parties s'étendoit en général depuis le Rhin jusqu'au-delà de l'Elbe, & jusqu'à la mer Baltique.

L'Auteur parlant de Charlemagne l'honneur de la Germanie d'où il tiroit son origine, en fait le portrait. Il avoit, dit notre Auteur, la taille petite, de la beauté & de la gravité dans le visage, une ame avide de gloire, une ardeur infinie pour dominer, & un temperament tourné vers l'amour, d'ailleurs attaché inébranlablement à la pure équité & aux anciennes loix; il rendit de si grands services à l'Eglise & à l'Etat, que de son vivant même & d'une voix unanime on lui donna le surnom de *Grand*, il fit sa residence, autant qu'il lui fut possible en Germanie, c'est-à-dire à Aix-la-Chapelle, car l'Auteur ôte ce païs à la Gaule & le donne à la Germanie, & son fils Loüis le Débonnaire y fixa le siege de son Empire: ce dernier trait ne paroit certain, que dans le mé

me ſens. On ajoute que Charlemagne eut beaucoup de concubines & d'enfans bâtards. On auroit pû inſinuer que les avis des Hiſtoriens ſont differens là-deſſus, & que quelques-unes de celles qui ont paſſé pour ſes concubines, étoient des femmes épouſées de la main gauche, ſelon qu'il ſe pratique encore aujourd'hui en Allemagne, mais non du vivant des premiéres.

M. Spener rapporte qu'après la mort de l'Empereur Charle Le Gros, Arnoul ſon neveu qui étoit bâtard fut élû en ſa place, non par aucun droit de ſucceſſion, mais par le droit que s'étoient conſervé les Francs d'élire leurs Princes, parmi les Comtes qui furent mis alors dans les places pour Gouverneurs. Ils eurent divers noms, tels que les Comtes Palatins, & les Marcgraves qui étoient les Comtes d'une marche ou d'une frontiére.

Dans le ſiécle des Othons qui eſt le dixiéme, l'Auteur obſerve que l'Election du Roi de Germanie ne ſe faiſoit pas ſeulement par les Ducs, mais par tous les ordres du Royaume; que la puiſſance extraordinaire de quelques-uns des Rois leur donnant plus de li-

berté d'agir, ne leur donnoit pas pour cela plus de droit de rien changer au gouvernement des anciens Francs, & que ce qui étoit à faire étoit reglé par les diétes; l'execution en étoit seulement deferée au Roi. Les diétes étoient composées des Evêques, des Abbez, Ducs, Comtes & Princes ou Deputez des villes. Les provinces, dit-on, avoient droit d'élire, leurs Princes, mais elles ne manquoient guére à choisir le fils du dernier mort, ce qui commençoit à rendre ces fonctions comme heréditaires. Le Comte Palatin ayant une part singuliere à la faveur du Roi, n'avoit jamais été soumis à aucun Duc de Province. Les Marcgraves ou Marquis n'étoient pas encore soustraits à l'authorité des Ducs. M. Spener suppose que les Evêchez étoient pleinement à la nomination du Roi, mais que le Pape commençant à entrer dans les affaires des Evêques & à leur envoyer le *pallium* il commença à y exercer une *sacrée tyrannie*. Si la tyrannie n'a point eu d'autre exercice, il est clair qu'on a recherché ici ce que le mot a d'odieux san

montrer qu'il convient aux événemens.

Dans le 12ᵉ siécle l'Autriche & le Tirol qui faisoient encore partie de l'ancienne Baviere, en furent séparez, dit l'Auteur, & furent erigez en Principautez particulieres. On fait cependant d'ordinaire remonter plus haut & jusqu'au 10ᵉ siécle, l'érection de l'Autriche en Marquisat, & il est vrai que dans le 12ᵉ siécle elle fut érigée en Duché, mais ce n'étoit pas pour cela une Principauté nouvelle, au sens que l'on prend le mot de Principauté par rapport à l'Allemagne.

Avant ce tems le pouvoir d'élire les Empereurs appartenoit à tous les ordres de l'Empire; il fut restraint vers le 12 ou 13ᵉ siécle, selon M. Spener, aux Archi-Officiers à l'exclusion des Princes, sans qu'on en voye le sujet: mais s'il prétend que les Archi-Officiers ne furent que les sept qui ont été reconnus seuls pour Electeurs dans la Bulle d'Or publiée par l'Empereur Charle IV. il ne paroît pas assez insstruit sur ce point le plus curieux peut-être, & le plus important qui soit dans l'Histoire de son païs; on

voit dans l'Histoire des Maisons souveraines, au sujet de la branche de Saxe-Lawenbourg, que jusqu'à Charle IV. les Empereurs, & lui-même furent élûs par d'autres Princes que par les sept Electeurs mentionnez dans la Bulle d'Or. Ce trait de l'Histoire des Electeurs mériteroit une recherche exacte des Sçavans d'Allemagne, qui sont d'ailleurs si curieux d'épuiser ce qu'on peut rapporter & découvrir sur une même matiére; celle-ci qui en merite le soin plus qu'aucune autre, ne semble pas avoir été traitée par aucun d'eux avec assez de critique.

Quoi qu'il en soit, les traits que nous avons rapportez du Livre de M. Spener suffisent pour en faire connoître le goût & le caractere. S'il étoit parsemé de faits un peu moins secs, & écrit d'un stile un peu plus facile, & plus dans le goût de la vraye Latinité, il en seroit encore plus accompli.

ARTICLE XIV.

SUITE DU TRAITÉ DE Litterature pour donner une idée generale des Sciences & des Auteurs anciens & modernes. Par le P. de Blainville, Jesuite.

ON m'engage à donner encore dans le journal quelques morceaux de ce Traité que je pensois n'y devoir plus paroitre. Je le commençai au mois d'Avril 1717, à l'occasion de la nouvelle édition de la Bibliotheque de M. Boécler. J'entrai d'abord en matiere par la Grammaire, l'Eloquence, la Pöesie, & par les Auteurs qui se sont distinguez dans ces divers genres de litterature. Au mois de Juin suivant je parcourus ce qui regarde la Chronologie, la Geographie & l'Histoire universelle ; je vins ensuite à l'Histoire des differentes nations du monde, c'est-à-dire, à l'Histoire des Hebreux, des Grecs, des Romains, de Bisance, & des François. J'en étois resté aux Ecrivains de l'Histoire generale d'Italie dont je parlai au mois

Fevrier 1720.

d'Octobre de la même année, & pour finir cette matiere je n'avois plus qu'à indiquer trois ou quatre Auteurs de la vie des grands hommes qui ont eu plus de part aux évenemens de ce païs.

Entre ces Auteurs je dois donner la premiere place à *Paul Jove*, dont j'ai deja fait le caractere. Nous avons de lui la vie des hommes illustres, imprimée à Florence dans un grand *in folio*, en 1575, en 1599, & à Bâle en 1578. *Illustrium virorum vita.* Qu'on ne se rebute point de la grandeur de ce volume. Chaque vie est courte, bien écrite & doit plaire aux person-nes de bont goût. J'ai remarqué qu la plume de cet Auteur n'est pas tou-jours sincere, ni à l'épreuve des gra tifications qu'il avoit reçuës, ou qu'i se flatoit de recevoir. Il avoit choi pour ses Heros les Princes de la Mai son de Medicis ; ils meritoient de l'é tre ; mais les éloges qu'il en fit, leu auroient été plus honorables s'ils le eussent moins recompensez.

Après *Paul Jove*, parcourez le *Thea tre des hommes Illustres* par *Gale Gualdo Priorato*. Il fut imprimé *in fol*

à Veniſe en 1659. Il n'eſt gueres de matiere hiſtorique ſur quoi cet Ecrivain ne ſe ſoit exercé. Je le trouve par tout dans les Bibliotheques. Il ſçait ſa langue, raconte avec aiſance ce qu'il veut dire ; mais un peu moins de fecondité en le rendant plus reſervé à écrire, l'auroit rendu peut-être plus precieux.

Il y a des Ecrivains qui ſe jettent ſur tous les ſujets, comme de ces gens oiſifs qui ſe montrent dans toutes les compagnies ; à force de ſe prodiguer, quelque eſprit qu'ils ayent, il ſe font rebuter.

Ce ſeroit bien aſſez pour nos commençans que d'avoir lû ces deux Auteurs ; je ne leur en indiquerois pas davantage, ſi je pouvois ne pas en citer encore deux autres également inſtructifs & eſtimables. Ils ſe renferment l'un & l'autre dans l'hiſtoire de la vie d'un Heros particulier ; mais ils ont lié dans leurs ouvrages tant de faits intereſſans pour toute l'Italie, & pour la France, que je dois au moins les faire connoitre. L'un eſt *Joſeph Horologgi*, qui en 1565 fit imprimer à Veniſe, *in* 4°, la Vie du Seigneur Cor-

neille des Urſins, avec le recit de la guerre que porta en I[illegible]lie Charle VIII Roi de France. On ſçait avec quelle rapidité ce jeune Prince fit & perdit la conquête du Royaume de Naples.

Le ſecond Auteur eſt *Jean Tamari*; Il donna, *in* 4° en 1655, la vie de Ceſar de Borgia Duc de Valentinois, fils du Pape Alexandre VI. On lit dans cette Vie une partie de l'hiſtoire du tems que Louïs XII heritier de la maiſon des Viſcontis, diſputoit aux Uſurpateurs de la Maiſon de Sforce le Duché de Milan. Dans toutes ces guerres, nul Prince ne ſe rendit plus fameux que Ceſar de Borgia. On ne ſera peut-être pas fâché que je rappelle l'idée, & que je faſſe ici le caractere d'un homme qui né de la maniere que chacun ſçait, eut cependant le plus grandes vertus, comme il eut le plus grands vices, & ne mit jamais d distinction entre les crimes & les bel les actions, lorſqu'il crut pouvoi s'en ſervir utilement pour ſe faire u nom & une ſouveraineté.

Je ne pretens pas developper tou les replis de ſon cœur: les auroit-il p

connoitre lui-même ? Etoit-ce la reflexion ou le penchant ; la raison ou la nature qui faisoit joüer les ressorts divers qui le portoient aux partis les plus contraires ? Ce n'étoit point, si j'ose parler ainsi, le même esprit qui le gouvernoit ; on auroit dit qu'il y avoit en lui plusieurs ames differentes qui sembloient l'animer.

Tout ce qui fait les Heros, étoit en sa personne ; tout ce qui fait les scelerats y étoit de même. La valeur triomphante des plus invincibles obstacles, & soutenuë de la plus rafinée politique entroit dans son caractere ; mais la fougue, la temeraire impetuosité qui se précipite y entroit de même : une dissimulation exacte & precautionnée, avec une legereté violente & bizarre ; un trouble continuel au dedans, & un exterieur charmant ; des resolutions noires, & de nobles sentimens ; une ambition sans bornes, & une incapacité entiere de concilier ; une magnanimité héroique & une lubricité infame, tout cela lui étoit propre & personnel ; & faisoit de lui-même deux hommes absolument opposez, ou plutôt un seul

homme à qui il étoit également facil
& naturel de gouverner ses sujets ave
une moderation aimable, & de per
secuter avec une haine implacabl
ceux qui lui faisoient ombrage ; d'au
thoriser la justice parmi le peuple, &
l'iniquité parmi les soldats ; d'être in
flexible à punir les forfaits, & auda
cieux à les commettre ; de gagner pa
les largesses qu'il repandoit, la confian
ce de ses troupes, & de piller avide
ment, & sans pitié ce qu'il trouvoi
sous ses yeux ; de porter du même ai
l'abondance, & le ravage ; de vivr
enfin tantôt en Heros & tantôt en ban
dit, tantôt en bon Prince, & tantô
en Tyran furieux ; & pour tout dire
de faire avec la même liberté, & un
égale tranquillité, des choses qui lu
attiroient l'admiration, ou qui l
rendoient l'horreur du genre hu
main.

Son Pere neveu du Pape Calix
III^e^ étoit de l'ancienne Maison d
Lenzoli dans le Royaume de Valenc
mais il avoit pris le nom & les arm
de la Maison de Borgia dont sa me
sœur du Pape Calixte étoit issu
Etant Cardinal, ses grandes qualité
aussi bien que ses grands services, co

vrirent ce qu'il y avoit eu de foible & de jeune dans ſa conduite. Ses idées changerent ſur le trône Pontifical; mais comme en devenant Pape, il ne laiſſoit pas d'être toujours homme, le Pape Alexandre VI fut ambitieux, ſon fils à qui il fit donner par Loüis XII le Duché de Valentinois lui parut digne d'être Prince Souverain.

Quelles intrigues, quels artifices, quels crimes ne furent pas employez pour l'execution de ce deſſein? mais quelle generoſité, quelle grandeur d'ame, quelle fermeté l'un & l'autre ne firent-ils pas paroître? ils reuſſirent heureuſement. Le Duc oſa bien encore aſpirer à la couronne de Naples; ce fut le trait de ſon ambition & peut-être de celle de ſon pere; en 1503 on leur preſenta par megarde du poiſon qu'on avoit preparé pour des gens dont le Duc vouloit ſe defaire. Ils arriverent échauffez dans la maiſon de campagne, où l'on avoit convié à un grand feſtin les perſonnes qu'on devoit empoiſonner. Ils demanderent à boire, l'Officier qui avoit la garde des bouteilles étoit alors éloigné, un autre prit ſa place, ſe meprit, & leur fit

ſervir le poiſon. Le Pape en mourut, & le Duc plus vigoureux s'étant enfermé dans le ventre d'une mule, ne ſe ſauva de la mort, que pour voir ſous un autre Pontificat déperir ſon corps & ſa Souveraineté. Ses Etats retournerent en partie à leurs anciens maîtres, & furent en partie donnez à de nouveaux Souverains. Falloit-il mêler tant de crimes à de ſi belles qualitez pour aboutir à ce terme ?

Venons, ſuivant notre methode, aux Auteurs qui ne ſe ſont attachez qu'à l'hiſtoire particuliere de quelque partie de l'Italie. Elle contient l'Etat Ecléſiaſtique ; cinq Duchez, Toſcane, Parme, Mantouë auquel on joint le Marquiſat de Monferrat, Milan & Modene ; pluſieurs Principautez, la principale eſt Piémont, dont on ne doit point ſéparer le Duché de Savoye, parceque ce Duché, quoiqu'il ſoit ſitué hors de l'Italie, eſt gouverné par le même Souverain ; les trois Republiques de Veniſe, de Genes & de Luques ; on y peut joindre encore celle de Raguſe à cauſe du rapport & de l'union qu'elle a toujours conſervée avec les autres diverſes iſles dont l

les plus considerables sont, la Sicile, la Sardaigne, l'isle de Corse, Malthe & les isles Baleares.

Comme il n'est point de nation plus jalouse de la gloire de son païs que l'Italienne, il n'en est point aussi qui ait plus fourni d'Ecrivains de l'histoire de leur patrie. Je ne parle ici que de l'histoire depuis la decadence de l'Empire; mais quoique depuis ce tems-là, ils ayent trouvé la matiere moins belle & moins abondante, ils n'ont pas laissé de donner autant & plus encore de volumes Historiques, qu'il n'y a de villes, de Bourgades & peut-être de villages dans toute l'Italie. Je ne pretens point les citer tous. Combien sont ensevelis sous la poussiére des Bibliothéques, qui seroient étonnez de revoir le jour? Combien d'autres n'ont jamais passé les bornes du païs, ou même de la ville où ils ont été composez.

Il en est aussi sans doute plusieurs de grand merite qui ont échapé à ma connoissance; mais qu'on se souvienne que mon dessein n'est pas de faire un Catalogue exact; & qu'il me suffit, en passant legerement sur la mul-

titude, de m'arrêter à quelques-uns des meilleurs dont la lecture m'a semblé profitable. Je caractérise la plûpart de ceux-ci, je marque quelques éditions, je fais même quelquefios l'extrait de leur ouvrage, & je tâche en donnant une idée de l'Historien, de mettre les commençans au fait de l'histoire.

Il m'a paru encore necessaire d'ajouter ici une description des païs étrangers, où les Auteurs qui me servent de guides, me conduisent : sans cela je ne garderois nulle suite, & j'égarerois les personnes peu instruites pour qui je travaille, & qui voudroient me suivre. Commençons par l'Etat Ecclesiastique.

Il comprend tout le païs situé depuis la campagne de Rome au sud-oûest, jusqu'au Ferrarois au nord-est: les Papes ont formé cette domination, soit de la cession de plusieurs terres que leur fit Charlemagne dans le 8e siécle ; soit de la liberalité de la Comtesse Mathilde qui vers l'an 1100 laissa au Pape Paschal la Province nommée aujourd'hui le Patrimoine de S. Pierre; soit des differentes acquisitions,

& réünions, qu'en divers tems ils ont faites eux-mêmes, ou par la force des armes, quand l'injuſtice des uſurpateurs les y a forcez, ou par la conceſſion des Princes Chrétiens. Les provinces de cet Etat ſont la Campagne de Rome, le Patrimoine de ſaint Pierre, l'Ombrie ou Duché de Spolete, le Perouſin, la Marche d'Ancone, le Duché d'Urbin, la Romagne, le Boulonois, le Ferrarois, la Terre de Sabine, le Duché de Caſtro, & la petite Republique de ſaint Martin qui eſt ſous la protection du S. Siége.

La Campagne de Rome qu'on nommoit autrefois le païs Latin, n'a pas plus de ſeize lieuës de largeur, & douze de longueur; elle eſt bornée à l'orient par le Royaume de Naples; au midi par la mer de Toſcane; par la terre Sabine au ſeptentrion; & par le Tibre à l'occident. Il y a pluſieurs villes qui ſont toutes Epiſcopales, *Rome*, *Tivoli*, *Freſcati*, *Oſtie*, *Paleſtrine*, *Piperno*, *Terracine*, *Velitri*, *Segni*, *Anagnio*, & *Albano*. On cherche inutilement dans ce païs qui dominoit autrefois ſur le reſte du mon-

de, ses anciennes richesses. Les habitans y manquent, les campagnes y sont peu cultivées, l'air qu'on respire sur les côtes y paroit grossier, & si l'on n'avoit sauvé de l'injure du tems & du ravage des Barbares quelques debris de la magnificence Romaine, on demanderoit en y entrant si les Romains l'ont jamais habité.

Nous avons du sçavant Pere Athan Kirker Jesuite une description Latine de ce païs appellé *Latium*. On l'imprima *in folio* à Anvers en 1671. Qu'on la consulte, elle est curieuse, exacte, bien composée, & digne d'un Auteur qui a eu le talent d'apprendre avec une admirable facilité tout ce qu'il a voulu sçavoir, & décrire avec un égal succès tout ce qu'il avoit appris. Dans quel art en effet ne s'est il pas exercé? Il avoit enseigné à Rome les langues sçavantes & la Philosophie; il étoit tout ensemble & bon Geométre, & subtil Mathématicien, & habile Géographe, & Philosophe & profond Theologien, & sçavant même dans la connoissance des simples, des remedes & de toute le Medecine. Il nous a laisse divers ouvrages sur la langue

des Coptes, ſur la Mathematique, ſur l'art de naviger, ſur l'art de ſçavoir, ſur le monde ſouterrain, ſur le modele d'un principe Chrétien, & ſur quelques autres ſujets qui me font dire de lui qu'il en a plus écrit, qu'on n'aura peut-être la patience d'en lire.

Rome eſt la capitale de ce païs, & on la regarde encore comme la capitale du monde entier. Jamais ville auſſi n'a été plus vantée. Une foule d'Auteurs ſe preſentent d'abord; on n'eſt embarraſſé que ſur le choix: d'un côté *Gaſpar Alvari* veut ſe diſtinguer de la multitude & nous offre ſon *in folio* de ſa *Roma in ogni ſtato.* [a] *Loüis de Montioſe* [b] le ſuit avec ſon *in*4° du *Gallus Romæ hoſpes* où il ſe vante de montrer aux curieux tous les monumens de Rome: *Jean Pierre Bellorius* [c] veut marcher de pair avec eux tenant ſous le bras l'*in folio* latin de ſes *Fragmens des reſtes de l'ancienne Rome.*

Le ſçavant *Joachim Sandrart* [d] armé de ſon *in folio* latin, & guindé ſur

a *Alvari* Romæ 1664. b *Montioſe* R. 1585. c *Bellorius* Rom. 1673. d *Sandrart* Norimbergæ. 1685.

ſon *Theatre de l'ancienne & nouvelle Rome* s'empreſſe encore à commencer la ſcene. Avec lui veulent faire les prémiers perſonnages, *Jean Marlian* [e] Auteur latin de la *Topographie de l'ancienne Rome*, *André Palladius* & *André Fulvius* [f] tous deux Ecrivains Italiens de l'*Antichita di Roma*; *Floran Martinelli* [g] qui ſe glorifie de ſa *Roma Riccorata* a la même envie de ſe produire; mais le Pere *Santi* [h] Moine Auguſtin du Mont S. Savin leur diſpute à tous la préſeance par la raiſon qu'il a écrit *les Merveilles de Rome* en très-beau langage Italien. Il prend à ſes côtez pour le ſeconder le Pére *Céſar Aluccius* [i] Jéſuite qui parle comme lui très-bien ſa langue, & peint les choſes avec aſſez de grace dans *ſon Miroir* ou *Abregé des Antiquitez de Rome*: deux Auteurs maſquez, ſans vouloir ſe faire connoître, viennent encore joüer leur rôle; l'un apporte le *Ritrato di Roma antica & moderna* [k]; l'autre étale

e *Marlian* R. 1599. f *Palladius* & *Fulvius* Venetiis 1588. g *Martinelli* R. 1658. h *Santi* Venetiis 1564. i *Aluccius* R. 1625. k *Ritrato di Roma* R. 1655.

aux yeux sa *Roma antica & moderna.*[l] Un François enfin, nommé l'Abbé de *Saint Martin*[m], homme riche, mais plaisant Auteur, se mêle parmi tous ces Italiens, & n'épargne ni la dépense, ni les frais pour entrer sur les rangs & se faire connoître à la faveur de son livre *du Gouvernement de Rome*; & d'un autre côté s'introduit furtivement un nouveau personnage qui s'applaudit d'un ouvrage qu'il n'a pas fait. C'est le Pere *Octavien Panciroli*[n] Chanoine Regulier, qui ayant enlevé les *Tesori Nascosti di Roma* que son frere *Hippolite Panciroli* avoit amassez, s'est, dit-on, imaginé, qu'il pouvoit par droit d'héritage se les approprier. Ce larcin litteraire, s'il est constant, n'est point méprisable, car cet ouvrage est estimé, & nous met très-bien au fait sur l'origine & le nom des Eglises de Rome, sur les reliques des Saints, & le nombre des hôpitaux où l'on exerce l'hospitalité à plus juste titre; le sçavant *Onuphrius Panuinus*[o] qui s'est distingué par ses beaux ouvrages

l *Roma Antica* R. 1655. m *S. Martin* Cadomi 1659. n *Panciroli* Romæ 1625. o *Onuphrius Panuinus*. R. 1570.

ſur les jeux du cirque & ſur le triomphe, ſur les noms & ſur les faſtes des Romains, &c. produit ſon livre ſur les principales Baſiliques qu'on appelle ordinairement les ſept Egliſes de Rome; directement ſur ſes pas marche en cette occaſion, l'Auteur Italien de l'Hiſtoire *des Stations de Rome*; [p] & le pieux *Ch. Barth. Piazza* [q] invite modeſtement tous les gens de bien à le ſuivre, & à voir ſans ſe fatiguer dans ſon *in* 4° *les ouvrages de Pieté* qui ſe trouvent à Rome.

J'aurois pu faire paroître encore à la ſuite de la premiére bande de nos Auteurs, *George Fabricius* dont le ſçavant ouvrage ſur *Rome* me plaît d'autant plus, qu'il étale en moins de mots la grande erudition de l'Auteur; *Jac. Laurus* qui dans ſa belle edition *in* 4° de *Rome ancienne & moderne* contente l'eſprit par ſes curieuſes recherches & charme les yeux par ſes belles eſtampes; *Theod. de Bry* qui a encore enrichi ſes *Antiquitez de Rome* de plus précieuſes & de plus magnifique images; *Monſieur Attilius Serranus* Au-

p *Stations de Rome* R. 1588. q *Piazza.* R. 1670.

teur d'un livre sur *les sept collines de Rome. Justus Ricquius* [r] qui n'étant pas beaucoup chargé de son petit Commentaire latin sur le *Capitole*, vole au sommet de la montagne, & decouvre de là toutes les curiositez dont il nous promet de nous faire part. *Jean Baptista Falti* [s] qui n'a pas crû perdre son tems à écrire l'*in folio* latin qu'il intitule *Romanorum fontinalia*, quelques recherches qu'il fasse sur ces fontaines & sur les fêtes qu'on celébroit en leur honneur ; quelques peines que se donnent presque tous les autres pour faire lire des sujets plus curieux & plus importans, je ne conseillerai point aux commençans de se rendre à leurs invitations.

Mais j'aurois dans le cabinet de mes livres choisis les deux volumes François des *Curiositez de l'une & l'autre Rome* par le Pere *Nicolas de Bralion*, Prêtre de l'Oratoire. Quelques termes surannez que l'Auteur n'a pû éviter, commencent néanmoins à en diminuer le mérite. J'y joindrois la *description*, en quatre volumes, de

r *Ricquius* Lugduni Batavi 1669. s *Falti* Norembergæ 1685.

la ville de Rome, faite à Lion en 1680 par un Anonyme. Je m'attacherois sur tout aux *Monumens de Rome*, par M. l'*Abbé Raguenet* dont le stile vif, élegant & fleuri s'éleve beaucoup au-dessus des autres. Je me donnerois encore la *Villa benedetta* de *Matthieu Moyer*, imprimé en 1677.

Ce sont des livres qui contenteroient assez la curiosité d'un François sur ce qui regarde Rome, pour ne point vouloir l'ennuyer à la lecture de la plûpart de ceux que j'ai citez; sous la conduite du premier je me transporterois dans cette superbe ville, il m'en apprendroit la situation, la grandeur & la magnificence : ayant avec moi les deux autres, je verrois s'arranger devant moi toutes les statuës, toutes les peintures, & tous les autres monumens qui semblent, si j'ose ainsi parler, faire revivre l'ancienne Rome dans la nouvelle, & maintenir à cet égard la nouvelle dans la supériorité qu'avoit l'ancienne sur toutes les villes du monde. Je serois charmé de tant d'objets divers, & je ne pourrois les quitter qu'après avoir donné à l'habile Ecrivain qui me les

répréſente, prèſque les mêmes éloges qu'on donne aux ſçavans ouvriers à qui nous ſommes redevables de ces monumens.

J'irois enſuite m'édifier dans les *lieux ſaints avec M. Moyer*, & je benirois les jours heureux qu'on paſſe dans la ſainte & magnifique cité.

Après les ouvrages qu'on a faits à l'honneur de cette capitale du monde chrétien, doivent ſuivre ceux qui regardent l'hiſtoire des principales villes de la campagne de Rome: je ne finirois point ſi je les citois tous; il me ſuffit d'avoir dit que chaque bourgade a ſon Panegyriſte. Je n'en choiſis que trois, le prémier eſt le Chanoine *François Martii* [t], dont l'Hiſtoire Italienne de *Tivoli* eſt en eſtime parmi les connoiſſeurs. Il entre dans un long détail à l'égard de l'antiquité, de la ſituation, & du gouvernement de cette ville; mais quand on parle comme lui avec agrément on dédommage, en quelque ſorte, le Lecteur de la longueur de l'hiſtoire.

Je parle en ſecond lieu du ſçavant Evêque *Joſ. Mar. Suareſius* [u] qui em-

t *Martii* R. 1665. u *Suareſius* R. 1655.

ploye toute ſon habileté pour célébrer l'ancienne *Préneſte* appellée aujourd'hui *Paleſtrine*. On apprend dans ſon ouvrage que le Dictateur Sylla conſacra cette ville à la Fortune Primigenie, que de toutes parts on venoit au fameux temple de la Déeſſe pour la conſulter ſur les évenemens futurs; & que le jeune Marius aſſiegé dans cette ville, fut contraint de ſe tuer lui-même, afin de ne pas tomber entre les mains de ſon ennemi: elle a été deux fois détruite, & en dernier lieu rebâtie par les ſoins d'Etienne Colonne, dont les deſcendans la vendirent aux Barberins.

Je finis par le P. Theod. *Valleda* [x], Religieux Dominicain, qui comme les deux autres a rempli ſon volume *in* 4°, & a fait l'éloge de *Piperno* ſous le titre de la *Royale & ancienne Piperno dans le païs Latin*. Elle ſe vante d'avoir été la capitale des Volſques, & prétend être plus ancienne que Rome même; il en a donc été d'elle, comme il en eſt aujourd'hui d'une infinité d'anciennes familles, qui tom-

x *Valleda* Neapoli 1637.

bent dans l'obſcurité, & font place à la nouvelle Nobleſſe.

Je donnerai le mois qui vient ce qui me reſte de l'Hiſtoire des Provinces & des villes de l'État Eccleſiaſtique.

ARTICLE XV.

BIBLIOTHEQUE DES AUteurs ſéparez de la Communion de l'Egliſe Romaine du 16e & du 17e ſiecles. Par M. Loüis Elies Du Pin, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris. *Tome I.* A Paris chez André Pralard ruë S. Jacques à l'Occaſion. MDCCXVIII. 8°. *pp. 903, y compris les Tables & la Préface.*

MOnſieur Du Pin a cru que ſa Bibliotheque des Auteurs Eccleſiaſtiques ne ſeroit pas complete, s'il n'y ajoutoit les Auteurs ſéparez de la Communion Romaine, qui ont paru dans les deux derniers ſiécles depuis Luther. C'eſt par là qu'il a fini ſa vie, & ſes travaux litteraires. Heureux ſi ce dernier fruit de ſa plume, a été pour lui un fruit ſalutaire.... Cepen-

dant comme il a bien prévû qu'une Bibliotheque où les écrits des plus fameux Héreſiarques de nos jours ſe trouveroient mis comme en paraléle avec ceux des Peres, & des Docteurs de l'Egliſe, pourroit allarmer des gens de bien, & leur cauſer quelque ſcandale, pour prévenir ce ſcandale, il a mis à la tête de ſon Livre un Avertiſſement, où il tâche de juſtifier ſon deſſein, & il y revient plus d'une fois dans le corps de ſon ouvrage.

1°. Monſieur Du Pin déclare qu'il ne reconnoît point pour Auteurs Eccleſiaſtiques ces Ecrivains ſeparez qui ne ſont plus de l'Egliſe. En cela il a raiſon : mais pourquoi donc les met-il en compromis avec ceux qui en ſont, & ſemble-t-il les oppoſer les uns aux autres dans un même ouvrage? Ce contraſte ne peut être qu'odieux.

2°. Monſieur Du Pin convient qu'on ne doit pas mettre indifféremment entre les mains de tous les fidéles les ouvrages des Auteurs hérétiques. C'eſt une verité inconteſtable: pourquoi donc en publier les noms & les extraits dans une langue vulgaire que tout le monde entend? Pourquoi

les affi her dans tout Paris, & les exposer en vente à tous venans? Cela est-il bien conforme au zele si sage & si reglé de l'Eglise qui déffend la lecture de ces Livres sous peine d'excommunication?

Cependant il est bon, dit Monsieur Du Pin, de faire connoître les écrits de ces Auteurs; & il y en a dont on peut tirer beaucoup d'utilité. On demande à qui cela peut être bon & utile? Tout au plus à quelques Docteurs zelez & sçavans qui entreprendroient de les combattre, & qui même en ce cas pourroient & devroient les lire dans les sources, & non dans de simples extraits où souvent tout est pallié. Quant au commun des fidéles, rien de plus pernicieux que la lecture de ces Livres, c'est un vrai poison pour eux.

Il y a, continuë Monsieur Du Pin, des ouvrages d'Hérétiques qui ne sont pas, à proprement parler, Hérétiques, c'est-à-dire, qui ne sont point écrits contre des veritez Catholiques, ni composez pour deffendre des dogmes Hérétiques, on en convient: si l'on s'étoit borné à ces sortes d'ouvrages, la Bibliotheque en question ne

ſeroit pas ſi groſſe & l'on n'auroit pas tant de ſujet d'y trouver à redire. Pour les autres, ils doivent être confinez dans le fond des Bibliothéques parmi les Livres défendus, ou ne ſe montrer au jour qu'avec le contrepoiſon neceſſaire.

Enfin, conclut Monſieur Du Pin, on ne doit pas ſe ſcandaliſer que nous entreprenions de donner la Bibliothéque des Auteurs du 16^e^ & du 17^e^ ſiecles ſeparez de la Communion de l'Egliſe; nous ne faiſons rien en cela que ce que les Péres de l'Egliſe & quantité d'Auteurs Catholiques ont fait en écrivant l'Hiſtoire des Hérétiques anciens, & rapportant leurs erreurs & les extraits de leurs Livres. On répond que ſi les Péres de l'Egliſe, comme Saint Epiphane & d'autres Auteurs Catholiques, ont donné l'Hiſtoire des Héréſies, ce n'a été que pour les combattre pied à pied en habiles Controverſiſtes, qui pourſuivent l'erreur juſque dans ſes derniers retranchemens, & ne lui laiſſent aucune priſe ſur la verité : ou bien d'autres en ſimples Hiſtoriens expoſent ces Héréſies toutes nuës, dépoüillées des fauſſes couleurs dont l'artifice des

Hérétiques a coutume de les revétir, & en cet état elles ſont bien plus dignes de riſée & de mépris que d'amour & d'eſtime, au lieu que dans la Bibliothéque qu'on donne ici au public, les ſyſtémes de Religion les plus impies, & les dogmes les plus pernicieux paroiſſent avec l'appareil le plus ſéduiſant; principes liez, conſequences déduites, faux raiſonnemens, mais captieux, ſens adroitement détournez de l'Ecriture dont les Hérétiques abuſent. Enfin tout le corps de Doctrine eſt expoſé dans de longs extraits, ſans autres préſervatifs que quelques foibles reflexions jettées comme en paſſant, encore cela rarement, ſous prétexte que les veritez oppoſées, dit-on, à ces erreurs ont été ſuffiſamment établies dans les précedens volumes, de quoi les Docteurs Catholiques ne peuvent pas convenir.

Monſieur Du Pin, après cette courte Apologie, dont il a cru que ſon ouvrage avoit beſoin, en a tracé lui-même tout le plan : le voici en peu de mots.

Comme les Novateurs des deux derniers ſiécles ſe ſont partagez en

plusieurs sectes, qui non seulement ne s'accordent point avec nous, mais qui sont divisées entre elles, soit sur leurs dogmes, soit par rapport à la Communion ; afin de garder quelque ordre dans cet ouvrage & de joindre ensemble les Auteurs d'une même secte & d'une même Communion ; on les distingue ici en cinq classes.

La prémiére est des principaux Chefs des Novateurs qui ont établi différentes sectes, comme Luther, Zuingle, Calvin & les autres.

La seconde est des Auteurs Lutheriens.

La troisiéme, des Sacramentaires.

La quatriéme, des Anglicans. On conduit chaque classe de ces Auteurs jusqu'à la fin du XVI siécle.

Enfin on fait une cinquiéme classe de ceux qui ont enseigné des Erreurs particulieres. C'est là tout le dessein de l'ouvrage qu'on entreprend ; il est partagé en deux volumes. On en promettoit un troisiéme, mais la mort a ravi l'Auteur avant qu'il ait pû l'executer.

On ne donnera dans ce mois que l'extrait du prémier volume qui est

divisé en trois parties. La prémiére renferme six chapitres où l'on traite 1°, des Chefs de la secte des Luthériens & de leurs ouvrages;

2°, des Chefs des Sacramentaires en Suisse;

3°, des Chefs des Calvinistes en France;

4°, des prémiers Auteurs de la Religion Anglicane;

5°, des principaux Chefs, & des principaux Auteurs du Socinianisme;

6°, des Auteurs d'Erreurs particuliéres, qui ont vécu à la fin du XVI^e siécle.

La seconde partie de ce prémier volume est conduite depuis l'an 1550 jusqu'au commencement du 17^e siécle; on y garde la même méthode que dans la 1^re partie, c'est-à-dire, qu'on reprend d'abord les Auteurs Luthériens, ensuite les Sacramentaires, en troisiéme lieu les Anglicans, & enfin ceux qui ont inventé de nouvelles Erreurs.

Dans la troisiéme partie, on donne l'Histoire des Contestations qui se sont mûës entre les Théologiens séparez de l'Eglise Romaine sur les points de la Religion, de leur confession de foi,

de leurs Conferences & de leurs Synodes depuis l'an 1517, juſqu'à l'an 1600.

Luther.

Monſieur Du Pin ne juge pas à propos de répéter ici ce qui a été dit de la vie & des avantures de Luther dans le 16ᵉ ſiécle de ſa Bibliothéque Eccleſiaſtique. Il parle ſeulement des Livres de controverſe, ou des Commentaires dont il n'a point fait mention ailleurs. Du vivant de Luther pluſieurs de ſes Œuvres ont été publiées, tant en Allemand qu'en Latin en pluſieurs villes d'Allemagne. Mélanchton a tout fait imprimer à Vittemberg en 7 volumes *in folio* depuis l'an 1550 juſqu'en l'an 1557. C'eſt ſur cette édition que Monſieur Du Pin s'eſt reglé; il commence par une explication du Décalogue qui ſe trouve à la tête des ouvrages de Luther; il y explique les dix Commandemens de Dieu & traite enſuite des ſept pechez mortels qui ſont contre ces Commandemens. Il en raporte les différentes eſpeces, & fait voir par quel Commandement chacun de ces pechez eſt déffendu.

Février 1720.

Luther prononça ces ſermons avant qu'il ſe fût déclaré entiérement contre l'Egliſe Romaine. Il étoit encor dans la même diſpoſition quand il commença à publier des théſes ſur diverſes matiéres. Il avouë dans la Préface qu'il a été deux ans, ſans oſer ſe déclarer, toujours attaché à l'Egliſe & au Pape; qu'il a offert au Cardinal Cajétan de demeurer dans le ſilence; & que ce n'eſt que la violence (prétenduë) de ſes Ennemis qui l'a obligé de ſe déclarer.

La prémiére Théſe ſoutenuë à Vittemberg l'an 1516 eſt ſur les forces de la volonté de l'homme ſans la grace. La concluſion générale eſt que l'homme eſt à la vérité propre à recevoir la grace, mais que par ſes ſeules forces naturelles, il ne peut qu'abuſer des Créatures & rechercher les choſes charnelles.

La Théſe de 1517 attaque directement les indulgences, & le pouvoir qu'a le Pape d'en donner.

Dans la Théſe qu'il fit ſoutenir en 1518 il rebat encore ce qui regarde les indulgences, mais il y établit outre cela un autre principe erroné qu'il

a depuis pouſſé fort loin, qui eſt que la Foi ſeule en J. C. juſtifie. La plûpart de ces propoſitions ſont énoncées de maniére, ſelon Monſieur Du Pin, qu'on y peut donner un bon & un mauvais ſens.

Dans le tems que Luther faiſoit ſoutenir ces Théſes, il prêchoit à Vittemberg la même doctrine tant ſur les Indulgences que ſur la Grace. Comme il avoit à craindre l'excommunication, il fit un ſermon ſur ce ſujet dans lequel il déclame contre les excommunications injuſtes. Il reconnoit encore la neceſſité de la Confeſſion dans ſon diſcours de la Préparation pour recevoir le Sacrement de l'Euchariſtie.

Jean Tetzel Dominicain ayant ſoutenu des Théſes contraires à celles de Luther, & pluſieurs autres Théologiens s'étant élevez contre ſa doctrine, il écrivit une Apologie de ſes théſes adreſſée à l'Évêque de Brandebourg; il y reprend toutes ſes propoſitions & les juſtifie en s'expliquant d'une maniére qui paroît Catholique en pluſieurs endroits.

Jean Eckius célébre Théologien d'Allemagne entreprit de refuter les

Théſes de Luther par des notes qu'il intitula *Obeliſques.* Luther lui fit une réponſe en 1518 dans laquelle il garde encore quelque ménagement avec le Saint Siége, auſſi bien que dans la réponſe qu'il fit à Silveſtre de Prierio qui avoit auſſi attaqué ſes Théſes.

La Conférence que Luther eut avec le Cardinal Cajétan Légat du Pape, donnant ſujet à divers bruits deſavantageux à Luther, qui pour ſe diſculper, en publia une relation en 1518, dans laquelle il tourne les choſes le mieux qu'il peut à ſon avantage, mais quoique fâché contre le Cardinal & irrité contre Rome, il proteſte encore qu'il eſt ſoumis au jugement du Saint Siége. La peine qu'il avoit à s'en ſéparer, de quelque motif qu'elle vînt, paroît par l'écrit qu'il envoya au Cardinal Cajétan, dans lequel il avouë qu'il a agi avec indiſcrétion & avec trop de chaleur; qu'il devoit traiter la matiére des indulgences avec plus de modération, d'humilité & de reſpect; qu'il eſt fâché d'avoir parlé de cette maniére; qu'il en démande pardon, & qu'il eſt prêt de ne plus traiter de la matiére des Indulgences,

pourvû qu'on impoſe ſilence à ſes Adverſaires ; il proteſte encore qu'il veut écouter & ſuivre les déciſions de l'Egliſe ; mais que juſqu'a ce qu'il y ait quelque choſe de terminé, il croit qu'il ne doit pas révoquer des opinions qui lui paroiſſent aumoins probables.

En ſe retirant d'Auſbourg où ſe tenoit la conférence, il fit un acte d'apel du jugement du Pape Leon X mal informé, à ce Pape mieux informé, & en fit excuſe au Cardinal Cajétan par une lettre pariculiére.

Le Cardinal fâché de ce que Luther lui étoit échapé, écrivit au Duc de Saxe afin qu'il le chaſſât de ſes Etats. Le Duc répondit à ce Cardinal qu'il ne le pouvoit faire. Neanmoins Luther, afin de ne pas intereſſer mal à propos le Duc dans cette affaire, lui déclara qu'il étoit reſolu de quitter ſes Etats pour aller où il plaira à Dieu le conduire.

L'Univerſité de Vittemberg s'intereſſa pour Luther, & écrivit en ſa faveur au Duc de Saxe.

Pendant ce tems-là Leon X donna une Conſtitution ſur la matiére des

Indulgences. Cette Constitution adressée au Cardinal Cajétan, fut publiée à Vienne & dans les autres villes d'Allemagne. On procédoit en même-tems à Rome contre Luther. Cela le détermina à faire un nouvel appel au futur Concile légitimement assemblé, & dans un lieu où il pourroit se trouver en sûreté : conditions illusoires, comme il est aisé de voir.

Les Cordeliers, dans un Chapitre tenu à Jautterbock, condamnérent des propositions de Luther. Il fit une réponse dans laquelle il assûre que les Commandemens de Dieu sont impossibles aux hommes; qu'il n'y a point de libre arbitre; que le Pape n'a point sa Primauté de droit divin, non plus que les Évêques leur autorité au-dessus des Prêtres. Ce n'étoit pas là se tirer de l'abîme, c'étoit s'y précipiter plus avant.

La Relation des disputes que Luther eut à Lipsick en 1519, est fort ample, & contient plusieurs articles contre les Indulgences, le Purgatoire, l'Eglise Romaine, &c. dans lesquels il ne se déclare pas encore ouvertement contre l'Eglise.

Ces Ecrits ſont ſuivis d'une déffenſe de Luther contre Eckius, & d'une autre pour des Chanoines d'Allemagne qui avoient embraſſé ſon parti.

Le reſte du prémier volume de Luther contient les Théſes qu'il a fait ſoutenir depuis l'an 1519 juſqu'en l'an 1545. Les pricipales Erreurs qu'on y trouvent ſont, que l'homme eſt juſtifié par la ſeule foi ſans les œuvres; que l'on ne peut pas faire de vœux perpetuels; que les perſonnes qui ſont dans les Ordres ne ſont pas obligées au Celibat; on voit à quoi cela préparoit; qu'il eſt de droit divin de recevoir l'Euchariſtie ſous les deux eſpeces; que les Meſſes privées ſont déffenduës; que les Conciles mêmes Généraux ne ſont pas infaillibles; que la Confeſſion n'eſt pas de droit divin, &c.

Le prémier ouvrage qui ſe préſente dans le ſecond tome des Œuvres de Luther, eſt une lettre écrite en 1520 au Pape Leon X. Il lui répreſente que depuis trois années il a reçû des traitemens très-rudes de la part de ceux qui agiſſent ſous ſon nom; que c'eſt ce qui l'a obligé d'en appeller au futur Concile; que cependant ces mauvais

traitemens n'ont point aliené son esprit de l'affection au Saint Siege & à la personne du Pape, dont il n'a parlé qu'avec respect. Ce prélude est suivi de violentes déclamations contre la Cour de Rome. La lettre n'est qu'une espece d'Epître dédicatoire au Pape du Livre de la Liberté Chrétienne qu'il lui envoye & qui la suit dans l'édition de ses Œuvres. Cet ouvrage ne contient que des maximes assez générales sur la justification par la foi, sur les bonnes œuvres & sur les Cérémonies de l'Eglise, dit Monsieur Du Pin. Feu Monseigneur Bossuet le trouvoit plein de nouveaux paradoxes dont les suites furent très-funestes: mais Monsieur Du Pin avoit d'autres yeux que ce grand Prélat.

La Confession Sacramentelle étoit un des points que Luther avoit en vûë d'abolir. Il n'osa pas le faire d'abord ouvertemennt. Il se contenta de composer un Traité de la maniére de se confesser, dans lequel, sans abolir la Confession, il avance bien des principes tres-faux sur son usage.

Jusqu'ici Luther ne s'étoit point encore déclaré sur le Sacrement de

l'Euchariſtie, il fit ſur ce ſujet un ſermon à Vittemberg qui fut comdamné par un mandement de l'Évêque de Miſne, contre lequel Luther fit un écrit en ſuppoſant que ce mandement n'étoit point l'ouvrage de ſon Évêque. Mais cet écrit dont Monſieur Du Pin ne témoigne aucun mécontentement étoit ſi ſatirique & ſi outrageux, que les parens de l'Évêque irritez non pas des raiſons, mais des inſultes de cet inſolent Moine, l'obligerent à ſonger à la fuite.

La Bulle de Leon X contre Luther ne fut pas plûtôt publique en Allemagne, que Luther en appella d'une maniére très-injurieuſe par acte du 17 Novembre 1520. Il attaqua enſuite cette Conſtitution par le traité qu'il intitula : *de la Captivité Babilonique de l'Egliſe.*

C'eſt dans ce Traité qu'il ſe déclare ouvertement contre l'Égliſe Romaine, & qu'il avance preſque toutes les Erreurs qu'il a depuis enſeignées. Monſieur Du Pin en fait un extrait fort détaillé.

En ce tems-là Philippe Mélanchton fit une Apologie en faveur de Luther

ſur les propoſitions extraites de ſes livres qui avoient été condamnez par la Faculté de Théologie de Paris, & Luther compoſa un écrit burleſque en forme de Cenſure au nom de la Sorbone contre l'Apologie de Mélanchton.

Luther, après s'être long-tems ménagé ſur ce qui regardoit la Meſſe, ſe déclare ouvertement & fait un livre dans lequel il prétend qu'on doit abolir les Meſſes privées. *De abrogandâ Miſſâ privatâ.* Rien n'eſt plus violent, dit Monſieur Du Pin, que cet ouvrage adreſſé aux Auguſtins de ſon Couvent. On ne parle point des injures dont il eſt plein, & qui ſont ordinaires à Luther; on parle de ſes raiſonnemens, & de ſa doctrine très-éloignez des ſentimens de l'Égliſe & des Saints Peres. En un mot ce livre eſt une ſatyre de la Meſſe; c'eſt dans ce livre qu'il rapporte ſon entretien avec l'eſprit de tenebres. Il y attaque d'une maniére ridicule le Livre de Mr l'Abbé de Cordemoy ſur ce ſujet, la Faculté de Théologie de Paris, & ſe déclare ouvertement contre le Célibat des Prêtres. Il ſe ménage davantage dans le traité

contre les vœux monaſtiques.

Henri VIII Roi d'Angleterre Auteur lui-même d'un malheureux ſchiſme qui dure encore, avoit été élevé, dit Monſieur Du Pin, dans l'étude de la Théologie; il entreprit Luther & fit un livre contre lui. Luther, ſans avoir égard à la Majeſté Royale, lui répondit d'une maniére qui ne convenoit pas au reſpect dû à ce Prince. Il ne meſura, ni ſes termes, ni les choſes qu'il lui dit & conclut ſon ouvrage d'une maniére très injureuſe au Roi. Il fit enſuite un traité contre le Canon de la Meſſe, auquel il donne le titre abominable *de l'Abomination de la Meſſe privée*, dans lequel il n'y a que des injures & invectives.

Le Traité de Luther de la doctrine Papiſtique combat d'une maniére très-violente le vœu de Chaſteté & attaque l'état des Vierges, que Saint Cyprien dit être la portion la plus précieuſe du troupeau de J. C.

L'ouvrage du *Serf-arbitre* eſt un des principaux Traitez de Luther, il y attaque un homme plus habile que lui, c'eſt le fameux Eraſme qui avoit écrit pour deffendre la liberté de l'homme.

Luther le traite d'une maniére insolente dans sa Préface, & rejette dans le corps de l'ouvrage toutes les voyes d'accommodement qu'Erasme avoit tâché de lui inspirer.

Le troisiéme & le quatriéme volumes de Luther contiennent ses Commentaires sur L'Ancien Testament.

Le sixiéme tome renferme un long Commentaire sur la Genése précédé d'une Préface dans laquelle il fait voir entre autres choses les égaremens des Philosophes sur l'origine du monde, & la vérité de la narration de Moïse.

Le septiéme tome de Luther contient diverses explications sur differens endroits du Nouveau Testament. On y trouve ensuite son traité de la Messe privée & de l'Onction des Prêtres; il entreprend de nouveau de détruire les Indulgences, l'Onction des Prêtres & la célébration de la Messe de la maniére qu'elle se fait dans l'Eglise Catholique; il exhorte les Prêtres à ne la plus célébrer & les Laïques à ne la plus servir. Enfin il traite la Messe d'abomination, le Pape d'Ante-Christ, l'Onction des Prêtres de cérémonie détestable, & tout le culte de l'Eglise Romai-

ne d'Idolâtrie & de superstition ; il y a peu de livres de Luther aussi violens & aussi pleins d'heresies que celui-ci. Il reconnoit neanmoins toujours la présence réelle du corps & du sang de J. C. dans l'Eucharistie, & réfute dans de courts sermons sur les Evangiles les Sacramentaires qui soutenoient que le corps & le sang de J. C. n'étoient point dans le Sacrement ; il prouve contr'eux par les paroles de l'Ecriture qu'il y est véritablement, que ce Sacrement n'est pas un pur signe, & que le Corps & le Sang de J. C. y sont réellement, mais il suppose que le pain & le vin y restent.

Le Recuëil des lettres de Luther écrites à plusieurs Eglises d'Allemagne est fort bien intitulé, *Farrago Epistolarum Lutheri*, c'est-à-dire, fatras des Epîtres de Luther.

Monsieur Du Pin conclut l'article de Luther par le caractére de sa personne. Luther, dit-il, avoit fait d'assez bonnes études ; il sçavoit les langues Hébraique & Grecque ; il écrivoit assez bien en Latin, & très-purement en Allemand ; il avoit bien lû l'Ecriture Sainte & médiocrement les

Péres ; il ſçavoit aſſez d'antiquité pour ſon tems ; ſes écrits font connoître combien il avoit de feu & de vivacité qui alloit non ſeulement juſqu'à l'emportement, mais même juſqu'à la brutalité ; dans les queſtions les plus ſerieuſes il ſe ſert d'injures & de comparaiſons les plus groſſiéres, de contes fades & indignes des ſujets qu'il traite ; il faut avoüer néanmoins qu'il avoit de l'eſprit, des principes, & une ſorte d'éloquence qui a ſa force.

Melanchton.

Philippe Mélanchton, en Allemand *Schuvartzerd* qui ſignifie en François *Terre noire* & qu'il traduiſit en Grec Mélanchton, étoit né à Bretten ville du Bas Palatinat le 16 Fevrier de l'an 1497, il fit ſes études dans l'Univerſité d'Heidelberg, & enſuite alla à Tubinge où il ſe perfectionna dans les ſciences, & y fut nommé l'an 1513 Profeſſeur des Humanitez : après y avoir profeſſé cinq ans, il fut appellé par l'Electeur de Saxe à Vittemberg, & s'engagea dans le parti de Luther, dans lequel il fut conſtant, quoique fort modéré, & même chan-

celant dans sa doctrine ; ce fut lui qui dressa en 1530 la fameuse Confession d'Ausbourg, ensuite il varia & s'approcha des sentimens de Zuingle & de Calvin. Il mourut le 10 d'Avril 1560. Toutes ses œuvres ont été imprimées à Vittemberg en 4 volumes *in folio* l'an 1601 : à la suite de Luther & de Mélanchton paroissent dans la Bibliotheque de Monsieur Du Pin, André Osiander, Sebastien Munster, & plusieurs autres Auteurs disciples & contemporains de Luther au nombre de 14. On y donne un abregé de leur vie & de leurs ouvrages. Après quoi on passe au chapitre des Auteurs des Sacramentaires en Suisse.

Zuingle.

Ulric Zuingle, Chef de la secte des Sacramentaires en Suisse étoit né le prémier de Janvier en 1487 à Wildehause dans le Comté de Toggembourg en Suisse ; il fit ses études à Basle où il fut reçu Docteur en 1506 ; après avoir été Curé de Glaris où il demeura jusqu'en 1516, il fut appellé à Zurich pour y remplir la principale Cure. Aussitôt qu'il y fut, il commença par

déclamer contre l'abus des Indulgences, & enſuite contre les Indulgences mêmes, contre l'Interceſſion & l'Invocation des Saints, le Sacrifice de la Meſſe, les loix Eccleſiaſtiques, les vœux, le Célibat des Prêtres & l'abſtinence des viandes, ſans toutefois rien changer d'abord au culte exterieur juſqu'en 1523 qu'il entreprit d'abolir la Meſſe. Il en vint à bout en 1524, en faiſant faire déffenſe par les Magiſtrats de Zurich de la celebrer deſormais ſuivant la forme ancienne; il inſtitua à ſa place une nouvelle forme de la Céne auſſi differente de celle des Catholiques que ſa doctrine étoit differente de la leur. Zuingle ne ſe contenta pas de ſoutenir le dogme de Luther; il pouſſa les choſes plus loin, en enſeignant que l'Euchariſtie n'étoit qu'un ſimple ſigne du Corps de J. C. en ſorte que ces paroles: *Ceci eſt mon corps, ceci eſt mon ſang*, n'ont point d'autre ſens que celui-ci: Ceci ſignifie mon Corps & mon Sang: Ce Pain & ce Vin ſont la figure de mon Corps & de mon Sang: C'eſt un témoignage & un gage que mon Corps ſera livré & briſé pour vous ſur la Croix,

& que mon Sang sera répandu, d'où il s'ensuit que non seulement le pain & le vin subsistent après la consécration; mais encore que le Corps & le Sang de J. C. ne sont point présens dans l'Eucharistie, ni sous, ni dans, ni avec le pain & le vin, comme le vouloient Luther & ses Sectateurs; mais qu'ils sont seulement en figure le Corps & le Sang, & qu'ils ne se communiquent que d'une maniére spirituelle & par la foi, ensorte que les impies & les méchans ne les reçoivent en aucune maniére.

Cette doctrine de Zuingle fit un grand progrès dans la Suisse & fut appuïée prémiérement par Œcolampade à Bâle, par Carlostad en Saxe, par Bucer à Strasbourg, & par plusieurs autres amis de Zuingle, & ensuite répanduë en France avec quelques changemens, comme on le dira dans la suite, faits par Jean Calvin, & par Théodore de Bese, & enseignée par les autres Prétendus Réformez de France vulgairement appellez Calvinistes; au lieu que les Diciples de Zuingle qui étoient en Suisse, retinrent le nom de Sacramentaires. Zuingle mourut au

nois d'Octobre l'an mil cinq cent rente-un.

Les Œuvres de cet Héréſiarque ſont imprimées en quatre volumes *in folio* à Bâle en 1544, en trois volumes à Zurich en 1581, & reimprimée à Bâle en 1593. La plûpart étoient composez & publiez en Allemand, mais Gualter & Leon de Juda les ont traduits en Latin. Monſieur Du Pin en fait de longs extraits, dont nous en épargnons l'ennui & le mal de les lire à nos Lecteurs.

Après Zuingle, viennent Œcolampade & Carloſtad, amis dévoüez & zélez Sectateurs de Zuingle.

On paſſe enſuite au Chapitre troiſiéme de cette prémiére partie qui eſt intitulée, des Chefs des Calviniſtes en France.

Calvin.

Jean Calvin né à Noyon le 10 de Juillet 1509; a été Chef d'une Secte qui a pris ſes commencemens en France, qui s'eſt enſuite établie à Généve, qui a enfin ſeduit une grande partie des François & fait en France un corps de Religion ſeparé, juſqu'à la revo-

cation de l'Edit de Nantes en 1685
Comme la vie de Calvin & ses action
ont été rapportées dans cette Biblio
théque au seiziéme siécle, Monsieu
Du Pin se contente ici de faire l'extrai
de ses ouvrages : le principal de tou
est son *Institution Chrétienne*, qui com
prend toute sa doctrine. On en fait ic
une analyse exacte. Pour nous, nou
nous contenterons de dire que Cal
vin ayant été obligé de sortir de Fran
ce, il se retira à Bâle, où il publi
son institution & la dédia à François
Roi de France, sans sa permission
Son Epître Dédicatoire a été regardé
par les gens de son parti comme u
chef-d'œuvre, & c'est en effet la plu
séduisante piéce qu'il ait pû dresse
pour engager ce Prince à favoriser
parti Calviniste. Il lui répréſente d'a
bord que quand il a fait cet ouvrag
il ne pensoit point à le dédier à S
Majesté; qu'il ne l'avoit fait que pou
instruire les François de la véritab
Religion d'une maniere simple & na
turelle; mais qu'ayant vû que dans
Royaume on ne vouloit point rec
voir cette doctrine, & qu'on pers
cutoit ceux qui la tenoient, il avo

ris le dessein d'en faire une exposition
& de la lui présenter. Qu'il ne doutoit
point qu'on n'eût rendu sa doctrine
odieuse à Sa Majesté, & qu'on ne lui
eût persuadé qu'elle étoit condam-
née ; mais que Sa Majesté sçavoit que
cela s'étoit fait par violence & sous des
prétextes calomnieux. Il lui demande
qu'Elle veüille bien entrer en connois-
sance de la cause, & lui accorder sa
protection, quand elle connoîtra que
c'est la verité qu'il soutient. Il ajoute
que Sa Majesté pourra juger par l'ex-
position qu'il lui en fait, que ceux
que l'on accuse, enseignent la parole
de Dieu sans aucune corruption ; que
leur doctrine n'est point nouvelle,
puisque c'est celle de l'Evangile ; qu'il
est vrai qu'elle a été cachée & inconnuë
pendant du tems, mais qu'elle doit re-
prendre son droit d'ancienneté ; qu'il
est inutile de demander des miracles
pour la confirmer ; que les Peres de
l'Eglise qu'on leur objecte, peuvent
être trompez, étant hommes com-
me les autres ; qu'il est vrai que de-
puis que l'Evangile est annoncé dans
sa pureté, il y a des troubles & des
discordes, mais que c'est le démon qui

les a suscitez ; qu'au reste les Evange liques ne sont ni auteurs des séditions ni fauteurs des vices ; qu'ils condam nent les Anabaptistes, les Libertins & les Epicuriens. En finissant, il prie Sa Majesté de ne point croire aux fausse délations que l'on fait contr'eux, & de revenir des préventions où Elle est en lisant cette institution. Il ajoute qu si l'on continuë à les persécuter, étan réduits à l'extremité, ils attendront l main forte du Seigneur, qui les tirer de l'oppression où ils se trouvent. I falloit s'en tenir là, & ne pas démen tir dans la suite des promesses si bel les & si chrétiennes : mais Calvin & ceux qui le suivirent, étant devenu plus forts, trouverent bon d'employe d'autres bras que celui de Dieu.

L'Institution de Calvin est partagé en quatre Livres ; le premier est de l Connoissance de Dieu Createur ; l second est de celle de Dieu Redemp teur ; le troisiéme, des moyens de re cevoir la grace de J. C. le quatriéme des moyens exterieurs par lesquel Dieu unit la societé des Chrétiens & les retient dans cette unité. Il y a dan ce Traité, de bonnes choses sur le

points dans lesquels il s'accorde avec la doctrine de l'Eglise, & dans les autres il adoucit & il pallie ses sentimens d'une maniere propre à séduire les esprits, & à persuader aux personnes peu instruites qu'il n'enseigne rien de contraire à la Foi de tous les siecles : si ce n'est qu'en quelques endroits, il se déclare ouvertement contre la Messe, & contre les autres Rites de l'Eglise Catholique. Dans la suite on est étonné de voir comment Mr Du Pin extenuë ce que dit Calvin pour insinuer ce blasphême, que Dieu est auteur du peché. Pour ce qui regarde la présence réelle du Corps de J. C. dans l'Eucharistie, il parle souvent en des termes Catholiques en apparence, mais qu'il entend & explique d'une maniere toute differente. Ce sont choses qui sont si connuës, qu'il seroit inutile de s'y arrêter.

Calvin écrivoit parfaitement bien en Latin; il avoit de l'élevation d'esprit; sçavoit prendre des tours artificieux, pour donner de la couleur & de la vraisemblance au sentimens qu'il avançoit. L'Ecriture lui étoit assez familiere, & il avoit lû quelques Peres. D'abord il a paru moderé; mais dans

la ſuite il n'a plus gardé de meſures, & s'eſt répandu en injures & en invectives non ſeulement contre l'Egliſe Romaine, mais encore contre tous ceux qui n'étoient pas de ſon avis. On ne peut, dit Mr Du Pin, lui rien reprocher ſur ſes mœurs; c'eſt de quoi tout le monde ne convient pas; mais il vouloit dominer, & ſe faire chef de la Prétenduë Réforme. On renvoye à l'Hiſtoire du XVI[e] ſiecle dans Mr Du Pin, pour apprendre par quels degrez il y eſt parvenu, le commencement, le progrès & la décadence de ſes Sectateurs en France. L'édition la plus compléte de ſes Ouvrages eſt celle qui s'eſt faite à Amſterdam en 1671. en 8 volumes *in folio.*

Théodore de Beze fut un des plus habiles & des principaux diſciples de Calvin; il étoit né à Vezelai en Bourgogne le 24 Juin 1519. d'une très-bonne famille, ayant un oncle Conſeiller au Parlement de Paris. Il s'adonna aux belles lettres dans ſa jeuneſſe, & compoſa des Poëſies élegantes, mais très-licentieuſes, qui ont été imprimées ſous le titre de *Juvenilia Bezæ*, & lui ont été ſouvent reprochées. Il ſe fit

passer Licentié en Droit dans l'Université d'Orléans en 1539, & se retira à Génève en 1548. Après avoir embrassé la nouvelle Réforme, il y fut fait Ministre, & fut appellé à Lauzanne, où il exerça pendant dix ans la Charge de Professeur en Philosophie. Il revint ensuite à Génève, où il fut Ministre & Professeur en Théologie. Il assista l'an 1561 au Colloque de Poissi, & y fut le principal acteur. Ce qu'il y avança, que le Corps de J.C. étoit aussi éloigné de l'Eucharistie que le Ciel l'est de la Terre, lui attira l'indignation de tous les Assistans, & particulierement de la Reine. Il retourna à Génève, où il passa le reste de ses jours en repos. Quand Henri IV alla attaquer les places du Duc de Savoye, Béze le vint trouver, lorsque Sa Majesté assiegeoit le fort de S^te^ Cathérine, & en fut bien reçû. Sur la fin de ses jours il perdit la mémoire, & mourut au mois d'Octobre 1605.

Le principal Ouvrage de Béze, & celui qui lui a donné le plus de réputation, est la Version en Latin du Nouveau Testament sur le Texte Grec, avec des notes. Il avoit revû le Texte

Grec ſur pluſieurs exemplaires, & il s'eſt attaché à rendre litteralement le ſens des mots Grecs, ſans excepter les Hébraïſmes. Sa Verſion eſt ſimple, dit Mr Du Pin, mais exacte, & certainement la meilleure de toutes celles qui ont été faites par le parti Proteſtant. Béze avoüoit que la Vulgate eſt autoriſée par de bons ManuſcritsGrecs dans les endroits même où le Grec vulgaire en paroît le plus éloigné.

La prémiére édition que Béze en a faite, eſt de l'an 1556; il en a donné une autre en 1564, dédiée à Elizabeth Reine d'Angleterre; & il y en a pluſieurs autres auxquelles Béze a retouché. Les Notes ſont pour la plûpart tirées de Valla, d'Eraſme, & de Jacque le Févre.

Toutes les autres Œuvres de Béze ont été imprimées en 1576. Il a auſſi donné quelques éditions d'Ouvrages des Peres, & publié d'autres Traitez. Dans celui de la Prédeſtination, Mr Du Pin prétend que le ſyſtéme de Béze eſt préciſément celui des Thomiſtes, ſçavoir, que Dieu de toute éternité a par ſon decret choiſi un nombre d'Élûs, & laiſſé le reſte des hommes au nombre

des reprouvez. Ceux-ci ſont effectivement condamnez par leur mauvaiſe volonté ; mais c'eſt par la Providence de Dieu qu'ils ont été réprouvez, & non par une ſimple permiſſion. C'eſt à cette célébre école des Thomiſtes à décider ſi elle reconnoît bien là ſa doctrine, & ſi elle admet une réprobation auſſi poſitive qu'il plaît à Mr Du Pin de lui attribuer.

Les Articles de Calvin & de Béze ſont ſuivis dans la Bibliothéque de Mr Du Pin, de ceux de leurs plus célébres Sectateurs, qui ſont Pierre Martyr, Guillaume Farrel, & Pierre Viret : de là on a paſſé au Chapitre IV^e^, qui eſt,

Des premiers Auteurs de l'Egliſe Anglicane.

Henri VIII. Roi d'Angleterre, quoique ſéparé de l'Egliſe Romaine, n'avoit rien changé dans la doctrine, ni dans la diſcipline de la Religion. Après ſa mort, le Duc de Sommerſet, Gouverneur du jeune Roi Edoüard VI, & Protecteur du Royaume, étant imbu des ſentimens de la Prétenduë Réforme, penſa à les établir dans le Royaume, & éleva le jeune Prince

dans cette Religion. Il vint alors en Angleterre plusieurs Ministres Allemans & Suisses, qui travaillerent fortement à détruire les cérémonies & la doctrine de l'Eglise Romaine, pour y établir la même doctrine & la même forme de gouvernement Ecclesiastique qui étoient dans les Eglises Luthériennes & Zuingliennes; mais ils ne s'accordoient pas entr'eux ; & les Evêques d'Angleterre voulant retenir leur autorité, il se forma un corps de Religion different des Catholiques, des Luthériens & des Calvinistes, soit pour la doctrine, soit pour la discipline; qui est ce qu'on appelle la Religion Anglicane.

Crammer, Archevêque de Cantorberi, fut un des premiers à embrasser ce nouvel état de Religion, & fit venir en Angleterre Martin Bucer & Paul Fagius, pour professer à Cambrige. *Nicolas Ridley*, Evêque de Londres, abolit dans son Diocése les cérémonies de l'Eglise Romaine; & en 1551, on dressa une Confession de Foi, contenant 42 articles qui comprennent toute la doctrine de l'Eglise Anglicane.

Bucer fut un de ceux qui y contri

bua le plus par ſes écrits qu'il publia alors en Angleterre, imprimez dépuis avec ſes autres œuvres à Bâle en 1579. Il avoit commencé par un écrit intitulé, du *Royaume de Jeſus-Chriſt*, adreſſé à Edoüard VI. Cet écrit eſt composé avec beaucoup d'art & de méthode; il contient quantité de choſes ſur le Royaume de J. C. bonnes & mauvaiſes: mais il eſt violent contre l'Egliſe Romaine. Il ne reconnoit auſſi que deux Sacremens, le Baptême & l'Euchariſtie, & avouë ſeulement que l'impoſition des mains dans la Confirmation, dans l'Ordination & dans la Pénitence, eſt d'un ancien uſage; c'eſt toûjours les dégrader malgré l'Ecriture & la Tradition. Il recommande l'uſage fréquent de l'Euchariſtie ſous les deux eſpeces en préſence de l'aſſemblée des Fidéles, & condamne ceux qui s'en approcheroient ſans préparation. Il approuve la Confeſſion comme une choſe utile & autoriſée par l'uſage de l'ancienne Egliſe; mais il ne croit pas qu'on doive l'exiger abſolument. Doctrine commode. L'excommunication eſt, ſelon lui, une pratique très-ſage. Il convient que les Chrétiens doivent

avoir des lieux destinez à leurs assemblées & à la célébration du Service Divin, des tems & des jours particulierement destinez pour adorer Dieu, comme les Dimanches & les autres fêtes de J.C.

Pour les jeûnes, quoiqu'il les reconnoisse pour utiles & recommandez par J. C. il ne veut pas qu'on en fasse de loi. En effet cela incommode la chair, & gêne la conscience, ce que Bucer n'aimoit pas. Il recommande particulierement l'assistance des pauvres. Ce qu'on vient de rapporter, fait le sujet du premier Livre de cet Ouvrage.

Dans le sécond, il donne des conseils au Roi Edoüard, pour rétablir ce qu'il appelle le Royaume de J. C. en Angleterre.

En 1548, Bucer fit un écrit de congratulation à l'Eglise Anglicane sur le rétablissement prétendu de la Religion Chrétienne dans ce Royaume, & particulierement sur la réformation qui regarde les Sacremens. Il y blâme les pratiques de l'Eglise Romaine; c'étoit la chanson ordinaire des Novateurs; & il finit par une priere d'actions de gra-

ces ſur l'établiſſement de la prétenduë Réforme en Angleterre. Cet Écrit eſt ſuivi d'un Abregé de Doctrine Chrétienne qu'il avoit deja publié à Straſbourg. Il eſt compris en 29 articles. Les autres Traitez de Bucer ne regardent point préciſément l'Egliſe d'Angleterre, à l'exception d'un grand Réglement qu'il a fait ſur l'Office Divin, qui fut alors reçû dans ce Royaume ; & de quelques Écrits ſur l'Euchariſtie, dans leſquels il cherche à accommoder tous les ſentimens, & même le pour & le contre, ſur la préſence de J. C. dans ce Sacrement.

En 1550, il eut une diſpute à Cambrige avec des Théologiens Anglois Catholiques touchant l'Egliſe & l'autorité des Conciles & de la Tradition. Il y réduit, comme les autres Proteſtans, la régle de la Foi à la ſeule Ecriture Sainte, & ne reconnoît point d'autre Juge infaillible.

Sous le regne d'Elizabeth, Jean Juellius ou Jeuvellius Evêque de Salisbury, & pluſieurs autres, firent des Livres de controverſe pour défendre la Religion Anglicane. En Ecoſſe, où la nouvelle Réforme des Calviniſtes

s'étoit introduite, Jean Knox, Miniſtre à Edimbourg, fit auſſi divers Ecrits, la plûpart ſeditieux ou calomnieux contre la Religion Catholique; mais ces Ecrits peu ſolides & compoſez en langue du païs, n'ont pas eu grand cours, dit M. Du Pin, (quoiqu'il ſoit certain que ce ſont ces Ecrits & les prédications de Knox qui mirent le feu en Ecoſſe,) & c'eſt à Bucer & à Fagius qu'il faut imputer le changement de Religion en Angleterre & en Ecoſſe. Suit le Chapitre V^e^

Des principaux Chefs & des principaux Auteurs du Socinianiſme.

Comme Mr Du Pin a parlé de l'origine du Socinianiſme, & écrit la vie des principaux Chefs des Sociniens au ſeiziéme ſiécle de ſa Bibliothéque, il ſe borne ici à donner le catalogue & l'extrait de leurs Ouvrages, qu'il reconnoit lui-même très-dangereux.

Lelius, Socin.

On n'a rien imprimé de ce que Lelius l'un des premiers Anti-Trinitaires pouvoit avoir écrit pour avancer & ſoutenir ſes erreurs; cependant ſes

Opuſcules ſeulement manuſcrits ſe ſont conſervez dans ſa famille, & il y a apparence que c'eſt là où Fauſte Socin ſon neveu a puiſé ſa doctrine, & d'où il a tiré une partie de ſes argumens, & des explications des paſſages de l'Ecriture ſur la Trinité. Neanmoins Fauſte Socin a changé l'explication que Lelius Socin donnoit au premier chapitre de l'Evangile de S. Jean.

Michel Servet.

La vie & la mort de Michel Servet, en ſon nom Revès, Eſpagnol de nation; ce que Calvin a fait contre lui pour le faire brûler; les Ecrits de Calvin & de Beze pour juſtifier cette action, ſont aſſez connus, & on en a parlé dans le 16ᵉ ſiécle de cette Bibliotheque. Il ne s'agit ici que de rendre compte de ſes Ouvrages, dont le principal eſt celui de la Trinité, qui eſt diviſé en ſept Livres, imprimé en 1531, & très-rare à préſent. Il eſt le premier qui ait oſé dans ces derniers tems combattre directement le myſtere de la Trinité. Il ſoutient ſans façon dans ſon premier Livre, que J. C. eſt un pur homme, quoiqu'on lui doit

donner la qualité de Fils de Dieu, parce qu'il est né de la Vierge Marie par l'operation du S. Esprit, & qu'il a été élevé au-dessus de toutes les creatures par les dons excellens que Dieu lui a faits. Il rejette tous les autres sens dans lesquels on diroit que J. C. est Dieu, & sur tout que le Verbe de Dieu s'est uni à la nature humaine. Cette verité si marquée dans l'Evangile & reconnuë de tous les Chrétiens, est l'horreur de Servet.

Le S. Esprit n'est, selon lui, que la bonne pensée; en un mot il enseigne que le Pere, le Fils & le S. Esprit sont trois choses, & que si l'on dit que ce sont trois personnes, il faut admettre trois substances, & par consequent plusieurs Dieux. Il prend pour démonstration un tel sophisme. L'union de ces trois personnes n'est qu'une union de consentement; elles sont un, mais non pas une seule essence.

Dans le second Livre, il combat en particulier les passages du Nouveau Testament, qui établissent invinciblement la divinité de J. C. & son existence, & la préexistence du Verbe avant qu'il se fît homme.

Servet avoit, dit-on, les paſſages de l'Ecriture fort préſens pour ſe ſervir des uns afin d'éluder la force des autres; il avoit un peu lû les Peres de l'Égliſe, & particulierement S. Irenée, du témoignage deſquels il abuſe en pluſieurs endroits de ſon Ouvrage; il étoit grand Sophiſte, & écrivoit d'une maniere à ſéduire, moins pourtant par ſes raiſonnemens & ſes réflexions, que par ſa modeſtie affectée, & par les termes en apparence catholiques, ſous leſquels il enveloppoit ſes erreurs. Il ne paroit pas avoir eu grand ſoin de ſa diction qui eſt négligée, ni s'être beaucoup appliqué à une méthode réguliére, repetant ſouvent les mêmes choſes, & confondant les matieres differentes. Il faut toutefois avoüer, dit Mr Du Pin, qu'il avoit de l'eſprit, qu'il étoit hardi & inventif, & que l'entrepriſe qu'il a faite de vouloir, à ce qu'il prétendoit, détromper les Chrétiens d'une doctrine qui a toujours été regardée comme fondamentale dans l'Egliſe, crûë univerſellement, définie par les Conciles, & reçûë generalement de tous les Chrétiens, de quelque communion ou ſecte qu'ils fuſ-

ſent, dans le tems qu'il a commencé à la combattre: il faut avoüer, dit-on, que cette entrepriſe eſt un projet qui paroit le plus extravagant qui ait jamais été conçû.

Cependant, ajoute-t-on, il a réüſſi en partie, & attiré dans l'erreur un grand nombre de perſonnes qui ont fait depuis une ſecte aſſez conſiderable.

Bernardin Ochin.

Bernardin Ochin, qui de Capucin s'étoit fait Proteſtant, embraſſa ſur la fin de ſes jours les erreurs des Antitrinitaires. Elles ſont répanduës, quoique ſubtilement, dans la ſeconde partie de ſes Dialogues qui ſont au nombre de 30, & où l'Auteur a eu ſoin que les objections contre la Trinité paroiſſent plus fortes que les réponſes. M. Du Pin en donne un Extrait fort ample, qu'il finit par le caractere de cet Auteur. De tous ceux, dit-il, qui ſe ſont écartez de la verité pour embraſſer des opinions ſingulieres, il n'y en a point qui l'ait fait avec tant de ſubtilité, (j'ajoute & de malice) que l'a fait Ochin. Il a mis en probléme les matieres les plus importantes de la Re-

ligion,& les a traitées d'une maniere qui fait souvent triompher l'erreur de la verité. Il étoit grand Logicien, écrivoit avec précision & méthode, d'un stile assez pur, tant en Italien qu'en Latin; il avoit une fécondité merveilleuse de pensées, & sçavoit leur donner differens tours; il lui étoit resté des principes de Theologie scolastique qu'il avoit puisez dans son école Scotistique,& il s'étoit rendu l'Ecriture S^{te} familiére. Après tout, ce qu'on peut dire de lui, est qu'il étoit un grand Pyrrhonien en matiere de Religion. Il est le premier qui ait autorisé la Polygamie, & en cela par bonheur il n'a presque point eu de sectateurs. Heureux s'il avoit employé son esprit & son sçavoir à résoudre les difficultez contre les dogmes de la veritable Religion.

Fauste Socin.

La vie de Fauste Socin a été rapportée dans le 16^e siecle de la Bibliotheque de M. Du Pin. Son oncle Lelius Socin l'avoit instruit de ses erreurs sur la Trinité: mais Lelius ne les avoit pas publiées lui-même, & les Ouvra-

qu'on lui attribuë ne ſont pas de lui, au jugement de M. Du Pin, & n'ont pas même été imprimez de ſon tems. Il avoit fait une explication du premier chapitre de l'Evangile de S. Jean: mais ce n'eſt point celle qui ſe trouve entre les œuvres de Fauſte Socin dans la Bibliothéque des Freres Polonois, & qui avoit déja été imprimée auparavant. Enfin, quoique Lelius eût laiſſé pluſieurs Ecrits, c'eſt Fauſte Socin qui a mis en œuvre les dangereux principes avancez par ſon oncle, & qui a fait valoir les explications forcées des paſſages de l'Ecriture qui établiſſent la Divinité de Jeſus-Chriſt.

Un des plus forts, eſt le commencement de l'Evangile de S. Jean, où il eſt parlé de l'exiſtence du Verbe avant la création du monde, & de ſon Incarnation, d'une maniere très-claire & très-préciſe. Tous les Anciens, ſoit Peres de l'Egliſe, ſoit ſimples Fidéles, l'avoient ainſi entendu & expliqué avant Socin, même ceux qui, comme les Ariens, avoient nié l'éternité & la conſubſtantialité du Verbe. Il fut le premier qui y donna un ſens tout nouveau; mais ce ne fut qu'en ren-

versant les idées qu'on avoit toujours euës des termes par où commence l'Evangile, & qui se présentent naturellement. Après l'article de Fauste Socin, M. Du Pin donne l'extrait des Ouvrages & le caractere particulier de quelques autres premiers Auteurs du Socinianisme; après quoi il passe aux Auteurs de quelques erreurs particulieres, qui ont vécu à la fin du seiziéme siécle.

Il met à la tête de ces Fanatiques, Guillaume Postel né à Barenton en Normandie, qui est suivi de Jacque Aconce Prêtre & Curé du Diocèse de Trente; de Jule César Vanini, Napolitain de nation & refugié en France, où il expia par le feu ses blasphémes contre la Divinité: il faisoit profession d'Athéïsme, & en ayant été accusé & convaincu, il fut condamné à être brûlé à Toulouse l'an 1618 ou 1619. On dit qu'en faisant amande honorable, cet impie étant sommé de demander pardon à Dieu, au Roi & à la Justice, répondit: il n'y a point de Dieu, je n'ai point offensé le Roi, & je donne la justice au Diable. Cette affectation de fierté & de rage ne s'accordo

gueres avec les bassesses de son hypocrisie durant sa prison.

Après Vanini viennent dans la nouvelle Bibliothéque, François Puccius Fildin né à Florence, d'où il passa en Angleterre; de là il se rendit en Suisse, & en fut chassé pour ses nouvelles erreurs également impies & extravagantes. Il retourna à Londres, & y fut mis en prison, d'où il trouva moyen de se sauver & de se retirer en Flandre; de là il fit un voyage en Pologne, où il rentra en apparence dans la communion de l'Eglise en 1595. Fildin étant retombé dans ses erreurs, il fut arrêté par ordre de l'Evêque de Saltzbourg, & envoyé à Rome, où il fut brûlé vers la fin du seiziéme siécle.

On parle encore ici d'un Pierre Boquin, natif de Bourges, Calviniste qui a eu des démélez litteraires tant avec les Catholiques, qu'avec les Protestans: il est mort en 1589, & c'est par lui que finit la premiere partie de ce premier volume de la nouvelle Bibliothéque.

L'Auteur commence la seconde partie par une nouvelle apologie de son Ouvrage, où il repete à peu près les

mêmes choses qu'il a dites dans l'Avertissement. Il sent combien cela lui est nécessaire.

Il donne ensuite les noms, les ouvrages & les caracteres de soixante Auteurs Luthériens qui ont écrit depuis l'an 1550, jusqu'au commencement du 17ᵉ siécle. Ces premiers Luthériens suivoient à la lettre les sentimens de Luther, & y étoient fortement attachez; ils goûtoient peu les adoucissemens de Mélanchton, & étoient autant ennemis des Sacramentaires, que des Catholiques.

Les premiers Ouvrages de ces anciens Luthériens sont pour la plûpart ou des Commentaires sur l'Ecriture Sainte, ou des Sermons, ou des Livres de Morale, ou des Traitez de Theologie en forme de lieux communs, ou enfin des Ecrits de Controverse. Comme il seroit trop long de faire le détail de tous ces Auteurs & de tous leurs Ouvrages, M. Du Pin s'est borné aux Ecrivains qui ont eu quelque réputation dans le monde, comme Wolfangus Musculus, Jean Rivius, Jean Sleidan, Jean Agricola, Joachim Camerarius, Mathias Flaccius Illyricus,

Martin Chemniſe, & pluſieurs autres. Il en fait de même des Auteurs Sacramentaires & des Auteurs de la Religion Anglicane, qui ont écrit depuis l'an 1550, juſqu'au commencement du 17^e^ ſiécle: il ne parle que de ceux qui ont été les plus célébres dans leur parti, entre leſquels on remarque un Henri Bullinger, un Conrad Pellican, un Sébaſtien Caſtalion, François Hotman, Auguſtin Marlorat, Antoine Chandieu de la Maiſon des Barons de Chandieu, Philippe de Marnix Seigneur de Sainte Aldegonde, George Buchanan, & François Junius, tous Auteurs; entre les Anglicans on compte Jean Chriſtophorſon, Jean Fox & Guillaume Vittaker.

La troiſiéme partie de ce premier volume contient, comme on l'a dit, l'Hiſtoire des différends qui ont été entre les Théologiens ſéparez de l'Egliſe Romaine; ſur les points de la Religion, de leur confeſſion de foi, de leurs conferences & de leurs ſynodes, depuis l'an 1517, juſqu'en l'an 1600; elle eſt partagée en 8 chapitres, dont le premier eſt de la Conteſtation entre Luther, Carloſtad, Œcomlapade &

Zuingle, au ſujet du Sacrement de l'Euchariſtie. Le ſecond chapitre eſt touchant la Conteſtation entre les Luthériens & les Sacramentaires ſur la confeſſion préſentée à la diette d'Auſbourg. Le troiſiéme rapporte les négociations entre les Luthériens & les Sacramentaires pour parvenir à une concorde entr'eux. Le quatriéme eſt de la continuation des diſputes ſur la Céne entre les Zuingliens & les Luthériens juſqu'à la mort de Luther. Le cinquiéme renferme la ſuite de l'Hiſtoire des conteſtations entre les Luthériens, les Zuingliens & les Calviniſtes ſur la Céne, juſqu'à la fin du ſeiziéme ſiécle. Le ſixiéme chapitre enferme les conteſtations des Luthériens & des Sacramentaires ſur la juſtification & le libre arbitre. Le ſeptiéme eſt touchant les differends des Luthériens & des Calviniſtes avec l'Egliſe Anglicane ſur la Céne. Enfin le huitiéme & dernier chapitre contient les diſputes des Sociniens avec les Luthériens en Valachie & en Pruſſe. Le tout eſt ſuivi d'une Concluſion de l'Auteur de la Bibliothéque, conçûë en ces termes.

La ſimple Hiſtoire, dit-il, des Con-

testations qui ont été entre les Protestans ou prétendus Réformez dans le seiziéme siécle, fait voir combien ceux qui s'écartent de la verité & des sentimens de l'Eglise Catholique, sont sujets à tomber dans des erreurs sur lesquelles ils se divisent entr'eux & se combattent mutuellement. La verité est une, & ceux qui s'en écartent, suivent diverses voyes, ne connoissant point la veritable. Leur égarement fait qu'ils se perdent sans pouvoir se réünir : tout n'est plus chez eux que confusion, que discorde ; insensez qu'ils sont, on peut dire d'eux ce que dit le Prophéte Roi : *Ut quid diligitis vanitatem & quæritis mendacium?* Pourquoi aimez-vous la fausseté & cherchez-vous le mensonge ?

On a mis à la fin de ce premier volume une Table Chronologique de l'Histoire des Sectes & des Auteurs qui y sont contenus. On donnera dans le mois suivant l'Extrait du deuxiéme volume de cette Bibliothéque, avec le caractere particulier de l'Auteur & de tout l'Ouvrage.

ARTICLE XVI.

SECONDE INSCRIPTION QUI se voit à Aouste en Dauphiné, envoyée par Monsieur Guillet de Leyssins Conseiller au Parlement de Grenoble. Remarques du P. E. Souciet de la Compagnie de Jesus sur cette Inscription.

LA premiere de ces Inscriptions a été donnée & expliquée dans les Memoires du mois de Janvier dernier; voici la seconde.

PRO SALUTE IMP.
CAES. M. AVR. ANTO-
NINI. AVG. TECTVM.
PORTICVS.
CVM SVIS COLVMNIS
E PAENVL DVAB ET OPER
TECTO SEX VIREIVS
SEXTVS DECVRIO D. S. P. D.
POLLIONE II. ET ABRO II. C. S.

Cette inscription Romaine a été trouvée le 25 Fevrier 1621. cinq pieds dans terre dans le lieu d'Aouste dependant du

Mandement de Leyssins au Bailliage d Vienne en Dauphiné, terre appartenan te à Monsieur de Leyssins Conseiller a Parlement de Dauphiné, & a été mis d ans l'angle gauche de la tour de son Es lier audit Aouste.

La premiere Inscription est un te moignage de la reconnoissance de habitans d'Aouste pour un de leur Magistrats ; celle-ci est un monumen de l'attachement d'un autre de leur Magistrats pour Marc Aurele surnommé le Philosophe. C'est un présent, un don, que ce Magistrat fait, un édifice public, qu'il dedie pour la santé de cet Empereur. Examinons-en tous les termes.

1°. PRO SALVTE IMP. CAES. M. AVR. ANTONINI AVG. *Pour la santé de l'Empereur Cesar Marc Aurele Antonin Auguste.* Rien ne quadre mieux avec l'Histoire que ce monument; l'un & l'autre se soutiennent mutuellement. Le présent dont il s'agit ici & l'inscription qui nous en conserve la memoire furent faits, comme nous le verrons plus bas, au second siécle sous le second Consulat de T. Vetrasius Pollio & de M. Flavius Aper. Et

pourquoi cette année-là faire des vœux, des dons pour la ſanté de Marc Aurele ? conſultons l'Hiſtoire, elle va nous l'apprendre.

Pendant que Marc Aurele faiſoit la guerre aux Marcomans & aux Quades peuples de Germanie, Caſſius gouvernoit l'Orient, c'eſt-à-dire l'Armenie, la Syrie, la Paleſtine, l'Arabie & l'Egypte. C'étoit un des plus grands Generaux d'armée de ſon ſiecle. Par une ſeverité extraordinaire, il avoit retabli la diſcipline dans les armées Romaines de l'Orient, dont il étoit également craint & eſtimé. La reputation qu'il s'étoit acquiſe, & les victoires qu'il avoit remportées (1) ſur les Parthes à Babylone, dans la Médie & l'Armenie, où Luce Vere l'avoit employé avec Statius Priſcus, & Marcius Verus, le rendirent redoutable aux Empereurs mêmes, comme il

(1) *Antiochiam poſteaquam venit, ipſe quidem (L. Verus) ſe luxuriæ dedit, duces autem confecerunt Parthicum bellum Statius Priſcus, & Avidius Caſſius, & Marcius Verus, per quadriennium ita ut Babylonem & Mediam pervenirent & Armeniam vindicarent.* Jul. Capit. in Vero. C. 7.

paroît par la Lettre de Verus à Marc Aurele, que Vulcatius Gallicanus nous a conservée, & par le discours de Marc Aurele à son Armée que Xiphilin rapporte d'après Dion. Ce grand homme, tel, dit Xiphilin, qu'il seroit à souhaiter que fussent tous les Empereurs, à sa naissance près, qui selon cet Auteur n'étoit pas fort illustre, quoique Vulcatius dise que plusieurs le croyoient de la famille des Cassius, le faisant descendre de celui qui conjura contre Jules Cesar avec Brutus; ce grand homme, dis-je, se fit déclarer Empereur dans l'Orient (1). Quelques-uns prétendent qu'il

(1) *Imperatorem se appellavit, ut quidam dicunt, Faustinâ volente, quæ de Mariti valetudine desperaret.* Julius Capitol. in Marco. *Hic Imperatorem se in oriente appellavit, ut quidam dicunt, Faustinâ volente, quæ valetudini Marci jam diffidebat, & timebat ne infantes filios tueri sola non posset, atque aliquis existeret qui captâ statione regiâ, infantes de medio tolleret.* Vulc. Gallicanus in Cassio.

Τοῦτο δὲ δὴ δεινῶς ἥμαρτεν, ὑπὸ Φαυστίνης ἀπατηθεὶς. Αὐτὴ γὰρ τὸν ἄνδρα ἀῤῥωστή-

qu'il y fut excité par Faustine femme de M. Aurele, qui voyant la santé de l'Empereur son mari s'affoiblir tous les jours, & craignant que son Successeur ne la réduisît à la condition privée, résolut de lui en donner un qui pût en quelque sorte lui avoir obligation de l'Empire. D'autres ont écrit que Cassius méditoit depuis longtems le dessein de s'emparer de l'Empire, selon les avis que Luce Vere en donna à M. Aurele dans la Lettre dont nous avons parlé, & que dès sa jeunesse, selon Vulcatius, il avoit voulu le ravir à Antonin-Pie. Pour assurer le succès de son entreprise, il fit (1) courir le bruit que Marc Aurele étoit

ταντα.... προσδοκήσασα ὅσον οὐκ ἤδη τελευτήσειν, ἐφοβήθη μὴ τῆς ἀρχῆς εἰς ἄλλον τίνα (ἅτε τοῦ Κομμόδου καὶ νέου καὶ ἀπλουστέρου τοὺς τρόπους ὄντος) περιελθούσης, ἰδιωτεύον. Καὶ ἔπεισε τον Κάσσιον δί ἀποῤῥήτων παρασκευάσασαι, ἵν᾽ ἄντι ὁ Αντωνῖνος πάθοι, καὶ αὐτὴν, καὶ τὴν ἀπαρχίαν λάβῃ. Xiphilinus in Marco.

(1) *Alii dicunt ementita morte Antonini Cassium Imperatorem se appellasse.* Jul. Cap. in Marco.

mort. (1) D'autres disent que c bruit se répandit sans qu'Avidius y eût part, mais qu'il en profita pour l'execution de son dessein. Quoi qu'i en soit, les conjonctures où se trouvoi l'Empereur favorisoient de sembla bles nouvelles ; car outre que M. Au rele avançoit en âge & s'affoiblissoit comme il le dit lui-même, (2) ja mais les Empereurs, ni les Armée Romaines ne coururent de plus grand dangers que celui-ci en essuya dans l guerre contre les Marcomans & le Quades, comme on le sçait. A pein

(1) *Alii autem dicunt hanc artem adhi buisse militibus Cassium contra Marci am rem, ut sibi posset consentiri quo dicer Marcum suum diem obiisse.* Vulc. Gall. i Avid. Cassio. Hist. Aug. p. 40.
Ταῦτα οὖν αὐτῷ διανοουμένῳ ἀγγελία ἦλ τὸν Μάρκον τεθνηκέναι, &c. Xiphilinus in Marco.

(2) Il avoit alors environ 55 ans, éta né sous le Consulat de M. Annius Ver pour la seconde fois, & de Lucius Aug *Natus est Roma Marcus 6° Calendas Mai in monte Coelio in Hortis, Avo suo iterum Augure Consulibus*, dit Cap. dans la V de M. Aurele, C. 1.

Février 1720.

en étoit-il délivré par les prieres des Chrétiens qu'il avoit dans son armée, & par le miracle éclatant que Dieu voulut bien operer en leur faveur, & dont l'on voit un monument sur la colomne Antonine, qu'il apprit que l'Orient étoit revolté, qu'Avidius Cassius s'y étoit fait proclamer Empereur, & que plusieurs grandes Villes, sur tout (1) Antioche & (2) Alexandrie l'avoient reconnu. Cette nouvelle jetta le trouble & la terreur jusque dans (3) l'Armée de Germanie, malgré la presence de l'empereur, & jusque dans (4) Rome. Ainsi quoiqu'Anto-

(1) *Ignovit Anthiochiensibus qui multa in Marcum pro Cassio dixerant.* Jul. Cap. in Marco, C. 25. *Anthiochiensibus qui Avidio Cassio consenserant graviter iratus est.* Vulc. Gall. in Cass. C. 9.

(2) *Et cum multa Alexandrini in Cassium dixissent fausta, tamen omnibus ignovit.* Julius Capit in Marco, Cap. 26.

(3) Ἐπεὶ δὲ οἱ στρατιῶται τῇ τε φήμῃ ἰσχυρῶς ἐταράττοντο. Xiphil. in Marco.

(4) *Romæ turbæ etiam fuerunt, quasi Cassius absente Antonino adventaret.* Julius Capitolinus in Marco. C. 25. *Nec Romæ terror defuit, &c.* Vulcat Gall. in Cassio, C. 7.

nin eût résolu de continuer la guerre contre les Barbares pour réduire la Marcomanie & la Sarmatie en Provinces, il fallut abandonner ce projet pour aller pacifier l'Orient. (1)

On ne trouve point en quel tems précisément il marcha pour cette expedition. Les lettres qu'il écrivit en partant à Faustine pour lui mander de le venir joindre, & les réponses que Faustine y fit sont sans dattes dans Vulcatius qui les rapporte. (2) Julius Capitolinus dans la Vie de M. Aurele, & Dion dans Xiphilin semblent placer son départ peu de tems après la celebre victoire remportée miraculeusement sur les Quades. Ce qu'il y a de certain, c'est que M. Aurele n'apprit la révolte de Cassius que l'année du Consulat de Calpurnius Piso & de M. Salvius Julianus; car au

(1) *Voluit Marcomaniam provinciam voluit etiam Sarmatiam facere, & fuisset nisi Avidius Cassius rebellasset sub eodem in Oriente ... Relicto ergo Sarmatico, Marcomanicoque bello contra Cassium profectus est.* Jul. Cap. Cap, 24 & 25.

(2) In Cassio. C. 9 & 10.

premiers avis qu'il en eut il manda Commode son fils de Rome, dit Xiphilin, (1) & le fit venir auprès de lui en Germanie. Or Lampridius dans la vie de Commode, C. XII. (2) dit, que ce jeune Prince partit pour la Germanie le 14 devant les Calendes de Juin; c'est-à-dire, le 19 de May, sous le Consulat de Pison & de Julien. Il falloit donc que M. Aurèle eût reçû la nouvelle de la révolte de Cassius vers le commencement de May. (3)

(1) Τοῦ δὲ Κασσίου κατὰ τὴν Συρίαν νεωτερίσαντος σφόδρα ἐκπλαγεὶς ὁ Μάρκος τὸν Κόμμοδον τὸν υἱὸν ἐκ τῆς Ῥώμης, ὡς καὶ ἐς ἐφήβους ἤδη τέλειν δυνάμενον μετεπέμψατο. Xiphilin. in Marco.

(2) *Profectus in Germaniam 140 Kalendas Aelias, ut postea nominavit, iisdem Consulibus (Pisone & Juliano.)* Lampridius in Commodo, C. 12.

(3) Παρασκευαζομένῳ δὲ Μάρκῳ πρὸς τὸν ἐμφύλιον πόλεμον ἄλλαι τε πολλαὶ νῖκαι κατὰ διαφόρων βαρβάρων, ἐν ταύτῳ καὶ ὁ Κασσίου θάνατος ἀπηγγέλθη. Προσπεσὼν γὰρ βαδίζοντι τῷ Κασσίῳ Ἀντώνιος ἑκατόνταρχος, ἐξαίφνης ἔτρωσε κατὰ τοῦ αὐχένος οὐ πανὺ πλήγῃ καιρίᾳ . . . ὁδὲ

Il apprit ſa mort avant que de partir pour l'Orient, & pendant qu'il faiſoit encore les préparatifs de cette expedition. Caſſius fut aſſaſſiné trois mois & ſix jours aprés avoir pris le titre d'Empereur ; & ceux qui le tuerent vinrent eux-mêmes apporter ſa tête avec la nouvelle de ſa mort à M. Auréle. L'on peut donc compter qu'il la reçût environ trois mois ou trois mois & demi aprés l'avis qu'il avoit eu de la revolte, & par conſequent vers la mi-Août : ainſi il ne partit qu'environ la fin de ce mois, ou même aprés, & ne pût arriver en Orient que ſur la fin de l'année, ou au commencement de la ſuivante. Pour celle-ci qui eſt celle du Conſulat de Pollion & d'Aper, M. Aurele l'employa toute entiere à cette expedition, ou plûtôt à ce voyage, n'étant rentré dans Rome que le 27 de Novembre qu'il triompha, comme nous l'appre-

Δέκαρχος ἐν τούτῳ τὸ λοιπὸν προσκατείργαζο καὶ τὴν κεφαλὴν αὐτῷ ἀποτεμόντες, πρὸς τὸν Αὐτοκράτορα ὥρμησαν. Καὶ ὁ μὲν οὕτω μῆνάς τε τρεῖς καὶ ἡμέρας ἓξ ὀνειρώξας ἐσφάγη. Xiphilin. in Marco.

Février 1710.

nons de Lampridius au (1) commencement de la vie de Commode. Ce fut donc proprement l'année du second Consulat de Pollion & d'Aper que cet Empereur passa en Orient.

Indépendamment des périls qu'il pouvoit courir au milieu des peuples & dans les Villes qui s'étoient soulevées, & qui pouvoient entreprendre de prévenir sur lui les justes appréhensions qu'elles devoient avoir de son ressentiment ; les difficultez d'un si long voyage ; (2) l'âge de ce Prince, qui étoit alors dans la 55e année ; (3) la délicatesse de sa complexion qui s'af-

(1) *Romam rediit . . . & cum Patre Imperator est appellatus 5° Kalendarum Decembrium die, Pollione & Apro Consulibus, & triumphavit cum patre.* Lamprid. in Comm. C. 2. *Togam virilem accepit, cum patre appellatus Imperator 5° Kal. Exuperatorias, Pollione iterum & Apro Consulibus, triumphavit decimo Kalendas Amazonias, iisdem Coss.* Idem ibidem, C. 12.

(2) Ἄνθρωπος καὶ γέρων ἤδη καὶ ἀσθενὴς, dit-il lui-même dans Xiphilin.

(3) Αὐτὸς μὲν γὰρ ἀσθενὴς ἦν τῷ σώματι. Xiphilin, au com. de la Vie de M. Aurele.

foiblissoit tous les jours, & qui faisoit craindre à Faustine qu'il ne lui fût bien-tôt enlevé, tout cela pouvoit donner de justes alarmes à ceux qui s'interessoient à la santé d'un Prince que sa bonté & sa clémence rendoient cher à tous les peuples. (1) Nous trouvons donc cette année-là de justes sujets de faire des vœux pour sa conservation, & notre inscription qui nous apprend ceux que fit à ce sujet un Magistrat d'Aouste, s'accommode parfaitement avec l'Histoire.

Ce ne sont pas les seuls que l'on fit à cette occasion, & je crois que ce monument d'Aouste peut nous déterminer à fixer à peu près au même tems deux autres inscriptions rapportées par Gruter, p. 85. n. 3, & 4. La premiere est:

(1) *Qui, nisi à voluptariis, unicè amabatur.* Vulc. Gall. in Avidio Cassio. C. 7.

VOTO SVSCEPTO PRO SALVTE
IMP. CAESARIS M. AVRELI
ANTONINI AVG. PII FELICIS
SEX. POMPEIVS PRIMITIVVS CVM
M. VIRRIO STRVTTO FIL.
COLVMNAS CVM EPISTILIO
DEO MAGNO SERAPI
IN INTROITVM EXORNAVERVNT

La seconde porte :

PRO SALVTE IMP. CAES.
M. AVR. ANTONINI AVG.
PII FEL. PP.
VOTO SVSCEPTO
DEI MAGNI SERAPIDIS
TEMPLVM COLVMNIS
. . . .
ORNARI
SEXTVS POMPEIVS PRIMITIVVS
M. VIBIVS SATVRNINVS
S. P. C.

(1) Julius Capitolinus dans M. Aurèle, C. 26 & (2) Lampridius dans

(1) *Apud Ægyptios civem se egit & Philosophum in omnibus studiis, templis, locis.*

(2) *Profectus est (Commodus) commendatus militibus, cum Patre in Syriam & Ægyptum.*

Commode, C. 2. diſent, que dans c
voyage M. Aurèle viſita l'Egypte; c'e
peut-être pour cela que dans cett
inſcription on s'adreſſe à Serapis l
Dieu Tutelaire du païs où étoit alor
l'Empereur, & qu'on lui recomman
de ſa ſanté. Quoi qu'il en ſoit, ces vœu
tous ſemblables à ceux du Magiſtra
d'Aouſte me paroiſſent faits dans le
mêmes conjonctures; & puiſque notre inſcription nous apprend le tem
auquel on faiſoit de ces ſortes d'offrandes pour l'Empereur M. Aurèle, on peut croire que ceux-ci ſont de la même date, & je ne vois guéres dans la Vie de ce Prince d'autre occaſion à laquelle on puiſſe mieux les appliquer; car eût-on fait des vœux à Serapis pour l'expedition des Marcomans & des Quades? N'eſt-ce pas plûtôt pour un voyage en Syrie & en Egypte? Je ſçais pourtant qu'on faiſoit des vœux à Serapis, & qu'on en fit même pour M. Aurèle indépendamment de ces circonſtances, & en d'autres tems: auſſi n'ai-je prétendu donner ceci que pour une ſimple conjecture.

II°. IMP. CAES. M. AVR. ANTONINI AVG. Voilà les noms de M. Aurèle, tels

qu'on les trouve ſur les Médailles & dans le même ordre. Au reſte quoique depuis quatre ans on lui donnât le titre de GERMANICVS, & que cette année-là même on lui eût accordé celui de SARMATICVS, on ne doit point trouver extraordinaire que notre inſcription ne les lui donne point. Souvent les Médailles de la même année ne les marquent pas non plus, par exemple ANTONINVS AVG. TR. P XXX. *Mezzabarba p.* 224. IMP. CAES. M. AVREL. ANTONINVS AVG. P. M)(IMP. VIII. COS. III. PP. *Id. p.* 225, *&c.*

TECTVM PORTICVS. Voici ce que le Magiſtrat d'Aouſte avoit offert aux Dieux pour la ſanté de l'Empereur. Le toit d'un portique ou d'une galerie qu'il avoit fait bâtir à ſes dépens.

CVM SVIS COLVMNIS, avec les colonnes ou piliers qui le ſoutenoient.

ET PAENVLIS DVABVS. *Pænula*, que quelques-uns de nos Dictionnaires & de nos Auteurs écrivent par un *e* ſimple, *penula*, notre inſcription, auſſi-bien qu'une autre rapportée par Gruter DCCXV, 10. par un *æ*, ſignifie gros manteau, que

l'on prenoit quand on alloit à la campagne, & lorsque l'on sortoit pendant le mauvais tems, & pendant la pluye, comme on le voit évidemment dans Ciceron, *Orat. pro Milone*, *n.* 28, où il décrit Milon allant à la campagne, dans sa chaise, envelopé d'un gros manteau de cette espéce : *in rheda pænulatus* ; & par Juvenal, sat. V. v. 79. où un Client dit qu'il avoit été souvent obligé de courir la Ville de grand matin :

.....Fremeret sæva cum grandine vernus
Jupiter, & multo stilaret pænula nimbo.

Et par ces épigrammes de Martial, où feignant d'envoyer pour étrênes de ces sortes de manteaux, il dit :

Ingrediare viam cœlo licet usque sereno.
Ad subitas nusquam scortea desit aquas.

C'est au L. XIV, Epig. 130, dont le tître est, *pænula scortea.* Et au même Liv. Epig. 145, dont le tître est, *pænula gausapina*, il dit :

Is mihi candor inest, villarum gratia tanta est,
Ut me vel media sumere messe velis.

Février 1720.

Pænula, ne peut avoir ce ſens dans notre inſcription. Il ne s'agit point d'un homme, ni de ſon vêtement, mais d'un édifice. Ainſi je le prens pour une eſpece de ces tentures, *vela*, dont les anciens avoient l'uſage non ſeulement dans leurs maiſons & dans leurs chambres, mais encore dans leurs portiques, ou galeries. Car, 1°, il eſt certain qu'ils en mettoient à ces ſortes d'édifices. Properce le marque expreſſément, L. II. Eleg. XXXII, v. 10. & 11.

Scilicet ombroſis ſordet Pompeia columnis,
Porticus Aulæis nobilis Attalicis.

Ces tentures, ou comme les Romains parloient, ces voiles étoient de différens uſages. Le Juriſconſulte Ulpien, dans un fragment de ſon XX^e Livre, *ad Sabinum*, que le Digeſte nous a conſervé, *L. Quæſitum eſt de Inſtr. & Inſtr. Leg.* en diſtingue de cinq eſpéces; 1°. Ceux que l'on mettoit dans les maiſons pour donner du frais ou de l'ombre, *vela*, dit-il, *quæ frigoris cauſâ vel umbræ in domo ſunt*; 2°. Ceux dont l'on ſe ſervoit pour garentir les édifices du vent ou de la pluye, *vela cilicia*, (ou plûtôt *cilicina*) *quæ ideo*

parantur, ne ædificia vento vel pluvi. laborent; 3°. Ceux que l'on tendoi dans les édifices tout ouverts par en haut exposez à l'air, *quæ in hypæthri extenduntur*; 4°. Ceux que l'on ten doit autour des colonnes, *quæ sun circa columnas*; 5°. Enfin ceux que l'on pendoit quelquefois devant la porte de la maison, & qu'ils nommoient avant-porte, *Protyrum*, & que nous pourions appeller *portieres*, comme nous faisons les pieces d'étoffes, ou de tapisseries que nous tendons aux portes des chambres dans nos appartemens. *Protyrum domus, si velamen est, inquit, instrumento domûs continetur.* C'est une décision de Papinien qu'Ulpien rapporte. On voit par là qu'il y avoit en général deux sortes de ces voiles; les uns qui servoient en dedans des maisons & dans les appartemens, & les autres en dehors. Ceux de la prémiére & de la quatriême espéce, dont parle Ulpien, sont du prémier genre. Ceux de Properce à l'endroit que j'ai cité, & qu'il nomme *aulæa*, sont aussi de ce genre; les trois autres qui se trouvent dans Ulpien sont du second; c'est-à-dire, qu'ils se tendoient en dehors.

C'eſt auſſi à mon ſens de ceux-là que parle notre inſcription dans ces mots ET PAENVLIS DVAB. La preuve de ceci eſt le nom qu'on leur donne, car de même que *pænula*, quand il s'agit d'un homme, ſignifie un gros manteau que l'on prend contre la pluye & le mauvais tems, quand par métaphore l'uſage l'a appliqué aux tentures des édifices, il doit ſignifier celles qui ſervoient à les garentir du mauvais tems, & des injures de l'air, & qui par conſéquent ſe tendoient en dehors, & étoient par rapport à un bâtiment ceque le *pænula* étoit au regard de l'homme.

On voit encore par là de laquelle des trois eſpéces de tentutes extérieures il faut entendre ces mots de l'inſcription : car, 1°, ce n'eſt point un *Protyrum*, ou un avant-porte, une portiére : on l'eût diſtinguée par ſon nom, & autrement que par le mot *pænula*. 2°, ce n'eſt pas non plus de ces voiles qui ſe tendoient au-deſſus des édifices ouverts par en haut ; il s'agit ici d'un lieu couvert, & dont l'on marque expreſſément qu'on avoit fait conſtruire le toit, TECTVM PORTICVS, &c. que

les dedans étoient couverts, ET OPER. TECTO. Il reste donc que ce soit de ces voiles qu'Ulpien désigne par ces mots, *Vela cilicia* (ou plûtôt *Cilicina*) *quæ ideo parantur, ne ædificia vento vel pluviâ laborent*, des ces voiles de grosse étoffe qui servoient à garentir les bâtimens du vent ou de la pluye ; & qui de toutes ces differentes espéces sont celle à laquelle le nom *pænulæ* convient le mieux, ou même la seule à laquelle il convienne.

Enfin on voit par là quelle est la raison qui a fait donner le nom de *pænula* à ces sortes de voiles ou de tentures extérieures, & nous retirons en ceci deux avantages de notre inscription, l'un qui concerne les choses & la connoissance de l'Antiquité, & l'autre qui regarde les mots ou la Grammaire: car 1° on ne sçavoit point assez, que les Anciens étendissent des voiles en cette maniére au dehors des édifices qu'ils vouloient garentir des injures de l'air ; nulle inscription, nul monument antique n'en faisoit mention ; notre inscription nous les marque bien distinctement. A la verité Ulpien en avoit dit un mot, mais il étoit peu connu & peu entendu ; no-

tre inſcription le confirmera & le fera mieux comprendre. 2°, on ſçavoit bien que *pænula* étoit proprement, comme je l'ai dit, un manteau de fatigue pour la campagne, & le mauvais tems, & que Martial a auſſi employé ce mot par métaphore pour exprimer des enveloppes ou des ſachets dans leſquels on mettoit des olives. *L. XIII Epig. I.* v. 1.

Ne toga cordylis, ne pænula deſit olivis, &c.

Mais on ne ſçavoit pas que ce mot ſe dît auſſi de ces tentures ou voiles de maiſons qui leur ſervoient en quelque ſorte de manteau. S. Jerôme ſemble auſſi indiquer cette ſignification dans la Vulgate, & notre inſcription nous apprend pourquoi au ch. XXXVI de l'Exode, v. 18, il appelle manteau en Latin *pallium* l'étoffe qui couvroit le Sanctuaire ou le Tabernacle, & elle juſtifie cette expreſſion; car pourquoi aller chercher ce mot pour exprimer ce que le Texte appelle ſimplement אהל, *tabernaculum*; pourquoi employer une métaphore qui paroît forcée, ſi l'uſage ne l'avoit adoucie, & n'avoit accoutu-

mé à appeller manteau *pænula* ou *pallium*, les voiles qu'on étendoit ſur les édifices pour les préſerver de la pluye & des injures de l'air ?

Ainſi le ſens du mot *pænula* que nous trouvons dans notre inſcription, juſtifie l'uſage que la Vulgate fait du mot *pallium* à l'endroit cité. Enfin ſi nous voulions parler en Latin des paillaſſons & des paravents d'étoffe ou de toile, que nous mettons devant les fenêtres & devant les portes, ſans uſer de périphraſe ni forger de mot barbare, notre Inſcription nous apprend que nous devrions les nommer *pænula.*

Au reſte elle parle, non pas d'une *pænula* ſeule, mais de deux, ET PAENVLIS DVAB. Ce qui peut s'entendre en trois maniéres : 1°, en prenant l'une des deux pour une tenture, ou un voile de rechange, & ſi je puis ainſi m'exprimer, une tenture de reſpect & de répit, comme on appelle ſur mèr les voiles, dont on ſe fournit pour changer ; 2°, en ſuppoſant qu'on les tendoit toutes deux enſemble l'une ſur l'autre, mode qui n'eût été ni particuliére aux Romains, ni nouvelle. Dieu

avoit ordonné dans l'Exode, ch. XXVI, v. 14. que le Tabernacle eût deux de ces sortes de couvertures, & qu'elles fussent de peaux. ועשית מכסה לאהל עורת אילם מאדמים ומכסה עורת תחשים מלמעלה *Tu feras une couverture pour le Tabernacle, qui sera de peaux de mouton teintes en rouge, & une autre de peau de couleur violette pardessus*; ce qui fut executé. *Ibid. C. XXXVI, v.* 19. le mot מלמעלה, *pardessus* marque évidemment que ces deux couvertures se mettoient ensemble, l'une sur l'autre; & les deux voiles ou tentures que le Magistrat d'Aouste fit faire pour le portique dont il s'agit, auroient pû se mettre aussi l'une sur l'autre pour mieux empêcher la pluye de pénétrer. 3°. Ces deux piéces de tenture, ou ces deux *pænulæ*, pouvoient servir en deux endroits differens, l'une d'un côté, & l'autre de l'autre côté du portique. Je ne vois point de raison de s'attacher à la prémiére opinion. Il ne paroît pas qu'il fût nécessaire d'avoir un de ces parapluyes de reserve. Il eût suffi d'en faire faire un autre quand le premier eût été usé. Nous n'avons pas non plus de

preuves que les Romains doublassent ces tentures, La troisiéme explication me paroît plus vraisemblable & plus naturelle; c'est une tenture compléte de deux pieces, pour servir châcune d'un côté du portique.

La matiére de ces sortes de tentures ou de voiles, (car puisque cet usage de l'Antiquité est peu connu, il n'est point inutile de l'expliquer ici le plus qu'on pourra) la matiére, dis-je, de ces sortes de tentures n'est point exprimée dans notre inscription, mais les hommes mêmes portoient des *pænulæ* de peau. C'est ce que Martial appelle *pænula scortea* dans le titre de la 130[e] Epigramme de son XIV[e] Livre, que j'ai rapportée ci-dessus. Ainsi l'on ne doit point douter, ce me semble, que celles des maisons ne fussent aussi quelquefois de même matiére, Elles rejettoient certainement mieux la pluye que n'eût fait toute autre étoffe.

ET OPER TECTO. Je lis *& opere tecto*, & par là j'entends les dedans du Portique, auxquels l'inscription vient, après avoir parlé des dehors, j'entends des statuës, des bas reliefs,

des peintures, des miroirs, & d'autres meubles ou ornemens semblables & convenables à ces sortes de lieux.

SEX VIREIVS SEXTUS. C'est le nom du Magistrat d'Aouste qui avoit fait faire à ses frais les ouvrages dont nous venons de parler. Il étoit d'une famille Romaine établie dans les Gaules, & peut-être à Rome. C'étoit une famille Romaine, le nom & les prenoms qu'elle porte, QUINTUS, SEXTVS, MARCVS, le montrent assez. Et apparemment qu'elle étoit originaire de *Laurentum* dans le Latium; car nous allons voir un Vireius qui porte le surnom de *Laurentinus*, & l'on sçait, comme l'a remarqué Sigonius dans son livre des noms des Romains C. 6, que les surnoms, *Cognomina*, se prenoient souvent du lieu d'où l'on étoit venu, de celui ou l'on étoit né, ou de celui où l'on avoit demeuré, comme *Sabinus*, *Regillensis* ou *Regillanus*, *Valerius Autias*, *S. Roscius Amerinus*, *Furius Medullinus*, *Fusius Caldinus*, *Sulpitius Camerinus* & cent autres. Les Vireius étoient établis dans les Gaules.

L'on en trouve dans Gruter, page CCCCLXXXVIII. n. 8. qui demeuroient à Lion.

D M

ET

MEMORIAE AETERNAE,
Q. VIREI LAURENTINI
IIIIII. VIRI AVG. CC. C. AVG.
LVGDVNI
HOMINIS INCOMPARA
BILIS. ET VIREIAE ATHE
NAIDI CONIVGI EIVS MEMO
RIAM QUAM LAVRENTINUS
CONIVGI KARISSIMAE. FE-
CERAT VIREIVS ATHENA
GORAS FILIVS EORVM
EVMDEM LAVRENTINVM
CVM CONIVGE COLLOCA
VIT. ET SUB ASCIA DEDICA
VIT.

Et à Narbonne une VIREIA VERBERI SECVNDA dans Scaliger & dans Gruter pag. DLCXXXVII. II. Comme Aouste n'est pas fort éloigné de Lion, il est à croire que les Vireius d'Aouste & ceux de Lion étoient la même famille dont la branche cadet-

te s'étoit établie à Aoufte, car celui d'Aoufte avoit pour prenoms SEXTVS, & celui de Lion QVINTVS. Ce qui montre que ceux de Lion étoient les aînez. Celui d'Aoufte a même pour prenom & pour furnom SEXTVS. Car, c'eft une remarque de Sigonius, qui fe confirme par bien des exemples ; les furnoms fe prenoient quelquefois du rang ou des circonftances de la naiffance : ainfi *Geminus* étoit le furnom de *Servilius*; *Tergeminus*, celui des Horaces & des Curiaces ; *Secundus* celui d'un C. *Poppæus* Conful fubftitué l'an 761 de Rome, *Cordus* avoit le furnom de *Mutius*; *Prifcus* celui des *Tarquins* & des *Servilius*, &c.

DECVRIO. Les Decurions étoient, comme on fçait, les Magiftrats des Colonies & des Municipales. Ils compofoient le Confeil des unes & des autres. En un mot il étoient dans ces lieux ce qu'étoient à Rome les Senateurs. Il s'enfuit de là qu'Aoufte qui d'abord n'avoit été qu'une Prefecture, comme je l'ai montré dans mes Remarques fur la premiere infcription qui s'y voit, étoit devenuë Co-

lonie, ou du moins Municipale. Car les Prefectures n'avoient ni Decurions, ni Conseil. Elles étoient gouvernées par des Quatuorvirs que Rome leur envoyoit tous les ans. Ce n'étoit point une chose extraordinaire que de faire un Bourg Colonie; & ce n'étoit pas les villes seules que l'on honoroit de ce titre. M. Aurele cette année-là même ou la precedente érigea en Colonie le Bourg où mourut Faustine. *Fecit Coloniam Vicum in quo obiit Faustina*, dit Lampridius dans la vie de cet Empereur, C. 26. Aouste put donc bien, tout Bourg qu'il étoit, passer au rang des Colonies & des Municipales, étant sur tout aussi important qu'il l'étoit à cause du passage dans les Gaules.

D. S. P. D. C'est à dire, *De sua pecunia dedit*, ou *dedicavit*. Il a donné ou dedié de son argent, de ses deniers, à ses frais. On trouve dans les Inscriptions de Gruter en semblables cas, D. S. *de suo*. On trouve D. S. D. *de suo dedit*, ou D. S. D. D. *de suo donum dedit* ou *dono dedit*, ou simplement D. D. *dono dedit* ou D. D. D. *do-*

num dedit dedicavit, ou *dono datum dedicavit.* D. S. P. *de suo posuit.* D. S. P. P. *de sua pecunia posuit*, & d'autres formules semblables. L'on n'y trouvoit point D. S. P. D. Ainsi c'est une de ces sortes de formules que notre Inscription nous conserve & nous apprend.

POLLIONE II. ET ABRO II. C. S. Il y a une faute dans le mot ABRO, il falloit mettre APRO, comme on lit sur deux inscriptions de Gruter XXX. 4. POL. ET APRO COSS. & XXXI. 3. APRO II COSS. & dessous, POLLIONE PET. pour VETR, & sur une colonne de marbre deterrée dans la campagne de Rome sur la fin du dernier siecle, & gravée par Monsieur Charles Cesar Malvasia dans ses *Marmora Felsinea*, sect V. C. 9. p. 253. APRO II ET POLLIONE II COS. Dans Lampridius en la vie de Commode. *Cum Patre Imperator est appellatus, Pollione & Apro Coss.* M. Co. Charles Cesar Malvasia a deja remarqué, comme moi, dans ses *Marmora Felsinea*, p. 98, & p. 462, que le P & le B se mettoient souvent dans les inscriptions l'un pour l'autre; la rai-

ſon eſt que ces lettres ayant un ſo
ſemblable, il a été fort aiſé de les côn
fondre dans l'ortographe, ſur tout
des ouvriers tels que ceux qui gra
voient ces ſortes de monumens. Ca
ſi les Copiſtes & les Moines qui o
decrit les anciens Auteurs, & q
étoient les ſçavans, & preſque l
ſeuls gens de lettres de leur tems s
ſont trompez ſi ſouvent dans l
manuſcrits, quelle merveille que d
Artiſans groſſiers ſans étude, & ſa
lettres s'y ſoient quelquefois mépr
De là *collabſam*, *conlabſum*, *obti*
ſtib. Stipendiorum, *plepis*, *apſens*, *a*
ſolutum, *apſtinens*, *apſtulit*, *opſid*
opſtetrix, &c. qui ſe trouvent dans
inſcriptions quoiqu'il fût moins aiſé
ſe tromper dans ces mots, que dans
nom propre d'un homme, puiſque ceu
ci ſont des noms d'un uſage très-f
quent, qu'on diſoit & qu'on éc
voit tous les jours, au lieu que la p
nonciation & l'ortographe du no
propre d'un homme étranger qu'on
peut-être jamais écrit ni prononcé,
peuvent très-bien ignorer, & qu'
peut très-aiſément s'y tromper. Car
ne crois pas que l'on pretende que

nom d'un Citoyen Romain, tout Consul qu'il étoit, fût d'un usage aussi commun dans toutes les Provinces où l'on parloit Latin que les mots *collapsus*, *optio*, *stipes*, & semblables.

Du reste rien n'est plus juste que l'Epoque de ce Consulat. T. Vetrassius Pollio, & M. Flavius Aper furent en effet Consuls ensemble, & tous deux pour la seconde fois; Pollion l'ayant été pour la premiere 10 ans auparavant avec Servilius Pudens; ainsi il n'y a point de doute au regard de Pollion. Pour Flavius Aper, on ne sçait point quelle est l'année de son premier Consulat, non plus que celui de bien d'autres, parcequ'apparemment il ne fut point Consul ordinaire, & des Kalendes de Janvier, mais *suffectus*, & substitué à la place d'un autre dans le cours de l'année. Monsieur Jansson de Almelovéen dans les Fastes Consulaires qu'il imprima en 1705 à Amsterdam, p. 216, conjecture qu'Aper a pu être Consul pour la premiere fois avec le même Pollion, dont il fut encore Collegue à son second Consulat, avec cette difference que cette année de leur pré-

mier Consulat Pollion fut Consul ordinaire, & qu'Aper peut-être, dit-il, fut substitué à Servilius Pudens qui fut l'autre Consul ordinaire, comme il paroit par Gruter, p. MIX. 12. par Spon, Inscrip. p. 33, 34, & par la 3^e loi, ff. *de his quæ in Testam.* Ce sçavant Jurisconsulte de Hollande se fondoit sur l'inscription de Gruter XXX. 4. dans laquelle on lit POL. ET APRO COSS. sous le Consulat de Pollion & d'Aper; mais la preuve ne me paroit pas bien forte, car souvent on n'ajoute point au nom des Consuls le nombre de leurs Consulats; ainsi un Consulat marqué sans aucun nombre n'est pas toûjours le premier dont un Conseil ait été revétu, on peut s'en convaincre par la loi-même 3 ff. *de his quæ in Test.* Car quoique Servilius Pudens fût à son second Consulat l'année que Pollion n'en étoit qu'au premier, la loi dit simplement de l'un comme de l'autre, *Sententia Imperatoris Antonii Augusti Pudente & Pollione Consulibus*, & non pas *Pudente* II *& Pollione Consulibus*. De même Lampridius dans Commode. *Nominatus inter Cæsares 4° Iduum Octobrium, quas herculeas pos-*

tea nominavit Pudente & Pollione Coss. Et pour dire quelque chose de plus ressemblant encore à l'inscription de Gruter, le même Lampridius dans l'endroit que j'ai deja rapporté deux fois dit: *Cum Patre Imperator est appellatus 5ᵉ Kal Decemb. die, Pollione & Apro Coss.* non pas Pollione II & Apro II Coss. quoique l'un & l'autre fût alors Consul pour la seconde fois. Et dans le même Commode, C. 12. *Togam virilem accepit, cum patre appellatus Imperator 5° Kalendas Exuperatorias Pollione iterum & Apro Coss.* Il y a une infinité d'exemples pareils. Cependant il faut convenir que si l'inscription de Gruter n'est pas une raison convaincante, elle peut au moins fonder une conjecture, mais encore un coup, conjecture qui me paroit très-legére.

Quoi, qu'il en soit au reste de l'année du premier Consulat de M. Flavius Aper, il est toujours sûr par les autres inscriptions que j'ai citées ci-dessus, qu'il étoit Consul pour la seconde fois la même année que Pollion l'étoit aussi pour la seconde

fois. Ainsi notre Inscription accuse juste.

cs pour signifier *Consulibus*. Est-ce une faute & manque-t-il un o, falloit-il cos, ou cette abreviation étoit-elle aussi en usage pour exprimer *Consulibus*? si ce n'est point une faute, mais une abreviation, elle est particuliére à notre inscription, & ne se trouve sur aucune autre, que je sçache.

ARTICLE XVII.

METHODE DU SIEUR Py-Poulain de Launai, ou l'Art d'apprendre à lire le François & le Latin par un nouveau sisteme si aisé, qu'on y fait plus de progrès en trois mois qu'en trois ans par la maniere ordinaire. A Paris, chez Nicolas le Clerc ruë S. Jacques, & chez Jean François Herissant, Ruë Neuve Notre-Dame 1719 *in* 12. *pp.* 240. *caractere S. Augustin.*

PArmi les methodes nouvelles, pour faciliter les sciences qui ont

distingué notre siecle, on doit faire cas particulierement de celle qui aprendroit à faire aisément la premiere demarche dans les Sciences, qui est de sçavoir lire. L'Auteur, dans un Dialogue, dont il appelle les personnes *Micion* & *Demée*, pretend prouver deux choses : 1°, que la maniere commune d'enseigner à lire est très-defectueuse & fort longue ; 2°, que la science qu'il pratique, depuis 15 ou 20 ans, est plus exacte & plus courte. Par la voye usitée, dit-il, on n'aprend qu'imparfaitement & qu'avec peine à lire en deux ou trois ans, & par la mienne, ajoûte-t-il, on aprend à lire parfaitement & sans nulle peine en trois mois. Il ne veut pas aparemment qu'on prenne ce qu'il dit pour une regle si generale, car par la methode ordinaire plusieurs aprenent à lire en trois mois, & on repond bien que quelques-uns auront besoin d'un plus longtems même avec la plus parfaite methode.

Le premier point qu'il veut montrer sur le defaut de la maniére ordinaire, se tire du nom peu convenable des

lettres de l'Alphabet par rapport au besoin de faire épeler les enfans & ces autres commençans. En effet pour exposer ici sa penséed'une maniere sensible, en nommant les consones, *b*, *f*, *h*, *k*, *q*, *x*, par leurs noms ordinaires, *bé*, *effe*, *hache*, *ka*, *quu*, *ixe*, & les autres à proportion ; quel rapport trouve-t-on entre ce nom & ce qu'on leur fait dire en repetant, on leur fait assembler *b-a*, ba ; *f-o*, fo ; *h-e* ; he ; *x-a*, xa ; au lieu que selon le nom ordinaire des consones ils devroient assembler & épeler b-a, *bea* ; f-o, *éfo* ; h-e, *aché* ; x-a, *ixa*.

Afin de remedier à ce defaut, il propose, & il pratique de ne donner à ces consones aucun nom que celui de leur son le plus simple, avec le secours de l'*e* muet, qui est la plus imperceptible des voyelles, & dont le son est si obscur qu'il ne se fait entendre qu'autant qu'il faut pour faire sentir le son des consones : il veut donc, ce semble, & avec raison, qu'on appelle les consones non plus *bé*, *éfe*, *ache*, *ka*, *quu*, *ixe*, &c. mais simplement avec un *e* muet, *be*, *fe*, *he*, *ke*, ou *que*, *ue* ; comme ces syllabes se pro-

noncent dans la derniere ſyllabe des mots *tombe*, *agraſe*, *Dunkerke*, *blanque*, *axe*, &c.

Il ne donne point d'exemple d'aucun mot qui finiſſe par *he*, & il n'en apporte point la raiſon; elle eſt aiſée à trouver; c'eſt qu'il n'y en a point en notre langue; ce qui auroit pû le conduire à une autre reflexion pour abreger ſa methode, & ce qu'on lui conſeille d'y inſerer; ſçavoir que la lettre *h* n'a aucun ſon particulier en François. Ainſi dans la pratique d'enſeigner à lire, il faut avertir les commençans de regarder cette lettre, comme ſi elle n'étoit point, excepté qu'au commencement de certains mots qu'on leur marquera, elle empêche l'éliſion de l'*e* muet qui la precede immediatement; c'eſt ce que nous appellons des *haches aſpirées* comme dans les mots *halebarde*, *heros* qui avec l'article ſe prononcent *la helebarde*; *le heros*; au lieu que dans les autres *haches*, il ſe fait alors une éliſion, comme *l'honneur*, *l'hermite*, &c.

Quoi qu'il en ſoit, Monſieur Py-

Poulain faiſant épeler b-a, & f-o, avec un *e* muet, fait dire b-a, *be-a* & f-o, *fe-o*; il les fait épeler ainſi en deux ſyllabes, dont la premiere a un *e* muet pour voyelle : mais puiſque cet *e* muet a un ſon preſque imperceptible, comme nous avons dit, le maître à lire pourroit s'épargner les frais des deux ſyllabes & faire épeler ſimplement & tout d'un coup comme il vient naturellement dans la bouche b-a, *ba*; f-o, *fo*; & ainſi des autres, en comptant pour rien l'*e* muet, quand il ne fait point une ſyllabe particuliere dans ce qu'on lit. Cependant le principe de l'Auteur en general paroit très-bon, de changer les noms ordinaires des lettres, ces noms n'étant propres qu'à cauſer aux commençans un grand embarras qui leur eſt ôté, par les noms plus ſimples que nous avons dit.

Au reſte ce n'eſt là pour apprendre à lire le François qu'une des moindres difficultez ; la plus grande eſt la multiplicité de certaines lettres, & ſur tout de certaines voyelles qui ne forment enſemble qu'un ſon unique, comme les diphtongues *eu*, *ou*, *an*, *in*, ou les lettres aſſemblées, *ill*, *ch*, *gn*,

qui ne forment encore qu'un ſon unique & ſimple, comme dans les mots, *feu*, *fou*, *glan*, *fin*, *chat*, *ignorant*. La ſeconde difficulté qui eſt pour le moins auſſi grande, ſe trouve dans l'unité ou reſſemblance de certains caracteres qui forment par rapport à la proncia-tion des ſons tout differens, comme *en*, qui dans le mot bi*en* à un ſon tout different de celui qu'il a dans le mot *en*tre. La troiſieme difficulté eſt l'unité d'un même ſon qui eſt quelquefois exprimé dans l'écriture par des cinq, ſix, ſept & huit manieres toutes differentes; comme le ſon de l'*e* ouvert, qui s'écrit tantôt par *ès*, *procès*; tantôt par *eſt*, *il eſt*; puis par *oiſt* *paroiſt*; par *ais*, *fais*; par *aix faix*; puis par *aie*, *haie*, ou *aye haye*. De plus il eſt beaucoup de lettres qui ne ſe prononcent point; mais l'Auteur ôte cette derniere difficulté en marquant ces lettres en rouge ou en Italique; les commençans ſupprimant ainſi ces lettres par les marques, s'habituent dans la ſuite à les ſupprimer là où il faut, ſans qu'ils ayent beſoin de marques.

A l'égard des difficultez preceden-

tes, il ne paroit pas dans le livre de l'Auteur qu'il y ait ſuffiſamment remedié; il inſinuë ſeulement qu'il fait prononcer par un même ſon d'abord certain amas de lettres; mais comme il n'en donne point les exemples eſſentiels, ſa reflexion ne ſuffit pas, & quand il auroit donné quelques exemples, ils ne ſuffiroient pas encore pour toutes les occaſions; puiſque l'uſage & le ſon des mêmes lettres changent ſelon diverſes occaſions; par exemple, *il* deſigne le ſon d'un *l* moüillée dans *peril*, & non point dans le pronom *il*, ni dans *fil*; de même *gn* a un ſon foible ou moüillé dans *ign*orant, & il l'a dur ou ſec dans *gno*monique, & ainſi dans mille autres.

Comment donc remedier à ces inconveniens pour enſeigner à lire? Par la methode la plus ſimple dont notre Methodiſte pourra ſe ſervir quand il lui plaira, & qu'on veut bien marquer ici pour lui ou pour tous ceux qui voudront s'en accommoder.

Nouvelle methode pour apprendre à lire en aussi peu de tems qu'il se puisse.

Il ne faut d'abord que faire prononcer aux Commençans les trente-trois sons ou lettres simples, comme on les voit dans la Table des sons rapportée dans la Grammaire du P. Buffier p. 122 de l'édition de Paris 1713. on commencera donc à leur faire prononcer les sons des consonnes *a*, *e*, (muet) *é* (fermé) *è* (ouvert) *i*, *o*, *u*, *eu*, *ou*, *an*, *en*, *in*, *on*, *un*; puis les consones suivantes prononcées avec un *e* muet, *be*, *pe*, *ve*, *fe*, *de*, *que*, *ke*, *ze*, *se*; *je*, *che*: *me*, *ne*, *le*, *re*, *le*, (*il* moüillé, comme dans *moüille*) *gn*, (moüillé, comme dans *cicogne.*) Il faut faire prononcer chacun de ces trente-trois sons simples, au même tems qu'on montre à l'étudiant un caractere simple, qui designe chacun de ces sons; tel à peu-prés que les voici.

eu ou

a, *e*, *é*, *è*, *i*, *o*, *u*, *ϖ*, *ɤ*

an en in on un be pe, *ve*

v , ε , ɂ , ω , ᶦ , *b* , *p* , ʋ

fe	*de*	*te*	*gue*	*que*	*ze*	*ſe*	
f ,	*d* ,	*t* ,	*g* ,	*c ou k* ,	*z* ,	*ſ* ,	
je	*che*	*me*	*ne*	*le*	*re*	*lle*	*gne*
i ,	χ ,	*m*	*n* ,	*l* ,	*r* ,	λ ,	*ñ* ,

J'ai arrangé ici les conſones qui ont enſemble de l'affinité par la force ou la foibleſſe de leur ſon, comme il eſt marqué p. 130 de la Grammaire que j'ai citée. On peut donner à ces trente-trois caracteres de ſons ſimples, tel autre arrangement qu'on voudra. Quand on aura une fois enſeigné au commençant à bien connoître & diſtinguer ces lettres ou caracteres par rapport à leurs ſons, il ſera deja en train de lire. Les conſones avec les voyelles s'épeleront d'elles-mêmes; *p* avec *e*, s'épelera naturellement *pe* ; *r* avec *i*, s'épelera de même *ri*, & ainſi de toutes les autres lettres qui dans notre ortographe deſignent chacune leur ſon toujours uniforme & ſimple. A l'égard de nos autres lettres qui ne deſignent pas ainſi leur ſon ſimple & uniforme, comme *eu*, *ou*, *an*, *en*, *ill*, *gn*, &c. il y faut ſuppléer en mettant au deſſus le carac-

tere ſimple qui leur convient, & l'habitude que prendra l'enfant ou le commençant (qu'on avertit de prononcer ces caracteres multipliez avec le ſon ſimple deſigné par le caractere ſimple & uniforme, & d'omettre la prononciation des caracteres, où il y aura un point deſſus) cette habitude dis-je, pourra mettre en état de lire en moins d'un mois. Il ſeroit bon pour cela d'avoir des livres imprimez ou gravez exprès de cette ſorte. Voici un modele dans les lignes que voici gravées.

On voit ici que l'ambiguité de nos caracteres ordinaires par rapport au ſon qu'ils deſignent, ſera entierement ôtée par le caractere determiné & toujours uniforme qui eſt au deſſus: & que les points qui ſont au deſſous des caracteres, marquent tout d'un coup les ſons qu'il faut ſupprimer. Ainſi à un homme qui auroit une fois bien connu ſes lettres, on pourroit lui faire lire du François, avec la prononciation la plus correcte en moins d'une demi heure: on n'a pas crû cependant devoir marquer ici les ſyllabes longues & breves, de peur de trop em-

barasser d'abord ; mais c'est ce qui se sera aisément.

Au reste pour enseigner à lire les consones qui se trouvent de suite dans une même syllabe, on s'est donné dans les methodes communes, bien des soins, & on a fait bien des Tables pour une chose qui ne le merite pas. Il ne faut que laisser les commençans prononcer chaque consone avec le son de l'*e* muet, & la leur faire prononcer sans intervale de respiration ; en prononçant ainsi mepris & feluide, ils se trouveront avoir prononcé *mepris* & *fluide*.

Le reste du detail de cette methode s'apperçoit de lui-même, & se connoîtra encore mieux par l'exercice.

ARTICLE XVIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'ALLEMAGNE, A IENE.

IL paroît ici un livre de Mr. Arends, sur les Colloques ou Conferences amiables tenuës en Allemagne durant le 16e siécle sans aucun succès. Quelques-uns de ces Colloques ont été entre les Catholiques & les Lutheriens qui, selon Mr. Arends, ont toûjours été très-modestes, au lieu que les Catholiques les étourdissoient par leurs cris comme Eckius fit à Leipsik en disputant contre Luther, & le même Eckius à Bade contre Œcolampade qu'il déconcerta. Beaucoup d'habiles gens, même Protestans, ne sont pas aussi persuadez de la modestie & de la politesse du Docteur Luther que Mr. Arends. D'autres se sont tenus entre les Protestans & les Sacramentaires: ces derniers n'ont rien oublié pour gagner Luther, & l'envie de se fortifier d'un gros parti contre le Pape autant que les insinuations de Martin

Bucer sembloient l'avoir adouci à leur égard ; mais après avoir laissé partir Bucer, ayant fait de serieuses reflexions, il éclata de nouveau contre les Sacramentaires, & ne cessa point de les donner à satan jusqu'à sa mort. Melanchton leur étoit plus favorable, en cela désapprouvé de Luther, & de tout son parti, excepté de quelques Lutheriens mitigez. Il ne faut pas attendre sur tout cela de Mr. Arends une Histoire impartiale.

DE LEIPSIC.

Zimmerman a imprimé à Vittemberg le Glossaire Grec de Rutgersius avec des Notes de Mr. Strunz, il y corrige beaucoup d'endroits assez heureusement.

Un Professeur en Droit a imprimé à Hall une Histoire plus ample du Droit Naturel, *Paulò plenior Juris Naturalis Historia.* Il prétend que ni les Philosophes Payens, ni les Saints Peres de l'Eglise, ni les Theologiens de l'École, ni personne avant Grotius, Hobbes & Pufendorf n'a eû des idées nettes & des connoissances distinctes

de ce Droit ; il ne loüe pas même ces trois Auteurs ſans reſtriction ; celui qu'il met au-deſſus de tous, c'eſt Mr. Barbeyrac. Mais il faudroit que vous viſſiez l'ouvrage.

DE HOLLANDE, D'AMSTERDAM.

David Mortier a imprimé l'Art de bâtir des Vaiſſeaux & d'en perfectionner la Conſtruction, &c. On a ramaſſé dans cet Ouvrage ce que l'on a trouvé de meilleur dans les Auteurs Hollandois. On auroit pû profiter de divers ouvrages Anglois ſur cette matiere. Il ſeroit à ſouhaiter que ceux qui ont les écrits du Jeſuite Paul Hoſte ſur la pratique de la Conſtruction, les donnaſſent au public. Son livre des évolutions des armées Navales & ſa Théorie de la Conſtruction ne peuvent donner qu'une idée avantageuſe de ce qu'il promettoit ſur la pratique de la Conſtruction. Si vous connoiſſez ceux qui ont ſes écrits, vous feriez bien de les exhorter à les donner au public.

D'ITALIE, DE ROME.

Mr. Salvioni Directeur de l'Imprimerie du Vatican va imprimer les Commentaires de Mr. Farna Docteur en Theologie, & en l'un & l'autre Droit sur le droit de Patronage. Vous aurez incessamment un Projet détaillé de cet Ouvrage très-utile.

DE NAPLES.

On r'imprime ici les Œuvres du fameux Cujas avec les corrections du Docteur Cicarelli ; les Variations d'Edmond Merille ; les observations sur les Paratites, d'Alexandre Chassain, &c. & des Tables très-amples, très-exactes & très-faciles.

DE FRANCE, DE LYON.

Le R. P. Croiset est occupé d'une seconde Edition de son livre des Exercices de Piété pour tous les jours de l'année. Il n'est pas besoin de recommander cet Ouvrage ; son merite est connu & goûté de tout ce qu'il y a de

Catholiques capables de goûter des ouvrages de cette nature. Notre S. P. le Pape, à qui l'Auteur l'a envoyé accompagné d'une Epître Dédicatoire digne du grand Pontife à qui elle est adressée & du Réligieux Prêtre qui a l'honneur de la lui adresser, a bien voulu en témoigner à l'Auteur sa satisfaction en lui faisant écrire par l'Eminentissime Cardinal Paulucci la lettre que l'on va voir, & lui envoyant une Medaille d'or de sa Sainteté.

LETTRE DE MONSEIGNEUR l'Eminentissime Cardinal Paulucci écrite par ordre de sa Sainteté à l'Auteur des Exercices de Pieté pour tous les jours de l'année.

MON TRÈS-REVEREND PERE,

Notre S. Pere le Pape a reçû avec un extrême plaisir le beau présent des Tomes de l'année Chrétienne que Votre Reverence vient de donner au Public pour le bien spirituel des ames, & qu'elle lui a fait présenter par le Pere Procureur de l'Assistance de Fran-

ce. Comme sa Sainteté a reconnu dans cet Ouvrage la singuliere pieté de Votre Reverence & sa grande érudition, elle a fait à cette occasion un eloge tel que l'une & l'autre le meritent. C'est de quoi je rends ici à Votre Reverence un témoignage sincere. Je suis, en lui souhaitant que le Ciel la comble de ses plus solides biens,

DE VOTRE REVERENCE,

Le très-affectionné,
LE CARDINAL PAULUCCI.

A Rome le 10. Octobre 1719.

J'ajoûte ici à Votre Reverence que sa Sainteté, pour lui donner un témoignage encore plus singulier, du plaisir que lui a fait votre present, a fait remettre au Pere Procureur de l'Assistance de France, une Médaille d'or où est empreint le Portrait de sa Sainteté pour qu'il vous la fasse tenir, & que Votre Reverence la garde comme une preuve de la bienveillance dont le Saint Pere l'honore.

Le dessus de la Lettre est,

Au Pere Jean Croiset de la Compagnie de JESUS, Recteur du Grand College à Lyon.

DE PARIS.

On avoit omis de Parler d'un Ouvrage commencé par le R. P. Quetif & achevé par le R. P. Echard tous deux de l'Ordre des PP. Prédicateurs. C'est une espece de Bibliotheque des Ecrivains de cet Ordre. Le Nom des RR. PP. Quetif & Échard prépare à quelque chose de Curieux & d'exact. Voici le titre de cet Ouvrage. *Scriptores ordinis Prædicatorum Recensiti notisque Historicis & Criticis illustrati, &c.* Le premier tome paroît déja, le second ne se fera pas attendre. On peut l'acheter par souscription. Ce sont deux *in folio* qui se trouveront chez Ballard ruë Saint Jean de Beauvais, & chez Simard ruë Saint Jacques au Dauphin Couronné : nous en donnerons les Extraits dans la suite.

On parlera au mois prochain d'un Ouvrage du R.P. Le Quien du même Ordre des PP. Predicateurs qu'il intitule *Orbis Christianus ad editionem paratus, insuper & Africa.*

Le P. Hardoüin Jesuite connu des Sçavans a commencé une deuxiéme

édition de Pline avec ſon Commentaire revû & augmenté il y aura trois tomes *in folio.*

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Février 1720.

ART. IX. *Hiſtoire des Ordres Monaſtiques, Religieux & Militaires, Par le R. P. Helyot Religieux Penitent du Tiers Ordre de S. François, Tome ſeptiéme, &c.* Page 193

ART. XI. Sancti Hippolyti Epiſcopi & Martyris operum Volumen II. &c. *Second volume des œuvres de Saint Hippolyte Evêque & Martyr, où ſont compris quelques ouvrages qui n'avoient point été imprimez, avec des fragmens de quelques autres Peres du troiſiéme ſiécle, &c.* p. 218.

ART. XII. *Bibliotheque Hiſtorique de la France, &c.* p. 235

ART. XIII. Jacobi Caroli Spener Hiſtoria Germaniæ univerſalis & pragmatica, breviter ac perſpicuè expoſita, &c. C'eſt-à-dire, *Hiſtoire univerſelle & pragmatique d'Allemagne, expoſée avec brieveté & clarté, &c.* p. 247

ART. XIV. *Suite du traité de Litterature pour donner une idée generale des Sciences & des Auteurs anciens & modernes, &c.* p. 263

ART. XV. *Bibliotheque des Auteurs separez de la Communion de l'Eglise Romaine du 16^e^ & du 17^e^ siécles, &c.* p. 288

ART. XVI. *Seconde Inscription qui se voit à Aouste en Dauphiné, &c.* page 333

ART. XVII. *Methode du sieur Py-Poulain de Launay, ou l'Art d'apprendre à lire le François & le Latin par un nouveau sistéme si aisé, qu'on y fait plus de progrès en trois mois qu'en trois ans par la maniere ordinaire, &c.* p. 366

ART. XVIII. *Nouvelles Litteraires.*

D'Allemagne, à Iene. p. 377

De Leipsic. p. 378

De Hollande, d'Amsterdam. p. 379

D'Italie, de Rome. p. 380

De Naples. ibid.

De France, de Lyon. ibid.

De Paris. p. 383

Fin de la Table.

MEMOIRES

POUR

L'HISTOIRE

DES SCIENCES.

ET

DES BEAUX ARTS.

Mars 1720.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

ecuëillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Mars 1720.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Paris,
ez ETIENNE GANEAU Libraire
ue Saint Jacques, vis à vis la Fontaine
. Severin, aux Armes de Dombes.

Avec Privilege & Approbation.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	3. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Mars 1720.

ARTICLE XIX.

ACTA SANCTORUM JULII, &c. à Conrado Janningo, Joanne Bap. Solierio, Joanne Pinio, è ſocietate Jeſu Presbyteris Theologis. Tomus I. *C'eſt-à-dire, Actes des Saints du mois de Juillet, Tome I. à Anvers chez Jacques du Moulin* 1719. fol. pp. 698, *ſans l'Epître, la Préface & les Tables.*

C'EST toûjours le même caractere d'erudition, le même eſprit de diſcernement, le même goût de la plus ſaine Critique, dont Bollandus, & ſes premiers Continuateurs ont donné des

preuves ſi marquées, qu'on voit revivre, & ſe ſoûtenir avec avantage dans les ſçavans hommes qui les remplacent. Le premier ſemeſtre du grand Ouvrage ſur les Actes des Saints avoit déja fourni vingt-cinq volumes. C'étoit avoir rempli la moitié du ſujet, ſans être encore parvenu à la moitié du travail : matiere immenſe, que l'on ſent croître & s'enrichir de plus en plus ſous la plume de ceux qui la touchent.

Comme il eſt des recherches en fait d'Hiſtoire qui intereſſent ſpécialement un Païs, & qui ne trouvent que des Lecteurs indifférens dans un autre : peut-être le Traité préliminaire ne ſera-t'il pas auſſi goûté par tout, qu'il ſemble le devoir être en Italie. Il s'agit de douze Martyrs honorez de tems immémorial à Perouſe, Temi, Spolette & dans toute la Province d'Ombrie ſous le titre des douze Compagnons ; ſi l'on conſulte les actes que nous en avons, & les Ecrivains Italiens qui ont entrepris de les éclaircir, ou de les orner par leurs Commentaires, ce ſont tous membres d'une même famille, pere, enfans, & neveux, venus de Paleſtine en ce païs-là dès le I^er ſiecle de l'Egliſe,

ou du moins avant la fin du VII[e]. Une telle varieté d'opinions, qui nous laiſſe d'abord indécis dans l'eſpace de cinq ou ſix ſiecles, eſt déja un fort préjugé contre la vérité du récit. Le reſte y répond parfaitement. On découvre dans les Actes une compoſion ſi bizare d'évenemens incompatibles, & les Commentateurs ſe trouvent en conſéquence ſi embaraſſez à leur donner une forme ſupportable, qu'on n'apperçoit de tous côtez qu'une tradition ruïneuſe, ſur laquelle on ne peut faire aucun fond. Le nombre d'Auteurs qui la ſoûtiennent ne déconcerte pas les judicieux Critiques, ils en énervent les témoignages en renverſant l'autorité originaire qui fait toute leur force : attachez à cette belle maxime du Cardinal Baronius ; * « que la vérité » d'un fait hiſtorique n'eſt point ap» puïée ſur la multitude des Auteurs » qui le rapportent, mais ſur l'auto» rité du premier qui en a parlé, & » dont les autres ne ſont ordinaire» ment que les Copiſtes ». Cela n'empêche point de reconnoître pour juſte & bien fondé le culte rendu à chacun

* *ad a.* 1125. *p.* 146.

de ces Saints ſéparément; & c'eſt uniquement la vieille prévention d'une proximité de ſang, & d'une ſocieté chimerique qu'on attaque.

Quoique le Corps du Livre ſoit borné aux trois premiers jours de Juillet, on ne laiſſe pas d'étendre la matiere dans des limites ſi reſſerrées, juſqu'à traiter nommément d'environ 150 Saints, ſans parler de pluſieurs troupes de Martyrs, dont il ne nous reſte aucun monument détaillé. Entre ceux que la France a fournis, ſaint Martin Evêque de Vienne eſt le plus ancien & par une ſuite aſſez ordinaire un des moins connus : il paſſe pour le troiſiéme qui ait gouverné cette Egliſe, & pour Diſciple des Apôtres, auſſi bien que ſaint Creſcent & ſaint Vere ſes Prédéceſſeurs. Mais on remarque ici que cette qualité de Diſciciple des Apôtres ne déſigne pas toûjours les perſonnes qu'ils ont inſtruites ou envoyées immédiatement ; au contraire qu'elle s'applique très-communément à une génération plus éloignée & aux Diſciples mêmes de ces premiers Hommes Apoſtoliques.

A l'égard des autres ſaints perſonnages que l'Egliſe Gallicane révere com-

me ſes freres ou comme les plus dignes Enfans, nous nous contentons de les indiquer [a]. Outre que les Provinces particulieres qui ont leur mémoire en plus grande vénération verront avec plaiſir des découvertes intéreſſantes, échapées juſques à préſent aux lumieres & à la perquiſition des Ecrivains; [b] il n'eſt pas croyable combien l'hiſtoire de la Monarchie reçoit d'avantages de l'exacte & ſolide méthode établie dans les nouveaux actes, ſoit pour la diſpoſition des évenemens, ſoit pour la détermination des époques. Nous nous réſervons neanmoins à faire une mention expreſſe du B. Pierre de Luxembourg en ſon rang.

Il y a ſujet de s'étonner qu'un nom auſſi reſpecté dans l'ancien déſert que celui de l'Abbé Pambon n'ait trouvé place en aucun Martyrologe avant la fin du XIV[e] ſiecle. Sa haute vertu avoit été comblée des plus beaux éloges par

a *S. Thierry en Champagne: les SS. Lubien, Leonore Golven en Bretagne,* b *Hilaire & Calais dans le Maine: ſainte Flouret en Rouergue: ſaint Gal en Auvergne, ſaint Cibar en Angoûmois: ſaint Leonce en Bourgogne, Sainte Moné en Touraine, ſaint Remond en Languedoc.*

Rufin, Pallade, Socrate, Soromene, & le petit nombre de pieuses maximes, & de traits édifians qu'ils en raportent, nous laissent l'idée d'un parfait solitaire. La chute d'Ammone & des autres Grands Freres qui avoient été ses Diciples; ou du moins la forte prevention qu'on avoit en Egypte contre la pauvreté de leur foi, est apparemment ce qui a fait agir l'Eglise avec plus de circonspection; tout éloigné que lui-même ait été des erreurs d'Origéne. Il étoit tenu pour un homme d'un excellent conseil, & pour celui des Peres, qui sçavoit le mieux mesurer ses paroles: aussi avoüa-t-il un jour qu'après dix-neuf ans de méditations sur ce Verset de David, *Je l'ai dit, j'observerai avec soin mes voyes pour ne point pécher par ma langue*: il n'en avoit pas encore approfondi tout le sens.

La Conduite de la grace éclata d'une maniere fort différente sur un autre saint Solitaire, appellé simeon Salus; c'est-à-dire, le simple ou l'insensé. Celui-ci avoit passé vingt-neuf ans hors de la vûë des hommes avec un seul ami, Compagnon de ses austéri-

tez. Inſpiré de rentrer dans le monde, il s'appliqua perſonnellement le mot de ſaint Paul; nous ſommes fous pour Jeſus-Chriſt, & ſe propoſa de le verifier en lui-même au ſens le plus rigoureux & le plus humiliant. Ce plan formé par une de ces genereuſes réſolutions qui ſont au-deſſus des regles ordinaires, il s'arrêta à Emeſe Ville de Syrie. Là ſous les dehors d'une véritable démence, en bute aux opprobres, & aux autres mauvais traitemens de la plus vile populace, il eut le ſecret de tirer du déſordre des pécheurs invéterez, de convertir ou de confondre un grand nombre d'hérétiques, & d'opérer pluſieurs autres merveilles: les écarts d'eſprit qu'il affectoit, cachant le plus ſouvent quelque bonne œuvre, & Dieu même ne dédaignant pas quelquefois d'y attacher la prédiction de l'avenir, ou la guériſon d'un malade. On n'a pas craint de nous repreſenter cet homme admirable ſur le piéd d'un Philoſophe Chrêtien qui a ſçu joindre dans ſon caractere, mais avec des traits tout Evangeliques, ce qu'Héraclite & Démocrite, ſi oppoſez entre eux dans les principes

& dans l'application de leur Morale, avoient l'un & l'autre de plus singulier & de plus épuré tout ensemble. Si la comparaison paroit hazardée, on la peut justifier par les Actes de la vie du Saint qui sont d'Auteur non suspect, & très-conformes d'ailleurs à ce qu'Evagre Historien exact & comtemporain en avoit déja écrit. Saint Simeon vêcut sous l'Empire de Justinien & de ses trois successeurs Justin le jeune, Tibere II. & Maurice.

Il n'y a point dans ce dernier tome de morceau plus correctement travaillé, ni touché plus ou long que la compilation des pieces, & les dissertations faites sur la vie de saint Rumold, Evêque régionaire dans les Païs-Bas, Apôtre & Patron du territoire de Malines. Il étoit juste de donner en cela quelque chose à l'amour de la patrie, & à la tendresse d'une dévotion succée avec le lait. Mais il falloit du courage pour n'appréhender pas de creuser les recherches aussi avant qu'on l'a fait, & pour en demeurer à une narration simple, libre de cette sorte de préjugez qui s'enracinent parmi le peuple, jusqu'à laisser à peine la liberté de l'en détromper. Saint Ru-

mold étoit Irlandois, ou peut-être Anglo-Saxon, mais du nombre de ces Ouvriers Evangeliques formez dans les Monasteres d'Irlande; à qui la Flandre & une grande partie de l'Allemagne doivent la connoissance du vrai Dieu. Car c'est une gloire particuliere à l'Irlande, que les Anglois mêmes ne lui contestent pas, qu'elle fut pendant plusieurs siecles, & sur tout au VIII[e], où vivoit saint Rumold, une école publique de sainteté, & une terre féconde en Apôtres. Les Maisons Religieuses qui y fleurissoient étoient ouvertes à quiconque des nations voisines y venoient étudier la sçience du salut: pendant que de zelez Missionnaires élevez dans ces retraites à une perfection sublime, sortoient de l'Isle & alloient de toutes parts annoncer Jesus-Christ. La multitude des Prédicateurs qui vers ce tems-ci aborderent en Flandre, & en quelques autres Provinces avec la qualité d'Evêques, ne permet pas de croire qu'ils fussent fixez à aucun siege. Il n'est pas même d'une vérité bien constante que tous ceux d'entre eux à qui on a donné ce nom, en eussent reçû réellement le caractere,

& il ne reste en particulier, pour le prouver, de saint Rumold, aucun témoignage qui ne soit d'un tems fort posterieur au sien. L'opinion où l'on est de son Martyre est de même nature; mais la conviction qu'on a de ses mérites est bien au-dessus de ces incertitudes. Dieu les a manifestez par une suite de miracles irréfragables; ce qui a rendu la Cathédrale de Malines, dédiée en son nom, une des plus riches Eglises, & des plus renommées des Païs-Bas.

Les Actes de S. Othon Evêque de Bamberg sont plus fournis, & laissent beaucoup moins lieu aux vraisemblances. On ne se persuaderoit pourtant pas combien il en a couté aux Editeurs pour déterminer le seul article de la naissance & de la famille du Saint. Ce n'est pas qu'ils croyent fort important d'insister sur ces sortes de choses; mais ils sçavent, disent-ils, & leurs Prédécesseurs l'ont plus d'une fois éprouvé, quelle est là-dessus dans un certain genre de personnes la délicatesse du point d'honneur. Révoquer en doute qu'un Saint soit d'un tel Païs ou de telle Maison, c'est souvent s'attirer

l'inimitié d'une famille illustre, d'une Communauté accréditée, d'une Ville, d'une Province, d'une Nation entiere que l'idée de lui appartenir par quelque endroit, flattoit agréablement. Où se réfugiera donc la sincérité, excluë assez communément des histoires profanes, si on ne lui assure un azile dans l'histoire des Saints? On rend ici à S. Othon la justice de le reconnoître d'une extraction distinguée dans la Suaube; mais on rejette hardiment les prétentions alleguées en faveur de la Maison Imperiale des Comtes d'Andech, & de Diessen en Baviere. Et il est vrai aumoins que la pauvreté d'Othon dans sa jeunesse la réduisit à des extrémitez qui ne se sentoient gueres de la splendeur où étoit alors cette Maison. L'esprit, l'érudition, la politesse, la vertu lui frayerent un chemin aux bonnes graces de l'Empereur Henri IV, qui l'ayant élevé à la charge de Chancelier, le nomma d'abord à l'Evéché d'Ausboug, puis à celui d'Halberstad qu'il refusa. Une troisiéme nomination par laquelle il se vit destiné à remplir le Siege de Bamberg, lui fit craindre de

manquer à la vocation divine s'il résistoit davantage Mais le danger qu'il y avoit pour lui à acquiescer n'étoit pas moins grand, à cause de la fameuse querelle des investitures, qui tenoit en ce tems-là le Sacordoce, & l'Empire cruellement divisez. La foiblesse qu'il eut de reçevoir le Bâton & l'Anneau pastoral de la main de Henry, fut une faute qu'il ne se pardonna pas, & qu'il chercha sincerement à expier, presqu'aussitôt qu'il y fut tombé. Résolu de ne point tremper dans une entreprise illégitime, il differa trois ans à se faire consacrer, jusqu'à ce qu'il eut la facilité de passer en Italie, & de remettre au Pape les marques de sa dignité. Il les lui remit en effet, quoi qu'il pût risquer par cette démarche, moins disposé même à les reprendre qu'à y renoncer absolument, si le Pape eût écouté la ferveur de sa pénitence.

La Conversion de la Poméranie est la partie la plus éclatante de la vie d'Othon. Il commença à y travailler en l'année 1124, sur les représentations d'un bon Évêque Espagnol nommé Bernard, qui obligé par des motifs de

paix à quitter le gouvernement de son Diocèse venoit de tenter cette conquête, mais sans fruit. L'idée qu'il s'étoit formée des Pomeraniens lui faisoit attribüer le mauvais succès de sa mission à l'état pauvre & méprisable où il avoit paru parmi eux. D'où il jugeoit qu'une personne puissante & soûtenuë de beaucoup de crédit, tel que l'Évêque de Bamberg, s'acquereroit par là une toute autre autorité sur leurs esprits, & seroit bien plus propre à les gagner qu'il n'avoit pû l'être. C'est à la sagesse & à la misericorde de Dieu de trouver où il lui plaît, & jusques dans les foibles lueurs du raisonnement humain, dequoi parvenir à l'exécution de ses desseins. Elle n'avoit pas accordé la conversion de ce peuple aux sueurs d'un pieux Ouvrier qui ne portoit pour toutes armes que le dénuëment & la pauvreté des premiers Apôtres, & elle benit dans Othon les voïes de ménagement & d'insinuation que lui suggera ce saint homme, quoique plus éloignées de la pratique primitive.

Après tout, la maniere dont il usa de ce qu'il avoit de grand selon le

monde, & de la faveur des Princes qui le protégeoient, n'alla gueres qu'à lui ouvrir une entrée plus facile dans le Païs, & à mettre les plus violens deffenseurs du Paganisme hors d'état de ruiner ses travaux. Sa Mission eut au reste tous les caractéres d'une Mission véritablement apostolique tant par l'exemple des vertus, que par la puissance des signes les plus capables de l'autoriser.

Il fit deux voyages en Poméranie, sans cesser pour cela de veiller sur son Évêché de Bamberg, & de continüer les magnifiques fondations des Abbayes de Vraun, de Lanchein, d'Heilsbrunn, de Michilvelt, & plusieurs autres où il consuma une partie considérable de ses revenus. Le premier voyage avoit eu des commencemens fort heureux; mais une Cabale de Prêtres idolâtres ayant causé une apostasie presque générale pendant son absence, il se rendit au plus vîte vers ses chers Néophites, avec un nouveau choix d'Ouvriers qui donnerent enfin une forme stable & permanente à cette seconde entreprise. Ce fut particulierement alors qu'il crut devoir employer jus-

qu'a l'attrait des présens pour se con-
cilier l'amitié d'un Peuple qui n'y étoit
pas insensible; il avoit acheté dans cet-
te vûë quantité de riches étoffes &
d'ouvrages de grand prix; il en tira en-
tre autres avantages celui de convain-
re les Poméraniens de l'excellence
d'une Religion qui le faisoit si généreu-
sement s'épuiser pour des inconnus.

Une guerre suscitée au Duc de Po-
méranie, nouvellement converti,
par Boleslas Duc de Pologne, &
ancien Protecteur des Missionnaires,
pensa dissiper une seconde fois cette
Eglise naissante. Othon, qui s'étoit
acquis beaucoup d'Empire sur l'esprit
des deux Princes, les remit en intelli-
gence, faisant ceder aux interêts de
la foi les raisons de Politique & d'hon-
neur qui les avoient divisez.

Des dangers de mort aussi fréquens
que ceux qu'il courut, ne sembloient
pas le devoir réserver à une fin aussi
tranquille que la sienne. Elle arriva à
Bamberg la 30e jour de Juin. Le 2e
jour de Juillet auquel on fait la fête,
est celui de la sepulture.

La sainteté qui a quelque chose de
plus grand & de plus frappant dans

une condition relevée, ſemble avoi
quelque choſe de plus doux & de plu
aimable dans un âge tendre. Le B
Pierre de Luxembourg élu Evêque &
Seigneur de Mets à quinze ans, nom
mé Cardinal à dix-ſept, mort au-de
ſous de dix-huit, a réüni glorieuſe
ment l'un & l'autre : il tenoit par le
alliances de ſa Maiſon aux premiere
Couronnes de la Chrétienté; mais ſ
naiſſance, ſon éducation, ſes em
plois le lierent plus étroitement à l
France.

Il étoit le troiſiéme de ſix enfans d
Gui de Luxembourg premier Comt
de Ligni & de Rouſſi; & naquit e
1369 au Château de Ligni dans le Du
ché de Bar. Ayant perdu le Comte ſo
pere, & Mathilde de Chatillon ſa mer
avant l'âge de trois ans, il en recou
vra toute la tendreſſe & toute l'aplica
tion neceſſaire à l'élever dans la Com
teſſe de ſaint Paul ſa tante, Dam
très-vertueuſe, dont il reçut une édu
cation conforme aux genereuſes in
clinations qu'il avoit, & qui ſe pro
duiſirent de plus en plus dans le cour
d'études qu'il fit à Paris. Il y fut d'a
bord pourvû d'un Canonicat dan

'Eglise de Notre Dame ; que son fre-
e aîné Valeran de Luxembourg, qui
e voyoit pancher vèrs l'état Religieux,
e pressa de lui procurer, pour l'atta-
cher par ce moyen à l'état Clérical,
lequel s'accommodoit mieux à ses
vûes. Mais il est peu de Religions si
austeres où l'on porte aussi loin qu'il
faisoit deja les pratiques de devotion
& de penitence les plus penibles. On
regardoit ce grand amour de la retrai-
te & des austeritez comme l'effet de
l'étroite liaison qu'il avoit contractée
avec Philippe de Mazieres ancien
Chancelier du Royaume de Chipre,
qui avoit renoncé au monde par prin-
cipe de pieté, & s'étoit retiré parmi
les Peres Celestins. On se trompoit:
un plus excellent maître avoit inte-
rieurement prevenu les instructions
de cet illustre Penitent, & il falloit
que lui-même moderât & adoucît en
beaucoup de choses le rigoureux plan
de vie que le saint jeune homme s'é-
toit prescrit.

Tel que le Bienheureux Pierre avoit
paru dans les moindres degrez de la
Cléricature, modeste, soumis, ap-
pliqué, ennemi du faste, avide des

humiliations, plein de Dieu ; tel le trouva-t'on conſtamment dans ſa plus haute élevation ; il en fut ſpecialement redevable à l'eſtime qu'il s'étoit acquiſe auprès du Roi de France, Charles VI, & du prétendu Souverain Pontife Robert de Genêve, connu ſous le nom de Clement VII dont la France & ſes Alliez ſuivoient l'Obédience pendant les troubles du grand Schiſme. Le Seigneur, il eſt vrai, ne fit que le montrer à l'Egliſe dans la dignité d'Evêque & dans celle de Cardinal ; mais au defaut des actions d'éclat, on voit des ſentimens heroïques, & quelques traits ſinguliers qui promettoient infiniment. Il mettoit ſi peu de bornes à ſon zele, qu'il avoit reſolu de paſſer dans les differentes Cours de l'Europe, & de parcourir en même tems, les villes & les Bourgades, accompagné de quelques Théologiens habiles gens, pour travailler avec eux à l'extinction du ſchiſme. Et lorſqu'on lui repreſentoit les difficultez d'un pareil projet. Que puis je craindre, diſoit-il, n'ayant que Dieu ſeul & le bien des ames devant les yeux ? Ce n'eſt certainement ni la

violence des hommes, ni l'iniquité de leurs jugemens, ni les horreurs même de la pauvreté. Je me trouve aussi disposé à recevoir l'aumône pour l'amour de Jesus-Christ, qu'à la donner : il ne faut qu'un peu de confiance : tout est possible à celui qui croit.

Ce qu'il disoit là de sa disposition à donner l'aumône, est un des endroits qui le caracterisent davantage. Outre le partage qu'il faisoit de ses biens, dont il destinoit regulierement les deux premiers tiers à la subsistance des pauvres, & le dernier à celle de sa Maison, il tiroit encore de celui-ci dequoi repandre en largesses extraordinaires les precieux fruits de sa frugalité & de ses jeûnes. Non content de regler chez lui la distribution des aumônes, souvent il s'en chargeoit, & étoit toûjours fort attentif à ce que la maniere de les distribuer fût accompagnée de cet air d'affabilité, & de bienveillance qui épargne la honte de la mendicité. Il ne pouvoit refuser personne. Un jour qu'il ne lui restoit rien, & que celui de ses Domestiques à qui il s'étoit adressé lui eut repondu assez durement qu'il n'y avoit pas ce

jour-là pour fournir seulement à sa table, il tira son anneau de son doigt, l'envoya vendre, & satisfit sur l'heure au mouvement de sa charité. Cette genereuse profession ne cessa qu'avec sa vie ; & on en decouvre de beaux vestiges dans son testament, qui est une piece fort édifiante. Il mourut à Avignon d'une fiévre lente & d'une grande defaillance de forces, à laquelle ses macerations continuelles n'avoient pas peu contribué.

Qui ne considerera que le cours de la vie du Bienheureux Pierre, ne pensera pas qu'on dût hesiter à lui decerner les honneurs que l'Eglise decerne aux Saints : il ne fallut pas moins cependant, pour obtenir dans la suite la Bulle de sa Béatification, que la voix même de Dieu aussi expresse, & aussi clairement marquée qu'elle le puisse être par celle des miracles. Pierre de Luxembourg, suivant les engagemens de la nation, avoit adheré à Robert de Genêve regardé depuis comme Antipape. Par là tout devenoit suspect en sa personne; son entrée même dans l'épiscopat se trouvoit illégitime, & sa dignité de Cardinal anéantie par le

defaut de caractere & d'autorité dans Robert. Mais quelque embarassant que fût cet obstacle, le Ciel s'expliquoit d'une maniere trop authentique, pour que les hommes lui fissent un crime du malheur des tems. On considera donc que le principe de division dans e parti Schismatique n'étant pas une oustraction de l'obéïssance dûë au Vicaire de Jesus-Christ, mais une er-reur de fait sur celui des deux Con-endans, qui l'étoit legitimement : la implicité, la bonne foi la difficulté l'éclaircir le doute rendoit excusables eux qui suivoient ce parti, sans néan-noins qu'il en devînt plus autorisé, & ans qu'il en retombât aucun prejudi-e sur le parti contraire, qui avoit areillement ses Saints, & ses mira-les à produire. Ainsi l'on passa outre, c ce fut l'ouvrage du vrai Pape Cle-nent VII Jules de Medicis, en l'an-ée 1527, nulle des tentatives qu'on voit faites pour cela au Concile de âle n'ayant reussi.

A cette courte Apologie du Bien-eureux Pierre de Luxembourg, nous joindrons une autre de même espe-, mais d'une discussion plus sçavante

& plus étenduë. Les Martyrologes, ou Menologes, au 3^e jour de ce mois font mention de deux Anatoles ; l'un Evêque de Laodicée en Syrie sous Aurelien, renommé pour la multitude de ses rares connoissances, & estimé le plus habile Philosophe de son tems après Porphyre : l'autre Patriarche de Constantinople sous Théodose le jeune, Marcien, & Leon, fort intrigué dans les troubles de l'Eutychianisme, & ami particulier de Dioscore. Il ne paroit pas que le merite qui fait les Saints, ait jamais été contesté à l'égard du premier, au lieu que la sainteté du second est devenuë une matiere très-problématique, & c'est ce que les éditeurs du nouveau volume entreprennent d'examiner. Ils ramenent à six chefs les choses dont on l'accuse ; 1° d'être monté sur le siege de Constantinople par les brigues de la faction Eutychienne, dans le feu de ses plus horribles violences, & toute fumante encore du meurtre de S. Flavien ; 2°, de s'être ambitieusement arrogé une prééminence, & des droits qui n'étoient pas de la competence de son siege, contre l'ordre établi là-dessus à Nicée par le premier

Concile Œcumenique ; 3°, d'avoir tenu un procedé peu ſincere au Concile de Calcedoine lorſqu'il y fut proposé à la V. Seſſion de dreſſer un nouveau decret en termes plus precis & plus énergiques que le premier ; 4°, d'avoir avancé que Dioſcore n'avoit pas été condamné pour avoir erré contre la foi, mais pour avoir refuſé de ſe preſenter au Concile, & pour avoir excommunié ſaint Léon ; 5°, d'avoir deposé l'Archidiacre Aëce un des ardens defenſeurs du Dogme Orthodoxe, & élevé en ſa place un André partiſan declaré des Eutychiens ; 6°, enfin d'avoir beaucoup molli en faveur de ces derniers, juſques-là que Baronius attribuë à l'appui qu'ils en reçurent les funeſtes progrès qu'ils firent en Orient.

De pareilles accuſations, s'il conſtoit de la réalité du delict, ne ſeroient pas des titres fort propres à inſtruire un procès de Canoniſation : mais dans ces grands mouvemens qui accompagnent les diſputes de Religion, il eſt raiſonnable d'écarter favorablement tout ce qui ne donne point atteinte au Capital, & d'être extremement timide à prononcer ſur les apparences

Pour justifier Anatole du premier grief, on avouë que son ordination étoit odieuse, & qu'elle avoit dequoi allarmer ceux qui donnent le moins à la prevention ; mais quelque esperance que Dioscore & sa cabale eussent conçuë d'un Evêque qui étoit leur créature, les suites en furent heureuses pour le parti Catholique auquel Anatole se tint constamment très-uni. Il prononça Anathême contre Eutyche ; il souscrivit à la fameuse lettre de S. Leon ; il insera le nom de S. Flavien dans les Diptiques ; il n'hésita pas même à condamner Dioscore, aussitôt que les legats de Rome en eurent porté la sentence : toutes marques éclatantes du peu d'égard qu'il eut pour les bienfacteurs.

On tire la reponse au second grief, des propres lettres de saint Leon, où il s'eleve d'ailleurs avec tant de vigueur contre les prétentions d'Anatole, que ce Patriarche au reste ne les ait ni poussées trop loin, ni trop opiniâtrement soûtenuës: ce n'est point ce qu'on prétend démontrer. Il suffit de connoître qu'il s'en est desisté à la fin qu'il a protesté se repentir du passé.

& declaré n'avoir rien fait dont il n'eût remis la ratification au Saint Siege. Avec cela on se croit bien fondé à juger aussi charitablement de ses sentimens qu'en a jugé saint Leon lui-même. Dire de ce Pere, comme le dernier éditeur de ses ouvrages, qu'il avoit bien voulu se contenter d'un pur compliment, c'est conjecturer, & conjecturer avec aussi peu de vraisemblance que de respect.

Tout dépend pour le troisiéme Article de déterminer au juste, si le premier Décret qu'Anatole vouloit maintenir, n'avoit rien qui préjudiciât véritablement à la Foi. Sans nous éloigner des sçavans hommes qui en défendent l'orthodoxie, & après lesquels nous parlons, nous craignons qu'ils n'ayent un peu adouci la difficulté. Beaucoup d'Evêques, il est vrai, applaudirent au premier Décret ; ils soûtinrent que le Saint Esprit l'avoit dicté, ils l'animérent jusqu'à traiter les Contredisans d'hérétiques ; & les Legats de S. Leon qui en demandoient un autre, coururent quelque risque qu'on n'eût pas pour eux toute la déference qui leur étoit dûë. Cette

piece néanmoins où l'on croit qu'Anatole avoit la principale part, fait peine en un point : c'est qu'elle contient seulement que JESUS-CHRIST *étoit de deux natures*, expression que Dioscore admettoit volontiers : *& non pas en deux natures*, ce qui étoit l'expression de Saint Leon dans sa Lettre à Flavien. Quoique la différence entre ces deux manieres d'exposer le Dogme, ne fût ni fort sensible ni fort importante en soi, il paroissoit de l'affectation à exclure un terme consacré par Saint Leon, qui avoit été jusques là la régle du Concile, un terme de plus, sur lequel Dioscore avoit poursuivi la déposition de Saint Flavien ; en même tems qu'on en adoptoit un autre dont lui & son Parti ne faisoient point difficulté de s'accommoder. Et ce fut en cette occasion qu'Anatole avança les paroles hardies qui donnent lieu au quatriême chef d'accusation, que Dioscore n'avoit point été condamné pour avoir erré contre la foi. Peut-être tout ceci bien consideré, en conclura-t-on qu'il y avoit dans le procedé d'Anatole un air de ménagement pour Dioscore, qui

alloit sur tout à empêcher qu'on ne reveillât la mémoire de ses crimes, & à sauver les restes d'une réputation déja si flétrie. Mais en supposant l'insuffisance du premier Décret, qui dans le fond n'avoit point d'autre défaut que celui-là, pourquoi les mouvemens qu'il causa, seront-ils plûtôt à la charge d'Anatole, que de cette partie du Concile qui en avoit pris la défense & entre-autres d'Eusebe de Dorilée le moins suspect, & le moins flexible de tous les Evêques sur ce qui touchoit Dioscore ? La fraude préméditée que quelqu'uns lui ont attribuée, n'a rien qui l'appuye ; & loin de montrer quelque éloignement, quand l'avis d'un second Décret l'emporta, il se rendit, & agit de concert avec les Legats à la tête des vingt-deux Prélats qui y travaillerent.

Ce n'est pas assez que l'on puisse entendre en un sens captieux & malin ce qu'il dit sur la condamnation de Dioscore, si l'on n'a aussi une raison plausible de le lui imputer. On n'en a aucune, & les paroles par elles-mêmes offrent un sens également naturel & innocent. Les excès de Dios-

core parloient & le convainquoient d'héréſie ; mais Dioſcore avoit refuſé de comparoître au Concile ; & faute de comparition, il n'étoit point convaincu de cet attachement opiniâtre à l'erreur qui fonde proprement & canoniquement la condamnation portée contre l'hérétique *à cauſe de la foi*, *propter fidem*. Anatole pouvoit donc s'énoncer comme il a fait, & il a autant de preuves qui le juſtifient qu'il y a de ſouſcriptions d'Evêques qui ont tous concourus à la depoſition de Dioſcore ſans alleguer l'héréticité de ſes ſentimens pour motif.

Il en eſt du cinquiême & du ſixiême griefs à peu près comme du deuxiême ; ce ſont encore les Lettres du Pape Saint Léon qui en fourniſſent la matiere & ſa refutation tout enſemble. On ne diſſimule pas par rapport au ſixiême, qu'à ne conſulter que ces Letres, on ſeroit bien plus porté à ſe peindre Anatole avec un caractere de douceur & de facilité dont les Eutychiens abuſoient, qu'avec l'attention & la fermeté néceſſaire pour les reprimer. Mais on ne veut pas qu'en liſant ce que le Saint Pontife penſoit

à Rome de sa conduite, nous perdions de vûë ce qu'il avoit ou à souffrir, ou à ménager en Orient, exposé de beaucoup plus près aux efforts & aux artifices de ces Sectaires, & obligé par là à prendre des tempéramens dont il étoit difficile en toute autre place de ne pas porter un jugement desavantageux, parce qu'on y en sentoit moins le besoin. Anatole mourut en 458. pleinement réconcilié avec St. Leon; & ce qui met le dernier trait à sa justification, frapé comme lui des Anathemes de Timothée élû Patriarche Eutychien d'Alexandrie.

* Un mot de Bollandus échapé en passant paroissoit devoir aussi donner rang dans l'ordre de ce volume, à Juvenal de Jerusalem, autre ami de Dioscore, mais que l'esprit de Parti, ou un faux devoir d'amitié, mena beaucoup plus loin qu'Anatole. Ses Continuateurs ont reconnu la méprise & n'ont encore rien trouvé qui balance une infinité d'actions criantes & notoires dont la mémoire de Juvenal est chargée. Car pour le magnifique éloge que Basile de Seleucie nous en a

* *xx. Janvier p.* 318.

laissé, la foi de l'Auteur est trop équivoque; & s'il étoit vrai, comme on le soupçonne, que ce fût un éloge de commande, récité en sa présence, toutes les vertus qu'on y loue perdroient bien de leur prix.

Le Lecteur jugera aisément qu'en donnant l'extrait d'un pareil ouvrage, il faut necessairement omettre beaucoup d'articles, & couler légerement sur les autres. Loin de se rebuter quand il lira le Livre même, s'il y trouve quelquefois des dissertations un peu séches, ou de longues citations d'Auteurs Legendaires, qui ne furent jamais la partie la plus riante, & la plus amusante de la Litterature, il doit considerer que c'est l'unique route pour parvenir à l'éclaircissement & à la vérification des faits; heureux terme où tend toûjours un esprit judicieux & solide, quelque ennui, & quelque travail qu'il lui en coûte. Témoin les infatigables Compilateurs des nouveaux Actes qui sont en cela d'aussi beaux modéles que d'excellens guides.

ARTICLE XIX.

TRAITE' DES OPERATIONS de Chirurgie, ſuivant la Mechanique des parties du Corps humain, la Theorie & la pratique des Chirurgiens de Paris les plus Sçavans & les plus experimentez : avec les Bandages qui conviennent à chaque appareil & une deſcription ſuccinte des Inſtrumens de Chirurgie propres aux Operations. Par René Jacques Croiſſant Garengeot Chirurgien. 2. *tomes in* 12. *premier tome pag* 501. *ſans l'Epit. dedicatoire, la Preface &c. ſecond tome, pag.* 481. A Paris chez Guillaume Cavelier le fils : *avec Approbation & Privilege.*

QUoiqu'on ne manque pas de livres de Chirurgie compoſez par d'habiles gens & particulierement par des Chirurgiens François Anciens & Modernes, entre leſquels l'Auteur de ce Traité cite nommément Mrs. Verduc, la Chariere, la Vauguion & Dionis, cela ne l'a point détourné de donner au Public ſon Traité, & il eſ-

pere qu'il n'en sera pas mal reçû. Voici ses raisons.

L'Art de la Chirurgie, qui est la partie la plus évidente, la plus sûre & au jugement de cet Auteur, la plus utile de la Medecine pratique, se perfectionne de jour en jour tant dans la Théorie que dans la Pratique, sur tout à Paris où se trouvent quantité d'excellens Chirurgiens pleins d'émulation pour se distinguer, & porter leur Art au plus haut point de perfection.

L'Anatomie, fondement de la bonne pratique Chirurgicale, y est cultivée avec toute sorte d'application, & les cures surprenantes qui s'y font journellement, ont convaincu toute l'Europe qu'il n'y a point de lieu où la Chirurgie se pratique mieux que dans cette Capitale. C'est ce qui a obligé M. Garengeot, après avoir été instruit par son Pere, Chirurgien Royal fameux dans son païs, & avoir fait deux Campagnes sur mer, lieu fécond en accidens propres à donner de l'exercice aux plus habiles Chirurgiens, de venir à Paris, où pendant neuf ans il n'a épargné ni soin, ni peine pour s'instruire à fond de l'Anatomie tant

utile que curieuse ; & il a suivi les Héros de son Art avec tant d'empressement, & dans les Hôpitaux & ailleurs ; qu'ils ont eû la bonté de le souffrir ; d'éclaircir ses doutes, de lever ses difficultez ; & de ne lui point cacher les motifs qui les obligent souvent à s'écarter des routes ordinaires dans les maladies dont les circonstances ont quelque chose de singulier.

Leurs manieres diverses d'operer ont été le principal sujet de ses Remarques ; & les Réflexions qu'il y a faites l'ont mis en état de donner sur le Manuel des operations, diverses observations que l'on ne trouvera pas autre part. Mais comme c'est de ces excellens Praticiens qu'il tient ce qu'il propose de nouveau, il a crû devoir non seulement leur rendre justice, mais encore autoriser ce qu'il avance au nom de ces hommes si estimez. Cette précaution est une preuve de la sagesse d'un Auteur qui n'a que vingt-cinq ans. On verra ce que pensent de lui les plus experimentez Chirurgiens, des Medecins très-habiles, & la Faculté même en corps.

S'il n'a pas fait un long étalage des

préceptes generaux de Chirurgie, c'est que cela se trouve par tout. Quand il a parlé de quelque maladie Chirurgicale, il en a d'abord expliqué la nature & les causes, les differences, & les accidens, les signes diagnostics & pronostics; mais toutes ces explications sont tirées de la mechanique & non de principes imaginaires. Avant que de parler de l'Operation Chirurgicale; il propose les moyens que l'on peut assez souvent employer pour se dispenser d'en venir à ces sortes d'Operations, qui ne sont gueres sans peine, sans douleur, & sans danger pour les malades. On voit que les maîtres de Mr. Garangeot avoient des sentimens humains, & qu'en cela comme en d'autres excellentes choses, il leur ressemble. Il vient ensuite à l'Operation: il décrit les differentes manieres d'operer, & finit par l'application de l'appareil & des bandages qui conviennent à chaque Operation.

Enfin il finit son Ouvrage par une description succinte des instrumens les plus necessaires aux Operations de Chirurgie: il suit en cela l'ordre que le celebre Mr. Arnaud a tenu dans les

demonſtrations qu'il en a faites au Jardin Royal des plantes. Pour les diviſions de chaque inſtrument en particulier, & la denomination de leurs differentes parties, c'eſt le fruit de ſes reflexions & des perquiſitions qu'il a faites chez les plus fameux Artiſtes.

Son ſtile eſt net & concis ; la modeſtie qui convient à ſon âge éclate par tout ; on ne laiſſe pas de voir que l'eſprit, la docilité & l'application lui ont autant valu qu'à d'autres de longues experiences. Docteurs habiles que la Faculté avoit chargé d'examiner ſon Livre, lui rendent ce témoignage avantageux, que dans ſon Livre les Operations Chirurgicales ſont détaillées avec ordre, que chacune eſt accompagnée des obſervations neceſſaires à la Cure ; que pour ſatisfaire au raiſonnement, il explique les ſymptômes des maladies qui regardent ſon Art ; qu'il décrit les inſtrumens anciens & nouveaux, & les manieres d'operer des maîtres les plus experimentez. C'eſt ſur un tel témoignage que la Faculté a approuvé ce Livre. Les autres Approbateurs ſont des Docteurs fameux, un Mr. Burette, un Mr.

Winslou qui trouve cet Ouvrage très-recommandable par son fonds tiré de la pratique des plus excellens Chirurgiens de Paris, par les remarques & les reflexions ingenieuses de l'Auteur: un Mr. Silva qui témoigne que le Livre de M. Garangeot est d'autant plus estimable, qu'il y a peu d'Auteurs qui lui ayent pû servir de modéle. Il est persuadé que ce qu'il cite des plus habiles maîtres, n'a rien perdu de son prix entre ses mains, & que ces habiles maîtres en conviendront; que le public tirera de l'utilité de son Ouvrage & que les sçavans le liront avec satisfaction. Mr. Col de Vilars est persuadé que cet Ouvrage est fondé sur une exacte connoissance de la bonne Anatomie; que les circonstances essentielles qu'il rapporte & que les Auteurs n'avoient pas encore mises au jour; la nouvelle methode d'operer, en beaucoup d'occasions plus prompte, plus sûre & plus agreable que celle qu'on suivoit autrefois, & le grand nombre d'observations recueillies des plus excellens Maîtres rendront cet Ouvrage.... très-utile au public: Mr. Alliot de Mussey a trouvé

que les raisonnemens dans cet Ouvrage sont précis, les systêmes fondez sur les Mécaniques, & la structure du corps humain; les observations sont des plus habiles Praticiens d'aujourd'hui; & comme il y en a quelques-unes de Mr. Garangeot suivant d'autres Approbateurs, on voit ce que l'on doit penser de lui: la description des instrumens jusqu'à ce jour si imparfaite & si embrouillée, est détaillée dans cet Ouvrage avec beaucoup de netteté; on y en donne même plusieurs nouveaux; & d'autres qu'on a perfectionnez. Si l'on veut après cela sçavoir ce qu'en pensent les Maîtres de l'Art, un Mr. de Vaux ancien Prevôt de la Compagnie des Chirurgiens, il vous dira, après beaucoup d'éloges, que rien de plus vrai ni de plus instructif n'a été donné jusqu'à présent sur la Chirurgie pratique; Mr. Poncelet assure les étudians que cet Ouvrage leur sera utile; un Éloge si moderé d'un si habile homme n'en est que plus persuasif: Mr. Coste ne fait point difficulté de dire que tout y est fondé sur une connoissance parfaite de l'Anatomie & sur les lumieres des

plus grands maîtres : Mr. Petit si loüé par l'Auteur ne craint rien autre chose sinon que ce qui vient de lui ne dépare les excellentes choses auxquelles l'Auteur les associe : crainte qui paroît un tour ingenieux pour faire encore plus valoir cet Ouvrage ; & qui très-certainement n'a nul fondement réel : Mr. Roux a connu par la Théorie de ce Traité que l'Auteur connoissoit parfaitement bien son sujet ; & par le grand nombre d'observations, & de cures très-singulieres qu'il rapporte, que rien ne lui échape dans ce qui concerne l'art de guerir : il assure que ce coup d'essay lui attire l'estime des Sçavans & le rend utile au public. Nous aurions pû épargner au Lecteur un si grand détail des éloges donnez par tant d'habiles gens à un jeune homme que ni la naissance, ni les richesses, ni aucun parti ne rendent considerable : mais nous avons été bien aises de faire voir combien les Sçavans Docteurs & les grands maîtres qui sont à Paris, ont l'ame élevée au-dessus de ce qui s'appelle basses jalousies ; & combien ils sont disposez à rendre justice au merite même nais-

ſant ; qualitez peut-être plus rares que la vraye habileté, & qui meritent autant l'attention des honnêtes gens.

ARTICLE XX.

AMBASSADES ET Négociations de Mr. le Comte d'Eſtrades en Italie, en Angleterre & en Hollande, depuis l'année 1637. juſqu'en l'année 1662. A Amſterdam, chez J. F. Bernard 1718. 2. *Tomes in douze*, 545 *pages. Et ſe trouvent*, à Paris chez Muſier à la deſcente du Pont S. Michel au commencement du Quai des Auguſtins.

LEs perſonnes qui donnent plus à la reflexion qu'à l'amuſement, prendront un plaiſir délicat à la lecture de ces Mémoires. Ils conſiſtent en des Lettres, des inſtructions & des Traitez ſans aucune liaiſon hiſtorique. On ſçait aſſez les faits auſquels ces pieces ont rapport ; ils ſont preſque de nos jours ; ils ſe ſont paſſez ſous nos yeux, & à la vûë de toute l'Europe. Il eût donc été inutile de nous en faire le récit. Mais ces faits, qui dans leur

tems ont amusé les Nouvellistes, exercé les Politiques ; & interessé tant de spectateurs, n'ont fait que remplir la scéne, sans qu'on pût en découvrir les ressorts secrets. Les Historiens pouvoient en transmettre la peinture à nos Neveux ; ils pouvoient l'animer de conjectures subtiles, de caractéres étudiez, de réflexions profondes, qui font, pour ainsi parler, la poësie de l'Histoire ; mais ils n'avoient point encore les secours nécessaires pour connoître eux-mêmes, & pour faire connoître à des Lecteurs curieux l'ame de ces grands évenemens. Il auroit fallu pénétrer les Mystéres du Cabinet ; c'est de ce sanctuaire, comme du siége de l'ame que se répandent les Esprits qui agitent un hemisphere entier, & qui en remüent toutes les parties : ce sanctuaire est long-tems fermé ; il s'ouvre enfin à la mort des grands hommes qui l'occupoient ; & les Princes qui pourroient avoir interêt de cacher à leurs Peuples des secrets respectables, tandis qu'ils sont secrets, veulent bien enfin ne leur pas envier la connoissance des intrigues politiques, qui suivant les succès dif-

férens ont excité leurs applaudiſſemens ou leurs murmures.

L'Hiſtoire moderne a cet avantage ſur l'Hiſtoire ancienne, qu'elle ne dit rien ſans preuve : je ne ſçai ſi les Grecs & les Romains avoient autant de bonne foi que nous en avons ; il nous reſte peu d'Anecdotes originales qui garentiſſent la ſincérité de leurs Hiſtoriens, & peut-être que Thucydide & Tacite perdroient beaucoup de leur reputation, ſi nous venions à en découvrir quelques-unes ſur les faits qu'ils ont écrits.

Au contraire nos Hiſtoriens n'hazardent point impunément d'imaginaires conjectures, ou bien ils les donnent comme d'eux-mêmes, & pour ce qu'elles valent ; autrement ils ſeroient bien-tôt convaincus d'impoſture par les mémoires contemporains qui paroiſſent après coup ; Varillas ſentiroit toute la force de cette réflexion, s'il avoit eû la honte de ſurvivre à la conviction de ſes fauſſes découvertes.

On voudra bien nous pardonner cet Eloge ; comme il eſt général, il convient à tous les recueils du même

genre que celui dont nous allons donner l'extrait ; chargez des interêts du Public Litteraire, nous avons crû devoir en son nom ce tribut de reconnoissance aux personnes qui veulent bien lui faire part d'ouvrages si nécessaires à son instruction.

Il y a onze ans qu'on imprima à Bruxelles cinq Tomes des Negociations de Mr. le Comte d'Estrades : ils contenoient ses Lettres & ses Mémoire depuis l'année 1663. jusqu'à l'année 1668. on s'attendoit à y trouver tout le secret de l'Ambassade de ce Seigneur en Hollande ; mais l'Editeur ne fut pas bien servi par ses correspondans, & d'ailleurs il paroît par des fautes considérables qui se trouvent dans la Collection, qu'il n'étoit pas fort au fait des matieres sur lesquelles il travailloit.

Le nouveau recuëil, quoique beaucoup plus court, est plus exact, & ce qu'il contient fera pour le moins autant de plaisir à un Lecteur solide qui cherche à s'instruire. Trois choses s'y font particulierement remarquer. L'habileté du Négociateur, le génie différent de ceux qui le mettent en

œuvre, & la découverte de certains faits ignorez, ou du moins peu connus jusqu'à présent, qui ont influé dans ce qui s'est passé de plus considérable vers le milieu du siécle passé.

A la tête de ces mémoires on ne trouve ni la vie, ni le caractere du Comte d'Estrades ; on y a mis seulement un éloge court, & sans art, tiré de l'Histoire Généalogique de France, du P. Anselme, encore est-ce trop ; les grands hommes se définissent eux-mêmes par leurs actions, & par leurs écrits, & il ne faut que lire les Lettres de ce Maréchal pour le connoître parfaitement sur tout en qualité de Négociateur. On lui voit d'abord beaucoup de facilité à entrer dans les instructions qu'on lui donne, & d'exactitude à les suivre ; par le premier Courier que le Cardinal de Richelieu lui envoye, il en reçoit des complimens de ce Ministre excellent connoisseur : *J'ai rendu compte au Roi de tout ce que vous me mandez, il a été fort satisfait de votre conduite dans les deux conversations que vous avez eûës avec le Roi & la Reine d'Angleterre.* Le Cardinal ne faisoit guéres de purs

complimens ; aussi cet Eloge est-il accompagné d'une nouvelle marque de confiance : *Vous avez si bien agi dans votre emploi, que le Roi vous a choisi pour aller trouver M. le Prince d'Orange, & conclure avec lui le traité de Campagne.*

Après tout, cet exactitude ne suffit pas pour faire un grand homme d'Etat ; elle formeroit tout au plus un Agent. Un Ambassadeur ne doit pas seulement suivre les vûës du Prince ou du Ministre ; il doit leur en fournir, sur ce qu'il apperçoit dans les Cours étrangeres où il est employé. Le Comte d'Estrades dès la premiere semaine de son Ambassade, fait une découverte importante, & suggére au Cardinal de Richelieu une voye sûre pour occuper, pour embarasser le Roi d'Angleterre, de sorte que la France & la Hollande n'eussent plus à craindre de voir leurs entreprises traversées par les flottes Angloises. *Je profiterai de l'avis que vous me donnez pour l'Ecosse*, répond le Cardinal de Richelieu ; *l'année ne se passera pas que le Roi & la Reine d'Angleterre ne se repentent d'avoir refusé les offres que*

vous leur avez faites de la part du Roi. Nous expliquerons dans la ſuite quelle étoit cette menée ſourde qui cauſa la ruine de Charle premier : c'eſt une Anecdote des plus curieuſes ; ſuivons le caractere du Comte d'Eſtrades.

La troiſiême qualité néceſſaire à un habile Négociateur eſt l'inſinuation qui gagne la confiance & qui amene adroitement les perſonnes avec qui l'on traite, au but que l'on s'eſt propoſé ; on en trouvera ici de beaux modeles. Mr. D'Eſtrades dans les traitez de Campagne fait venir le Prince d'Orange à tout ce que la Cour de France ſouhaite, & cela avec tant d'adreſſe, que le Prince croit toûjours que c'eſt lui qui demande, & qui obtient lorſqu'il accorde. L'Ambaſſadeur devient le Confident & le Miniſtre de celui auprès duquel il eſt envoyé ; & dans la même année on le voit chargé par le Roi d'une Négociation auprès du Prince d'Orange, & chargé par le Prince d'Orange d'une Négociation auprès du Roi, réüſſir dans toutes les deux, ſauver enſuite le Cardinal de Richelieu, qu'on vouloit chaſſer du

miniſtere; & s'attirer la confiance entiere des Maîtres, ſans irriter la jalouſie des Miniſtres. Une affaire d'honneur qu'il eut en 1644. l'avoit jetté dans une eſpece de diſgrace qui n'eut pas de ſuite. Le Prince d'Orange lui écrivit le Billet ſuivant.

Monsieur,

» J'apprends que vous êtes pour-
» ſuivi au Parlement, & diſgracié de
» la Reine Mere, pour avoir ſervi
» M. de Coligny votre parent, & le
» mien dans une affaire d'honneur
» je vous prie de quitter un païs où
» l'on ne connoît pas les bonnes gens
» comme vous êtes, & de venir me
» trouver ici, où je partagerai avec
» vous ce que j'ai, pour vous témoi-
» gner l'eſtime & l'amitié que j'ai pour
» votre perſonne.

» Je vous envoye une Lettre de
» change de 100000 livres ſur le ſieur
» Hœuft, qui vous les délivrera auſſi-
» tôt; ſi vous avez beſoin de davan-
» tage, vous n'avez qu'à en prendre
» & me venir trouver inceſſamment

» ſans vous arrêter plus long-tems en
» France, où l'on ne ſçait pas ce que
» vous valez. Je ſuis, &c.

On gagne aiſément la confiance, quand on mérite l'eſtime ; le Comte d'Eſtrades ſe concilioit l'une par l'autre ; il joignoit aux qualitez que nous avons remarquées juſqu'ici, une fort grande étenduë de connoiſſances, & il étoit au fait de toutes les matieres qui pouvoient tomber en négociation; s'agiſſoit-il des diſpoſitions d'une Campagne, il donnoit des lumieres aux Généraux les plus conſommez dans le métier de la guerre ; la Lettre qu'il écrit aux Roi Loüis le Grand en 1672. pour le féliciter ſur les conquêtes qu'il venoit de faire en Hollande, contient un plan qu'il propoſe pour achever la ruine de cette République ; c'eſt un chef-d'œuvre de l'Art, & les Hollandois conviennent qu'ils étoient perdus ſans reſſource, ſi le Conſeil de Mr. d'Eſtrades eût été ſuivi. Nous voudrions pouvoir mettre ici cette Lettre toute entiere ; on la trouvera à la page 144. du premier Tome.

Falloit-il ramener à l'obéïſſance, &

ſoûmettre aux Loix un peuple échauffé dans ſa révolte; Mr. d'Eſtrades ſçavoit être Magiſtrat & Général d'Armée tout à la fois; on en trouve des preuves dans le compte qu'il rend de ſon commandement en Guyenne. Pendant les années 1653 & 1654. il entend les finances, lorſqu'en 1661. il envoye au Roi un état des revenus, & de la dépenſe néceſſaire du Roi d'Angleterre; il eſt au fait du commerce, de la Marine, des Colonies étrangeres, & jamais il n'eſt pris au dépourvû. De ſi grands talens & des ſervices eſſentiels rendus à ſa Patrie conduiſirent ce Seigneur aux premiers honneurs de l'Etat; outre le Gouvernement de Dunkerque, la Mairie perpétuelle de Bourdeaux, & le collier de l'Ordre du Saint Eſprit qui furent ſes premieres récompenſes, il fut fait Maréchal de France en 1675. La même année le Roi le nomma ſon premier Ambaſſadeur Extraordinaire, & Plenipotentiaire aux Conférences de Nimegue, où il conclut une Paix utile & glorieuſe; ſa vieilleſſe même qu'il pouſſa fort loin, ne fut pas inutile à la France; c'eſt le Meréchal d'Eſ-

trades qui en qualité de Gouverneur de Monſieur le Duc de Chartres, aujourd'hui Duc d'Orléans, & Régent du Royaume a donné au Prince qui nous gouverne les premiers principes de cette ſageſſe Politique qui fait la ſûreté du Royaume & la tranquillité de l'Europe.

Mr. Le Maréchal d'Eſtrades eſt donc un modéle accompli pour la jeune Nobleſſe qui cherche à ſe faire un grand nom en ſervant ſon Prince & ſa Patrie.

Les inſtructions ou les réponſes des Cardinaux de Richelieu & Mazarin donnent une parfaite connoiſſance de ces deux grands Miniſtres, & de leur différent caractere. Le premier eſt un eſprit ferme juſqu'à la hauteur, quelquefois même lorſqu'il traite avec les têtes couronnées; le ſecond eſt fin juſqu'a ruſer même avec de petites gens; je compterois ſur les promeſſes de l'un, je me défierois des complimens de l'autre. Le Cardinal de Richelieu eſt informé de tout ſans qu'il paroiſſe ſe donner de grands mouvemens. Le Cardinal de Mazarin fait voir dans les moindres choſes une pré-

voyance cauteleuſe & timide : celui-là dans les plus grands dangers, lors même qu'ils lui ſont perſonnels, comme dans la conſpiration de Cinq Marcs, conſerve le ſens froid néceſſaire pour prendre de juſtes meſures : celui-ci paroît trop s'inquietter : on diroit qu'il ſe perd dans la multiplicité des expédiens ; & les ordres qu'il donne, ſont capables d'effrayer & d'embaraſſer celui qui les reçoit ; à la page 129. on voit une Lettre de ce Miniſtre, par laquelle il donne avis d'un deſſein des Eſpagnols ſur la Guyenne, où le Prince de Condé doit ſe rendre pour faire révolter Bourdeaux. Cette Lettre en paralelle avec celle du Cardinal de Richelieu ſur la conſpiration de Cinq Marcs fait un juſte diſcernement de ces deux grands Politiques. La maniere dont ils écrivent l'un & l'autre au Prince d'Orange, le premier après la punition de ceux qui avoient voulu le perdre ; le ſecond après ſon élévation au Miniſtere, paroît à quelques ſpeculatifs, montre encore mieux la différence qu'il y a du genie François au genie Italien. Pour moi je croirois que ce qui ſe fai

le plus ſentir, c'eſt la difference d'un Miniſtre qui a vieilli dans le miniſtere & dans une autorité preſque ſouveraine, à un Miniſtre dont la faveur & l'autorité commence, & n'eſt pas encore fort aſſurée.

Lettre de Monſeigneur le Cardinal de Richelieu à M. Le Prince d'Orange, du quatriéme Octobre 1642.

MONSEIGNEUR,

„ Monſieur le Comte d'Eſtrades
„ vous dira ce qui s'eſt paſſé de decà en
„ l'affaire de Mr le Duc de Boüillon;
„ il vous rapportera auſſi la connoiſ-
„ ſance que j'ai des ſentimens avanta-
„ geux pour moi que vous avez eus
„ ſur le ſujet de ma maladie, & des
„ traverſes que quelques mauvais eſ-
„ prits ont voulu donner aux affaires
„ du Roi; je n'ai point de paroles pour
„ vous remercier de la faveur que
„ vous m'avez faite en cette occaſion;
„ mais je vous ſupplie de croire que
„ je n'en perdrai aucune qui vous
„ puiſſe faire voir par bons effets que
„ je ſuis, &c.

Lettre de M. le Cardinal Mazarin à M. le Prince d'Orange, du quinze Février 1643.

MONSEIGNEUR

„ Si j'ai differé juſqu'ici à rendre
„ graces à V.A. du ſouvenir qu'il lui a
„ plu avoir de moi, & des aſſurances
„ que M. le Comte d'Eſtrades m'a
„ données de ſon affection en mon
„ endroit, l'affliction extrême que j'ai
„ euë, & que j'ai encore de l'accident
„ qui eſt arrivé en la perſonne de M.
„ lé Cardinal Duc, en eſt ſeulement
„ la cauſe: comme elle m'étoit infini-
„ ment chere par toutes ſortes de rai-
„ ſons, ſa perte m'a été ſi ſenſible,
„ que je n'ai pas été capable depuis
„ d'aucune conſolation, ni même de
„ penſer à autre choſe qu'au ſujet de
„ ma douleur; je faiſois état après un
„ tel malheur de me retirer à Rome,
„ pour eſſayer d'y ſervir le Roi, ainſi
„ qu'il m'a obligé; mais Sa Majeſté ne
„ l'ayant pas déſiré, & m'ayant fait
„ l'honneur de me commander de
„ demeurer auprès d'Elle, pour l'aſ-
„ ſiſter dans ſes conſeils, & prendre

» la conduite de ses affaires les plus » importantes, j'ai cru que je ne pou» vois moins faire après toutes les gra» ces que j'ai reçuës de sa bonté, que » de me soûmettre à ses volontez, & » de tâcher par toutes sortes de de» voirs, & de services de correspon» dre à la bonne opinion qu'elle a » conçuë de mon affection, & de ma » fidélité, & à me rendre digne de son » choix. Je supplie V. A. de croire » qu'un de mes principaux soins dans » ce glorieux Emplois sera de recher» cher les moyens de maintenir une » bonne union & correspondance en» tre S. M. & V. A. & de vous faire » connoître par effets, que de tous » ceux qui honorent votre personne » & votre mérite, il n'y en a point » qui soit plus sincérement que moi, » Monseigneur, &c.

Après la mort des deux Cardinaux, le feu Roi devient lui-même son premier Ministre; il en écrit en ces termes à M. le Comte d'Estrades, de Fontainebleau le 5. Août 1661.

Monsieur d'Estrades, j'ai résolu de répondre moi-même à toutes les Lettres que j'ai chargé mes Ambassadeurs de

m'ecrire sous la couverture de M. de Lionne, lorsqu'ils auront à m'informer de quelque chose, dont l'importance requerra un plus grand sujet; & pour commencer de tenir cet ordre, &c.

Les Lettres de ce grand Prince en rappellent un souvenir glorieux: on est frappé de la sagesse & de la fermeté qu'il fait paroître dès les premieres années de son gouvernement. On y découvre par tout cet amour de la gloire qui a fait son caractere dominant; mais on y remarque en même tems une délicatesse d'honneur & de probité qui le rend encore plus estimable: en voici un trait bien éclatant. Le Roi d'Angleterre vouloit l'engager à assister le Portugal contre les Espagnols, malgré une parole contraire solemnellement donnée dans un Traité fait avec l'Espagne: *je lui dis*, écrit M. d'Estrades, *que je connoissois les sentimens de V. M. si délicats dans les choses où son honneur & sa parole étoient engagez, que je ne sçavois point si elle n'auroit pas quelque scrupule de donner une assistance contre les Espanols, mais que c'étoit de moi-même ce que je lui en disois. Il me répondit avec*

une action assez émuë que le feu Roi Henri IV son grand Pere qui étoit un Prince très-prudent & exact à tenir sa parole, n'avoit pas hesité d'assister Mrs les Etats d'hommes & d'argent, nonobstant qu'il y eût un article dans le Traité de Vervins que le Roi n'assiteroit pas lesdits Etats contre le Roi d'Espagne, par la seule considération de l'avantage qu'il retiroit de donner des affaires au Roi d'Espagne; que cette même raison subsistoit pour les interêts de la France.

Lettre du Roi à Monsieur le Comte d'Estrades.

» Vous ne pouviez répondre mieux
» à mondit frere *(le Roi d'Angleterre) suivant mes intentions
» sur l'autre point de l'assistance du
» Portugal, où il voudroit m'engager; & quoique je vous aye déja écrit
» fort amplement sur cette matiere, je
» ne puis pourtant m'empêcher d'y
» ajouter encore sur l'exemple que
» mondit Frere vous a allegué du feu
» Roi Henry le Grand mon ayeul, lequel étant très-prudent & exact à tenir sa parole, n'a pourtant pas hésité d'assister les Provinces - Unies

* *pag* 244.

„ d'hommes & d'argent nonobstant
„ l'article du Traité de Vervins qui le
„ lui défendoit ; que comme je me
„ propose pour principe & modéle de
„ ma conduite & de mes actions cel-
„ les de ce grand Prince, de qui j'ai
„ la gloire de descendre, je ne ferai ja-
„ mais difficulté de l'imiter en toutes
„ chôses autant qu'il sera en mon
„ pouvoir, & qu'ainsi sans alleguer,
„ comme vous avez fait, des rai-
„ sons de la différence des tems &
„ des affaires pour me défendre de
„ suivre son exemple, je veux bien
„ encore aujourd'hui faire le même
„ à l'égard du Portugal, que le Roi
„ mon aïeul fit pour les Hollandois,
„ si les Espagnols m'en donnent la mê-
„ me occasion qu'à lui ; mais pour ce-
„ la il est nécessaire que le Roi mon
„ frere soit informé de quelques cir-
„ constances que peu de gens sçavent.
„ Quand on fut sur le point de con-
„ clure en 1598. la paix de Vervins,
„ le Roi mon aïeul fit déclarer par ses
„ Plénipotentiaires à ceux d'Espagne
„ que M^rs les Etats l'avoient considé-
„ rablement assisté de troupes & d'ar-
„ gent, sur les promesses qu'il leur

» avoit faites de les rembourſer de
» toutes ces dépenſes, auſſi-tôt que
» l'etat de ſes affaires le lui permet-
» troit; qu'il ne prétendoit pas que la
» paix qu'il alloit ſigner, lui fît faire
» banqueroute à ſes bons amis; & que
» plûtôt que de leur faire perdre un
» ſol des ſommes qu'ils avoient avan-
» cées pour ſon ſervice, il aimoit mieux
» continüer la guerre; enfin qu'il étoit
» réſolu de les rembourſer chaque an-
» née de la ſomme que ſes finances
» pourroient ſupporter, & qu'il étoit
» bien-aiſe de le déclarer par avance
» au Roi Catholique, afin qu'il ne le
» prît point pour une contravention
» au Traité, & qu'il ſçût que c'étoit
» le païement d'une dette, & non pas
» une aſſiſtance volontaire contre la
» teneur dudit traité. Il eſt vrai que ce
» grand Roi pût conſidérer que ce rem-
» bourſement pourroit tenir lieu d'aſ-
» ſiſtance à ſes amis pour les empêcher
» de tomber ſous les armes du Roi Ca-
» tholique qui devoient fondre ſur les
» Provinces-Unies, auſſi-tôt que la
» paix l'auroit dégagé de la guerre de
» France; mais la cauſe de ce payement
» étoit ſi juſte, qu'il ne pût être con-

» testé par le Roi Catholique qui y ac
» quiesça. Le Roi mon aïeul fourni
» donc en cette conformité aux Hol
» landois plusieurs sommes si consid
» rables, que peu d'années après il al
» loit être quitte de la dette; & l
» prétexte légitime de leur en fourni
» d'autres étoit prêt à cesser, lors-
» qu'en l'année 1602 qui fut quatre
» ans après la paix signée, le Roi
» découvrit la conjuration du Mare-
» chal de Biron tramée par les Es-
» pagnols, qui lui avoient même
» promis de le faire Duc de Bour-
» gogne, en lui faisant épouser la fille
» du Duc Charles Emmanuel de Sa-
» voye.

» Comme ce dessein de broüiller le
» Royaume, & d'en détacher une
» Province de cette considération, s'il
» leur eût reüssi de faire entrer les ar-
» mes de Savoye en Provence, étoit
» une manifeste contravention au trai-
» té de paix, & tout-à-fait incontesta-
» ble; le Roi mon aïeul donna à la
» vérité au bien des Peuples de ne
» prendre pas sujet sur cette entre-
» prise d'en rompre effectivement la
» paix, quoique deja violée de la part

» des Eſpagnols ; mais voyant bien
» qu'il ne ſe pouvoit plus confier à
» leur bonne foi, puiſqu'ils ne s'ap-
» pliquoient qu'à lui jetter ſur les bras
» des affaires fâcheuſes, & que ſans
» manquer à ce qu'il devoit à ſon Etat
» & à ſoi-même, il ne pouvoit s'em-
» pêcher de prendre d'autres meſures
» qu'il n'avoit priſes juſqu'alors, il
» ne fit plus de difficulté, & avec rai-
» ſon, d'aſſiſter hautement & ouver-
» tement les Hollandois, en quoi au-
» cune perſonne ſenſée & raiſonna-
» ble ne lui ſçauroit donner le moin-
» dre blâme. Je veux donc dire que ſi
» les Eſpagnols me donnoient jamais
» une pareille occaſion de me plaindre
» de leur mauvaiſe foi en l'obſervation
» de ce qu'ils m'ont promis par la paix
» que nous avons faite enſemble, je
» ne ferai aucune difficulté, non plus
» que que le Roi mon aïeul, d'aſſiſter
» ouvertement le Portugal ; mais tant
» que cela ne ſera point, je ne puis
» entendre avec honneur à des propo-
» ſitions de cette nature. Je me ſuis
» un peu étendu ſur cette matiere au-
» delà des bornes d'une Lettre ; par
» le plaiſir que j'ai eu à juſtifier la

» mémoire d'un Prince, à la valeur
» & à la prudence duquel je dois tout
» ce que je possede de grandeur, d'E-
» tats, & de gloire; & je serai bien
» aise que vous cherchiez quelqu'oc-
» casion de défendre cette mémoire
» dans l'esprit du Roi mon frere. Sur
» ce je prie Dieu qu'il vous ait, M.
» le Comte d'Estrades, en sa sainte
» garde.

Pour rendre un compte entier de ces Mémoires, il ne nous reste plus qu'à faire observer quelqu'unes des anecdotes les plus curieuses qu'on peut y apprendre.

Ce fut le Cardinal de Richelieu qui sous main excita les troubles d'Ecosse, & alluma en Angleterre la guerre civile dont l'issuë fut la mort tragique du Roi Charles premier. Il ne prévoïoit pas, il étoit encore plus éloigné de vouloir un renversement si funeste; mais picqué du refus que ce Prince avoit fait de demeurer neutre, pendant que les armées de France & de Hollande attaqueroient les Places maritimes de Flandres, il envoya en Ecosse l'Abbé Chambre Ecossois son Aumônier; qui s'etant lié avec deux

hommes de la même nation que le Comte d'Eſtrades avoit gagné à Londres, remua ſi bien en Ecoſſe, qu'il y ruina entierement le parti du Roi. *p.* 11. *p* 13. *p.* 56.

Le Cardinal de Richelieu ſe voyant ſur le point d'être renverſé par la conſpiration de Cinq Marcs contre ſa perſonne, où s'il en faut croire la Chronique ſcandaleuſe le Roi lui-même étoit un peu entré, engagea le Prince d'Orange, par l'entremiſe du Comte d'Eſtrades, à écrire au Roi en ſa faveur; on trouve à la page 77. la Lettre de ce Prince, elle eſt précédée d'une inſtruction pour le Comte d'Eſtrades; nous en mettons ici les principaux articles.

Si Monſieur le Cardinal Duc de Richelieu eſt hors des bonnes graces, & fort malade, ainſi que les dernieres Lettres nous l'apprennent, M. le Comte d'Eſtrades dira au Roi que ne prenant plus confiance en de nouveaux miniſtres, j'accepterai les offres que les Eſpagnols me font, qui ſont très-avantageuſes aux Etats & à moi; mais ſi M. le Cardinal reſte toujours dans le même crédit, & dans le gouvernement des affaires, il

l'aſſurera que je refuſerai tout cequi m'a été offert. Le tour eſt adroit, auſſi le Cardinal l'avoit-il ſuggeré.

Il dira à Sa Majeſté que je la ſupplie de m'accorder la vie de M. le Duc de Boüillon ...... M. le Comte d'Eſtrades témoignera à M. le Cardinal Duc que j'eſpere qu'il obtiendra pour mon Neveu la grace que je lui demande; & que je lui ſerai infiniment obligé, s'il lui peut faire accorder la liberté en remettant Sedan entre les mains du Roi.

Le Changement qui ſe fit en 1642, dans les opérations de la guerre, lorſqu'on abandonna la Flandre pour attaquer le Rouſſillon où le Roi voulut conduire ſon armée en perſonne, ne fut point cauſé par une intrigue de Cour, comme on le crut alors : le Prince d'Orange le demanda & fit ſentir que cela étoit néceſſaire pour ôter aux Etats & aux Peuples les ombrages qu'ils commençoient à prendre des progrès du Roi dans les Païs-Bas. *p.* 159 *& ſuivantes.*

On dût s'attendre que les Hollandois feroient à Munſter leur paix particuliere avec l'Eſpagne ; le Prince d'Orange en avoit averti dès le com-

mencement de l'année 1646. écrivant à M. le Comte d'Estrades en ces termes, *p.* 95. *Je ne comprens pas pourquoi Messieurs les Plenipotentiares de France me pressent si fort d'envoyer nos députez à Munster; je vous prie de dire à M. le Cardinal Mazarin de ma part qu'il est à propos de ne les envoyer pas si-tôt, mais bien de faire semblant de les faire partir, parce que tant qu'ils seront à la Haye, j'en serai le Maître; mais quand ils seront une fois à Munster, je ne le serai plus, & ils feront la paix particuliere malgré la France, & moi: ce que je vous dis est sûr, &c.*

Les Lettres du Marêchal d'Estrades au Roi Loüis XIV. & les réponses du Roi au Marêchal d'Estrades pendant les années 1661 & 1662 que ce Seigneur fut Ambassadeur en Angleterre, découvrent le secret de plusieurs négociations importantes sur la presséance des Ambassadeurs de France, sur le salut en mer, sur la garentie de la Pêche, sur l'assistance du Portugal, & principalement sur la vente & sur l'achat de Dunkerque. Il manque une partie des Lettres & des Réponses sur l'affaire du Baron de Batteville;

ces pieces se seroient-elles perduës ? ou bien les amis de M. le Maréchal d'Estrades auroient-ils voulu épargner à sa mémoire l'exposé du désagrément qu'il eut, lorsque l'Ambassadeur de Suede fit son Entrée à Londres ? Pour suppléer à ce défaut, il faudra lire les mémoires de M. le Comte de Brienne qu'on vient d'imprimer en Hollande. Nous en donnerons l'extrait le Mois prochain.

ARTICLE XXI.

INSTITUTIONS ECCLESIASTIQUES & Beneficiales, suivant les principes du Droit commun & les usages de France.

LE but de l'Ouvrage est d'expliquer le Droit Canonique qui est en vigueur particulierement en France. Avant que d'entrer en matiere, on prépare à l'étude de ce Droit par les plus pressans motifs ; par l'éloignement des obstacles ; par les principales régles pour connoître les Canons reçûs & d'usage ; par l'art de se servir utilement & presque sans peine des livres du Droit.

De là on passe aux principes generaux, soit éloignez, qui sont comme les sources, soit prochains, qui sont comme les consequences des autres; & après avoir traité des loix ou naturelle ou divine, & des premieres coutumes des hommes, on s'arrête à expliquer en gros les diverses sortes de Constitutions Ecclesiastiques contenuës ou dans les Conciles tant generaux que particuliers, ou dans les Decrets des Papes, ou dans les Ordonnances des Evêques, ou dans les Statuts Synodaux, ou tirées des Sentences des Saints Peres : ce qu'on fait en les comparant les unes avec les autres, & observant de quelle autorité elles sont.

De ces principes, on vient aux differentes divisions, & suivant la plus usitée, on partage l'ouvrage en trois parties; Personnes, Choses, & Jugement. On met à la tête de chacune les maximes de France & celles d'Italie sur lesquelles est fondé tout ce qu'on y dit. On indique aussi les endroits du corps du Droit où est traitée la matiere qui y appartient. Dans le corps de chaque partie on entre dans un

grand détail, de ſorte qu'il y a peu de difficultez touchant le ſujet qui n'y ſoient reſoluës où en elles-mêmes, où en d'autres qui les renferment ; les eſpeces & les exemples ſont frequemment joints aux principes ; on varie la maniere d'expliquer les matieres ſuivant qu'elles le demandent ; les unes le ſont par regles, les autres par comparaiſon du Droit nouveau avec l'ancien partie abrogé, partie ſubſiſtant encore Enfin on explique les autres par raiſons pour & contre, comme on fait dans les conſultations. A l'égard de la premiere partie, il n'y a point de ſortes de perſonnes Eccleſiaſtiques Regulieres ou Seculiéres d'un ordre ſuperieur ou inferieur, dont il n'y ſoit parlé aſſez pour en donner une juſte idée. On y compare les unes avec les autres; on y expoſe leurs devoirs, leurs fonctions & leurs droits honorifiques; on y traite de la promotion aux principales Dignitez, Evêchez, Abbayes par nomination ou par élection, & de la perte de ces Dignitez par reſignation, tranſlation ou dépoſition. Après avoir ainſi traité des Benefices conſiſtoriaux à raiſon des

›erſonnes dans l premiere partie, on
›arle des autres Benefices dans la ſe-
o: de ſou. e nom des choſes, où il
ı'y a point d'eſpece de diviſions & de
›roviſions de Benefices, qu'on y ex-
›lique avec beaucoup de ſoin ; mais
›n s'arrête ſur tout à celles qui ſont
›articulieres à la France, Privilege des
Graduez, Indult de Mrs. du Parlement,
Brevêts de Joyeux avenement ou de
erment de fidelité, Regale, Garde
Royale, vacance par recelement de la
nort des Beneficiers, Collations laï-
ues réglées par un droit particulier,
ingularitez du patronage laïcal en
Normandie, Abrogations de toutes
es reſerves, excepté celles des benefi-
es vacans *in Curia* qu'on reſtraint à la
'acance par mort & aux benefices
ıon Conſiſtoriaux. Dans la même
'ûë d'expliquer particulierement le
Droit François, on parle de la diſ-
›enſe de la reſidence pour certains
Beneficiers ou Magiſtrats ou Offi-
iers de la Chapelle du Roi, des
Coûtumes particulieres de la France
ouchant les dixmes, des empêche-
nens dirimans ou prohibitifs du ma-
iage, inconnus preſque par tout ail-
eurs qu'en France, de l'étenduë de

la Juriſdiction Séculiere ſur les cauſes du Mariage & ſur la plûpart des autres matieres Eccleſiaſtiques, de la connoiſſance deſquelles on parle dans la troiſiéme partie ſous le nom de Jugement. C'eſt là où l'on fait obſerver une prodigieuſe difference du Droit François d'avec celui qu'on ſuit en Italie: en l'expliquant on conſidere le jugement en ce qui le précede, en ce qui l'accompagne, en ce qui le ſuit. Ce qui l'accompagne eſt rangé ſuivant l'ordre de la procedure preſcrit par les ordonnances royaux. En parlant de ce qui le ſuit, on s'arrête particulierement à l'appel comme d'abus, on finit par les maximes de France au ſujet des exemptions, après avoir expliqué celles qui concernent les cenſures.

Ce Memoire nous a été adreſſé ſans nom d'Auteur, ſans lettre & ſans aucune autre inſtruction que nous en puiſſions donner au public; on nous a ſeulement priez de le donner tel qu'il eſt. Si quelqu'un a des Reflexions, ou des avis importans à donner ſur ce Memoire, il peut nous les faire tenir.

Mars 1720. ART.

Article XXII.

SUITE DE CE QUI REGARDE l'Histoire & les Historiens de l'Etat Ecclesiastique. Par le P. de Blainville Jesuite.

APrès la Campagne de Rome dont j'ai parlé, suit la Province nommée le Patrimoine de Saint Pierre. C'est une partie de la Toscane que la Comtesse Mathilde, comme je l'ai marqué ailleurs, donna en 1100. au Pape Paschal. Veterbe en est la capitale, & se distingue par les Eaux qui coulent en abondance; les fontaines magnifiques qu'on a construites; les superbes tombeaux de plusieurs Papes, & sur tout d'Adrien V[e], qu'on a érigez; & par le sepulchre de Sainte Roze, où le corps entier de la Sainte est précieusement conservé; elle fut bâtie par Didier dernier Roi des Lombards sur les ruïnes de l'ancienne Hétruria dont le fameux Guillaume *Postel* a célebré l'origine que je mets à déduire, lorsque je parlerai la Toscane.

Orviette bâtie sur un rocher escarpé & presque inabordable, est bien plus forte par sa situation, plus vantée par son ancienneté, qui remonte jusqu'aux tems les plus reculez, & plus remarquable à cause de son Eglise embellie des ouvrages de peinture & d'Architecture des plus habiles Maîtres. *Cypr. Manente*, & Mon. *Monaldeschi* se sont occupez à écrire chacun dans un *in quarto*, ce qui peut rendre cette Ville considérable. Dirai-je que le premier inventeur de l'Orvietan y avoit pris naissance? Ils ont bien dit d'autres choses plus minces parmi d'autres assez curieuses. On peut avoir leurs ouvrages, mais je ne condamnerai personne à les lire.

Dans l'Ombrie aujourd'hui Duché de Spoléte sont les villes de Spoléte, Montefalco, Assise, Terni, Firmanum, &c. Entre les Historiens qui ont parlé de ces Villes, je crois que (*a*) l'*in octavo* Italien de François *Adam* sur l'ancienneté de *Firmanum*, n'est point méprisable, & que si l'on n'a pas la patience de dévorer l'*in*

(a) *Editions Manente Venet.* 1561. *Monaldeschi Venet.* 1584.

quarto encore Italien de François Angeloni, on doit du moins lui ſçavoir gré de ſes ſçavantes & profondes recherches ſur l'Hiſtoire de Terni, ville, à l'entendre, déja fameuſe ſous le Regne de Numa Pompilius.

Perouſe Capitale du Perouſin a pour Hiſtorien en langage Italien le P. Fél. *Ciatti* Religieux Franciſcain, & Pomp. *Pellini.* La matiere, ſi on les n croit, étoit riche, & leur travail 'a pas cedé à la grandeur du ſujet, u'ils n'ont point craint de percer juſu'aux ſiécles les plus proches du déige. Car on prétend que cette ville it bâtie deux cens ans après l'inonation de la terre, bien avant la priſe Troye. Quels charmes pour des ntiquaires de ſe jetter dans ces abîes des premiers tems, & tenant à la ain un flambeau qui s'éteint au preier pas, de s'imaginer cependant 'ils voyent encore la lumiere, & 'ils marchent en plein jour au miu des plus épaiſſes ténébres! Tel eſt plaiſir de nos Auteurs, qui ſe félicient d'avoir dévoilé ce qui eſt enſeveli dns la plus obſcure antiquité, & nous doitent leurs imaginaires découver-

tes pour des veritez incontestables. Après ces premiers siécles, on vient enfin au tems des Romains, où l'Histoire triomphe de l'ignorance & de la fable. On raconte la défaite de Flamininus en l'an 537. depuis la fondation de Rome proche de Perouse sur le bord du Lac de Trazimene; l'incendie qui réduisit en cendre cette Ville pendant les guerres d'Auguste, & d'Antoine; le long siege de sept années qu'elle soûtint contre Attila Roi des Gales; sa Prise & sa Ruine entiere par ce Roi Barbare; la maniere dont elle fut reparée * par Narces Général de l'Empereur Justinien; comment enfin les Rois Lombards s'en étant emparez, la tiranniserent plusieurs années. De ces désastres, on passe à l'heureux tems que les Rois François l'ayant conquise, la donnerent au Saint Siége avec l'exarcat de Ravenne. Mais les guerres des Guelfes & des Gibelins, & l'usurpation des Baglioni la font rentrer dans la misere jusqu'à ce

* *Editions Adam. Rom.* 1572. *Angeloni Rom.* 1646. *Fel. Ciatti Perouse* 1638. in quarto *Pellini Venet.* 1664. 2. *volumes* in quarto.

que les Papes s'en étant rendus paiſibles poſſeſſeurs, ſe plurent à y faire ſouvent leur réſidence, & à l'orner des ſtatuës & des peintures excellentes, de divers tombeaux de Souverains Pontifes, de très-belles Egliſes, de ſuperbes édifices, & une fameuſe Univerſité. Elle a donné le jour aux célebres Brairio Fortebracci & Nicolo Piocini, dont J. Ant. Campanus, & J. Bapt. Pagius ont écrit la vie dans un ſi grand détail qu'il ennuye.

Sans m'arrêter à recuëillir ce qu'on a écrit ſur la Terre de Sabine renommée par la beauté de ſes grands chemins, l'antiquité de ſes Villes, la naiſſance de l'Empereur Veſpaſien, & la mort du cruel Néron ; je viens à la marche d'Ancône.

Les Siciliens chaſſez de leur pays par Denis le Tyran, bâtirent l'ancienne *Picene* appellée depuis *Ancône* ; ſous l'Empire de Nerva, ou de Trajan ; les Romains l'embellirent d'un port magnifique, & d'un Arc de Triomphe, tout revêtu de marbre : de la Domination des Romains, elle tomba ſous le joug des Gots, & enſuite ſous celui des Lombards, qui y

établirent un Gouverneur ſous le tître de Marquis, d'où eſt venu le nom de Marche, ou de Marquiſat d'Ancône : Loüis de Gonſague Général des Armées de Clement en 1532. la réduiſit enfin ſous la Puiſſance Pontificale ; c'eſt ce qu'on peut voir, avec diverſes particularitez bien longues, & aſſez peu intéreſſantes pour nous dans l'*in octavo* Latin de * François *Pamphie*, qu'il intitulé *Picenum* ou des Loüanges de la Marche d'Ancône.

En cette Province eſt encore la ville d'Aſcoli, dont les habitans dans la guerre Marcique, furent les premiers à s'y liguer contre les Romains: ils tuerent même le Proconſul & ſon Lieutenant vèrs l'an 663. mais leur revolte cauſa la ruine de leur ville, qui n'a pas laiſſé, au rapport de Joſ. Lentus, de produire dans tous les tems de très-grands hommes : conſultez cet Auteur ſur les beaux faits des hommes illuſtres d'Aſcoli ; il paroîtra du moins plus ſupportable, que le ſçavant, mais faſtidieux traité de Gabriel Naudæus qu'on à mis à la ſuite

* *Editions Campanus & Pagius* in 4°. *Venet*. 1572.

de son ouvrage, quoiqu'il n'y ait nul rapport. Le titre du Traité est, *quod Senæ nomen, non Cesenæ, sed Seno Galliæ conveniat.* Titre rebutant qui ne promet que ce que le Traité contient; je veux dire d'oisives & séches dissertations, que je me dispenserois de citer sur le sujet même dont il parle.

On trouve par tout des Historiens de la ville, & de la fameuse Eglise de Lorette; il disent qu'en 1291. après la prise d'Acre par lés infideles, les Anges transporterent de Nazareth la Chambre de la sainte Vierge en Dalmatie, & de là dans la marche d'Ancône, au milieu du champ d'une vertueuse Dame nommée Laurette. C'est un monument respectable de la Religion, enrichi de tout ce qu'il y a de plus beau, & de plus precieux dans le monde, & également capable de contenter la pieté des fidéles, & la curiosité des voyageurs.

A l'égard de la ville & du Duché d'Urbain, je renvois à Vincent Cimarelli qui en a fait l'histoire *in* 4°. *Istorie dello stato d'Urbino, & de Galli Senoni.* On y peut joindre, si l'on veut,

les geſtes ou faits de Federic de Montefeltro Duc d'Urbin par Jer. *Mutio.* Il y a dans ces deux *in* 4° * quelque choſe d'amuſant, mais il faut être Italien, ou plus patient que nous pour les lire entiers.

On ſçait que le Pape Urbain VII. reünit le Duché au ſaint Siege. Le fameux Raphaël, qu'on regarde comme le maître, & le modele des excellens Peintres, étoit de la ville d'Urbin.

Paſſons le Duché de Caſtro, & la petite Republique de ſaint Marin qui s'eſt toûjours maintenuë ſous la protection du ſaint Siége, & ſe vante d'être la plus ancienne Republique du monde. Ravenne, Ferrare & Boulogne ſont plus dignes de notre attention.

Tom. *Tomaſi*, Hier. *Rubeus*, & Girol *Fabri* ont écrit *l'Hiſtoire de Ravenne* Capitale de la Romagne. Ils attribuent la fondation de cette ville aux Grecs Theſſaliens long-tems avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt : ils

* *Editions Pamphie* 1575. *Lentus Romæ.* 1622. *& Marcelli Brixiæ* 1616. *Mutio* in 4°. *Venet.* 1605.

parcourent avec exactitude tout ce qui s'y passa sous l'Empire des Romains. Ils s'arrêtent sur tout au Regne de Clodius, qui prit plaisir à la revêtir de nouvelles fortifications, & au tems d'Honorius & de Valentinien qui s'occuperent à l'embellir, y tinrent leur Cour ordinaire, & la preferent à toutes les autres villes d'Italie. Suivent les tems malheureux où Ravenne devient la proye des Barbares. Odoacre Roi des Herules s'en rend le maître en 476; il en est chassé lui-même en 493 par le grand Théodoric Roi des Ostrogots, celui-ci en fait le siege de son nouvel Empire qui dure soixante & dix ans sous le Regne de sept Rois. Belisaire & Narses Generaux de l'armée de l'Empereur Justinien la reprirent; quinze Exarques, ou Lieutenans des Empereurs Grecs la gouvernerent avec tout le Païs d'alentour sous le nom d'Exarchat ou gouvernement de Ravenne, jusqu'en 752. qu'Astolphe Roi des Lombards l'ayant conquise, abolit entierement l'Exarchat; mais Pepin Roi de France vint en Italie à la sollicitation du Pape Zacharie; il enleva Ravenne, &

les autres villes dependantes de l'Archat, & donna au ſaint Siege les cinq villes qu'on appelle Pentapoles. Quelque tems après il en couta la Couronne à Didier dernier Roi des Lombards, pour n'avoir pas voulu ſubir le joug des vainqueurs ; il viola la paix: Charlemagne tomba ſur lui, detruiſit ſon Royaume, & augmenta les donations que le Roi ſon Pere avoit faites au ſaint Siege. Depuis que les Papes ſont poſſeſſeurs de Ravenne, ils y ont joint aux plus precieux monumens de l'antiquité, les plus ſuperbes ornemens dont une ville puiſſe être parée. C'eſt proche de cette ville ſur les vuës du Ronco que le brave Gaſton de Foix General de l'armée de Loüis XII gagna ſur les Eſpagnols, & les Italiens cette memorable bataille, où il vint, ſi j'oſe parler ainſi, pour precipiter le cours héroique de ſa vie dans le ſein de la victoire.

Entre les trois Hiſtoriens que j'ai citez, un Eccleſiaſtique peut s'en tenir à Rubeus qui s'attache particulierement à decrire les Conciles & la vie des Archevêques de Ravenne. Tomaſi ſera bon pour un homme qui aime

l'antiquité profane, & Fabri paroîtra, je crois, meilleur aux gens de bon goût. Nous avons encore de lui l'Ephémeride sacrée & historique de Ravenne, c'est pour contenter toutes sortes de personnes; mais je crains toujours la longueur de ces Ecrivains Italiens, *(a)* qui semblent la plupart n'apprehender rien tant que de ne pas grossir assez leurs livres, & de n'y pas omettre ce qu'on n'a point envie d'y lire.

Ainsi l'amour de la patrie a fait remplir à Scipion *Claromontius* un *in* 4° de l'Histoire de la ville de Césenne à qui Jac. *Villanius* a encore ajouté une espece de commentaire ou de supplement sous le titre d'*Ariminensis Rubicon in Cesennam Scipionis Claromontii.* Cette ville de Cesénne est située sur une montagne appellée autrefois *Sacer Mons*, le mont sacré. L'Empereur Frederic II, le plus geand ennemi qu'ait jamais eu la Souveraineté Pontificale, y fit construire un Château, dont on voit encore quelques restes; après bien

a *Editions Rubeus* in fol. *Venet.* 1590. *Tomasi* in 4° *Ravenna* 1580. *Fabri Rav.* 1655. *Ephemeride* in 4°. *Rav.* 1655.

des années, un Seigneur de la Maison de Malatesta à qui elle appartenoit, la remit enfin sous la Domination du saint Siege.

Avec la même affection pour son païs *Raphael Adimari* a composé *l'Histoire de Rimini* qui meritoit en effet d'avoir son Historien particulier. On l'appelloit autrefois *Ariminum*. Elle fut bâtie, à ce qu'on pretend, quatre cens ans avant Rome, sous le Consulat de Sempronius: 267 ans avant Jesus-Christ, les Romains la peuplerent d'une nouvelle Colonie. Ils la comprenoient entre les villes de la Gaule Cisalpine, avant qu'ils eussent fait du Rubicon les bornes de la Province Flaminie aujourd'hui Romagne, où elle est située. C'est là qu'Auguste fit construire en marbre sur la Marecchia un des quatre ponts si celebres dans l'antiquité, C'est là que Dioclesien éleva ce bel arc de Triomphe qu'on lui attribuë à cause de sa magnificence; c'est là que les Generaux des armées Romaines alloient attendre leurs ordres avant que d'aller commander dans leurs gouvernemens; c'est là qu'on arrêta les incursions des

Gaulois ; que Cesar après la guerre civile harangua ses soldats, & que les Gots sous le Regne de l'Empereur Justin trouverent un obstacle invincible à leurs conquêtes ; c'est là qu'en 359. l'Empereur Constance ayant fait exercer par Taurais son Prefet du Pretoire les plus insignes violences contre plus de trois cens Evêques, les força à signer la confession Arienne d'Ursace & de Valens, & jetter, selon l'expression de saint Jerôme, le monde entier dans la surprise de se voir Arien malgré lui ; *(a)* mais l'impieté de Rimini ne prevalut pas, elle fut condamnée par ceux mêmes qui s'étoient laissé surprendre. Pomponius *Vesani*, & le P. Chérubin *Chirardarri* Religieux Augustins sont les premiers Auteurs Italiens, que je connoisse dont nous ayons une histoire complette de Boulogne. Quelque tems avant, Vesani, Burth, Galcotti s'étoient bornez aux éloges des hommes illustres de cette capitale du Boulonois ; bientôt après, un anonime se saisit de toute la matiere, & intitula son livre *Histoire de la*

a *Editions*, *Claromontius Cesena* 1642. *zeltaniss* in 4°. *Arimini* 1641.

Cité, du Consulat., du Gouvernement de Boulogne, & des choses qui y ont rapport. Mais le plus renommé des Ecrivains de cette ville est *Car. Sidonius*, qui à fait un *in folio* Latin sur *l'Etat & sur les Evêques de Boulogne.* J'ai parlé ailleurs de cet Auteur, qui charmé de son style attribua à Ciceron son Livre de consolation, & mourut de chagrin d'avoir été reconnu pour un faux Ciceron. A la fin de son histoire de Boulogne, il a inseré divers traitez, & quelques harangues, dont je ferois volontiers l'éloge, parcequ'il n'a rien fait qui ne merite d'être loüé.

Nicolas Pasch. *Alidosi* mit aussi la main à la plume, & preconisa dans un premier ouvrage *les Restaurateurs de la liberté, & les Maisons illustres de Boulogne.* Il prit l'essort dans un second volume, & marqua avec exactitude, non seulement *les Vengeurs de la liberté publique*, mais encore *les Papes, les Cardinaux, les Primats, les Archevêques les Chevaliers* de differens Ordres, *les Consuls, Tribuns, Proconsuls, & toutes les personnes* enfin qu'il crut pouvoir inserer dans les loüanges qu'il donne à sa Patrie.

Je vois plus de brieveté dans le titre que Matth. *Dulcinus* donne à son Livre *des differens Etats de Boulogne*; mais dans le livre même (a) je n'y trouve pas moins d'exactitude ou plûtôt de longueur à relever tout ce qui peut *servir à relever la gloire de cette ville.*

Il est incertain en quel tems elle a été fondée : les uns disent qu'elle fut bâtie par les Grecs, les autres par des Toscans, & quelqu'uns ajoutent qu'elle fut habitée par les Gaulois ; mais il est du moins sûr, que dans la suite elle devint Colonie de la Republique Romaine ; qu'elle passa des Romains aux Lombards, & de ceux-ci aux François, & des François aux Empereurs Allemans ; que l'éloignement des Allemans ne lui donna lieu de s'ériger en Republique; qu'elle augmenta depuis ses forces, & domina sur la Romagne, qu'enfin la division de ses citoyens fut cause de sa ruine, & qu'après deux cens ans d'une guerre intestine, qui

a *Editions Vesani* in fol. *Bonon.* 1596. 2 *vol. Galcotti* in 4° *Ferrar.* 1590. *Anonime* in 4°. *Bonon.* 1602. *Sidonius Hanoviæ* 1604. *Alidosi* in 4°. *Bonon.* 1621. *Dulcinus* 4°. *Lut.* 1631.

commença vers le troiſiéme ſiecle ; elle fut obligée pour ſe procurer la paix de ſe donner un maître, & de ſe ſoûmettre au pouvoir du ſaint Siege.

Ce nouveau joug ne dura pas : les Bentivoglio, les Cannetules, & les Papoli le ſecoüerent à l'envie, & ſe diſputerent la Principauté : il ne s'agiſſoit que de combattre, le ſort des armes decidoit de l'équité de leurs droits, ils étoient tantôt Souverains, & tantôt proſcrits, ſelon qu'ils étoient ou vainqueurs ou vaincus. Les Bentivoglio, lorſque le Pape Jules II qui l'aimoit beaucoup plus ſous le Caſque, que ſous la Thiare, & dans un conſeil de guerre que dans un Conclave, chaſſa en 1506. ces nouveaux maîtres malgré l'aſſiſtance que leur donnoit Loüis XII. Ce Belliqueux Pape ſe fit prêter ſerment de fidelité par les habitans, qui depuis lui furent toûjours fideles, & eut la gloire de laiſſer à ſes ſucceſſeurs le plus beau morceau qu'ils ayent dans leurs Etats.

En effet, ſans parler de la magnificence de la ville ſuperbe en ſes bâtimens, la ſituation en eſt ſi avanta-

geuse, le Terrein si fertile en toutes sortes de biens, son commerce de soye la rend si riche, que quelques revenus que les Papes en tirent, ils ne sçauroient l'épuiser. Ils lui laissent cependant le droit d'avoir un Ambassadeur à Rome pour maintenir sa liberté, mais elle n'en est pas moins soûmise. Et Qu'importe que les peuples se disent libres s'ils contribuent encore plus que les sujets mêmes aux finances du Souverain.

On peut lire le Panegyrique Latin que Cesar *Querinus* à fait de Boulogne, il n'épargne rien pour n'être pas au dessous de sa matiere, il en a beaucoup dit, & je l'estime heureux, si le Lecteur veut aller jusqu'à la fin.

Je n'ai plus à parler que de Ferrare. Son Historien Gaspard *Fardi* dans son *in* 4° Italien tâche d'en relever l'antiquité, & ne sçauroit avec verité remonter plus haut qu'au Regne de Théodose le Jeune. Cet Empereur permit à quelques habitans de l'ancienne Ferrare située au delà du Pô, de bâtir la nouvelle ville dans la plaine. Ils choisirent un endroit marêcageux dont

les approches extrémement difficiles ne contribuent gueres moins que les fortifications qu'on y a faites en divers tems, à la rendre une des plus fortes places d'Italie.

Ason d'Est y soutint avec une heroïque constance le siege que le barbare & cruel Tiran Ezelin à la tête des Gibelins y avoit mis dans le treiziéme siecle. En recompense de sa valeur le Pape lui accorda, à lui, & à ses descendans *(a)* la possession de Ferrare à titre de fief relevant du saint Siege, & avec la condition qu'au defaut d'enfans mâles, le fief reviendroit à l'Eglise. Ils en joüirent jusqu'en 1597. qu'Alphonse II. fils d'Hercules II. étant mort sans heritiers, le Pape se mit en état de rentrer dans ses droits. Ce ne fut pas sans contestation de la part de Cesar d'Est, fils legitime d'Hercule II. Duc de Ferrare, & de Laura Eustichia. On convient par le traité fait en 1298. que le Pape cederoit à Cesar d'Est-Reggio Modene, Carpi & la Carfagne avec ses dependances; mais qu'outre la ville &

a *Editions. Quarinus* in 8°. *Bon.* 1639. *Fardi Ferrar.* 1646.

le Duché de Ferrare, Sa Sainteté, pour se dedommager des frais de la guerre, se reserveroit l'usufruit de Commacchio qui est encore aujourd'hui le sujet d'une nouvelle contestation entre l'Eglise & l'Empire

On trouve plusieurs dissertations au sujet des différends qu'ont eus les Souverains Pontifes avec les Princes de la Maison d'Est. Ces sortes de disputes ouvrent un beau champ aux Auteurs anonimes: aussi se sont-ils donné la liberté d'écrire également tout ce que la passion & la raison leur suggéroient.

Jean Baptiste *Giraldi* travailloit à son Commentaire Italien sur les *affaires de Ferrare*, & des Princes d'Est avant ces dernieres contestations: il ne prend pas la même licence, mais il a moins d'agrément. On estime beaucoup plus l'ouvrage de François *Berni* qui a consacré sa plume aux Héros de la même Maison qui sont Souverains de Ferrare. On lira avec plaisir quelque partie de l'histoire en langage Italien que fit Jean Baptiste * Pigna en 1570, & que Jean Baron en 1595. traduisit

* *Editions. Giraldi* in 8°, *Florent.* 1556. *Pigna* in fol. *Ferrar.*

en Latin ; il ne remonte point aux vi-
sions de je ne sçai quels Auteurs fabu-
leux, qui tirent des anciens Rois d'Al-
be, & des Volsques l'origine des
Princes de la Maison d'Est ; mais il se
borne à les faire descendre d'un cer-
tain C. Aetius Pere d'Aurelius mort
en 418. Rien ne seroit plus beau, si
les preuves favorisoient la généalogie :
les plus sensez ne commencent qu'en
970, que le célebre Azon premier du
nom, Comte d'Est, fut Vicaire de
l'Empire en Italie. C'est encore beau-
coup. Est-il bien des Maisons sur le
Trône, qui prouvent de si loin leur
descendance ?

Avant que de finir, je ne puis omet-
tre pour l'honneur de la ville de Fer-
rare l'illustre Cardinal de Bentivoglio
Auteur de l'histoire des guerres de
Flandres & de quelques autres excel-
lens ouvrages. Il étoit en 1620. Nonce
en France, & l'avoit été auparavant
dans les Païs-Bas. Par tout où il parut,
on le trouva également éclairé dans
les négociations, & agreable dans le
Commerce de la vie, aussi homme
d'honneur & de probité qu'ingénieux
& sçavant Auteur, ne voulant porter

a Politique du monde, que jusqu'où a vertu de Chrêtien le lui permettoit, & faisant plus d'honneur à la Pourpre, que la Pourpre ne lui en voit fait à lui-même. Les Poëtes Jean Guarini mort en 1553. qui nous a aissé la belle Pastoralle, *dil Pastor do*, & Loüis Arioste, dont nous avons *Orlando furioso*, étoient aussi de Ferare. Celui-ci fut homme de qualité, xtrémement chéri d'Alphonse I. & e l'ancien Cardinal d'Est. L'autre voit été Sécretaire d'Alphonse II. & nourut en 1603.

Tous deux se sont fait un nom imnortel par leurs Poësies; au lieu que a plûpart de nos Ecrivains de l'Hisoire, dépérissent chaque jour dans a poudre des Bibliothéques; cepenant la Poësie n'est qu'un amusement, : l'Histoire n'est qu'une instruction ontinuelle pour nous; mais outre u'on aime mieux être amusé, que 'être instruit, on ne peut souffrir en out genre de Littérature que ce qui est; on n'y peut estimer ce qui est arfait. La fiction, & le génie regnoient ans leurs Poësies; ils étoient véritalement Poëtes, ils ont plû: mais

dans la plûpart des histoires de nos Auteurs, la fable & la confusion dominent au lieu de l'ordre & de la vérité : ils ne sont rien moins qu'Historiens, & presque personne ne veut chercher l'ennui avec eux.

Article XXIII.

SUITE DES INSCRIPTIONS d'Aouste envoyées par Monsieur Guillet de Leyssins. Remarques du P. E. Souciet de la Compagnie de Jesus sur ces Inscriptions.

IL nous reste cinq des Inscriptions payennes d'Aouste à donner, qui sont les 3e, 4e, 5e, 6e, & 7e. Comme toutes, à la réserve de la troisiéme, ne sont que des fragmens fort imparfaits qui nous apprendront moins, & qui fourniront moins aux remarques, que les précédentes, nous les joignons ensemble dans cet article.

Troisième Inscription.

I O V I O M
A V G V S T O
S A C R V M
Q V A L E R I V S
S E N E C I O E X
V O T O S L M

Cette Inscription a été trouvée dans le village d'Aouste en Dauphiné, Mandement de Leyssins, Bailliage de Vienne en 1652 près d'une croix qui est à cent pas de ce village, appellée de Normandot dans une croisée de Chemin, joignant le fonds qui aboutit à cette croix du côté du Levant; & Monsieur de Chabons Conseiller au Parlement de Dauphiné étant venu voir celui qui l'avoit trouvée pour la lui demander, il la fit emporter pour la mettre dans l'angle de son Château du Passage, où elle est du côté du Jardin.

I°. IOVI O. M. AVGVSTO. L'épithéte d'Auguste qu'on donne ici à Jupiter, après les titres ordinaires d'*Optimus* & de *Maximus*, c'est-à-dire, *très-bon*, & *très-grand*, montre que cette Inscription n'a point été faite du tems de la République Romaine, ni

ſous Jules Céſar, ni même pendan
les prémiéres années d'Octavius Cé
ſar ſon neveu & ſon ſucceſſeur ; ca
on ne donna aux Dieux le titre d'Au-
guſte qu'après que les Empereurs l'eu-
rent pris, & Octavius Céſar ne l'eu
point d'abord. *Poſtea C. Ceſaris a*
deinde Auguſti cognomen aſſumpſit
alterum teſtamento majoris avunculi, al-
terum Munatii Planci ſententiâ, di
Suétone dans Auguſte C. 7. mais de-
puis que tous les Empereurs & les Im-
pératrices le porterent, on le trouv
ſouvent parmi les ſurnoms ou épithé-
tes des Dieux, dans les Inſcriptions &
ſur les médailles. Notre Inſcription n
ſera pourtant point de trop en ce gen-
re ; car Jupiter tout le prémier, & l
plus grand des Dieux qu'il étoit, eſ
peut-être néanmoins celui de tou
ceux qui l'ont porté, à qui on l'ait l
moins prodigué. Parmi toutes les inſ-
criptions antiques qui ſont parvenuë
juſqu'à nous, je n'en ſçache que deu
qui le lui donnent, l'une dans Gruter
p. XVII. 10. IOVI AVG. & l'autr
dans Gruter encore IX. 5. I. O. M
H. AVG. SACR. &c. Encore quelque
Antiquaire chagrin pourroit-il peut-
 être

ètre chicaner Jupiter ſur ces inſ-
:riptions, & lui diſputer la qualité
l'Auguſte, prétendant que dans la pré-
niére il faut lire IOVI AVG*uſti*, com-
ne on lit ſur les medailles IOVI
AVGG, & tout ou long IOVI AV-
GVSTO RVM, & que pour la ſecon-
le il n'eſt pas plus ſûr qu'il faille lire
AVGVSTO & non pas AVGVSTI,
ue l'H qui précéde AVG pourroit être
a premiere lettre d'un mot qui deman-
eroit qu'on lût AVGVSTI; que d'ail-
eurs Jupiter ne ſeroit pas le ſeul Dieu
qui on eût refuſé le ſurnom d'Auguſ-
e. Mais enfin voici un titre contre le-
uel le Critique les plus chicaneur
'aura rien à répliquer, & qui fera
agner ſon procès à Jupiter. C'eſt no-
re Inſcription ſur laquelle on trouve
OVI O. M. AVGVSTO, & c'eſt la
ule qu'il écrive tout au long, & qui
ve tous les doutes.

II°. Q VALERIVS SENECIO, c'eſt-
dire *Quintus Valerius Senecio.* Quoi,
ra-t-on, les Sénécions étoient-ils
: l'ancienne famille Valeria ? Sé-
:cio eſt un ſurnom des Valeres. Cette
ſcription nous découvre-t-elle une
ouvelle branche de cette maiſon,

qu'il faille ajouter aux Flaccus, aux Catulus, aux Messala, & aux Barbatus? Non; les Sénécions étoient une famille fort étenduë, ou plutôt c'étoit le surnom de plusieurs familles, & ils avoient eu des emplois considérables. Cela paroit par les différens lieux où il y a des Inscriptions des Sénécions, par les differens noms qu'ils portent, & par les Charges qu'ils ont possedées. On trouve de ces Inscriptions en Italie, à Naples, à Capouë, à Rome, à Mantouë, à Vérone, à Modéne, à Padouë: en Allemagne à Lauffen près de Saltzbourg & à Vissembourg; en France, à Narbone & à Aouste. On y trouve des Alfonius, des L. A. des Cornelius Sextus Cæcilius Fabinianus, des Apronius, des M. Aurélius, des Sempronius, des Valentius, des L. Octavius, des Claudius, des Herennius. On y trouve des Sous-Commandans de flotes, des Commandans de la Cavalerie, des Quatuorvirs, des Préfets des Artisans, des Colonels d'Infanterie & de Cavalerie, des Lieutenans Généraux de Provinces, &c. mais on y trouve aussi des Affranchis.

Tout cela ne signifie pourtant

point, comme je l'ai dit, que les Sénécions fussent des familles dont ils portent les noms, c'est-à-dire, des Emiles, des Sempronius, des Octaves, des Valéres, &c. ni même qu'ils fussent originairement Romains. Les Sénecions étoient d'Espagne, comme les Séneques; je crois même qu'ils venoient des Séneques; *Senecio* est non seulement un nom Espagnol, comme *Senecia*, mais c'est un dérivé & une espéce de diminutif de *Seneca*. Séneque le Philosophe dans sa 101^e^ lettre parle d'un *Cornelius Senecio* Chevalier Romain qui étoit fort de ses amis, & apparemment son parent & son allié. Dans Gruter, p. DCCXXVI. il y a une inscription faite par un Sénécio, dont le frére s'appelle *Seneca*.

C L SENECA
OB ANN. LXV
SENECIO TER
HONORATAE SER
MATRI, ET FRATRI
ET SIBI ET SVIS
V. F.

C'eſt-à-dire, Claudius Seneca eſt mort âgé de 65 ans. Sénecio a fait ce monument pour ſa très-honorée mere Servia, & pour ſon frére, & pour ſoi-même & pour les ſiens. Et quel eſt ce frére, ſinon ce L. Claudius Séneca apparemment l'aîné de Senecio ?

Enfin dans Gruter, p. CCCCLXXIX. 1. je trouve un Sextus Cæcilius Senecio Commandant de la Cavalerie Eſpagnole.

SET CAECILIO
SEX. F. SAB.
SENECIONI IIIVIRO
DIS PONTIF
PRAEF COHORT.
PRAEF EQVITVM
ALA HISPANORVM PRAE-
FECTO.

Si ce que dit Hoffman eſt vrai, que Herennius Senecio étoit originaire d'Eſpagne Bétique, c'eſt encore une preuve de mon ſentiment.

Dans les guerres d'Eſpagne contre les Romains, le droit des armes fit tomber les Sénécions au pouvoir des

vainqueurs, & les réduisit à la servitude. Comme ils étoient apparemment gens distinguez dans leur patrie, ils furent la proye des plus grands Seigneurs, & des Officiers les plus considerables de l'armée Romaine, ou leur furent vendus : ces Seigneurs les affranchirent dans la suite. Tacite, L. XIII. C. 12, dit que Claudius Senecio le Favori d'Othon, & le confident de ses débauches, étoit fils de Senecio affranchi de César, c'est-à-dire de Claude prédécesseur de Neron, puisque sa famille en portoit le nom, selon la coutume des affranchis qui prenoient & transmettoient à leur postérité le nom de leur Patron, ou du maître qui les mettoit en liberté. Il en fut de même de ceux qui furent donnez ou vendus aux Emiles, aux Cæcilius, aux Sempronius, aux Octaves, aux Valéres, &c. Et notre Inscription ne prouve point que le Sénecio d'Aouste fût de l'illustre race des Valeres, mais qu'il avoit été affranchi lui ou quelqu'un de ses péres par quelque Valere.

III°. EX VOTO SLM. C'est-à-dire, *solvit lubens merito*, Il s'acquitte

très-volontiers du vœu qu'il avoit fait d'offrir un ſacrifice à Jupiter très-bon, très-grand, Auguſte.

Quatriéme Inſcription.

ASCLEPIO
AVG
M. PENNIVS
APOLLON

Ce fragment d'inſcription a été trouvé le 21. Février 1621. environ trois pieds dans terre au lieu d'Aouſte village dépendant du Mandement de Leyſſins au Bailliage de Vienne en Dauphiné, & on l'a inſcruté dans la muraille de la Tour de l'eſcalier du Château appartenant à Mr. Guillet de Leyſſins audit lieu d'Aouſte, où on la voit encore à préſent.

Le ſens de cette Inſcription eſt, M. Pennius Appollonius à Eſculape Auguſte.

I°. ASCLEPIO. *Aſclepius* pour *Æſculapius* ſe trouve en pluſieurs Inſcriptions antiques. Voyez Gruter XXI. 2. XXXVI. 6. LXVIII. 1. & 2. LXIX. 2. LXX. 6. & 7. C'eſt le nom Grec du Dieu Eſculape Ἀσκλήπιος,

d'où le Latin *Æsculapius* s'étoit formé.

II°. AVG. C'est-à-dire, *Augusto.* Voilà la seule Inscription où Esculape porte le tître d'Auguste. Nous avons vû dans l'inscription précédente que les habitans d'Aouste donnoient aussi ce tître à Jupiter ; apparemment ils le donnoient à tous les Dieux qu'ils honoroient, à cause du nom de leur bourg *Augustus*, comme on nommoit *Jupiter Olimpius*, *Venus Paphia*, & *Diana Ephesina*, &c. du nom des lieux où ils étoient adorez. Et pour ne nous point tant éloigner d'Aouste, c'est ainsi que les habitans de Deuson, lieu situé au-delà du Rhin, donnoient à l'Hercule qu'ils honoroient, le nom d'*Hercules Deusoniensis*, qui se voit sur les médailles de Posthume, comme le P. Sirmond l'a remarqué dans ses notes sur Sidonius Apollinaris, L. VIII. Ep. 11. & Tristan, T. III. p. 145.

Quelqu'un voudroit peut-être qu'on lût ici Asclepio *Augustano*, & non pas *Augusto* ; mais outre que AVG. signifie toûjours *Augusto*, l'inscription précédente où on lit tout au

long IOVI. O. M. AVGVSTO montre qu'il faut lire de même en celle-ci *Augusto*.

III°. M. PENNIVS APOLLON. C'est-à-dire *M. Pennius Apollonius*. Voilà un nom & une famille inconnuë jusqu'ici, & qui ne se trouvoit sur aucun ancien monument que l'on sçache. C'est apparemment une famille du pays qui aura peut-être pris son nom du lieu de sa demeure. Le mot Pennius convient fort à un habitant des montagnes. On sçait que *Pen*, ou *Penn*, reste de la langue Hébraïque dans laquelle פנה, *pinnah*, qui veut dire un *angle* se prend aussi, comme l'a remarqué Bochart, Chan. L.I. C. 42, pour le haut d'une montagne, parce que là elle se termine en angle ou en pointe. On sçait, dis-je, que *Penn* en Celtique signifioit aussi le haut d'une montagne ; que c'est de là que les Alpes *Pennines*, & le mont Appennin prirent leur nom. Ainsi il est très-naturel que de *Penn*, montagne, on ait fait *Penni*, montagnard, & qu'on ait donné ce nom à une famille, qui se retira & choisit sa demeure dans les montagnes, & que dans la suite ajoutant à son nom la

terminaiſon Latine on en fit Pennius.
A Dieu ne plaiſe au reſte que je donne ceci pour quelque choſe de plus que pour une ſimple conjecture.

Cinquiéme Inſcription.

VS PRAEF
RVM SVOR
GVSTANIS

Ce fragment d'Inſcription Romaine, qui eſt en très-grands & en très-beaux caracteres, a été trouvé dans le même lieu d'Aouſte, & a été poſé dans le corps du mur à gauche dans la face au midi du château du même lieu appartenant à Mr. Guillet de Leyſſins Conſeiller au Parlement de Grenoble.

On voit bien qu'à la prémiére ligne il faut lire PRAEFECTVS, à la ſeconde SVORVM, & à la troiſiéme AVGVSTANIS, mais c'en eſt trop peu pour deviner ce qui manque..

Ce dernier mot, où il faut manifeſtement ſuppléer la prémiére ſillabe AV, eſt le nom des habitans d'Aouſte, & c'eſt ſur ce fragment d'inſcription que j'ai conclu que dans la prémiére, VICANI AVG. ſignifioit

VICANI AVGVSTANI. Ainsi tout imparfait qu'on le voit, il n'est pas inutile.

Sixiéme Inscription.

MATRIS AVG EXSSTIPE
ANNVA XXXXV
ET D

Septiéme Inscription.

CIESSIVS FORTVNATVS

Les fragmens de ces deux Inscriptions qui sont en très beaux & très-grands Caractéres Romains, se trouvent dans le même lieu d'Aouste en Dauphiné frontiéres de Savoye, & servent de couvertes, & de seüil à la porte de la maison d'un habitant du village nommé Vallin qui en 1719. est receveur des tailles du Mandement.

La beauté, la grandeur & la forme de ces caracteres montrent que ces trois derniers fragmens sont les plus anciennes Inscriptions d'Aouste, & que vraisemblablement elles sont du tems d'Auguste. C'est dommage que le tems les ait si maltraitées.

ARTICLE XXIV.

GEOMETRIA ORGANICA, ſive deſcriptio linearum curvarum. C'eſt-à-dire, *Methode generale de décrire les lignes Courbes; par Collin. Mac. Laurain Profeſſeur de Mathematique dans le nouveau College d'Abredan, membre de la Societé Royale à Londres.* Chez Innys Imprimeur de la Societé Royale 1720. *in quarto*, 138 *pages, avec pluſieurs figures.*

LA Geometrie des Anciens s'étendoit ſeulement aux figures qui étoient renfermées par des lignes droites, ou par des courbes du premier genre. Mais les Nouveaux embraſſent les lignes de tous les differens ordres à l'infini, & déterminent ces courbes par des Equations, qui font connoître le raport des ordonnées aux abciſes.

Il faut cependant avoüer à la loüange de Mr. Newton, qu'avant lui perſonne n'avoit donné de methode generale de décrire des lignes d'un ordre ſuperieur au ſecond.

C'eſt en marchant ſur ſes pas que le ſieur Laurain donne dans cet ouvrage une methode univerſelle de décrire des courbes de toutes ſortes de genres, par un mouvement continu des angles donnez ſuivant des lignes droites, ou même ſuivant des courbes quelles qu'elles puiſſent être, pourvû qu'elles ſoient d'un ordre inferieur.

Ce livre contient deux parties, la premiere renferme vingt-ſept Propoſitions. On y enſeigne d'abord comment on peut décrire les lignes du ſecond ordre par le moyen d'une ſeule ligne droite; enſuite comment on peut décrire les lignes du troiſiéme ordre par le moyen de deux lignes droites: les lignes du quatriéme ordre par le moyen de trois lignes droites. On montre encore qu'on peut quelquefois décrire des lignes du vingt-quatriéme ordre par le moyen de ſix lignes droites.

La ſeconde partie renferme à peu près le même nombre de propoſitions que la premiere. On y demontre qu'on peut par le moyen des courbes d'un genre inferieur décrire

toutes les courbes des genres ſuperieurs.

On y traite encore d'une maniere univerſelle toutes les Epicycloides qui s'engendrent par la revolution des courbes ſur elles-mêmes comme ſur des baſes.

On entreprend de déterminer la reſiſtance & les denſitez des milieux dans leſquels un corps ſe mouveroit en connoiſſant la courbe qu'il décriroit.

Enfin on enſeigne comment on peut décrire des lignes geometriques d'un ordre donné par des points donnez & cela dans tous les cas poſſibles.

Nous aurions bien ſouhaité pouvoir expoſer quelques-unes des methodes de l'Auteur, mais cela ne ſe peut; les propoſitions y ſont d'une maniere ſi préciſe & ſi abregée, qu'on ne peut en rien retrancher, ainſi ou il faut ſe contenter de les énoncer, ou les copier toutes entieres, c'eſt-à-dire, que pour faire un extrait du livre, il faudroit copier entierement le livre même.

ARTICLE XXV.

BIBLIOTHEQUE DES AUteurs ſéparez de la Communion de l'Egliſe Romaine du dix-ſeptiéme ſiecle. Par M. Loüis Elies Du Pin, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris. *Tome II.* A Paris chez André Pralard ruë S. Jacques à l'Occaſion. MDCCXIX. *pp.* 952, *y compris l'Avertiſſement & les Tables. Grand in* 8°.

ON a donné dans le mois paſſé l'Extrait du premier Tome de cette Bibliothéque, on donne aujourd'hui l'Extrait du ſécond.

M. Du Pin, après avoir ſuppoſé dans ſon Avertiſſement, ſelon la coutume de pluſieurs Auteurs, que la premiere partie de ſon Ouvrage avoit été favorablement reçûë du Public, & qu'on lui avoit ſçû gré de ſon travail, expoſe les raiſons qui lui donnent droit d'eſperer la même faveur pour ſon ſecond volume.

L'aigreur ordinaire, dit-il, qui éclate dans les commencemens des

contestations, se trouve ici ralentie; & les Auteurs, plus polis & plus éclairez que n'étoient leurs Prédécesseurs, ont traité les choses avec plus de modération. Plusieurs même d'entre eux se sont plus appliquez à l'explication de l'Ecriture Sainte, à l'étude de l'Antiquité Ecclésiastique, à la défense de la Religion Chrétienne, à la Chronologie sacrée, & à des questions sçavantes & curieuses, qu'à la Controverse. Les Contestations d'Arminius & de Gomar, ajoute l'Auteur, donnent une scéne également instructive & divertissante; on a eu soin de la représenter fidélement dépuis son commencement, jusqu'à sa fin.

Entre tous les Synodes tenus par les Prétendus Réformez, il n'y en a jamais eu de si celebre & de si autorisé parmi eux, que celui de Dordrecht. La fameuse Conference de Fontainebleau, entre Du Plessis Mornai, & l'Evêque d'Evreux, dépuis Cardinal du Perron, fait une épisode peu avantageuse au parti des Réformez. Cameron établit une nouvelle Secte. La retraite de Marc Antoine de Dominis, Archevêque de Spalatro, qui passe en

Angleterre, & l'Histoire de la vie de cet Auteur, peuvent ſervir de preuve, que de ſçavans hommes peuvent être ſujets à l'inconſtance en matiere de Religion.

Grotius eſt le portrait achevé d'un honnête homme qui aime la paix, qui voit & qui connoit la verité, mais que ſes incertitudes & une mauvaiſe honte empêchent de l'embraſſer. On voit en la perſonne d'Epiſcopius, un homme hardi dans ſes ſentimens, mais Théologien méthodique. Il eſt rare d'avoir trouvé un Prince comme Jacques I. Roi d'Angleterre, qui ait compoſé & publié de ſi bons Ouvrages en fait de Morale. George Abbot, Archevêque de Cantorberi, & Guillaume Forbeſius, ſi l'on en croit l'Auteur de la nouvelle Bibliothéque, ſont entrez dans des temperamens aſſez convenables pour réünir l'Egliſe Anglicane à la Catholique. On n'oublie pas de parler ici de la profonde érudition de Joſeph Scaliger ſur la doctrine des tems. C'eſt dommage qu'il ait été ſi bien convaincu d'ignorance en une infinité de points. Cependant la ſcience de cet homme, au jugement de l'Auteur, n'a

été & ne sera jamais surpassée de personne. On pourroit nommer ici beaucoup d'autres Auteurs célébres, dit M. Du Pin, mais cela passeroit les bornes d'un simple Avertissement; c'est pourquoi l'on renvoye les Lecteurs au corps de l'Ouvrage, que chacun pourra consulter selon son goût.

Pour nous, de plus de deux cens Auteurs, soit Luthériens, soit Sacramentaires ou Calvinistes, soit Anglicans & Sociniens, dont on charge le second volume de cette Bibliothéque, nous nous attacherons principalement aux Ouvrages que l'Auteur vient d'indiquer lui-même avec éloge dans son Avertissement. C'est ce qui va faire la matiere de cet Extrait, après un mot d'avis au Lecteur, qui est de ne se pas laisser éblouïr par les loüanges que M. Du Pin distribuë liberalement aux nouveaux Sectaires, dont il louë fort la profonde érudition, la politesse, la modération, & même la probité: c'est là précisément ce qui doit nous mettre en garde contre lui & contr'eux; plus le poison est bien préparé & par d'habiles mains, plus il est à craindre; presque tous les Écrits des Hérétiques

ont une certaine teinture qui en rend la lecture extrémement dangereuse; ce sont des présens, si l'on veut, mais présens de mains ennemies, plus faits pour corrompre, que pour gratifier.

Entrons en matiere par l'Histoire des disputes qui s'éleverent dans la Hollande entre Jacques Arminius, & François Gomar; ce qui donna lieu à la convocation du fameux Synode de Dordrecht.

Jacques Arminius, Chef de la secte des Arminiens ou Remontrans, naquit l'an 1560 à Oudewater, ville dépendante des Etats de Hollande, située sur la riviere d'Issel. Il étudia d'abord à Utrecht, ensuite à Marpourg, & enfin à Genève sous Theodore de Béze; il s'arrêta aussi quelque tems à Bâle & à Padouë, & eut plusieurs conferences avec Zabarella, qui enseignoit la Philosophie dans cette derniere ville. Etant revenu en Hollande, il fut élû Ministre d'Amsterdam, & ensuite Professeur en Théologie dans la ville de Leyde; il mourut le 19 Octobre en 1609. âgé de 49 ans.

François Gomar étoit né à Bruges le 30 Janvier 1563. de parens de la Re-

ligion Prétenduë Réformée; il voyagea en Angleterre, en Allemagne; puis étant retourné dans les Païs-bas, il commença à professer à Leyden en 1594, où il entra dans de vives disputes avec son confrere Arminius touchant les matieres de la Prédestination & de la Grace. Ces contestations ont partagé en deux sectes les Protestans de Hollande, & causé beaucoup de troubles dans les Provinces-Unies. Les Partisans d'Arminius étant devenus les plus forts à Leyde, Gomar se retira à Midelbourg en 1611, & fut appellé à Saumur en 1614. mais les Gomaristes ayant enfin pris le dessus, Gomar se rendit à Groningue en 1618, où il professa jusqu'à sa mort arrivée le 11 Janvier 1641.

Gomar jaloux de son collégue Arminius, l'accusa de soutenir des sentimens differens de ceux qui avoient été enseignez jusques-là dans les Écoles Protestantes, particulierement touchant la Prédestination, la Réprobation, l'inamissibilité de la justice, l'efficacité de la grace, & la liberté de l'homme.

Arminius, quoiqu'élevé dans l'éco-

le de Béze & des plus habiles Calvinistes, avoit trouvé leurs ſentimens trop durs ſur ces points ; & ne ſe contentant pas d'avoir enſeigné des dogmes contraires dans ſes leçons, il fit ſoutenir des Théſes publiques contre la doctrine des Calviniſtes rigides ſur ce ſujet. Cela cauſa une grande diviſion non ſeulement entre les Miniſtres & les Profeſſeurs, mais auſſi entre les particuliers, tant de Leyde, que des autres villes d'Hollande & de toutes les Provinces-Unies. Les Etats Generaux en étant avertis, donnerent ordre à Arminius de faire ceſſer ces diſputes, & de conſulter ſes confreres ſur les difficultez qu'il pouvoit avoir, ou de prendre le parti de s'en rapporter à un Synode légitimement aſſemblé. Arminius répondit qu'il confereroit volontiers avec ſes confreres, mais à condition que ce ne ſeroit point comme députez des Egliſes, & qu'on lui prometteroit de ne point rapporter ſes réponſes au Synode. Les Députez ne voulurent point acquieſcer à ces conditions.

Le Synode qui ſe tint à Rotterdam le 30e Août 1605, crut lever les obſtacles, en ordonnant à tous les Miniſ-

tres de souscrire de nouveau le Catechisme & la Confession de Foi qui étoit reçûë par les Prétendus Réformez. Les Ministres Arminiens refuserent de déferer à cet ordre, parce qu'ils esperoient d'obtenir incessamment un Synode national. Le Synode de Rotterdam présenta une Requête aux Etats Generaux le 26 Novembre 1605. pour leur demander le Synode National. Les Etats de chaque Province y consentoient; mais quelques-uns y avoient mis une clause, que ce Synode travailleroit à revoir & à corriger la Confession de Foi & le Catechisme. Cette clause parut dangereuse aux Gomaristes, & ils demanderent qu'elle ne fût point inserée dans le Decret des Etats Generaux. Ces Etats, afin de contenter les uns & les autres, déclarerent qu'en inserant l'article de la révision du Catechisme & de la confession de foi dans les Lettres de Convocation, ils ne prétendoient point favoriser aucune innovation dans la Doctrine, mais seulement permettre les éclaircissemens & les explications que le Synode jugeroit necessaires. Les Etats Generaux firent en consequence expédier des Lettres pour

l'Aſſemblée de ce Synode National, promettant qu'ils choiſiroient des Théologiens ſçavans & pacifiques pour déliberer du tems, du lieu, & de la maniere de tenir le Synode.

Cependant le nombre des Partiſans & des Diſciples d'Arminius augmentoit. Pluſieurs jeunes étudians qui ſortoient des claſſes, avoient l'adreſſe de déguiſer leurs ſentimens dans les examens qu'on leur faiſoit ſubir pour entrer dans le Miniſteriat; mais à peine y étoient-ils engagez, qu'ils commençoient à ſoutenir hautement les opinions de leur maître. Gomar ne manquoit pas de remontrer & même d'exagerer les dangers auxquels cette diverſité de ſentimens mettoit la réformation. Selon lui, Arminius ſuivoit les principes de Molina, de Suarez, & de quelques autres Theologiens de la communion Romaine, & renverſoit entierement le ſyſteme de Calvin, de Béze, de Pierre Martyr, de Zanchius, d'Urſin, & de tout ce qu'il y avoit de plus habiles Theologiens dans le parti Proteſtant. Abandonner ces guides éclairez pour ſuivre de nouvelles hypotheſes, c'étoit, di-

ſoit-il, s'expoſer viſiblement à retomber dans les erreurs & dans les ténébres du Papiſme, d'où les Prétendus Réformez étoient ſortis. Il n'en fallut pas davantage pour jetter l'allarme dans le Parti Proteſtant, & pour engager le Synode de Delft de preſſer les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe à permettre, en attendant le Synode National, d'aſſembler un Synode Provincial pour remedier au progrès que faiſoient chaque jour les nouvelles opinions d'Arminius.

Les Etats paroiſſoient diſpoſez à acorder aux Egliſes Belgiques ce Synode Provincial; mais Witenbogard, Miniſtre de la Haye qui avoit beaucoup de credit auprès de la Nobleſſe du païs, étant vivement ſollicité par Arminius, dont il étoit un des plus zelez partiſans, eut l'art de faire convertir ce Synode en une Conference qui ſe tiendroit en préſence des États Generaux, dans laquelle Arminius & Gomar auroient la liberté d'amener quatre Théologiens à leurs choix. Gomar accepta volontiers ce parti; il fit cependant quelques difficultez ſur les articles par leſquels on devoit ouvrir

la Conference, & demanda que l'on commençât par la Juſtification. Arminius au contraire vouloit que ce fût par la Prédeſtination. Gomar obtint enfin ce qu'il demandoit, & pria ſon Antagoniſte de déclarer clairement ce qu'il penſoit du principe de la Foi; ſi, ſelon lui, elle étoit la cauſe de l'élection de Dieu, ou une condition qui la précédât, ou ſi elle n'en étoit qu'une ſuite, un fruit ou un effet. Ce que répondit Arminius, les inſtances de Gomar, & les repliques que fit ſon adverſaire, c'eſt ce que l'on attendoit ici, & ce que Mr Du Pin n'a pas jugé à propos de rapporter. On agita enſuite, dit-il, la queſtion touchant l'operation de la Grace. Arminius aſſura qu'il reconnoiſſoit toutes les operations de la Grace dans la converſion de l'homme, telles qu'elles puſſent être, pourvû qu'on n'admît aucune grace qui fût *irréſiſtible*. Gomar, ſuivant la coutume des Calviniſtes rigides, prétendit que ſous ce mot de *réſiſtible* on vouloit cacher l'erreur des Semipelagiens.

Quand on eut diſcuté cette queſtion, on paſſa à celle de la Perſéverance des Fidéles. Arminius s'étant

trouvé incommodé, les Etats rompirent la Conference, & ordonnerent à ceux de l'un & de l'autre parti de rédiger leurs opinions par écrit, d'en exposer les raisons & les preuves, & de les leur envoyer dans quinzaine, afin de les faire remettre au Synode Provincial qu'ils assembleroient incessamment. Sur ces entrefaites, Arminius qui s'étoit incommodé considerablement dans la Conference dont nous venons de parler, tomba si dangereusement malade, que quoique l'on pût faire pour le tirer, il mourut le 19 Octobre 1609. âgé de 49 ans.

Loin que sa mort mît fin aux disputes, elle ne servit qu'à les échauffer davantage. Les Arminiens se félicitoient d'avoir eu l'art de faire goûter leurs raisons, & de ce qu'ils avoient la protection d'un grand nombre de puissans Seigneurs; ils présenterent une Requête aux Etats d'Hollande & de Westfrise, dans laquelle ils mettoient la doctrine d'Arminius sur les decrets de Dieu dans tout son jour. Cette Requête fut présentée sous le nom de *Remontrans* : c'est ce qui leur fit donner ce nom qui est toujours de-

meuré depuis aux disciples d'Arminius dans les Païs-Bas ; les Gomaristes demanderent à avoir communication de cette Requête, contre laquelle ils firent des Remontrances, d'où ils furent appellez depuis ce tems-là *Contre-Remontrans*. Jusques-là les deux partis s'étoient contrebalancez l'un l'autre avec un avantage à peu près égale ; mais la scéne changea, & devint funeste aux Arminiens.

Après la mort de Guillaume de Nassau, Maurice de Nassau son second fils hérita de tous ses Etats, & prit la qualité de Prince d'Orange ; il s'étoit déja déclaré contre le parti Arminien que protegeoit Barneveld trop zelé républicain & ennemi de la puissance de Maurice. Ce Prince se trouvant plus puissant, se mit en tête de le détruire : pour cela il se rendit à Utrecht, où se tenoient les Etats de la Province, s'empara de la ville, licentia les soldats qu'on nommoit *Attendans*, soumit le peuple, destitua les Magistrats ordinaires, & fit mettre en prison les plus mutins. Ce Prince se servit du prétexte de quelques troubles arrivez peu de tems auparavant à Utrecht, pour por-

ter ses Etats Generaux à faire arrêter Barneveld, Hogerberts & Grotius, comme auteurs de seditions, & chefs du parti Arminien; Maurice soumit ensuite toutes les villes, chassa les Arminiens des Eglises, & y établit les Gomaristes. Barneveld fut condamné à mort & executé; Grotius condamné à une prison perpetuelle, trouva le moyen de se sauver. Vorstius, Bertius, Witenbogard, Episcopius, Venator, Arnoldus, & plusieurs autres fameux Ministres *Remontrans* furent bannis & dépoüillez des postes qu'ils occupoient.

Comme le teins approchoit de la tenuë du Synode National, qu'il plaît à M. Du Pin d'honorer ici du nom de Concile, on convoqua un Synode particulier à Delft pour nommer les Députez qui devoient se trouver au Synode National : Dans cette assemblée de Delft on fit citer Witenbogard & Grenvich, & on prononça des sentences contre plusieurs Ministres, sous d'autres prétextes que les cinq articles auxquels l'on avoit réduit toute la doctrine controversée entre les Arminiens & les Gomaristes; & cela parce

que les Etats avoient fait défenſe aux Synodes particuliers de ne rien préjuger ſur ces cinq articles, juſqu'au Synode National.

Enfin les Etats Generaux de Hollande qui cherchoient à calmer les eſprits, & à rétablir la tranquillité & l'uniformité de doctrine dans les Ecoles Belgiques, écrivirent aux Rois de France & d'Angleterre, à l'Electeur Palatin, & à celui de Brandebourg, au Landgrave de Heſſe, aux Cantons de Zurich, de Bâle, de Berne, & de Schafouze, aux Republiques de Geneve, de Breme, & d'Embdem, pour les prier d'envoyer au Synode National les plus habiles Theologiens de la Religion Prétenduë Réformée qui fuſſent dans leurs Etats, afin d'aider les Egliſes Belgiques de leurs avis & conſeils, & de faire en quelque maniere la fonction de médiateurs.

Loüis XIII. ayant appris par ſon Ambaſſadeur ce qui ſe paſſoit dans les Provinces-Unies, chargea Boiſſiſe ancien Conſeiller d'Etat de ſe rendre à la Haye pour travailler de concert avec l'Ambaſſadeur de France à pacifier les troubles qui déſoloient la République,

& principalement à l'élargiſſement de Barneveld & des autres priſonniers qui alors n'avoient pas encore été exécutez. Ces meſures furent inutiles; le Roi d'Angleterre qui en vouloit à Barneveld, ſollicitoit vivement les Etats Generaux à préferer le bien general de l'Etat aux égards & aux conſiderations particulieres.

Ainſi Boiſſiſe, quoiqu'habile négociateur, fut obligé de revenir ſans rien faire. Sa Majeſté Très-Chrétienne vivement ſollicitée par Langherack Ambaſſadeur des Etats Generaux d'ordonner ou du moins permettre à quelques Miniſtres Prétendus Réformez de ſon Royaume de ſe rendre au Synode, refuſa abſolument cette permiſſion. Des raiſons d'Etat, & les dangers auxquels il s'expoſoit en le permettant, dit Mr Du Pin, mais plutôt la maniere indigne dont avoient été reçûs ſes bons offices, & des ſentimens d'honneur & de conſcience l'emporterent ſur toutes les inſtances qu'on lui pût faire. Les autres Princes & Républiques ne firent point de difficulté de choiſir leurs plus habiles Théologiens, & de les députer au Synode National.

La ville de Dordrecht fut choisie pour le lieu de l'assemblée, & l'ouverture du Synode se fit enfin le Mardi matin 15 Novembre 1618 par deux sermons, l'un en Flamand par Lydius Ministre de Dordrecht, & l'autre en François par de Cours Ministre de Midelbourg. On n'entrera point dans le détail de toutes les séances des délibérations, des decrets, des contestations, des remontrances, des protestations, & des divers incidens que firent les Arminiens pour éviter leur condamnation. Comme la plûpart de ceux qui composoient le Synode, étoient du parti Gomariste, on n'y eut aucun égard, & enfin dans la Session 64^e^ tenuë le 11^e^ de Janvier, on fit la lecture de l'Ordonnance des Etats Generaux, par laquelle Leurs Hautes Puissances approuvoient la résolution que le Synode National avoit prise de faire sortir les *Remontrans* de l'assemblée. Les Arminiens s'étant retirez du Synode, on s'y occupa uniquement à discuter les articles contestez, & après que l'examen en fut achevé, le Synode travailla à former 93 Canons: il y en avoit 59 affirmatifs, dans lesquels le Synode renferma son

ſentiment ſur les points conteſtez ; & 34 négatifs, dans leſquels on détailloit les Propoſitions qu'on regardoit comme heretiques & contraires à l'Ecriture Sainte. Avant que d'entrer dans le détail de ce qui eſt contenu dans ces Canons, on a cru qu'il étoit à propos de rapporter les cinq fameux articles des *Remontrans*, qui ont donné lieu aux conteſtations, & cauſé tant de troubles & de diviſions dans les Païs-Bas. Les voici tels qu'ils furent préſentez au Synode, traduits en François uſité parmi les Calviniſtes de ce temslà.

Article premier.

Que Dieu par un decret éternel & immüable a arrêté & ordonné en Jeſus-Chriſt ſon Fils, avant la fondation du monde, de ſauver en Jeſus-Chriſt ceux qui du genre-humain étant échûs & tombez en peché & ſujets à icelui croyent par la grace du Saint-Eſprit en ce ſien même Fils, & leſquels par la même grace perſéverent juſques à la fin en foi & obéïſſance d'icelle : & au contraire laiſſer ceux qui ne ſe convertiſſent pas, & qui demeurent infidéles en

peché, & ſujets à l'ire de Dieu, & les condamner comme étrangers & ennemis de Chriſt, ſuivant le dire de l'Evangile ſelon S. Jean, III. 36. *Qui croit au Fils, a la vie éternelle; mais qui ne croit pas au Fils, ne verra point la vie éternelle, ainſi l'ire de Dieu demeure ſur lui.*

Article ſecond.

Et partant que Jeſus-Chriſt Sauveur du monde eſt mort pour tous & un chacun, voire même enſorte qu'il a impetré par ſa mort la réconciliation & rémiſſion des pechez à tous les hommes, à condition toutefois qu'aucun ne ſoit rendu participant, ni fait joüiſſant réellement & de fait de cette rémiſſion des pechez, ſinon qu'il ſoit fidéle: & ce pareillement ſelon l'Evangile qui dit en S. Jean, III. 16. *Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné ſon Fils unique afin que quiconque croit en lui ne periſſe pas, mais ait la vie éternelle.* Et en la premiere du même, 2. 2. *Et il eſt la propitiation pour nos pechez, & non ſeulement pour les nôtres, mais auſſi pour ceux de tout le monde.*

Article troisiéme.

Mais que l'homme n'a pas de soi-même, ni des forces de son franc-arbitre, la foi salutaire, attendu qu'en l'état de son detract & du peché il ne peut de soi penser ou faire rien de bon, qui soit vrayment bon, tel qu'est la foi salutaire: ainsi il est necessaire qu'il soit régeneré & renouvellé de Dieu en Christ par son Esprit, en son entendement, en ses affections ou volontez & en toutes ses facultez, à ce qu'il puisse entendre, penser, vouloir, & parfaire quelque chose bonne, selon le dire de J. C. en S. Jean, XV. 5. *Sans moi vous ne pouvez rien faire.*

Article quatriéme.

Que cette grace de Dieu est le commencement, le progrès & la perfection de tout bien, voire jusques-là que l'homme même régeneré ne peut penser, vouloir, ou faire aucun bien sans cette grace précedente, ou survenante d'ailleurs, excitante, consequente, & cooperante; ensorte qu'il nous faut attribuer à la grace de Dieu en J. C. toutes les bonnes œuvres, lesquelles

nous pouvons penser & excogiter ; mais quant à la façon, & maniere de l'operation de cette grace, elle n'est *irrésistible* : car il est dit de plusieurs qu'ils ont résisté au Saint-Esprit, comme és Actes des Apôtres, C. VII. & ailleurs en plusieurs autres lieux.

Article cinquiéme.

Ceux qui par une vraye foi sont incorporez & entez en J. C. & partant rendus participans de son Esprit, lequel les vivifie, & leur donne la vie, ont assez de force & de pouvoir pour batailler & remporter la victoire à l'encontre de Satan, du peché, du monde & de leur propre chair ; toutefois que cela se fait par l'aide & l'assistance de la grace du S. Esprit, & que J. C. leur assiste tellement par son Esprit en toutes les tentations, leur baille & tend la main, & que moyennant qu'ils soient prompts & appareillez à combattre, recourent à son secours ; demandant qu'il les aide, & ne manquent à ce qui est de leur devoir ; qu'il les confirme & robore en telle sorte, qu'ils ne peuvent être séduits par aucune trame, fraude ou force de Satan,

ou être ravis des mains de J. C. suivant ce qui est dit en S. Jean, 10. *Nul ne les arrachera de mes mains*; mais qu'il faudroit plus exactement considerer & de plus près examiner par les Saintes Ecritures, sçavoir, si ceux qui sont tels, ne peuvent pas par leur nonchalance délaisser leur commencement en J. C. embrasser & caresser derechef ce présent siécle, se détourner de la sainte doctrine qui leur a été une fois baillée, faire naufrage de leur conscience & décheoir de la grace, avant que pouvoir enseigner cela avec plein repos d'esprit & en toute assûrance.

Quand on eut discuté & examiné pendant plusieurs séances ces cinq articles, & qu'on leur eut donné les differens sens dont on les croyoit susceptibles, le Synode fit faire la lecture des Canons (car c'est ainsi qu'on appella les decrets qui avoient été dressez) il y en avoit dix-huit fort longs sur la Prédestination, l'Election, & la Réprobation, dont voici la substance: Le decret de la Prédestination est absolu & immüable. Dieu donne la vraye & vive foi à tous ceux qu'il veut

retirer de la damnation commune, & la donner à eux-ſeuls ; tous les Elûs ſont dans leur tems aſſûrez de leur élection, quoique non pas dans un même degré, ni en même meſure. Cette confiance & aſſûrance ſe doit déſirer ; & cette doctrine ne doit faire peur qu'à ceux qui ne ſe convertiſſent pas sérieuſement. On décida que ſelon la parole de Dieu, les enfans des Fidéles étant ſaints, non par nature, mais par l'alliance divine où ils ſont compris avec leurs parens, ces parens ne doivent pas douter du ſalut de leurs enfans qui meurent avant que d'avoir atteint l'uſage de la raiſon.

Parmi les articles rejettez, un des plus remarquables eſt celui où le Synode déclare abſurde & contraire à l'Ecriture, une certitude incertaine de ſon élection ; il veut parler de l'aſſûrance d'être ſauvé moyennant la foi, la ſainteté & la perſéverance finale, deſquels on ne ſeroit pas abſolument aſſûré. Ainſi ce Synode établit une aſſûrance abſoluë du ſalut dans tous les Fidéles. S. Paul ne l'avoit pas, quand il craignoit d'être reprouvé ; & S. Pierre n'étoit pas perſuadé que tous les Fi-

déles dussent l'avoir, quand il les exhortoit à assûrer par leurs bonnes œuvres leur élection. Le Synode signa tous ces articles, tant négatifs qu'affirmatifs ; puis il passe au second point contesté, qui concerne la mort de J. C. & rédemption qu'elle procure aux hommes, & il décide par neuf articles affirmatifs dont l'Abregé est, qu'elle est annoncée cette rédemption indifferemment à tous les hommes ; que c'est par leur faute que ceux qui n'y croyent pas, la rejettent ; que c'est aux seuls Elûs que Dieu a résolu de donner la foi justifiante de cette rédemption. On n'a pas envie que nous oubliions que les Elûs seuls ont la foi vive qui justifie & sauve.

Le Synode joignoit ensuite le 3[e] & le 4[e] articles concernant la corruption de l'homme, sa conversion à Dieu & la maniere dont elle arrive. Sa décision est très-longue ; mais c'est un chef-d'œuvre en fait de discours, qui semble dire quelque chose, & ne dit rien qui aille au fait : l'endroit où l'on employe le moins de ces termes vagues que les partis les plus opposez peuvent employer, c'est celui où l'on dit,

que comme le peché n'a pas ôté à l'homme son entendement & sa volonté, ainsi la grace qui le convertit, n'agit pas dans lui comme dans un tronc ou dans une bûche ; elle conserve à la volonté ses propriétez & ne la force, ni ne la contraint point la faisant agir malgré elle ; c'est-à-dire, qu'elle ne la fait point vouloir sans vouloir ; & cela s'appelle s'expliquer d'une maniere claire & orthodoxe sur le libre arbitre aussi-bien que sur la grace : comment feroit-on, si on vouloit tout broüiller, & établir une nécessité fatale sans allarmer cependant les peuples ?

Il passe enfin au dernier article des Remontrans, touchant la perseverance des Saints, & decide en 15 decrets ce qu'on croyoit communément dans les Eglises Belgiques sur cet article : c'est-à-dire, que c'est erreur de croire que quiconque a la vraye foi, puisse décheoir totalement & finalement, ce sont les mots du Synode. On voit ensuite dans la nouvelle Bibliotheque le jugement ou Synode de Dordrecht au sujet des Remontrans dans la forme & teneur qu'il fut prononcé,

& soussigné au nom & par le commandement du Synode même. Joint l'Ordonnance des Etats Generaux portant approbation & confirmation des decrets & de ce qui s'est passé dans le Synode. Elle est suivie d'un decret du Synode National des Pretendus Reformez de France, assemblé à Aiay le 6e d'Octobre 1620, portant confirmation & acceptation de tout ce qui avoit été decidé par le Synode de Dordrecht.

Peu de tems après la tenuë du Synode de Dordrecht, l'Histoire en fut imprimée en Latin avec les Actes. L'an 1624. Richard Jean de Nerée, Ministre de Dordrecht donna au public une Traduction Françoise qu'il avoit fait de cette Histoire & de ces Actes, qui fut imprimée par l'ordre & avec Privilege de sept Deputez des Etats Generaux, ce qui a fait regarder cette traduction comme d'égale authorité avec l'original. Voilà tout ce qui regarde ce Synode, pour les decisions duquel les Pretendus Reformez tant d'Hollande que de France, ont autrefois temoigné un si grand respect, que celui qui les a données au public

declare que c'eſt le S. Eſprit qui a revelé toutes les deciſions de ce Synode, & que l'Epouſe de Jeſus Chriſt a toujours aimé cette doctrine & l'a maintenuë comme un treſor ineſtimable. (Ce reſpect paroit un peu affoibli dans les écrits des derniers Miniſtres, comme M. Jurieu & autres.) Sur quoi en finiſſant cet article, on ne peut ſe diſpenſer de faire une reflexion qui vient naturellement à l'eſprit : c'eſt que les Pretendus Reformez, ſur tout leurs chefs, qui font profeſſion de rejetter la voye d'autorité & de ne reconnoître que l'Ecriture pour regle de leur foi, ont été forcez comme malgré eux de recourir à l'autorité des Synodes pour fixer le ſens même des Ecritures & la creance commune des peuples, & ne les pas voir abandonnez à toute ſorte d'erreurs, d'illuſions & de fanatiſme. Venons avec M. Du Pin aux Auteurs particuliers. Philippes de Mornai ſieur du Pleſſis Marli, naquit à Buhi en Normandie le cinquiême Novembre en 1549; il fut élevé pour être d'Egliſe, & entraîné par ſa mere dans les ſentimens des Novateurs ; après avoir voyagé long-tems, il vint à la Cour, &

eut beaucoup de part dans les guerres des Huguenots. Il ſe mit au ſervice de Henry IV. alors Roi de Navarre, & fut employé à diverſes Negociations dans les Païs-Bas & en France. Le Roi ayant changé de Religion en 1593. Du Pleſſis negotia l'Edit de Nantes. Il fut fait gouverneur de Saumur & y fit ſa reſidence, ſoutenant toujours le parti des Pretendus Reformez, à la tête deſquels il étoit. Ayant compoſé un Livre ſur l'Euchariſtie, l'Eveque d'Evreux, depuis Cardinal du Perron, dit au Roi qu'il y avoit cinq cens fauſſetez dans cet ouvrage. Il y eut là-deſſus une Conference tenuë en preſence du Roi à Fontainebleau l'an 1600 à laquelle aſſiſterent pour juges des faits alleguez, le Chancelier de Bellieure, le Preſident de Thou, Meſſieurs Pithou & Martin Medecin pour les Catholiques; on y joignit du Freſnecanaïe Preſident de Languedoc & Caſaubon de la Religion Pretenduë Reformée. Il fut convenu que Monſieur du Perron partageroit les cinq cens paſſages, qu'il accuſoit de fauſſetez, & qu'il en donneroit ſeulement 50 à la fois auxquels Du Pleſſis

repondroit. Le Roi le regla ainſi. L'Evêque d'Evreux donna un memoire de 60 paſſages au Roi qui fut communiqué à Du Pleſſis. La Conference commença le quatriéme May 1600. On y établit pour regle de n'éxaminer que le fait des paſſages ſans entrer dans le fond de la Doctrine. On n'examina ce jour-là que ces Paſſages qui emporterent tout le tems, & les Commiſſaires declarerent unanimement, en preſence du Roi & d'un grand nombre de Seigneurs, que ces paſſages avoient été citez fauſſement ou à contre-ſens. Du Pleſſis ſe voyant condamné & craignant la ſuite de cette Conference ſe retira promptement à Saumur, ſans dire adieu au Roi : il continua la cauſe des Pretendus Reformez tant du vivant du Roi Henry IV que ſous le regne de Loüis XIII, ſe menageant néanmoins avec la Cour. Il compoſa un autre Livre intitulé *le Miſtere d'iniquité ou Hiſtoire de la Papauté*. Ce Livre fut refuté par Nicolas Coëffeteau ; & le ſieur Lebray Aûmônier de Monſieur le Duc d'Anjou écrivit contre la preface de cet ouvrage. Rivete Miniſtre de Toüars en Poitou re-

pondit comme il pût à l'un & à l'autre. Du Plessis Mornai avoit composé auparavant un traité de la verité de la Religion Chrétienne, imprimé à Anvers en 1581 & fit divers Ecrits pour justifier, s'il eût pû, ce qu'il avoit dit dans la Conference de Fontainebleau. On avoit de lui un traité de l'Eglise. Il a outre cela fait quelques ouvrages de pieté sur des passages des Pseaumes & des Evangiles: il mourut l'an 1623 âgé de 74 ans l'onzieme de Novembre.

L'ouvrage de Du Plessis Mornay intitulé *de l'institution, usage, & doctrine du S. Sacrement de l'Eucharistie en l'Eglise Ancienne, ensemble quand, & comment, & par quels degrez la Messe a été introduite en sa place*, est divisé en quatre Livres: le premier est sur la Messe & sur ses parties; le deuxième Livre est des circonstances & dependances de la Messe; le troisiéme est sur le Sacrifice de la Messe; le dernier Livre de cet Ouvrage est sur la Céne considerée comme Sacrement: il y traite aussi de la Transsubstantiation; c'est cet ouvrage imprimé en François à la Rochelle en 1598, qui donna occasion à la Conference dont on a parlé, tenuë à Fontainebleau en l'année 1600.

il fut depuis revû par l'Auteur qui le fit approuver dans le Synode de Gap, tenu l'an 1603, & par les Théologiens de Geneve, imprimé à Saumur en 1604. & ensuite en Latin à Hanau en 1605. il contient une infinité de passages de l'Écriture & des Peres mal citez qui apparemment avoient été fournis à Du Plessis par des Ministres : l'impression qu'il fit d'abord sur le public, fut ce qui occasionna la Conference de Fontainebleau.

Jean Cameron de Glascou en Ecosse, après avoir fait ses études de Grammaire & de Philosophie, parût si habile dans la langue Grecque, qu'on le chargea d'enseigner dans le College de Glascou; il ne resta dans cette profession que pendant une année; car aussi-tôt après il passa en France; il se rendit à Bordeaux en 1600. n'étant âgé que de 20 ans, il s'y fit connoître par sa facilité de parler Grec & Latin; cette qualité le fit rechercher & envoyer à Bergerac pour y enseigner les deux langues ; ensuitte le Duc de Boüillon l'appella à Sedan pour y enseigner la Philosophie ; ce qu'il fit pendant deux ans, au bout desquels

ce Prince voulut lui deferer la chaire de Professeur en langue Grecque ; mais Cameron ne voulut pas l'accepter de crainte d'en depoüiller un de ses amis : il aima mieux retourner à Bordeaux, ou il fut élû Professeur en Theologie l'an 1604. il s'acquita de cette employ pendant 4 ans, venant néanmoins de tems en tems à Paris, où il prenoit soin des enfans de M. de Colignon Chancellier de Navarre. Il fit un voyage en Allemagne, & demeura près d'un an à Heidelberg, d'où il fut rappellé en 1608. à Bordeaux pour être Ministre en cette ville : il y resta dix ans, & fut ensuitte appellé à Saumur, pour y professer la Theologie à la place de Gomar. Les troubles survenus en France, l'obligerent de quitter le Royaume & de passer en Angleterre l'an 1621. Il fit des leçons particulieres à Londres par la permission du Roi & du consentement de l'Evêque, & fut même choisi pour être Professeur en Theologie à Glascou en Ecosse ; mais il n'y demeura qu'un an & revint en France, où il enseigna quelque tems à Montauban. Les guerres civiles ayant recommen-

cé, il fut obligé d'en sortir, & mourut l'an 1625 âgé de 46 ans.

Cameron, quoique fort attaché aux sentimens des Pretendus Reformez, fit soutenir des Theses à Saumur, dans lesquelles il s'écarte des termes de la definition du Synode de Dordrecht, en disant que la volonté de l'homme est determinée par le jugement pratique de l'esprit, & que la cause de ce qu'ils font le bien ou le mal vient des lumieres que Dieu inspire aux hommes, sans qu'il soit besoin que la volonté soit mûë physiquement, mais seulement moralement & dependamment du jugement de l'esprit. Ce sentiment excita contre lui les Ministres qui avoient adheré aux Synodes de Dordrecht, d'Alay, & de Charenton; ils l'accuserent d'être Pelagien, & même manichéen. On peut dire, dit Monsieur Du Pin, qu'il n'y a jamais eu de dispute dans les Ecoles poussée avec plus de subtilité, plus d'obstination, & d'aigreur que celle-ci le fut contre Cameron & ceux qui soutenoient son parti, appellez *Cameronites*. Cependant ils convenoient les uns & les autres de l'inamissibilité de la justice, faux prin-

ipe: ils nioient les uns & les autres, dit M. DuPin, le libre arbitre, & toute la question se reduisoit à sçavoir si la volonté de l'homme étoit determinée par l'action immediate de Dieu, ou par l'intervention des lumieres que Dieu inspiroit à l'esprit.

Le Synode de Dordrecht avoit defini que non seulement Dieu éclairoit l'entendement humain, mais qu'il donnoit le mouvement à la volonté, en la changeant interieurement.

Cameron se contentoit d'admettre une illustration dans l'esprit, par laquelle la volonté étoit moralement determinée à faire le bien, & il soutenoit qu'il n'avoit en cela rien avancé contre la definition des Synodes. Les leçons de Theologie de Cameron roulent la plûpart sur divers passages du Nouveau Testament expliquez partie à la Calviniste, partie à sa maniere. Selon M. Du Pin, Cameron est un des meilleurs Theologiens qu'il y ait eu entre les Theologiens Pretendus Reformez ; il raisonnoit juste & methodiquement, sçavoit très-bien les langues Hebraïque & Grecque &

prétexte que ceux de la Communion Romaine étoient des idolâtres, des superstitieux & des schismatiques; & voyant que le dogme des Calvinistes ou Puritains dominoit en Angleterre au préjudice de la Confession Anglicane, que les décisions du Synode de Dordrecht y prevaloient, & que l'on ne vouloit point écouter aucune proposition pour la réünion, il desespera enfin de réüssir dans son dessein de faire une paix générale entre toutes les Communions. Cela, avec les contradictions, les mauvais offices auprès du Roi Jacques, les insinuations ou sollicitations de l'Ambassadeur d'Espagne, & surtout son humeur inconstante & chagrine, ce fut ce qui le détermina à revenir en Italie, y étant invité par le Pape Paul V, qui lui adressa un Bref à ce sujet. Lorsqu'il fut arrivé à Rome, il y fit abjuration; mais dans la suitte sur des indices pressans ayant été accusé comme relaps, il fut mis dans les Prisons de l'Inquisition, où il mourut de maladie l'an 1625 au mois de Decembre. Son corps fut ensuitte brûlé avec ses Ecrits.

Son principal Ouvrage & qui lui

attira toutes ces disgraces est, celui qu'il a intitulé *de la Republique Ecclesiastique*, qui est divisée en dix Livres. Dans le premier, il est traité de l'Etat de l'Eglise, & soutient qu'elle est une parfaite Monarchie sous J.C. mais que comme elle est sur la terre, elle est regie, suivant même l'institution de J. C. par un gouvernement aristocratique, même mêlé du démocratique. Dans le 2[e] Livre, il se propose de traiter des Ministres de l'Eglise, de l'Institution des Evêques, comment ils succédent aux Apôtres, en quoi ils different des Prêtres qui sont les Ministres inferieurs, & quelles sont les fonctions de ceux qui sont dans les Ordres. Il promet d'expliquer dans le 3[e] la Hierarchie qui est entre les Evêques qui sont au dessus des autres Ministres, & pretend prouver que ce n'est que de droit Ecclesiastique, que les Evêques sont au dessus des autres Ministres; cest, pourquoi il traite aussi dans ce Livre de l'Élection & de l'Ordination des Evêques & des droits des Metropolitains, des Primats, & des Patriarches. Dans le 4[e] Livre, il fait la discussion des privileges de l'Eglise Romaine &

il y avance plusieurs choses fausses & injurieuses à la Préeminence de cette Eglise sur les autres. Dans le 5^e^, il entreprend de prouver que la Puissance de l'Eglise est toute spirituelle, & qu'elle n'a aucune jurisdiction exterieure ; ce qui lui donne occasion de traiter des Sacremens & des Censures. Dans le 6^e^, il compare la puissance Ecclesiastique avec la temporelle pour en faire voir la concorde & la distinction. Dans le 7^e^, il entre dans ce qui regarde la direction de l'Eglise en matiere de foi ; il examine quelle est la veritable regle de la foi ; ce qui l'engage à traiter des Conciles, de l'Heresie & du Schisme, & d'autres semblables questions. Il se borne dans le 8^e^ à parler des loix & des jugemens de l'Eglise, de l'obligation à laquelle les Chrétiens sont tenus par les Canons ; des dispenses des Ordonnances de jeûnes & de priéres, & d'autres semblables Reglemens. Dans le 9^e^, il vient au bien temporel de l'Eglise & entreprend de régler ce qu'on doit fournir aux Ministres pour leur subsistance, où il le faut prendre, & comment on doit administrer les

biens de l'Eglise : ce qui lui donne lieu de traiter des Benefices du domaine sur les biens de l'Eglise, de l'usage, ou de l'abus qu'on en peut faire, des Pensions, des Commendes, & des Testamens des Clercs : le 10[e] dénote être de la liberté de la Republique Ecclesiastique, & il s'étoit proposé d'y parler de Privileges, & des Privilegiez, des Exemptions tant des Moines que des autres exempts. M. Du Pin pretend que ce sont les Moines qui ont empêché que ce dernier Livre n'ait paru : mais comment les Moines l'auroient-ils empêché de paroître en Angleterre ou en Hollande ? Quoi qu'il en soit, on expose fort au long dans la nouvelle Bibliotheque tous ces points de la doctrine d'Antoine de Dominis, sans oublier ses traits satyriques & ses invectives contre le Pape & les Cardinaux, les Evêques & tout ce qu'on appelle la Cour de Rome : invectives que non seulement l'Auteur ne désaprouve pas, mais qui même paroissent fort de son goût, comme on le peut voir à la conclusion de cet article conçû en ces termes : Malgré les

traverſes que Marc Antoine De Dominis eſſuya de la part de la Cour de Rome, dit M. Du Pin ; le public a profité de ſes études par l'édition de ſon ouvrage, qui ſera toujours recommandable à la poſterité quoiqu'il y ait des endroits qui puiſſent meriter la Cenſure (la Sorbonne en effet les cenſura malgré les adhérans de Richer) au reſte ſon application au travail, ſon bon cœur, ſon deſſein de réünion, les perplexitez mêmes & ſon retour à l'Egliſe Romaine, ne peuvent être regardez que comme des ſentimens d'un homme qui avoit beaucoup de Religion. On n'en dira pas davantage, parce que ce qu'on en pourroit dire ſeroit au-deſſous de ce qu'il mérite par ſon ouvrage. On eſpere que Dieu lui aura pardonné l'écart qu'il a eu en ſe retirant en Angleterre, & & que les flammes de l'Inquiſition qui ont brûlé ſes os après ſa mort arrivée naturellement, n'auront point eu de ſuite pour les flammes éternelles. Il y a des gens qui croyent voir dans cette concluſion, un paralelle & de grands principes d'une fauſſe paix de conſcience: concluſion au reſ

e plus digne d'un Journaliſte de Hollande ou de Genéve que d'un Docteur de Sorbonne, puiſqu'enfin il eſt conſtant que Marc Antoine De Dominis mourut relaps & hors du ſein de l'Egliſe, ayant rétracté ſon abjuration avant que d'être enfermé dans les priſons de l'Inquiſition où il a fini ſes jours; cela s'appelle avoir beaucoup de Religion! & ſi quelques remords qui viennent de tems en tems même aux ſcelerats ſont pris pour des ſignes d'un veritable repentir, ne faudra-t'il pas changer toutes les idées qu'on a eües juſques ici de la Religion & de la Penitence?

Hugues Grotius autrement Groot, iſſu d'une famille originairement Françoiſe dite des Cornets, naquit à Delft le 10 d'Avril 1585. il donna dès ſa plus tendre jeuneſſe des marques de ſon eſprit, il n'avoit que 8 ans lorſqu'il commença à faire des vers Latins, & il ſoutint des Théſes ſur toute la Philoſophie à l'âge de 15 ans. Grotius vint en France en 1598 avec Barneveld Ambaſſadeur des Etats, & travailla aux Notes qu'il a laiſſées ſur Martianus Capella: ce ſçavant hom-

me ſe retira enſuitte à Roterdam dont il fut Syndic en 1613.

La conſideration particuliere qu'il avoit pour Barneveld, lui ſuſcita des affaires fâcheuſes. Barneveld qui avoit le plus travaillé pour l'établiſſement de la Republique d'Hollande, ſe declara pour la Tolerance en faveur des Arminiens ou Remontrans; Grotius ſuivit le même parti, le ſoutint par ſes Ecrits & par ſon credit. Leurs ennemis ſe ſervirent de ce prétexte pour les perdre. Le premier, comme on a dit ailleurs, eut la tête trenchée en 1618. Grotius fut arrêté priſonnier au mois d'Août de la même année, condamné à une priſon perpetuelle le 18e May 1619, & enfermé dans le château de Louventain le 6. Juin. Marie Regeberg ſa femme l'en tira par adreſſe: elle avoit obtenu la permiſſion de faire porter à ſon mari des liards qu'elle lui envoya dans un grand coffre; Grotius ſe mit dans le coffre même, que ſes gardes porterent hors du château. Il ſe retira dans les Païs-Bas Catholiques, puis en France, où le Roi Loüis XIII. lui donna une

pension. Grotius crut ensuite pouvoir se rétablir en Hollande sur les promesses de Frederic Henry Prince d'Orange ; mais ses ennemis détournerent les effets qu'auroit pû produire en sa faveur la bonne volonté de ce Prince. Christine Reine de Suede l'envoya Ambassadeur en France, où il resida onze ans : elle lui donna souvent des marques de son estime. Grotius revenant de Suede en Hollande, après avoir obtenu son congé, tomba malade à Rostoc dans le Mekelbourg, & y mourut le 18 d'Août, ou le 8 Septembre de l'an 1645.

Les circonstances de sa mort sont rapportées diversement : quelques-uns disent qu'il est mort Catholique & qu'il ne voulut pas écouter le Ministre Lutherien qui se presenta pour l'exhorter à la mort. En effet il est certain qu'il avoit declaré en plusieurs occasions que s'il avoit à choisir une Communion, il embrasseroit celle de l'Eglise Romaine préférablement à toute autre. Pour le fait particulier qui regarde sa mort, il est contesté ; mais d'autres disent qu'étant accablé par la maladie, & ce Ministre le pres-

ſant de lui répondre ſur ce qu'il diſoit, il lui repliqua qu'il entendoit bien le ſon de ſa voix, mais qu'il ne comprenoit pas ce qu'il diſoit. *Vocis ſonum audio, ſed quæ dicis non intelligo.* Cela peut avoir deux ſens. Dieu ſeul qui a jugé Grotius, ſçait quelles furent ſes diſpoſitions à l'heure de la mort.

Il eut trois fils ; l'aîné & le plus jeune prirent le parti des armes & moururent ſans enfans. Pierre fut employé en divers negociations, & fait Penſionaire de la ville d'Amſterdam en 1660.

Hugues Grotius ſçavant dans les langues, bon critique, très-verſé dans l'Antiquité Eccleſiaſtique & profane ; & conſommé dans la ſcience du Droit Public, & très-appliqué d'ailleurs au travail : un homme de ce caractere ne pouvoit pas manquer d'enrichir le public d'un grand nombre d'excellens ouvrages. Auſſi n'y a-t-il point d'Auteurs dans ces derniers ſiecles dont les Ecrits, dit Mr Du Pin, ſoient plus recommandables.

Il a compoſé des Commentaires ſur tous les livres de l'Ecriture Sainte, qui, ſelon Mr Du Pin, ſurpaſſent de

beaucoup ceux des autres ſimples critiques, ſoit pour la netteté & la clarté, ſoit pour la juſteſſe, ſoit pour l'érudition : il a appellé à ſon ſecours non ſeulement les Peres, mais encore plus les Auteurs profanes pour éclaircir le texte des Ecritures, & s'eſt principalement appliqué au ſens litteral. Il a reglé ſes explications principalement ſur les textes originaux, ſans negliger les verſions anciennes ; & faiſant attention aux differentes leçons, il n'a point mêlé de controverſe dans ſes Nottes, comme ont fait la plûpart des autres Proteſtans.

En le liſant, on ne peut pas deviner de quel communion il étoit : il a été accuſé d'avoir donné dans le Socianiſme ; on peut voir la diſſertation de feu Monſeigneur de Meaux ſur Grotius : & en effet, il faut avoüer qu'il y a des endroits dans ſes Commentaires, où il leur paroît favorable ; cependant il a combatu le ſentiment de Socin, en ſoutenant fortement la préexiſtence du Verbe, en rejettant l'explication que Socin donne au premier verſet de l'Evangile de S. Jean, & en prouvant dans ſa Notte que ces

paroles, *au commencement*, ne se doivent pas entendre du commencement de l'Evangile, comme Socin les explique, mais de la creation du monde; & en ajoutant que ces paroles, *le Verbe étoit*, designent l'éternité, il s'explique nettement en cet endroit sur la personalité & la divinité du Verbe. Cet endroit ne rassuroit pas Monseigneur de Meaux, contre les autres: à l'égard des passages de S. Paul qui peuvent regarder la grace, il suit ordinairement l'opinion des Arminiens, sans neanmoins entrer dans une controverse ennuyeuse. S'il y a quelque chose à reprendre dans les Commentaires de Grotius, c'est qu'il cite trop de passages des Poëtes & des Auteurs profanes pour donner du jour aux expressions de l'Ecriture Sainte. Il est à croire que Mr. Du Pin ne fait ici nulle attention aux sentimens, mais à la seule composition.

Le livre *de la Verité de la Religion Chrétienne* est un des plus précis & des plus forts qui ayent été composez sur cette matiere, & qui renferme le plus de preuves de la verité de la Religion Chrétienne en moins d'étenduë; il est

dédié au fameux Jerôme Bignon Avocat General du Parlement de Paris, avec lequel Grotius étoit en grande liaiſon.

Son deſſein dans la compoſition de cet ouvrage fut d'inſtruire ceux de ſa nation qui voyageoient dans des pays de payens, de Mahometans, & autres infidelles, tant pour ne ſe pas laiſſer ſurprendre aux erreurs de ces peuples, que pour les mettre en état de détromper les autres de leurs fauſſes Religions.

Mr. Du Pin fait ici une analyſe exacte de cet ouvrage qu'il finit par un nouvel éloge de l'Auteur; Grotius, dit-il, étoit generalement eſtimé par tous les Sçavans de ſon tems, particulierement par le grand Mr. Bignon & par le Pere Petou qui étoient de ſes ſinguliers amis, & juſtes eſtimateurs du vrai merite; c'eſt à eux qu'il a avoüé franchement que s'il avoit à prendre parti pour quelque Religion, il embraſſeroit la Catholique, & il y a toute apparence qu'il eſt mort dans cette diſpoſition; quoi qu'en diſent les Proteſtans, il paroît qu'il ne voulut pas écouter le Miniſ-

tre qui vint pour l'aſſiſter à la mort : il ne reſte plus qu'à parler de ſon ſtile, il n'eſt ni fleuri, ni affecté, mais il eſt pur, exact, & très-Latin ; & on peut dire de lui qu'il parle *ore rotundo*: il eſt très-diſert, quoiqu'il n'ait pas cette éloquence à laquelle d'autres Auteurs ont aſpiré.

Nous croyons que ce que nous avons extrait juſques ici du ſecond volume de cette Bibliotheque des Auteurs ſeparez de la communion Romaine, peut ſuffire pour donner à nos Lecteurs une juſte idée de tout l'ouvrage & pour les mettre en état d'en juger ſainement. Au regard de l'Auteur, il eſt aſſez connu. Sa memoire qu'on dit avoir été prodigieuſe, & qui lui a pourtant rendu pluſieurs fois de mauvais ſervices ; ſon eſprit vif & entreprenant ; ſon travail aſſidu, mais trop précipité ; ſa facilité à écrire ; ſa critique ſi hardie, & ſi peu ſûre ; ſes mépriſes groſſieres ſi ſouvent relevées non ſeulement en fait d'hiſtoire de Chronologie, mais en matiere de Religion ; ſon ſtyle diffus & peu châtié ; ſes expreſſions ambiguës ſur des points importans, & certaines con-

traditions ſemées, autant qu'on en peut juger, à deſſein de ne laiſſer pas trop voir quels étoient ſes vrais ſentimens; ſes vols, ſes pillages ſans honte & ſans ſcrupule ſur les Auteurs qui l'accommodoient, Catholiques, Heretiques, mais plus ordinairement ſur ces derniers; enfin cette impartialité affectée entre les Auteurs orthodoxes & non orthodoxes, qui lui a attiré les Eloges des Proteſtans & lui a fait tant de tort dans l'eſprit des Catholiques, ſont tous des traits ſinguliers qui caracteriſent trop bien feu Mr. Du Pin, pour que perſonne aujourd'hui puiſſe le méconnoître dans ſes ouvrages.

ARTICLE XXVI.

PRINCIPES PHYSICO-MATHEmatiques du Méchanisme de la nature dans la refraction de la lumiere par le P. Castel Jesuite.

PRemiere Hypothese. Soit conçû un espace quelconque OQPR plein de globes avec ces conditions: qu'ils soient tous parfaitement égaux, solides, incompressibles, spheriques, polis, se touchant d'aussi près qu'il est possible, c'est-à-dire, comme on le voit assez, & comme on peut le demontrer geometriquement, en ne laissant dans tout l'espace que des intervalles triangulaires exactement fermez.

Premier Principe. Un espace étant exactement plein de pareils globes, & absolument incapable d'être agrandi, ou dilaté par aucun effort, aucun de ces globes ne peut être remué en aucun sens.

Second Principe. Cet espace étant conçû partagé par un plan, ou une ligne O.P. & tous les globes A. B. C.

D. E &c. d'un côté R. étant absolument incompressibles; & tous les globes *a. b. d. e. f. g.* &c. de l'autre coté Q. étant compressibles, ou mêlez uniformement de globes compressibles, & ce total de globes A. B. C. D- *a*, *b*, *d*. &c. étant pour tout le reste conditionnez selon la premiere hypothese : ceux du côté R. ne peuvent se remuer en aucun sens, sans comprimer ceux de l'autre côté Q. tous, ou en partie.

Troisiéme Principe. Un globe quelconque B. du côté R. étant poussé dans une direction quelconque B E M *e f*. trouve de la resistance non seulement dans le globe anterieur E, mais aussi dans les lateraux C. F. enclavez dans l'angle de contingence des deux B.E. & pour se mouvoir, ou pour propager son mouvement, il doit vaincre cette resistance.

Quatriéme Principe. Si la resistance des deux lateraux C. F. est égale, la direction B.E. du mouvement, ou de sa propagation ne change point; si la resistance est inégale, la direction, & la propagation sont reflechies, detournées, rompuës vers le globe moins

resistant : cela est évident ; ces globes C. F. reflechissant B. l'un vers l'autre, le plus fort doit l'emporter : l'experience facile, & très-certaine peut rendre cela sensible à quiconque voudra la faire en disposant les globes selon l'hypothese.

Cinquiéme Principe. Non seulement CEF. resistent au mouvement du globe B. vers E. mais encore G.H.I.M. N.D.&c. lui resistent, & forment une resistance totale qui se partage en trois, la directe qui vient de E M. &c. laquelle ne change rien à la direction du mouvement, & deux laterales F.I.H.&c. C.D.N.M.&c. lesquelles comme au principe precedent changent lorsqu'elles sont inégales, & suivent la loi de leur inégalité.

Sixiéme Principe. Un globe B. ne pouvant (2.prin.) se remuer sans comprimer les globes, ou une partie des globes du côté Q. la resistance que B, trouve à se mouvoir doit être estimée par le total des globes incompressibles qui doivent ceder afin qu'il se remuë, j'appelle cela la sphere de resistance.

Septiéme Principe. Un globe B.

étant pouſſé dans une direction B*i h* Q. perpendiculaire à O Q. ſe meut, ou propage ſon mouvement en *h.* dans cette même direction : il eſt clair que les reſiſtances laterales ſont égales dans toute la ſucceſſion de ce mouvement, ou de cette propagation : l'experience rend cela ſenſible.

Huitiéme Principe. Si la direction B E M *f.* eſt oblique à OP. elle change, & le mouvement, ou la propagation eſt reflechie ou rompuë vers l'eſpace Q. par une ligne M. *m.* moins oblique ſur O P. ou comme on dit, elle eſt raprochée de la perpendiculaire B Q. l'experience en eſt facile.

Demonſtration : Il eſt clair que la reſiſtance eſt moindre d'un côté que d'autre, & que par exemple, le mouvement propagé, ſi l'on veút, en droiture juſqu'à M. le globe M. eſt reflechi inégalement par les lateraux M *b.* & plus par M. incompreſſible que par *b.* qui cede en ſe laiſſant comprimer.

Neuviéme Principe. Le mouvement de B. eſt rompu non ſeulement en M. mais d'un globe, ou d'une rangée de globes à l'autre, & la propa-

gation s'en fait par un poligone ou par une portion de poligone d'autant de côtez qu'il y a de rangées par où elle passe, & ce poligone tourne sa concavité vers Q. sçavoir du côté de la moindre resistance.

Démonstr. Le mouvement étant conçu passer successivement de B. en E. de E. en M. dès le premier instant il doit être reflechi de C. vers F. les resistances laterales totales étant inégales, & celle du côté C. prevalant, parceque de ce côté la sphere de resistance n'embrasse que des globes incompressibles, ou très peu de compressibles, au lieu que du côté F. elle embrasse moins de globes incompressibles, & plus de globes compressibles, au second instant le mouvement passant de la seconde rangée à la troisiéme, c'est la même chose, au troisiéme de même, &c.

Dixiéme Principe. Si les globes devenant infiniment petits, le nombre des rangées augmente à l'infini, le poligone se change en une courbe reguliere ; sçavoir lorsque B. M. est infinie en une hyperbole geometrique dont la direction primitive. B.E.M. est

la ſymptoſe; en une hyperbole phyſique, c'eſt-à-dire, qui ne differe point ſenſiblement d'une hyperbole, lorſque B M. n'étant point infinie elle eſt pourtant fort étenduë, par exemple, égale à la diſtance du ſoleil à la terre; en une parabole, lorſque B M. eſt peu étenduë.

Scholie. Si les globes A.B.C.D &c. du côté R, n'étoient point parfaitement incompreſſibles, mais plus incompreſſibles que les globes *a. b. d* &c. du côté Q. tous les principes auroient lieu à peu près.

Deuxiéme Hypotheſe. Suppoſons que la lumiere eſt propagée par des globules parfaitement polis, égaux, ſolides, incompreſſibles: que le pur ciel n'a que des globules mêlez de pure matiere ſubtile très-fluide, que l'air, l'eau, le verre, &c. outre leur parties propres contiennent beaucoup de globules mêlez de matiere ſubtile, le tout à peu près ſuivant l'idée de Deſcartes, à la reſerve peut-être de la parfaite ſolidité, que je ſuppoſe pour la préciſion des demonſtrations.

Onziéme Principe. Dans le pur ciel les globules ſe touchent tous & toûjours immediatement.

Demonſtration : j'en indique quelques-unes, dont chacune me paroit ſuffire.

1°. Le contact des globules eſt actuel & immediat, lorſqu'ils propagent actuellement la lumiére ; or ils la propagent tous, & toûjours.

2°. S'il y en avoit qui ne la propageaſſent pas actuellement, ils devroient pourtant ſe toucher, pour ſoutenir ceux qui la propagent actuellement.

3°. La préciſion infinie, & éternelle de la lumiere dans ces divers mecaniſmes, propagation, reflexion, refraction, ſa dilatation conſtante, & meſurée en cones, ou en ſecteurs ſpheriques, &c. tout cela n'a lieu évidemment que dans des globules toûjours raprochez : on peut ſans peine, & par le moyen d'une figure, que je ſupprime pour abreger, demontrer geometriquement l'irregularité des incidences, la multiplicité des refractions dans des globules, qui nageroient librement dans une matiere ſubtile ſans conſiſtence, & il eſt demonſtratif qu'une ſeule incidence irreguliere ôteroit à un rayon toute ſa rectitude : nous verrions ſans ceſſe les aſtres errans de mille manieres differentes.

4°. Tous les aſtres ſont un continuel effort pour ſe dilater, & butent contre le ciel qui les environne ; les globules ſoutiennent cet effort, en bornent les progrès demeſurez, tiennent les aſtres dans leur ſphere, & dans un eternel equilibre, & nous tranſmettent à chaque inſtant par des ſecouſſes promptes, & reïterées l'impreſſion oſcillatoire de cet effort : tout cela ne convient qu'à des globules qui appuyent les uns ſur les autres.

5°. Voici une demonſtration primitive: j'avouë pourtant que les Carthefiens peuvent en éluder la force, ſur un principe, dont cette demonſtration même peut faire ſentir la fauſſeté : tous les corps viſibles de l'univers ſont compoſez de parties anguleuſes, & inégales dans leur ſurface; donc la matiere ſubtile coulant entre ces parties, & pouſſant les aſperitez les unes contre les autres, ou les heurtant ſimplement elle-même, communique à ces parties une force centrifuge, & au total des corps qui en ſont compoſez une force mécanique d'expenſion de dilatation, (très-ſenſible dans les corps terreſtres, ſur tout dans

le feu, & par conséquent dans le Soleil). Or les globules sont parfaitement polis : il leur convient donc de se resserrer pour laisser dilater tout le reste.

Scholie. Pour rendre la demonstration complette, peut-être ne faut-il qu'ajouter que si le soleil étoit pure matiere subtile, les globules qui l'environnent, devroient aussi se resserrer, n'étant separez que par une matiere infiniment fluide, & le soleil seroit aneanti, ou reduit à quelques viles croutes, ou écumes.

Douziéme Principe. Les globules du ciel ne laissent entr'eux que des intervalles triangulaires fermez.

Demonstration. Sans cesse pressez les uns contre les autres, parfaitement spheriques, & polis, ils doivent dès le premier effort, à plus forte raison à la longue, se jetter dans les angles de contingence les uns des autres pour n'en plus sortir : c'est à peu près la disposition que prennent des grains de blé sassez, & ressassez : des boules d'yvoire, ou autres n'y manquent pas, lorsqu'on les agite un peu.

Treiziéme Principe. Dans l'air, dans

l'eau, le verre, le cryſtal, &c. il y a autant de globules qu'il peut y en avoir, & ils y ſont reſſerrez entr'eux d'auſſi près qu'il eſt poſſible, en laiſſant aux parties de ces corps leur étenduë naturelle ; de ſorte que ſuppoſant (ſeulement pour la préciſion de la demonſtration) que les parties de ces ſubſtances ſont des globules ſemblables aux autres, mais compreſſibles, le total de ces globules compreſſibles & des globules incompreſſibles de la lumiere ſoit rangé comme dans la premiere hypotheſe & dans le ſecond Principe : & que les globules de la lumiere ne puiſſent ſe remuer en aucune ſorte ſans comprimer les globules de l'air, de l'eau, &c. avec quoi ils ſont mêlez. Toutes les demonſtrations du 2ᵉ Principe ont lieu ici.

Scholies.

Cette Conſtitution que je donne ici à l'univers n'eſt pas auſſi peu vraiſemblable qu'on pourroit le penſer : on veut, à quelque prix que ce ſoit, que le ciel ſoit fort fluide, & que les aſtres s'y meuvent très-librement ; là-deſſus les anciens ſont des ſots de don-

ner de la solidité aux cieux : les anciens feront ce que l'on voudra; mais je doute que les recens ayent des demonstrations, même des preuves un peu précises de l'extreme fluidité des cieux : rien de plus mesuré, rien qui sente moins la liberté que les mouvemens des astres : parce que notre air, notre eau sont fluides (moins pourtant qu'on ne suppose les cieux) les corps y ont des mouvemens libres, mais très-irreguliers, leurs parties s'y exhalent sans cesse, & s'y combinent pour former de nouveaux corps: mais quoi ! toutes ces libertez ne passent point l'atmosphere, ni la sphere des astres, & les generations du pur ciel ne sont point des affaires qu'on ait encore bien demontrées, bien incontestablement établies.

Il semble même que les astres ont besoin d'être un peu fixez par une certaine solidité, par une certaine impenetrabilité des cieux, vû le violent penchant de leurs parties à se dissiper, au moins à se dilater : la gravité les fixe assez, dira-t-on; mais il reste à sçavoir si cette gravité a d'autre cause que cette solidité bien expliquée : je

proposerai là-dessus bien-tôt mes conjectures.

Quoi qu'il en soit, il semble que le sistéme de la lumiere repanduë par tout, & toûjours prête à se ranimer à la presence des corps lumineux, ou illuminez, même toûjours en action; sa dilatation par des cones évasez, même solides, ou nulle part interrompus; sa regularité, sa précision parfaite, & inalterable demandent que toutes les parties de cet univers soient comme en ressort, toûjours comme bandées les unes contre les autres, par l'interposition des globules continus, & resserrez : mais supposé que la lumiere se propage par des globules, la constitution que je leur attribuë me paroit demontrée; ce n'est pas qu'on ne puisse appliquer les demonstrations à tout autre sistéme.

Du reste c'est un phenomene de la refraction de la lumiere, que les astres sont rapprochez du Zenith, qu'ils paroissent avant leur lever, & ne disparoissent qu'après leur coucher: phenomene difficile; les prétendus ramuscules d'un air charpi, velu, herissé n'y peuvent rien; au contraire ils de-

vroient abaiſſer les aſtres : mais ce n'eſt point l'air qui embaraſſe les globules, il favoriſe leur mouvement; c'eſt la denſité des rayons qui embaraſſe les rayons; tous ceux qui ſe preſentent pour paſſer du ciel dans l'air, de l'air dans l'eau, de l'eau dans le verre, n'y ſont pas admis, & ceux qui ſont arrêtez arrêtent les autres, ces corps plient pourtant un peu; & les rayons plient : enfin la lumiere eſt un corps, le ciel en eſt tout imbibé, ce n'eſt que lumiere; l'air en a ſa part, mais moins que le ciel, l'eau moins que l'air, le verre moins que l'eau, & qui plus en a, a plus d'embaras : concluez.

C'eſt encore un phenomene important de la refraction de la lumiére, qu'elle ſe fait avant que de paſſer d'un milieu dans un autre, & cela par des lignes courbes : quoi, même ſans ſortir du même milieu, & en paſſant près d'un corps plus, ou moins denſe que le milieu; car quoique je n'en aye pas fait l'experience, je ne doute pas que la lumiere en paſſant près d'une goute d'eau, ou d'air enfermée dans un cryſtal large, n'en ſoit comme repouſſée

par une ligne courbe convexe du côté de l'eau, ou de l'air, de la même maniere que Grimaldi, & Newton ont obſervé que la lumiere de l'air étoit comme attirée par un corps plus denſe ſous une courbe concave vers ce corps : phenomenes que les globules deſunis, & mûs librement en tous ſens ne ſçauroient expliquer & dont les principes établis ici donnent l'explication facile.

Maintenant la maniere dont j'explique la refraction par une ſimple reflexion, outre qu'elle ramene les ſiſtémes de la refraction, & de la reflexion à un même ſiſtéme, & la nature à la ſimplicité dont elle ſe pique par tout; cette maniere dis-je, merite une attention particuliere : bien des Philoſophes ſemblent n'avoir pas une idéé aſſez nette de la refraction ; ils la conçoivent comme un je ne ſçai quel mecaniſme ſecret, dont la nature ne nous fournit point ailleurs d'analogie ſenſible : on ſemble même donner de l'intelligence à un corps, lorſqu'on le fait aller comme de lui-même, & ſans cauſe phyſique apparente vers le côté de la moindre reſiſtance; c'eſt une idée

bien nette, bien physique, bien précise de considerer un corps comme mû entre deux corps tous deux mobiles, ou penetrables, lesquels le reflechissent partiellement, mais très-réellement vers deux côtez opposez, & dont le plus fort l'emporte.

Je finis en remarquant que dans toute reflexion, sur tout de la lumiere, il se fait une veritable refraction, & cela par la raison que les corps n'attendent pas à se toucher pour agir les uns sur les autres, & pour modifier le mouvement les uns des autres : un corps jetté sur du marbre, ou autre chose commence à en être reflechi partiellement, c'est-à-dire, à rompre, & à detourner son mouvement, longtems avant que d'atteindre ce corps, & la reflexion, ou refraction s'en fait par une courbe : mais cette ligne courbe qui dans les corps sensibles est convexe vers le corps reflechissant, doit être concave, & par consequent rebroussante au point de reflexion vers le corps solide dans le sistéme de lumiére; en quoi Newton semble s'être mépris, & même contredit, aussi bien que dans la courbe de la refraction,

au moins n'a-t-il point remarqué que les courbes étoient tantôt concaves, tantôt convexes vers le même côté.

J'oubliois de remarquer que la courbure de la lumiere n'a pas besoin pour être demontrée, qu'on conçoive des courbes variables, quoique cela peut y faire, mais très-peu.

ARTICLE XXVII.

SUITE DE LA BIBLIOTHEQUE Historique de la France, &c. par Jacques Le Long, Prêtre de l'Oratoire, Bibliothécaire de la Maison de Paris. A Paris chez Gabriel Martin, ruë saint Jacques à l'Etoile, 1719. *in folio, pp.* 1100.

DAns les Mémoires de Fevrier, nous avons exposé le plan géneral de cet ouvrage divisé en quatre parties. Les deux premieres contenant les Préliminaires généraux, & l'Histoire Ecclesiastique de ce Roïaume, ont été suffisamment developées; il reste à rendre compte des deux dernieres.

Le P. Le Long intitule son troisié-

me Livre, *Hiſtoire Politique de France*, parce qu'il concerne l'Hiſtoire de ceux qui gouvernent, ou des Rois, & de leurs principaux Officiers. Ce Livre tout ſeul n'eſt gueres moins ample que les trois autres enſemble; cela vient de la multitude, & de la longueur néceſſaire des notes, tantôt Hiſtoriques, tantôt critiques. L'Auteur a pourtant rejetté à la fin de ſon ouvrage *les Memoires ſur quelques Hiſtoriens modernes*; qui pouvoient naturellement avoir ici leur place en forme de notes.

Le premier des ſix chapitres dont eſt composé ce troiſiême Livre, commence par les Préliminaires de l'Hiſtoire de nos Rois, c'eſt-à-dire, des Traitez de l'origine des François, des Projets des Sommaires & des Abregez de l'Hiſtoire de France; de la Chronologie de nos Rois, & des divers Catalogues de leurs Hiſtoriens. C'eſt là ce que le P. Le Long appelle ici Préliminaires. Entre autres remarques que l'on y fait, c'eſt qu'*Audigier* recherchant avec ſoin la vraïe origine des François, il trouve ſur ce point juſqu'à quatorze opinions différentes dans les Auteurs. Cette diverſité de

ſentimens paroît à quelques gens avoir dequoi flater notre nation, & être comme une preuve d'une nobleſſe ſi ancienne qu'on ne ſçauroit remonter à ſa ſource. Cependant, de toutes ces opinions différentes, la plus glorieuſe au nom François eſt, au jugement des Sçavans, celle qu'Audigier même ſe propoſe d'etablir dans ſon ouvrage; car aulieu que les autres Auteurs ſont allez nous chercher dans les païs les plus éloignez, celui-ci nous trouve dans les Gaules mêmes; il démontre que ces Peuples fameux qui furent repouſſez dans la Scandie, & qui de là firent irruption dans les Provinces Romaines, partie ſous le nom général de Sandales, partie ſous celui de François, ne ſont autres que ceux qui ſont ſortis de la Gaule Celtique. Tenons-nous-en à cette origine; l'antiquité en eſt aſſez marqueé; & nous n'avons pas beſoin pour nous illuſtrer d'emprunter des titres à des nations plus éloignées.

Le ſecond Chapitre rapporte les Hiſtoires générales de France, & les Hiſtoires particulieres de nos Rois. Ces Hiſtoires ſont partagées ſelon l'or-

dre des trois races ; la troiſiême eſt ſubdiviſée en quatre parties, dont la premiere finit avec le Regne de Charles Le Bel ; la ſeconde contient les Hiſtoires de la Branche de Valois ; la troiſiéme celles de la Branche d'Orleans Valois, & la quatriéme celles de la Branche de Bourbon. Au reſte, il n'eſt peut-être pas mal à propos qu'on ſoit averti d'avance que le P. Le Long ne commence point la Monarchie Françoiſe à Pharamond : les bons critiques, dit-il, eſtiment que la France ne l'a jamais eu pour Roi, & qu'il n'a jamais exiſté ; auſſi, traitent-ils d'anonime fabuleux, l'Auteur inconnu qui en a parlé le premier ; mais la Monarchie bien loin de perdre à cela de ſon antiquité, y gagne au contraire quelques années, en marquant ſon époque, comme l'on fait, à l'an 414. de Jeſus-Chriſt. Après ce Préambule, l'Auteur débute par l'ouvrage de *la Calprenede*, qu'il avouë être un Roman : mais on ne doit pas être ſurpris, dit-il, qu'il mette un Roman à la tête des Hiſtoires de France, vû que ſon deſſein eſt de ne rien omettre de ce qui a été écrit ſur notre Hiſtoire.

Cette raiſon n'auroit apparemment pas convaincu le fameux Auteur du Dialogue contre les Romans : bien loin de les regarder comme des Livres inſtructifs, où l'on peut apprendre quelque choſe, il ne les croyoit bons qu'à gâter l'eſprit, & corrompre les mœurs.

Bayle encore homme d'ailleurs peu ſcrupuleux, étoit ſi éloigné de vouloir qu'on donnât aux faiſeurs de Romans un rang parmi les Hiſtoriens, qu'il ſouhaitoit au contraire qu'il leur fût interdit de travailler que ſur des ſujets purement imaginaires. Il eſt étrange, dit-il, qu'y aïant tant de ſujets ſur leſquels Meſſieurs les faiſeurs de Romans peuvent exercer leur genie, ils viennent nous enlever les choſes qui doivent être le plus à couvert de leurs invaſions. On feroit bien de les obliger à ſe forger des choſes imaginaires, &c. Pourquoi empoiſonner ſi hardiment notre Hiſtoire?

Nous n'entrerons pas trop dans le détail des trois derniers Livres, ils ſont remplis de notes critiques dont on pourroit rapporter ici pluſieurs traits; mais comme ils ne ſont pas tous

propres à rehauſſer l'idée que pourroient avoir les Lecteurs de la ſureté & de l'impartialité de la Critique qui regne dans ces Livres, nous ne nous y arrêterons pas.

Ce qu'on ne ſçauroit trop remarquer dans les notes de cette Bibliothéque, c'eſt la diverſité des jugemens que d'excellens Eſprits ont portez touchant un même Auteur. Rien peut-être n'accoutume & ne forme davantage à faire peu de cas des jugemens que portent ceux qu'il plaît à certaines gens d'honorer du nom de ſçavans & de grands Eſprits. Cette diverſité de jugemens fait ſentir que c'eſt ſouvent le caprice, plûtôt que la raiſon, qui y préſide : elle force à chercher des regles ſûres, & ce ſont ces regles & l'habitude de s'en ſervir que l'on doit regarder comme la vraïe critique ſi néceſſaire pour réüſſir dans les Lettres : une ſeconde choſe précieuſe en ces remarques, eſt le ſentiment qu'on rapporte des vrais ſçavans, ſur tout ce qu'on appelle *Anecdotes*, *Hiſtoires vraïes & ſecretes*, *Mémoires* de tels ou tels ; par exemple, *de Verdac* d'Artahnan, &c. il eſt bon de renvoïer ſur

cela les Lecteurs à ce que dit le R. P. Le Long sous les regnes de Charles VII, d'Henri IV, &c.

Le troisiéme Chapitre contient les Histoires de la Maison Royale ; les Traitez généalogiques des Rois de France, soit en général, soit par raport à chaque race, les vies des Reines de France ; les Histoires Chronologiques & les Généalogies des Enfans de France, des Princes & des Princesses du sang ; les Traitez dans lesquels quelques Auteurs soûtiennent que la Maison d'Autriche, & la Maison de Lorraine sont issuës du sang de France, & les réponses à ces Traitez. Le quatriême Chapitre ne renferme que le Cérémonial de France, soit pour le Sacre des Rois & des Reines, soit pour leurs Pompes funebres, &c. Dans le cinquiême ce sont les Traitez politiques, par exemple, les Traitez des Prérogatives, des Prééminences, du Blason & des armes de nos Rois ; les Traitez du gouvernement de l'Etat, des Regences, de la Majorité des Rois, des Etats Généraux & des assemblées des Notables ; les Recuëils des Loix du Roïaume, les

Capitulaires & les Ordonnances de nos Rois; les ouvrages qui traitent du Domaine & des finances, qui traitent du droit de ſucceſſion à la Couronne, des alliances politiques, des droits de France ſur pluſieurs Etats voiſins; les recueïls des Traittez de paix, de Treve, de neutralité de confédération, d'alliance, de commerce; les Recueïls des actes publics, & des Chartres; enfin les lettres hiſtoriques, les Mémoires d'Etat, les Depêches, les ambaſſades, les Négociations, les Conférences, & toutes autres Pieces qui ſervent à l'hiſtoire de France. Ce troiſiême Livre eſt terminé par les Offices & les Principaux Officiers du Roïaume.

Le dernier Livre de cette Bibliothéque eſt intitulé, l'Hiſtoire Civile de France : voici, dit le P. Le Long, l'Hiſtoire de ceux qui ſont gouvernez, ou des Citoyens : les Hiſtoires des Provinces, des villes, des grandes Maiſons, des Academies, des Univerſitez, des hommes illuſtres dans les Lettres, & des Dames célebres; tout cela eſt rangé par chapitres & par articles, tous très-fournis. C'eſt un

grand agrément pour un Auteur qui veut composer sur quelque point de notre Histoire, d'apprendre en moins de rien tous les Auteurs & les ouvrages qui traitent de cette matiere.

Cependant, quelque longue que soit cette Bibliothéque ; quelques recherches que notre Auteur ait faites, il lui reste beaucoup de choses & plus peut-être qu'il n'en a decouvert jusqu'à présent. Dans le cours seul de l'impression de son ouvrage, on lui a communiqué, dit-il, quantité d'écrits qui méritoient bien d'y avoir leur place ; mais comme la place qui leur convenoit étoit déja remplie, il les met avec les corrections des fautes dans des supplémens séparez & ajoûtez à chaque Livre de cette Bibliotheque. Ces supplemens indiquent des pieces très-curieuses, par exemple, l'Histoire manuscrite des Albigeois en vieux stile Languedochien, des reflexions sur les Mémoires de Gaspard de Saulx Seigneur de Tarannes ; des éclaircissemens sur la dispute entre les Historiens, sçavoir s'il y a jamais eu un Pharamond Roi des François ; la traduction des Commentaires de Cesar

par deux grands Monarques, qui sont Henri. IV. & Loüis XIII. Rois de France. Celle des deux premiers Livres, dit Abel de sainte Marthe, étoit encore écrite de la main du Roi Henri le Grand dans la Bibliothéque du Roi, dont elle fut tirée par M. Desnoyers Sécretaire d'Etat qui la présenta au feu Roi Loüis XIII. Ce Prince acheva la traduction des deux derniers Livres de Cesar, & elle a été imprimée au Louvre avec celle de Henri le Grand en 1650. &c.

Pour la traduction du premier Livre de ces Commentaires par Loüis XIV, imprimée aussi au Louvre en 1651. l'Auteur n'avoit pas assez bonne opinion des études de ce Monarque pour la lui laisser attribuer; il la donne sans façon à Monsieur de Moutausier qu'il fait Gouverneur du Roi: on a regardé cette Traduction comme les Themes que M. de Perefixe, depuis Archevêque de Paris, avoit donnez à ce Roi son Eleve, & qu'ensuite il avoit revûs & mis en état d'être imprimez; mais peut-être que les amis de M. de Perefixe qui étoient à la Cour aussi bien que lui, & qui

avoient l'honneur de voir le Roi assez souvent, se sont trompez, ou qu'ils ont dérobé à M. de Montausier cet honneur pour le donner à Loüis XIV. & à son Précepteur. Pour moi je pencherois à croire M. Montausier auteur de cette Traduction, autant qu'à le faire Gouverneur du Roi, ce que le R. P. Le Long a depuis reconnu être faux & qu'il a corrigé dans son supplément du premier Livre.

Cet ouvrage est terminé par des Mémoires Historiques sur quelques Historiens modernes de France. M. Larroque, dit-il, avoit écrit il y a du tems, la vie de Mezeray qu'il a bien voulu me communiquer, & dont j'ai tiré avec sa permission ce qui pouvoit servir à bien caracteriser ce fameux Historien. Après cela, le R. P. Le Long s'est déterminé à composer lui-même de semblables Mémoires sur du Haillan, sur Belleforest, sur de Serres, & sur Dupleix : à ces cinq premiers, il en a insensiblement ajouté cinq autres, qui regardent André du Chesne, Messieurs de sainte Marthe, le Pere Labbe, Messieurs le Laboureur, & Godefroy. Mais, comme en

travaillant sur des sujets agréables on a de la peine à les quitter, le P. Le Long nous donne encore deux Mémoires Historiques dont l'un est l'Avrillas, & l'autre sur Gratien de Courtils de Sandras autrefois Capitaine dans le Regiment de Champagne. Ces deux derniers Ecrivains, dit notre Auteur, sont fameux par la singularité de leur composition, dans laquelle ils ont eu plus en vûë d'amuser & de réjoüir leurs Lecteurs, que de les instruire. A l'égard du stile de ces Mémoires très-curieux, il nous rappelle un trait de M. de Fontenelle dans son Eloge sur M. l'Abbé Gallois. M. de Sallo s'associa M. l'Abbé Gallois qui par la grande variété de son érudition sembloit né pour ce travail ; & qui de plus, ce qui n'est pas commun chez ceux qui sçavent tout, sçavoit le François, & écrivoit bien : c'est ce qu'on peut dire avec justice du P. Le Long.

Au reste, pour rendre aisé, autant qu'il se peut, l'usage de cette Bibliothéque, notre Auteur a pris sur lui la fatigue de composer sept Tables, où chacun voit d'abord ce qu'il souhaite

d'apprendre. La premiere de ces Tables est des Auteurs dont les ouvrages sont citez dans ce Livre. La seconde regarde la Géographie ; la troisiême est des Manuscrits ; la quatriême, des Chroniques & des Histoires générales de France;la cinquiême des noms des personnes dont le P. Le Long rapporte l'Histoire ; la sixieme, des Livres imprimez sous le titre de Mémoires;& la septieme est pour les Romans Historiques.

ARTICLE XXVIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'ALLEMAGNE, D'HEYDELBERG.

ON est ſurpris que vous n'ayez encore fait aucune mention du livre de M. Moſerus. Il eſt ſi rare que l'on imprime des livres à l'âge de dix-ſept ans, que cela meritoit d'être répandu dans le monde. Le ſujet ſur lequel a travaillé le jeune Auteur, entre naturellement dans vos Memoires. C'eſt les vies des Profeſſeurs en Théologie de l'Univerſité de Tubinge. Il en donne la premiere Decade imprimée à Tubinge dès l'an 1718. le premier dont il parle, eſt de Jean de la Pierre, Allemand de nation qui avoit appris à Paris les Saintes Lettres, qui les y enſeigna & y eut pour diſciple le fameux Reuchlin. C'eſt ce Jean de la Pierre dont M. Simon parle en plus d'un endroit. Il fut appellé à Tubinge en 1488. par le Comte Eberhard fondateur de cette Univerſité, & ſa repu-

tation rendit cette Université fameuſe dès lors. Il fut enſuite Chanoine & Predicateur de la Cathedrale de Bâle, & s'étant peu de tems après fait Chartreux il paſſa le reſte ſa vie dans la fuite du monde & l'application à Dieu. On n'a rien trouvé dans les Ecrits ni dans la vie de Jean de la Pierre qui pût donner occaſion d'en faire un Précurſeur de Luther. Pour Gabriel Biel qui eſt le deuziéme dont on donne la vie, après avoir dit que l'on ignore & ſon pays, & ſes parens, & l'année & le jour de ſa Naiſſance, après avoir marqué, (ce qui a rapport à l'Univerſité de Tubinge) que ſon fondateur le conſulta ſouvent ſur le détail de cette fondation, qu'en 1478 il le mena à Rome, qu'étant revenu à Tubinge Gabriel Biel y enſeigna la Philoſophie & la Théologie, qu'il mourut Religieux de S. François en 1485. on prétend que cet excellent ſcholaſtique étoit un Théologien épuré & même Anti-Papiſte. Tout cela n'a point d'autre fondement ſinon que Biel étoit nominal; mais on ne prouvera jamais qu'il ſe ſoit écarté d'aucun des ſentimens de l'Egliſe. Pour les opinions

Théologiques, il y a gardé ſa liberté. On parle d'un Conrad Sumenhardt, que l'on nous donne pour un Saint & pour le Phenix des Théologiens de ſon tems, grand ennemi des chicanes, qui ſçavoit de l'Hebreu, & qui loüoit le Duc de Vurtemberg Eberhard, de ce qu'il liſoit l'Ecriture Sainte, & ſouhaitoit de voir reformer tous les deſordres qui ſe trouvoient dans l'Egliſe Catholique. Ainſi, ce Conrad eſt un autre Précurſeur de Luther! Viennent après, trois autres Théologiens peu célébres; enſuite un Martin Plantſch qui entr'autres choſes diſputa contre Zuingle dans l'Aſſemblée de Conſtance & augmenta conſiderablement une fondation de 18. étudians à Tubinge. En faveur de cette fondation & de ſa diſpute contre Zuingle on lui paſſe ſa Catholicité. Mais voici un Héros. C'eſt un Religieux qui oſa attaquer Scot, & s'éloigna des ſentimens communs des Ecoles ſur la matiere des Sacremens, & ſur d'autres matieres ſemblables; auſſi étoit-ce un Philoſophe & un Mathematicien très-excellent, comme on avoit remarqué très à propos. Ce qu'il gagna par toutes ces ſin-

gularitez, c'eſt qu'on étoit ſur le point de le livrer à l'Inquiſiteur de la foi, lorſque ſon Provincial le retira des Claſſes. Il s'appelloit Paul *Scriptoris* ou *de l'Ecrivain*, ſçavoit un peu de Grec & mourut dans un voyage par les artifices des Moines, dit-on. C'eſt un ſoupçon avancé ſans la moindre ombre de preuve. Pierre Brun qui vécut 90 ans, étoit encore en vie en 1536, quand le Lutheraniſme fut établi dans l'Univerſité de Tubinge. On l'accuſe ſans ſcrupule, d'en avoir fait profeſſion de bouche, quoiqu'il retînt dans le cœur ſes anciens ſentimens ſur la Religion, que l'Auteur de dix ſept ans traite de ſuperſtitions. Le dernier dont on parle, eſt Baltazar Ryfelin, homme, dit-on, de très-mauvaiſe foi, qui de peur de perdre ſes emplois dans l'Univerſité, contrefit le Lutherien; mais dès que l'*Interim* eut été introduit par les Armes de Charles Quint, dans le Vurtemberg, non ſeulement il ſe declara pour la Meſſe, mais il perſecuta les Lutheriens, & entr'autres ce Théologien ſi ſage & ſi eſtimé de Luther, Jacques

d'André. Je ne vous mande aucune reflexion.

DE LIPSIC.

Il paroît depuis plusieurs mois un Ouvrage de Mr. Bergerus sur la beauté naturelle du discours. L'Auteur suit Longin pour la Théorie & propose Jules César pour modelle ; cela doit donner bonne opinion de son Ouvrage. Il attaque en quelques endroits le P. Bouhours & le P. Vavasseur ; cela merite d'être examiné. On sera bien aise de voir la justice que vous rendrez à Mr. Bergerus sur quantité de bonnes choses qu'il dit ; & à lui, ou aux Auteurs attaquez, sur les choses qu'il y reprend.

DE HOLLANDE, D'AMSTERDAM.

On a imprimé ici en quatre tomes *in* 12. Une Methode pour la Geographie. On assure que ce Livre est de Messieurs Martineau du Plessis & Lenglet du Frénoy. Ce livre avoit déja paru, mais on l'a réimprimé ici, l'édi-

ion en eſt plus correcte, augmentée
& ornée de ſeize Planches Geographi,
ques. On commence par une diſſerta-
ion ſur la maniere d'étudier la Geo-
graphie, ſur l'ordre qu'il faut garder,
es Auteurs qu'il faut lire, les dictio-
aires Geographiques & les Relations
es Voyages. En traitant de chaque
ays on en marque les limites, &c. les
ualitez phyſiques de l'air du ſol, ce
ue le pays fournit pour le Commer-
; enſuite les mœurs des habitans,
ur gouvernement, leur Religion,
vec le denombrement des Provinces
des villes. Ce qu'il y a de plus ache-
c'eſt la France, une partie de l'A-
erique, la Chine & la Grande Tar-
rie. L'on a fait des Remarques ſur
s Corrections de M. Langlet trop Ca-
oliques & trop Françoiſes au gré du
ouvel Editeur. Mais on trouvera
ut-être que ces Remarques n'ont
n de la moderation, de la politeſſe,
de la veracité de Mr. Langlet.

D'ITALIE, DE ROME.

Pourquoi n'a-t-on pas encore vû
ns vos Memoires le projet du livre

de Monsignore Gio. Bap. Braschio Evêque de Sarsena Comte de Bobio sur la liberté Ecclesiastique. C'est un ouvrage très-estimé & à cause du merite de l'Auteur & à cause de la maniere solide, & pleine d'érudition Ecclesiastique dont les choses y sont traitées. Je sçais que le projet a été envoyé. On ne vous demande point d'éloges: Vous pouvez même faire vos remarques. On ne craint point ce qui sera fondé en raison, & accompagné des égards que demande la politesse.

M. Oliva, à l'occasion d'un Marbre trouvé dans les fondemens de la nouvelle Biblioteque de la Minerve, a fait imprimer un *in* 8°. dont voici le titre, *Joannis Olivæ Rhodigini Marmor Isiacum, Romæ* 1719.

Le même Auteur a fait imprimer quelques dissertations de M. Camille Silvestri, de M. Lancisi, &c. *In Anaglyptum Græcum Dioscurorum, &c.* 1720. Rome qui a fourni jusqu'à présent tant d'antiques, ne manque pas d'Antiquaires habiles & curieux.

On commence le second Tome de la Bibliotheque Orientale de Mr. Assemani.

Mars 1720.

L'ouvrage de M. Charlas *de Libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ* avec des additions & des corrections considerables faites par l'Auteur avant sa mort, sera achevé devant un mois.

DE FRANCE, DE PARIS.

La Vie d'Abeillard imprimée par Musier paroît depuis quelque tems. L'Auteur de cette vie prétend avoir fait des découvertes, & être en état de détromper le public sur la fausse idée que l'on a de cet homme fameux. Nous donnerons incessamment un extrait de cet Ouvrage.

Les Memoires du Comte de Brienne imprimez en Hollande paroissent ici. Il y a bien des choses à dire & sur l'authenticité de ces Memoires & sur les choses qu'ils contiennent ; on en rendra incessamment compte au public comme on s'y est engagé.

On imprime chez Cavelier le fils ruë Saint Jacques les Memoires des Voyages faits aux Isles de l'Amerique, contenant l'histoire naturelle du pays, les manufactures qui y sont établies, une description très-exacte

des Isles, l'origine, les mœurs & les coutumes des Caraïbes & des Négres, avec les évenemens les plus considerables qui s'y sont passez pendant le long sejour de l'Auteur : il y aura 6. vol. *in* 12. avec figures.

L'Auteur est le R.P. de Bat, de l'Ordre des FF. Prêcheurs.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Mars 1720.

ART. XVIII. ACta Sanctorum Julii, &c. à Conrado Janningo, Joanne Bap. Soliero, Joanne Pinio, è Societate Jesu Presbyteris Theologis. Tomus I. C'est-à-dire, *Actes des Saints du mois de Juillet, Tome I. &c.* Page 385

ART. XIX. *Traité des Operations de Chirurgie, suivant la Mechanique des parties du Corps humain, la Theorie & la pratique des Chirurgiens de Paris les plus sçavans & les plus experimentez : avec les Bandages qui conviennent à chaque appareil, & une description succinte des instrumens de Chirurgie propres aux Operations.* page 415

ART. XX. *Ambassades & Négociations de Mr. le Comte d'Estrades en Italie, en Angleterre & en Hollande; depuis l'année 1637. jusqu'en l'année 1662.* p. 423

Art. XXI. *Institutions Ecclesiastiques & Beneficiales, suivant les principes du Droit commun & les usages de France.* p. 448

Art. XXII. *Suite de ce qui regarde l'Histoire & les Historiens de l'Etat Ecclesiastique.* p. 453

Art. XXIII. *Suite des Inscriptions d'Aouste envoyées par Mr. Guillet de Leyssins. Remarques du P. E. Souciet de la Compagnie de Jesus sur ces Inscriptions.* p. 474

Art. XXIV. Geometria Organica, sive descriptio linearum curvarum. C'est-à-dire, *Methode generale de décrire les lignes courbes, &c.* page 487

Art. XXV. *Bibliotheque des Auteurs séparez de la Communion de l'Eglise Romaine du dix-septiéme siécle.* page 490

Art. XXVI. *Principes Physico-Mathematiques du Méchanisme de la nature dans la refraction de la lumiere; par le P. Castel Jesuite.* p. 540

Art. XXVII. *Suite de la Bibliothéque Historique de la France, &c.* p. 559

Art. XXVIII. *Nouvelles Litteraires,*

D'Allemagne, d'Heydelberg. p. 572
De Lipsic. p. 576
De Hollande, d'Amsterdam. ibid.
D'Italie, de Rome. p. 577
De France, de Paris. p. 579

Fin de la Table.